



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015 – NUMERO 192 DU 13 AOUT 2015

TABLE DES MATIERES

SECRETARIAT GENERAL

DRLP - DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Arrêté préfectoral fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} décembre 2015

DDTM - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral disposant des modalités de remise en état de la carrière GUINTOLI à BORRE

Arrêté préfectoral approuvant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Avesnes-Les-Aubert

DIRECCTE - DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - UNITE TERRITORIALE DU NORD-LILLE

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - SARL MUNDUS ayant pour enseigne «Free-Dom» dont le siège social est situé au 179 avenue de Dunkerque à LILLE

Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne - SARL 02 Douai - 147 rue Faidherbe - DOUAI-DORIGNIES

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - SARL 02 Douai sise 147 rue Faidherbe - 59500 DOUAI-DORIGNIES

Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne - SAS PAPP4 ayant pour enseigne «CONFIEZ-NOUS» sise 329 avenue de Dunkerque à LOMME

Modification de récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - SAS PAPP4 ayant pour enseigne «CONFIEZ-NOUS» sise 329 avenue de Dunkerque à LOMME

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne - SARL PRESTI'LIFE sise 69 rue Gambetta à CYSOING

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - SARL PRESTI'UFE dont le siège social est situé 69 rue Gambetta à CYSOING

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - Entreprise PREVOST Magdalena dont le siège social est situé au 306 rue Giroud à DOUAI

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - Entreprise NATHALIE PLUCAIN ayant pour enseigne «Nath Services» dont le siège social est situé au 27 rue de la Gare - appartement 1 à BAILLEUL

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - EURL MICKAEL ROUSSEL dont le siège social est situé au 182 rue Kennedy à ESTAIRES

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne - SARL PROXIM ayant pour enseigne « RPOXIM SERVICES DOUAISIS » dont le siège social est situé 91 rue Delaby à DOUAI

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - SARL PROXIM ayant pour enseigne « PROXIM SERVICES DOUAISIS » 91 rue Delaby à DOUAI

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - SARL ARNAUD SAUGRAIN dont le siège social est situé au 421 rue de la Malcense à TOURCOING

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - Entreprise YANNIC SEDDIKI dont le siège social est situé au 26 rue de Dieppe à LILLE

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - Entreprise VIEREN-ACKET AMELIE ayant pour enseigne «Positive Learning» dont le siège social est situé au 26 rue Marcellin Champagnat à BEAUCAMPS LIGNY

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - EURL VISION IARDIN dont le siège social est situé au 44 rue Claude Debussy à VILLENEUVE D'ASCQ

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - EURL ayant pour enseigne «VITAMINES SERVICES» dont le siège social est situé au 19 avenue du Peuple Belge à WERVICQ SUD

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - Entreprise LAETITIA WADIN ayant pour enseigne «AU PARADIS DU MENAGE» dont le siège social est situé au 7 rue des Tilleuls à SECLIN

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE LILLE

Arrêté préfectoral de distillation en atelier public par les bouilleurs de cru ou pour leur compte par les bouilleurs ambulants. Période et heures de distillation

ARS – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD - PAS-DE-CALAIS

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD DIDIER ELOY, à Aulnoye-Aymeries FINESS : 590787289

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD VILLA SENECA, à Bavay FINESS : 590783262

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD Les Amandines, à Cambrai FINESS : 590812822

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD LA DENTELLIERE, à Caudry FINESS : 590049698

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD LE VERLAINE, à Colleret FINESS : 590809570

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD LA MAISON DU PAYS DE COUSOLRE, à Cousolre FINESS : 590043261

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD LES HORTENSIAS, à Flines-lès-Mortagne FINESS : 590808812

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD MRCH D'HAUTMONT, à Hautmont FINESS : 590804407

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD RESIDENCE D'AUTOMNE, à Cateau-Cambrésis(Le) FINESS : 590787438

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD SAINT JOSEPH - LA BOISSELIERE, à Quesnoy(Le) et Maroilles FINESS : 590794707

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD SAINTE EMILIE, à Maubeuge FINESS : 590790119

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD LES FEUILLANTINES, à Quiévrechain FINESS : 590020848

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE L'EHPAD Chemin Vert, à Trélon FINISS : 590783601



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la citoyenneté
Section des élections

Arrêté préfectoral fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} décembre 2015

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R.40;
Vu la loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application n° 2015-882 du 17 juillet 2015;
Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux;
Vu la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct;
Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2013 portant instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales;
Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2015 relative à la mise en place d'une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales en 2015;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Dans les communes du département du Nord figurant au tableau annexé au présent arrêté, la circonscription de chacun des bureaux de vote et le lieu de réunion des électeurs, pour toute consultation électorale au suffrage universel direct, sont fixés conformément audit tableau.

Article 2 - Dans les communes comprenant plusieurs bureaux de vote, le bureau centralisateur est fixé, sauf mention contraire, au 1er bureau de vote.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord, les sous-préfets, les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **13 AOÛT 2015**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Gilles BARSACQ

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Aibes	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Amfroipret	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Anor	19 - FOURMIES	0001	Périmètre comprenant: rues de Trélon, Clémenceau, Pasteur, St-Roch, Revin, Neuve Forge, etc. Jusqu'aux limites territoriales de la commune vers la Belgique.	Salle des Fêtes Robert Dubar
Anor	19 - FOURMIES	0002	Le reste de la commune jusqu'aux limites de Fourmies, Mondrepuis et Hirson	Salle des Fêtes Robert Dubar
Assevent	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Centre Socio-Culturel,salle Jacques Brel
Audignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Aulnoye-Aymeries	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Rond Point des Acacias, rue Ampère, rue des Anciens, impasse d'Arsonval, rue Louis Blanc, impasse Delvigne, rue Paul Doumer, allée de l'Ermitage, rue Jules Ferry, rue des Fleurs, impasse Foucault, rue du Foyer, rue Anatole France, Place et rue du Dr Guersant, rue de l'Hôtel de Ville, rue de l'Industrie, rue Louis Lumière, impasse Mercier, rue Parmentier (Du n° 1 au n° 45 et du n° 2 au n°48), rue Saint Martin, rue Henri Barbusse, rue Suzanne Lanoy.	Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville
Aulnoye-Aymeries	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Chemin de Bachant, rue Hector Berlioz, rue Louise de Bettignies, rue Hélène Boucher, impasse et chaussée Brunehaut, rue du Dr Calmette, rue Albert Camus, bloc Les Chardonnerets, la Sapinière, les Primevères, rue Jean Coquelin, rue Henri Dunant, rue Youri Gagarine, bloc Le Grillon, avenue Joliot Curie, rue Serge Juste, rue des Martyrs, allée des Sapins, allée des Tilleuls, rue Elsa Triolet, rue Albert Schweitzer du 1 au 29 et du 2 au 16, rue Martin Luther King du 2 au 6 et du 1 au 11, rue Cassin du 1 au 23 et du 2 au 22, rues du 19 mars 1962, Willy Brandt, Desmond Tutu, des Hortensias, Mère Térésa.	Ecole L. Socquet, rue Serge Juste
Aulnoye-Aymeries	5 - AULNOYE AYMERIES	0003	Chemin de l'Abrevoir, rue Salvador Allendé, allée des Aubépines, bloc Auvergne, Savoie, Touraine, Place d'Aymeries, rue d'en Bas, Ecluse de Berlaimont, rues Berneau, Edouard Branly, Georges Brassens, de la Briqueterie, Sadi Carnot, de la Centrale, allée des Grands Chênes, ruelles du Couvent, du Curé, rues Digand, de l'Eglise, résidence Didier Eloy, rues Fenelon, La Fontaine, de Gommegnies, Chemin du Halage et du Hambut, Ferme Hurtebise, résidence Languedoc, rue de Leval, Ferme Mécrimont, Place Michel Mille, Chemin du Noir Dieu, rue Parmentier (du n°61 au 75 et du n° 50 au n° 110), rue de Pont, Ecluse de Pont, rue Roger Salengro, allée des Saules, rues Verte, Wautier, allées des Bouleaux, des Cèdres, des Marronniers, des Ormes, des Pins, rue de Quedinburg, allées des Charmes, des Noisetiers, résidence les Haies de Mormal, rue Parmentier.	Salle des fêtes de l'Hôtel de ville
Aulnoye-Aymeries	5 - AULNOYE AYMERIES	0004	Rue Albert 1er, rue andré Baudez, rue et allée Beauséjour, rue, allée et impasse Bellevue, rue et allée du Bon Accueil, rues Jean Catelas, Clémenceau, rue et impasse Mme Pierre Curie, Square Dautry, rues Francis Demay, du Gl Diaz, des Ecoles, rue et cité Ferrer, rue Joseph Fontaine, cité des Forges, rues de Gussignies, Nelson Mandela, du Gl Pershing, Marcel Ringeval, du 2 septembre,de la Victoire, Voltaire.	Ecole P.Semard, rue de Gussignies
Aulnoye-Aymeries	5 - AULNOYE AYMERIES	0005	Allée des Cerisiers, résidence Paul Eluard, rue Langevin, cité Jean Lebas, rue Mirabeau (du n°21 au n°163 et du n°36 au n°188), résidence Mozart, allée des Peupliers, impasse Gérard Philippe, des Pommiers, rues Jacques Prévert, Jean Rosland, allées des Thuyas, des Troènes, résidence Village, allée des Châtaigniers, allées des Merisiers, des Mûriers, des Magnolias, des Lilas, impasse des Châtaigniers.	Salle des fêtes de l'Hôtel de ville
Aulnoye-Aymeries	5 - AULNOYE AYMERIES	0006	Rue Blanqui, résidence Emile Zola, rue Gambetta, Place de la Gare, rues Jules Guesde, Victor Hugo, résidence Jacques Brel, rue Jean Jaurès, Place Serge Juste, rue Jean Lebas, square Leclerc, impasse Lemaire, résidence Henri Matisse, rues de Maubeuge, Mirabeau (du n° 1 au n° 19 et du n° 2 au n° 34), Pasteur, rue et impasse Gabriel Peri, rues Jean-Jacques Rousseau, Turgot, Paul Vaillant Couturier, Emile Zola.	Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville
Avesnelles	19 - FOURMIES	0001	Toutes les rues se trouvant au nord de la D951 (route de Sains) sauf les rues de Clairfays et du Chemin Vert.	Salle Francis Baroche
Avesnelles	19 - FOURMIES	0002	D951 (route de Sains) côtés pairs et impairs + toutes les rues au sud de celle-ci + rues de Clairfays et du Chemin Vert.	Salle Francis Baroche
Avesnes-sur-Helpe	7 - AVESNES SUR HELPE	0001	Rues d'Albret, de l'Alsacienne, de Bellefontaine, impasse de Bellefontaine, rues de Berry, Lucien Cayeux, du Collège, Henri Dunant, de Fourmies, de France, place Guillemin, rues Victor Hugo, Jeanne de Lallaing, Lalleux, square de la Madeleine, place Leclerc, rues du 46è Mobile, d'Orléans, Léon Pasqual, avenue du pont Rouge, rues Ribot, Vauban, Villien, cités Peltrosot, Alsacienne, rue St Louis, Raphaël Boulet.	Bastion, salle Wédric
Avesnes-sur-Helpe	7 - AVESNES SUR HELPE	0002	Rues René Carle, de Cartignies, du Château Gaillard, allée Charles Croix, Jacques Guillaing, route d'Haut-Lieu, allée Kleber Herbin, rues Pierre Larivière, Gaston Mairesse, allée Emile Mercier, avenue du 84ème RI, rue Edouard Bucquoy, cité Verdun, rues Abbé Bauduin, Clémenceau, des Crapauds, avenues du Mal Foch, Jessé de Forest, rue Louis Loucheur, impasse Louis Loucheur, avenue de Verdun, rue Gossuin.	Piscine
Avesnes-sur-Helpe	7 - AVESNES SUR HELPE	0003	Rues Bultot, Cambrésienne, Jean-Paul Chabloz, des Grands Degrés, quai de l'Hôpital, rues du Mal Joffre, Léo Lagrange, du Lavoir, de Mons, des petits Degrés, du Pont des Dames, de la Poudrière, des Prés, Prisse d'Avennes, Joseph Rivière, St Barthélémy, place Ste Catherine, rues Ste Croix, Tassin, Wanwerwick.	Salle des fêtes
Avesnes-sur-Helpe	7 - AVESNES SUR HELPE	0004	Rues d'Aulnoye, de Berlaimont, ruelle des Blés, impasse Deshayes, impasse Fourmiesienne, avenue de la Gare, place de la Gare, rues du Lieutenant Gérard, de Guersignies, du moulin St-Pierre, route de St-Aubin, rue Paul Sterbeq, avenue Stroth, rue du Transval.	Ecole, 24 rue des Prés
Bachant	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Chaussée Brunehaut, impasse Brunehaut, rue de Maubeuge (du n°1 au 75 et du 2 au 104), d'Estrée, de la Cavée, Kennedy, de l'Horipette, rue des Ecoles, allées Lucien Vasseur, Louis Poirrette, avenue Maurice Thorez, rue de Malakoff, lotissement Montrival, résidence Gernode, résidence les Alouettes, Vieux Chemin d'Avesnes, résidence Pablo Picasso, chemin Marguerite, rues de la Fontaine, Maurice Poirrette, Edmond Havret, Albert Mékerba, résidence Patrick Baudiez.	Salle Polyvalente, rue de l'Horipette
Bachant	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Cité de l'Attoque comprenant cité S.N.C.F., cité Flandre, avec rue de Gussignies et route de Dourlers.	Maison de quartier de l'Attoque, rue de Lens
Bachant	5 - AULNOYE AYMERIES	0003	Rues de Maubeuge (du n°77 à la fin de la rue et du 106 à la fin de la rue), Les 2 places, rues Alphonse Polvent, de la Puissance, des Terniaux, du Calvaire, du Point d'Arrêt, résidence du 8 mai 45, résidence du 19 mars 62, cités de l'Ardonval, Henri Barbusse, résidences Joliot Curie, Marcel Paul, Nelson Mandela, chemin Latéral, Places de la Paix, Georges Stévenard, rue du Fief.	Salle St-Joseph
Baives	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bas-Lieu	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole publique mixte
Bavay	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Délimité par les axes des rues du Quesnoy et de la Gare, C.D. 342 (côté des N°pairs), rue du Rempart, R.N. 32 (côté des N° impairs), rue E. Mascart (incluse) et route de Mons, R.N. 32 (côté des N° impairs).	Salle des Fêtes, Rue Pierre Mathieu
Bavay	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Périmètre de l'ancienne commune de Louvignies-Bavay.	Ecole maternelle, rue des Allées
Bavay	5 - AULNOYE AYMERIES	0003	Délimité par: route d'Avesnes, C.D.361 (côté des N° impairs), rue des Remparts, route de Mons, R.N.32 (côté des N° pairs), rue E. Mascart (exclue) et route de Mons, R.N.32 (côté des N° pairs).	Ecole de l'Atrium, rue Jean de Haynin
Beaudignies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes, rue du Marais
Beaufort	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Beaurepaire/Sambre	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole communale
Beaurieux	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bellignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Berelles	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Berlaimont	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Allée Jacques Neuville, chemin des Arbreux, Grand Rue, La Closeraie, La Pommeraie du Bourg, places du Général de Gaulle, Mandron, résidence les Arbreux, rues d'Aulnoye, de la Basse Cour, de la Vieille Passerelle, de l'Eglise, de Turenne, des Anglais, des Ecoles, des Hayzettes, du 5 Novembre, du Moulin, du Pont du Vivier, du Vieux Château, du Vivier, Fernand Thomas, Gilles de Chin, Neuve, Sambre et Meuse, ruelles des Etots, du Plateau.	Salle des Fêtes
Berlaimont	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Chemins des Hayzettes, des Vignerons, du Capitaine, du Pigeon Blanc, du Sars Baras, extérieurs à la commune, Fontaine Jablée, Hameaux de la Grande Carrière, de la Tête Noire, rues Achille Delhaye, de la Gare, de la Tête Noire, des Berceaux, du Pont des Moines, du Puits, Henri Hocquet, ruelle Priez, Tour de l'Etang.	Salle des Fêtes
Berlaimont	5 - AULNOYE AYMERIES	0003	Béguinage Th.Leclercq, blocs Archimède, Kepler, chemin des Courtils, cités de la Carnuée, de Leuze, du Fayt, du Gard, clos des Courtils, Le Hambu, rues Claude Bernard, de Bruxelles, de Klotten, de la Chapelle St Michel, de l'Arbre à la Haie, de Rome, de Stockholm, de Vienne, du Vert Dragon, Louis Duboc, Wuilballe Dupont.	Salle des fêtes
Bermeries	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Hall de la salle Gantois
Bersillies	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bettignies	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Betrechies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Beugnies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Boulogne-sur-Helpe	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bousies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Bousignies-sur-Roc	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Boussières-sur-Sambre	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes Frédéric Lecomte, rue de l'Eglise
Boussois	30 - MAUBEUGE	0001	Rues Eugène Chimot, du Général Leclerc, Faidherbe, Gambetta, Hoche, Jeanne d'Arc, Marceau, Carnot, Gilbert Lanthier, place Poincaré, résidence Ambroise Croizat, rue du Ponceau, place du 8 mai 1945, espace Marcel Maillet, rues du Pont, du Presbytère, Jules Ferry.	Maison de la Citoyenneté rue Anatole France
Boussois	30 - MAUBEUGE	0002	Cité Aurore, résidence Buissonnière, des Corbeaux, des Platanes, rues Jean Jaurès, Gabriel Péri, de la Paix, rue de la résidence Albert Maton, résidence Jean-Claude Maret, résidences de Belfort, René Vroonhove.	Maison de la Citoyenneté rue Anatole France
Boussois	30 - MAUBEUGE	0003	Rue Anatole France, chemin des Marpigneaux, rue du Rivage, cour du Village, cité Fauquel, rue de la Vieille Eglise, ruelle des Loups, rues Moronval, Oscar Delcourt, Pierre Curie, des Bonniers, des Fosses, chemin des Ruaults, rues des Triés, du Château, Pasteur, Victor Hugo.	Maison de la Citoyenneté rue Anatole France
Bry	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Associations
Cartignies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Cerfontaine	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole, 86 route Nationale
Choisies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de réunions
Clairfayts	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Colleret	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes, place de l'Europe
Cousolre	19 - FOURMIES	0001	Cité des Ifs. Rue du Brey. Cité des Malus. Résidence les Prés Hauts. Rue St-Roch. Résidence du Tir à l'Arc. Résidence Courtefontaine. Route de Landelies, Route nationale du n°82 au n°168 et du N°99 au n° 201. Rue Ste Aldegonde. Rue Verte. Place Charles de Gaulle. Rue Croix Barout. Rue Blanchard. Rue Joffroy. Parvis de l'Eglise. Rue Jules Montay. Rue Eloi Cougneau. Rue des Juifs. Rue du Terme Clarin. Rue du Vieux Chateau.	Salle d'Honneur de la Mairie, place Charles de Gaulle
Cousolre	19 - FOURMIES	0002	Rue du Vieux Couvent. Place Léo Lagrange. Rue du Marais. Rue Marius Lenglet. Rue du Bréoux. Rue Sustendal. Rue du Berneuchamps. Rue de la République, Place de la République. Rue du Bois des Halles. Rue St-Joseph. Rue Bouillet. Rue Neuve. Rue de la Gare. Rue St-Martin, rue de l'Albozeau, route Nationale du n°1 au n°97 et du n°2 au n°80. Rue du Petit Mont. Route de Béréelles. Hameau des Haies. Hameau de Marsignies. Hameau de Reugnies, rue de la Montagne.	Ancienne Salle des Fêtes de la Mairie, place Charles de Gaulle
Croix Caluyau	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie, 27 chaussée Brunehaut
Damousies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Annexe mairie
Dimechaux	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Dimont	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Dompierre-sur-Helpe	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Pierre Sirot, rue d'en Haut
Dourlers	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Eccles	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Eclaiibes	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Ecuéfin	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole mixte
Elesmes	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer rural
Englefontaine	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Eppe-Sauvage	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Eth	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ancienne école, 5 rue d'En Haut
Etrœungt	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle multi activités, rue Emile Wautier
Favril (Le)	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Polyvalente
Feignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Rue de Keyworth, rue Ardaux, impasse Hautsart, chemin des Écouvions, impasse des Lanières, Place de l'Église, impasse Paradis, Place Charles de Gaulle, rue Cyréaux, rue J.Jaurès (des n°6 à 26 et 1 à 23), rue F. Wiart, rue H. Barbusse, rue V. Hugo, rue E. Zola, rue D. Copin, rue du 19 Mars 1962, résidence Marcel Paul, immeubles du Centre Ville (P. Chôlé, Duquesnes, Demoustier, Duchateau, Dubuc, Lannoy, Batail, Albrecht, Malézieux, Glineur, Drombois, Leté, Véry, Brand, Desjardin, Vinoy, Degand), rue de Blaton, rue du Cimetière.	Auditorium de l'école de Musique
Feignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	<i>Bureau centralisateur</i> Rue de la République, rue R. Salengro (des n°1 à 69 et 2 à 60), rue G. Lecomte, rue des Poilus, rue Wallonne, rue H. Durre, rue des Usines, rue A. Delforge, rue des Lanières, impasse Monceau, rue R. Salengro (des n°62 à 156 et 71 à 179), rue A., Dubois, cité E. Couteaux, résidence A. Croizat, rue Guynemer, rue L. Blériot, rue des Vents, rue du Moulin, immeubles H. Boucher, Saint-Exupéry, F. Coli, C. Nungesser, J. Mermoz, résidence Emile Colmant, rue A. Derkenne.	Foyer Emile Colmant
Feignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0003	Rue des Tilleuls, rue des Acacias, rue J.Jaurès (des n° 28 à 132 et 33 à 119), rue L. Parée, cité D. Cordonnier, rue de Neuf-Mesnil, rue de Valenciennes, rue d'Hautmont, rue des Guides, impasse des Guides, rue des Mottes, rue F. Kamette, rue de la Chaussée, rue de la Chaussée Brunehaut, rue Lempereur, rue des Linières, résidence P. Eluard, rue du Pont de Pierre, rue de la Luette, résidence P. Langevin, impasse Laurent, immeubles Nansen, C. Colomb, Dumont, d'Urville, Vasco de Gama.	Ecole Elsa Triolet, rue Fernand Kamette
Feignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0004	Rue Paul Deudon, rue Jean Jaurès (des n° 123 à 181 et 134 à 224), rue Pasteur, rue de la Victoire, rue de la Liberté, rue H. Bosselin, rue L. Blum, résidence Olga Choppard, rue J. Moulin, rue du Fort Leveau, rue de la Flamenne, rue de Mairieux, rue des Forges.	Ecole Anne Franck
Felleries	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes
Féron	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des associations, 4 rue de Saints
Ferrière-la-Grande	30 - MAUBEUGE	0001	Rue du Béguinage. Rue du Bérumont. Rue Berteau. Rue de la Boérie. Rue de la Cure. Place Bonnier du Calvaire. Rue des Cypres. Chemin des Ecoles. Rue Casimir Fournier. Rue Anatole France. Place Gambetta. Rue Guynemer. Rue de l'Industrie. Rue Ernest Lesaffre. Rue du 8 Mai 1945. Rue du Marais. Place de la République. Rue Roger Salengro. Rue des Sorbiers.	Salle polyvalente
Ferrière-la-Grande	30 - MAUBEUGE	0002	Rue de la Barrière. Rue de Beaufort. Chemin de Bourdiau. Rue Bousé. Chemin de la Canelle. Rue Paul Doumer. Square Paul Doumer. Rue du Fort. Rue de Marlière. Rue Alphonse Splingard. Chemin Stratégique. Rue Victor Hugo. Rue Jean Jaurès.	Salle polyvalente
Ferrière-la-Grande	30 - MAUBEUGE	0003	Rue des Bruyères. Allée des Capucines. Rue du Cimetière. Rue du Cinéma. Rue Augustin Delattre. Rue Léonce Delens. Avenue Foch. Rue du Général de Gaulle. Rue des Iris. Résidence les Jonquilles. Rue des Lilas. Rue Victor Linotte. Square La Mai. Rue Neuve, Rue Pasteur. Square des Pensées. Rue des Roses. Rue des Tulipes. Bloc Louis Lutaud. Rue du Hainaut.	Ecole Georges Maufray, rue L. Delens
Ferrière-la-Grande	30 - MAUBEUGE	0004	Chemin de Blanc Rieux. Rue Aristide Briand. Rue Sadi Carnot. Rue des Carrières. Rue des Charmes. Rue du Chemineau. Avenue Clemenceau. Bloc Delattre. Rue Pierre François Dumont. Rue de l'Épreuve. Rue de la Fontaine. Rue des Glycines. Rue des Ifs. Place Kléber. Rue des Laminoirs. Rue des Lauriers. Allée des Marguerites. Allée des Oeillettes. Cité du Parc. Rue Gabriel Péri. Rue des Peupliers. Rue Gallo Romaine. Rue des Sapins. Rue Traversière. Rue des Trieux de la Poterie. Rue Voltaire. Impasse Batiste.	Ecole maternelle des Trieux
Ferrière-la-Petite	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Flamengrie (La)	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, rue de l'Eglise
Flaumont-Waudrechies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des associations, chemin du Point d'Arrêt
Floursies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de réunions de la Mairie
Floyon	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Fontaine-au-Bois	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Forest-en-Cambrésis	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Fourmies	19 - FOURMIES	0001	Rues de Grenoble, de la Gare, Delval, Gambetta, Jean Jaurès (Bergerie), impasse Jean Jaurès, rues Baligant, Pasteur, Marcel Ulrici (Les Magnolias), de la Brasserie (La Balance), de la Savonnerie, Faidherbe, Emile Zola, Saint Louis, Raoul Delvaux, Verpraët, des Rouets, des Charbonniers, d'Orient.	Théâtre municipal Jean Ferrat
Fourmies	19 - FOURMIES	0002	Rues Gaston Torlet, Léo Lagrange, du Gymnase, Saint-Pierre, St-Pierre prolongée, avenue Charles de Gaulle (Vallée de l'Helpe), rue Berthelot, boulevard Sadi Carnot, place de Verdun, rue de Bernburg, Jean-Pierre Dupont, Victor Hugo, de Là-Haut, Edouard Flament, de la Paix, Bleue, de Lille, Croizat Eliet, de Douai, d'Avesnes, de Valenciennes, résidence Victor Hugo, de l'Étang.	Ecole Victor Hugo

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Fourmies	19 - FOURMIES	0003	Chemin des Blés, rues du Général Gouttierre, Wannin, Boris Vian, impasse Wannin, avenue des bureaux, rues du Conditionnement, Ninite, M. Dubois, des Verreries, Cour Carré, rues Louis Braille, le l'Entrepôt, Impasse Fossé des Veaux, rue Charles Petit, cité des Oiseaux, rue Félix Labourdette, impasses des Ecoles, Verte, rues D. Casanova, E. Thomas, des Jardins, avenue Kennedy, impasse Noiret, quartier Fauchard, route d'Anor, rues Fontaine Al'Tuerie, du Dacht.	Gymnase M.J Percé
Fourmies	19 - FOURMIES	0004	Rues de Colnet, du Fief, des Pierres, de la Cense, Paul Lafargue, Adolphe Hugé, de la Forge, de Fridley, Jeanne Trois, square St Exupéry, rues Tranquille, du Terne, du Marais, impasse Marcy, rues des Rousseaux, Alphonse Moreau, chanoine Thuliez, des Eliets, impasse du Paradis, place Georges Coppeaux, rue des Noires Terres.	Ecole Chaperon Rouge
Fourmies	19 - FOURMIES	0005	Square J.Mermoz, rues de la Lamberie, Victor Deloué (Foyer Jules Lassale), impasse du Temple, Vieux Chemin de Wignehies, rues du Général Lederc, Cousin Corbier, avenue Roger Couderc, rue Xavier Clavon, place Derigny, rues Branly, François Delaplace, ruelle Masurel, rues du Nord, E. Paris, Théophile Legrand, des Haies, Résidence le Malakoff, quartier Flament, place Claude Jourdain, cour Margot, allée des Renvideurs, rues de Craonne, Alexandre Mulat, de l'Emballerie, Marceau Bateau, du Général Raymond Chomel.	Foyer Logement
Fourmies	19 - FOURMIES	0006	Rues de la Houppé du Bois, du Paradis, avenue des Astronautes, rues Serpentine, de la Fontaine Rouge, square Allendé, avenue de la Marière, rues des Gycines, des Troènes, Jacques Duclos, Résidence les Ormes, rues Henry Dunant, Gabriel Zaya, Traversière, Jean Pierre Lenoble.	Ecole Pierre Perret
Fourmies	19 - FOURMIES	0007	Rues Antoine Renaud, de l'Espérance, de la Fraternité, de la Liberté, de la Concorde, du Vallon, du Défriché, impasse du Défriché, rues de l'Helpe, A. Staincq, impasse Jeanne d'Arc, rues Hautes du Moulin, du Moulin, Basse du Moulin, du Maire Coppeaux, Marie-Louise Meyer (du 1 à 47), Thierry, Marius Eldert, Jules Guesde, impasse Jules Guesde, cité Droulers, Quartier Dury, résidence les Hêtres, rues de Minonsars, de la Commune de Paris.	Ecole Louis Aragon
Fourmies	19 - FOURMIES	0008	Rues d'Ohain, des Howis, Robespierre, impasse de la République, rues de la République prolongée, de la République, Maton, des Cléments, Jean Moulin, des Lilas, Anatole France, de l'Egalité, du Nouveau Monde, L.Michel, des Champs, Courteuisse, de la Plaine à Joncs, Résidence de la Plaine à Joncs, square Ampère, résidence les Tilleuls, route de Trélon.	Ecole des Lilas
Fourmies	19 - FOURMIES	0009	Rues des Cattelets, du Chauffour, Sencier, Marie Louise Meyer (du 49 à 53 et du 30 à 42), impasse Marchand, rues Fernand Pécheux, Bouret, Proisy, avenue Joliot Curie, rues Guy Moquet, Jean-Baptiste Lebas, clos Sollier, cité Nouvelle, rue de l'Hôpital, de la Planchette, impasse des Etangs, rues des Etangs, du Bois, impasse Curie, rue Curie, rues Pilette, du 8 mai 1945, quartier de la Sans Pareille, résidence Bellevue.	Gymnase Joliot Curie, avenue Joliot Curie
Frasnoy	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Ghissignies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole de Garçons
Glageon	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Gognies-Chaussée	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente A. Brogniez, 1 pl. de la République
Gommegnies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Cache d'Erpion, cache Jean Reine, chaussée Brunehaut, rue de la Raperie, place de la Gare, place du général de Gaulle, route de Bavay, route du Quesnoy, rue Barbeau, rue Charlot, rue de Grand Sart, rue de la Cache Potier, rue de la Cavée, rue de la Gare, rue de Maguignon, rue de Mandenne, rue de Marchies, rue des Saules, rue du Centre, rue du Chenineau, rue du Cheval Blanc, rue du Petit Gommegnies, rue Neuve.	Salle des Fêtes
Gommegnies	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Bois de Gommennies, chemin du Pont du Tour, chemin du Pont Tonneau, chemin Gorguet, contour de la Fourcière, rue Celestion Hennion, rue Crombion, rue d'En Haut, rue d'Hitonsart, rue de la Fourcière, rue des Fourdrigniers, rue des liaies de Bailleul, rue du Dr Albert Fenez, rue du Sarloton, rue Haies de Bailleul, rue Hitonsart, rue René Jouglot.	Ecole primaire René Jouglot 769 rue de la Gare
Grand-Fayt	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Gussignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Hargnies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Haut-Lieu	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0001	Secteur délimité par les rues St-Marcel, Care, Providence, Petite Vitesse, avenue Marcel Aimé, rue des Bateliers, Sucrierie, rues St-Anne, Thiers, Place St Pierre, Chocolaterie, Sadi Carnot, Fort (jusqu'à l'angle de la rue Sadi Carnot), Cimetière, Louvroil.	Centre Culturel Maurice Schumann, place du Gal de Gaulle
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0002	Périmètre compris entre les rues du Lieutenant Colonel Dereppe (non comprise), du bois du Quesnoy, limites territoriales vers St Remy du Nord et la Sambre.	Maison de Quartier du Bois du Quesnoy, 118 avenue Leclerc
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0003	Périmètre compris entre les rues du Lieutenant Colonel Dereppe, Deham, Cité Navez Baudouin, des Américains, avenue d'Hebburn (non comprise).	Collège Auguste Perier, 25 avenue Hebburn
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0004	Secteur comprenant la route de Landrecies, Tries, Kalisz, Pensées, Tulipes, Jacinthes, Roses, Justice, Odette, Cité et Ferme de Forest, lotissements les Six Tilleuls et Bonnier Cornu.	Ecole Denies, avenue de Kalisz
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0005	Secteur délimité par la résidence St-Marcel, rue Gambetta (non comprise), avenue Foch, Vélodrome, rue Paul Valéry, rue Fernand Rouselle.	Groupe scolaire Victor Hugo, place Alfred de Musset
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0006	Secteur délimité par les rues Gambetta (non comprise), Victor Hugo, Sous le Bois, Béroche, Neuf-Mesnil et la liaison HAUTMONT-MAUBEUGE.	Groupe scolaire Jules Ferry 25 rue des Ecoles
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0007	Secteur comprenant les rues de Beaufort, Courtlis, Fontaine, Fort (entre Sadi Carnot et Landrecies), Hortensias, Lilas, Marguerites, Muguet, Narcisses, Oeillet, Gillet, Darteville, Charles Foloppe.	Maison de quartier Les Hortensias, 79 rue de Beaufort
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0008	Secteur comprenant avenue Hebburn (compris entre la rue de la Cavée et la rue du Lieutenant Colonel Dereppe), Sentier de St Remy, Cavée, Carion, Dépreux, Caroly Mary, Clémenceau, Abattoir, Coquette, Pasteur, Zamenoff, Jules Campagne (entre rue St Anne et rue d'Alsace), rue Marceau.	Ecole Carion rue Carion
Hautmont	7 - AVESNES SUR HELPE	0009	Secteur comprenant rue des Owies, du Blanc Pignon, Gambetta, foyer Sonacotra, Franck Aloy, Liberté, Egalité, Fraternité, Lamartine, rue Turenne, Place de la Gare, Jules Ferry, ruelle des Juifs, St Ansbert, Kléber, Quesnoy, Boussières, Bassins, Cense du Bois, Gustave Flaubert, Henri Barbusse.	Mess Cockerill 27 avenue Gambetta
Hecq	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, rue de Mormal
Hestrud	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Hon-Hergies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Houdain-lez-Bavay	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Jenlain	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole Primaire, rue Frique.
Jeumont	30 - MAUBEUGE	0001	Rues Jean-Jaurès, de la Cavée, Faidherbe, Pasteur, du Bouquet des Champs, du Château, de la Tour, du 8 Mai 1945, Presson, boulevard de Lessines, résidence Joffre, quai de Sambre, cour Tenret, impasse Michel.	Centre Administratif G.Pompidou
Jeumont	30 - MAUBEUGE	0002	Rues du Bel Air, Bayard, de l'Energie, Victor Hugo, Lecat, L. de Bettignies, Marchal, de la Paix, du Gendarme Bouchaud, Caserne des Douanes, Dussart Léon, Blum, du Wattissart, Lubin, de Colleret, du Planty, Résidence Barbençon, place de la Gare, Cité JB Lebas, rue de la Fraternité.	La Médiathèque, rue de la Gare
Jeumont	30 - MAUBEUGE	0003	Rues G. Péri, Gambetta, de la Tannerie de l'Espérance, Carnot, du Cinéma, des Usines, Lapeyre, des Anciens d.A.F.N., Lambaréné, des Angès, Lookweiller, Hector Despret, places Lafayette, St-Martin, du 11 novembre, Résidences Léo Lagrange, Coubertin, Foch, Quartier Molard, rues N. Dufosse, Léo Lagrange, avenue du Général de Gaulle.	Foyer Soleil, rue des Angès
Jeumont	30 - MAUBEUGE	0004	Rues de Solre sur Sambre, Brossolette, Notre Dame de Lourdes, Roger Salengro Moise Rampanaux, Mermoz, E. Zola, Huriaux, Van Der Meersch, A. France, Bossuet, Boileau, Guérin, Boulevard A. Paré, avenue Fourmier.	Gymnase Mimoun, rue Roger Salengro
Jeumont	30 - MAUBEUGE	0005	Rues Schweitzer, Charrot, Fleming, Laënnec, Colette, Lamartine, Saint Exupéry, G.Sand, T. Gauthier, de la Résistance, Boulevards Calmette, H. Dunant, F. Broussais, Squares A. Gide, A. Dumas, H. de Balzac, Flaubert, G. Apollinaire, Place de la Libération, Clos de Jupiter, rues des Hironnelles, du Faisan, des Tourterelles, des Cigognes, des Mouettes, des Coucous, des Albatros, des Grives, des Alouettes, des Cygnes.	Ecole du Bellay, boulevard Henri Dunant
Jeumont	30 - MAUBEUGE	0006	Rues d'Erquelines, A. Thomas, Puissant, des Roquelles, Saint Jean, Victor Basch, Gounod, Messenger, de l'Ecluse, St Saëns, St Jean Cité Léo Delibes, Saint Antoine, Squares Auril, Bolland, Boucher, rues Robert Schumann, Simone Veil, Jacques Delors, Les Frères Lumière, Alfred Nobel, Thomas Edison, Benjamin Franklin.	Salle Molière, rue Saint-Jean
Jeumont	30 - MAUBEUGE	0007	Rues M. Dormoy, Monge, Blaise Pascal, Berthelot, Descartes, Lavoisier, du Ruisseau, Maréchal Leclerc, des Pâtures, de la Briqueterie, Delattre de Tassigny, Cités Fontaine au bois, du Vieux Camp Turc, des Acacias, de l'Épinette	Hall école Mouvet, rue de l'Épinette
Jolimetz	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Landrecies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001	Rues: des Indes, La Jonquièrre, Clarcke, Lalande, Beugnies, d'Aerschot, des Espagnols, de la Cossette, Bruyante, de la Convention, des Nobles, M. Leblond, des 2 Clefs, de la Clef Neuve, des Boucheries, du Cerf, Vieilles Boucheries, P. Deloffre, du Puis de la Croix, du Gouvernement, des Nerviens, du Général de Gaulle, de Berlaumont, d'Avesnes, de Turenne, du Calvaire, du Moulin, du Château, de Bourgogne, du Moineau, du Quartier, de l'Issue. Boulevards: A. Bonnaire, Godart, des Anglais, du 84e, J. Bonnaire, Dupleix, de Verdun, des Résistants, Vauban. Résidences: des Arts (Prévert, Rodin, Berlioz, Sartre, Picasso), du Gouverneur, Willy Franço. Avenues Villars, du 11 Novembre 1918, du Maréchal Foch, Dumey. Places: Ernest Amas, André Bonnaire, chemin de Ronde, contour de l'Eglise, quai du Pont Rouge, caserne Biron.	Centre Social et Culturel, boulevard André Bonnaire
Landrecies	7 - AVESNES SUR HELPE	0002	Rues: M. Grumiaux, de Mormal, de la Céramique, Schérier, du Quesnoy, de l'Hôpital, de la Pescherie, de la Gare, du Syndicat, d'En-Haut, d'En-Bas, Neuve, Thiéry. Routes: de Fontaine, de Preux, Happegarbes. Chemins: des Bourgeois, du Loup, du Halage. Avenues: de la Marne, de la Légion d'Honneur. Chemins: de la Souris, Dame Marguerite, des Jardins, du Grimpet. Résidence Pondichéry. Les Etouilles, La Haute Comée, Le Rosembois, cité des Bonnetiers, Faubourg Soyères, quai de la Marine, coron de la Céramique, place de la Gare, chasse Grumiaux.	Ecole Primaire Gérard Philippe, boulevard des Résistants
Landrecies	7 - AVESNES SUR HELPE	0003	Routes: de Maroilles, du Favril, de Guise, de la Folie, de Catillon. Rues: Verte, du Grand Parc, Anatole France, Pasteur, de l'Europe, Jules Ferry, des Anciens d'AFN. Chemins: de Raze, des Quarante, du Pontonnier. Avenues: du 8 Mai 1945, de France. Le Préseau, Le Grand Parc, Faubourg de France, La Boufflette, Les Jonquilles, Les Lilas, Les Glycines, Les Acacias, La Cure, La Gadelière.	Salle de jeux, école maternelle Le Grand Parc
Larouillies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
(Le) Quesnoy	7 - AVESNES SUR HELPE	0001	Place Leclerc. Rue de l'Auletter. Rue Baillons (côté n° impairs). Rue Brancion. Rue Casimir Fourmier. Rue Chevray. Rue de la Couronne. Square de l'Eglise. Rue Roger Salengro. Rue Saint-François. Rue J.-B. Lebas. Allée de l'Arsenal. Rue du Général Boutteaux. Rue Georges V (côté n° impairs). Rue Henri Weibel. Rue Jean Jaurès. Rue Gambetta. Rue des Lombards. Rue du Maréchal Joffre. Av. des Néo-Zélandais. Place St-Michel. Rue Théau. Rue Thiers (1re partie du n°1 au 19 et de 2 au 24). Rue Tournefort. Rue de Valory. Rue Victor Hugo. Cité de la Résistance. Ruelle Faurœux. Place du Casse-Tête. Ruelle Languedoc. Place Tournefort.	Centre Lowendal, salle A
(Le) Quesnoy	7 - AVESNES SUR HELPE	0002	Route de Bavay (côté n° pairs). Chemin des Croix. Faubourg Faurœux. Place de la Gare. Route de Chissignies. Route de Louvignies. Pont de Potelle. Route de Potelle. Avenue de Verdun. Rue Léon Blum. Porte de Landrecies. Chemin de la Corne. Rue Salvador Allendé. Banlieue vers Ruensnes. Faubourg St Roch. Allée des Erables. Impasse Faurœux. La Croix Victoire. Rue du Pont Rouge. Avenue Léo Lagrange. Cité des Tilleuls. Avenue de la Gare. Route de Beaudignies (côté Banlieue). Domaine de l'Etang de l'Aulnoy. Rue Pierre Mendès France.	Centre Lowendal, salle A
(Le) Quesnoy	7 - AVESNES SUR HELPE	0003	Rue Achille Carlier. Rue Baillon (côté n° pairs). Ruelle Barzille. Rue Bauduin l'Edifieur. Route de Beaudignies. Boulevard de la Comète. Rue Désiré Tanis. Rue Georges V (côté n° pairs). Rue Goa. Rue du 8 Mai 1945. Rue Jean Jaurès (côté n° impairs). Rue Juhel. Rue Nouvelle Zélande. Rue de Strasbourg. Rue Thiers (2e partie a/c des n°21 et 26). Rue de Turenne. Porte de Valenciennes. Route de Valenciennes (n°1 et 3). Boulevard Vauban. Banlieues vers Ruensnes.	Centre Lowendal, salle B
(Le) Quesnoy	7 - AVESNES SUR HELPE	0004	Route de Bavay (côté n° impairs). Cité Belle-Vue. Rue du 11 Novembre. Route de Valenciennes (sauf n°1 et 3). Rue Louise Michel. Rue du Muguet. Champ de la Belle Maison. Rue du Docteur Averill. Rue de la Fontaine. Rue des Roses. Cité Jules Gustin. Rue des Coquelicots. Rue des Oeillots. Rue de Sepmeries. Route de Lorgnies. Rue des Bleuets. Rue François Mitterrand. Rue des Myosotis. Rue des Pommières. Rue Nelson Mandela.	Centre Lowendal, salle B
Leval	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Rue Emile Brasselet du n° 61 au n° 109 et du n° 134 au n° 186bis, Rés. Les Canarons, Rue René Leleu, Rue Salador Allendé, Rés. Azur, Rés. Les Charmes, Rés. Les Fontinettes, Rue d'Aulnoye, Rue de la Brasserie, Rue de la Carrière, Rue de la Place, Rue de Monceau, Rue de Taisnières, Rue des Bergers, Rue des Prés, Rue du Moulin, Rue du Pachis, Rue Marcel Ringeval, Ruelle du Four des Bouts	Salle des Fêtes, rue Marcel Ringeval
Leval	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Rue Emile Brasselet du n° 1 au n° 59 et du n° 2 au n° 132, Rés. Les Fleurs, Allée Pierre Semard, Rue Pierre Semard, Rés. Bellevue, Rue André Baudiez, Rue de Campin, Rue de la Résistance, Rue du Béguinage, Rue du Dépôt, Rés. Didier Eloy, Rue Ferrer, Rue Francis Demay, Rue Mme Pierre Curie, Rue Roger Martin, Square Raoul Dautry.	Groupe scolaire Martha Desrumaux rue Roger Martin
Lez-Fontaine	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Liessies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	"Les primevères", 18 rue du Mal Foch
Limont-Fontaine	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente - La Place
Locquignol	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Longueville (La)	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Rue de Mons, les Cylises, rue Pasteur, Chemin de Carniau, rue de Bavay, rue des chasseurs à Pieds, rue Guynemer, rue de la Fontaine, rue Derkenne, rue François Biot, rue de Feignies, Les Mottes, route Nationale, Chemin du Louvain, Moulin au Bois, Allée du Métro, Allée du Bois des Lanières, La Sapinière, Chaussée Brunehaut, Chemin de Bersillies, Grand Place, rue des Taisnières, rue des Deux Etangs.	Salle des fêtes Grand Place
Longueville (La)	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Rues Maxime Quévry, d'Hautmont, de la Gare, Impasse de la Gare, Rues de Pont sur Sambre, des Usines, Roger Salengro, Impasse des Viviers, Etang des Viviers, Les Sorbiers, Les Meniers, Clos des Charmes, Les Marronniers, rue du Maréchal Leclerc, Square Noël Auquiart, Allée Noël Auquiart, rue des Forges, résidence Les Châtaigniers, rue de l'Industrie, rue des Châtaigniers.	Groupe Jacques Prévert rue de la Gare
Louvignies-Quesnoy	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Louvroil	30 - MAUBEUGE	0001	Route d'Avesnes. Rue Bertrand. Square Bouillot. Rue Lucien Bouillot. Rue Romain Duchateau. Rue A. de St Exupéry. Rue St Exupéry bloc 10. Rue St Exupéry bloc 12. Rue St Exupéry bloc 14. Rue St Exupéry bloc 16. Rue du Fort. Rue Roméo Frémy. Rue Robert Majois. Rue Jean Mermoz. Rue Jean Moulin. Rue du Pot d'Argent. Rue du Gazomètre. Résidence Edmond Bertrand. Résidence du Pot d'Argent. place Léon Blum, rue Georges Guynemer, rue Jules Stéphane, résidence Jules Gallois, rue Jules Gallois (du n° 2 à 70 et du n°1 à 75), résidence les Jonquilles rue Jules Gallois.	Salle de musique
Louvroil	30 - MAUBEUGE	0002	Rue des Buttes. Rue Albert Calmette. Rue Marie Curie. Avenue Jean de Béco. Place du Général de Gaulle. Place Fleming. Rue Jean-Marie Gachot. Rue Jean-Marie Gachot, résidence du Rouge Bonnet, bloc 10. Rue Jean-Marie Gachot, résidence du Rouge Bonnet bloc 14. Rue Jules Gallois du 72 à 212 ter, et du 77 à 197). Rue Camille Guérin. Rue Jean Jaurès prolongée. Rue Jean Jaurès. Rue Roger Lesnes. Rue Lisse. Avenue de Montfort en Chalosse du 2 au 28 et du 1 au 9. "Bloc du Moulin". Rue Pasteur. "Bloc du Bonnet Rouge". Rue du Rouge Bonnet. Cité du Rouge Bonnet. Rue des Wiges. Rue Georges Derumière. Rue Henri Sap. Rue René Vicaine. Rue René Vicaine "Les Gravettes". Résidence les Journaux chemin de Beaufort, résidence le Muguet rue Jules Gallois, résidence Pierre Locogé rue Albert Maton, rue Albert Maton.	Centre de Rencontre
Louvroil	30 - MAUBEUGE	0003	Rue des Briqueteries. Rue Dorlodot. Coron Dursin. Rue d'Hautmont. Rue Krieger. Rue Suzanne Lannoy Blin. Rue de la Résistance. Immeuble Fauquet, rue d'Hautmont. Immeuble Dessalle, rue d'Hautmont.	Maison de l'Animation (Immeuble Dessalle), rue d'Hautmont
Louvroil	30 - MAUBEUGE	0004	Rue Jules Gallois. Rue Jean Sébastien Bach. Rue Beethoven. Rue Beethoven prolongée. Rue Frédéric Chopin. Rue Claude Debussy. Rue Mozart. Rue Maurice Ravel. Rue Vivaldi. Rue du Grand Sars. Rue du Lac. Avenue de Montfort en Chalosse. Rue du Paradis. Rue Edouard Lalo. Rue Léon Mathieu. Résidence Pierre Thiry, rue Jules Gallois (du 199 à la fin et du 214 à la fin).	Groupe scolaire Maurice Mespreuven avenue de Montfort en Chalosse
Louvroil	30 - MAUBEUGE	0005	Av. du Président Kennedy. immeuble Ader, av. Kennedy. Immeuble Aldrin, av. Kennedy. Immeuble Armstrong, av. Kennedy. Immeuble Caravelle, av. Kennedy. Immeuble Galax, av. Kennedy. Immeuble Icaire, av. Kennedy. Immeuble Mystère, av. Kennedy. Immeuble Météor, av. Kennedy. Route de Landrecies. Rue de Limont. Rue des Longs Prés. Place des Longs Prés. Cité des Longs Prés. Résidence Mirage. Rue Schweitzer. Rue de la Paix. Cité des Platanes. Rue Albert Carnus, cité des Platanes. Rue Alphonse Daudet, cité des Platanes. Rue du Docteur Schweitzer. Rue Jean de la Fontaine. Square Victor Hugo. Résidence Concorde. Rue Alexandre Dumas. Route de Landrecies, cité des Platanes. Maternelle, avenue Kennedy. Coron des Aciéries. Rue des Aciéries. Résidence Guy Moquet. route de Landrecies, rue Apollo.	Ecole primaire "Les Prés du Paradis"
Mairieux	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer rural
Marbaix	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente
Maresches	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Maroilles	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle post-scolaire, ruelle des Garçons.
Marpent	30 - MAUBEUGE	0001	Secteur comprenant les rues: République, Salengro, Bel Air, Energie, Roger Tilmant, Cité de l'Orée du Bois, Long Fossé, Victor Hugo et Victor Hugo prolongée, Marceau, Delmotte, Delbreil, Thivrier, la Clé des Champs, rue Albert Camus, Impasse Coquelet, rue des 14 hectares, Bois de Marpent, rue Pierre Mendès France, impasse du Long Fossé, Victor Hugo, de la Fraternité, Georges Delmotte, rues de la Fraternité, du Pré fleuri.	Salle des Fêtes, porte A rue des Frères Roucheau
Marpent	30 - MAUBEUGE	0002	Secteur comprenant les rues: Mairie, Gambetta, Sadi Carnot, Thiers, Avocat Frères Roucheau, Places Industrie, Pasteur, Marbrerie, Léon Jouhaux (+ résidence les marronniers), Barbusse, Acérie, Faidherbe, 8 Mai, de Maubeuge, J.M. Carion, Grand Reng., Moulin, cité Léo, Lagrange, Merbes, J.-B. Lebas, Lanthier, rue Léon Blum, chemin des Français, cité Klein, impasse Faidherbe.	Salle des Fêtes, porte B rue des Frères Roucheau
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0001	Rue Calmette, rue du Capitaine, avenue de la Porte de Bavay, boulevard de l'Europe, rue de la Gendarmerie, place du Docteur Pierre Forest, rue Schweitzer, rue de la Quincaillerie, rue Royale, rue Henry Sculfort, rue Pierre Bérégovoy, rue de la Liberté (2 à 144), avenue du Parc, boulevard Pasteur, rue Nicolas Reignier.	Salle Jean Jaurès Hôtel de Ville

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0002	Rue Beauséjour, rue Pierre Collart, square Etienne de France, rue du Faubourg St Quentin, impasse Guillick, route de Valenciennes, rue du Progrès, rue des Ramoneurs, rue Saint Jean, avenue Jean Jaurès (1 à 155, 2 à 162 + les Athénaes), rue du Pont de Pierre (immeuble les Athénaes), allée des Platanes (Immeubles des Athénaes).	Espace Scoufort
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0003	Immeubles les Cariatides, le Building, les Floralies, le Jourdan, le Pavillon, l'Intendance, le Copenhague, le Prieuré, le Florian, le Lemar, l'Estienne, le Bossut, le 145 ^{ème} , le Lt Colonel Martin, le Vauban C	Groupe Scolaire Joyeuse
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0004	Avenue Albert 1er, place des Cantuaines, rue du Chapitre, square de Charleroi, place de la Concorde, rue Coutelle, rue de la Croix, square de Dinant, rue de l'Esplanade, rue de Fleurus, rue Casimir Fournier, rue Gippus, impasse du Choléra, rue de l'Hospice, rue de l'Intendance, rue du Docteur Paul Jean, rue Jourdan, place Lafayette, rue Lazare Carnot, square de Liège, avenue Jean Mabase, Mail de la Sambre, rue du Lt Colonel Martin, place des Nations, rue Georges Paillois, passage des Nations, place du Pavillon, rue du 145 ^{ème} RI, rue du 87 ^{ème} RI, avenue Franklin Roosevelt, rue Gustave Scoufort, rue de Valmy, place Vauban, rue Vauban (immeubles: Vauban A, Vauban B), place Verte, rue Walrand, rue du Musée.	Groupe Scolaire Joyeuse
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0005	Rue des Crosseurs (1 à 49, 2 à 40), rue du Grand Bois, rue du Manoir, route de Mons, rue Ferdinand Réquillé, allée Guillaume Budé.	Salle de fêtes du faubourg de Mons
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0006	Rue d'Alsace Lorraine, ruelle Arciau, rue Jean Bart, rue Lucien Brasseur, rue Jacques Cartier, rue des Champs Elysées, rue Charcot, chemin du Héron, rue Dugay Trouin, rue Alain Gerbault, impasse Godéfroy, ruelle Lenglet, résidence des Prés du Saussour, rue Reine Astrid, rue Rostand, rue des Sars, rosette des Sars, rue du Tivoli, rue des Vitriers, rue Warnotte, rue du Cèdre Bleu, chemin de la Canougue	Salle de fêtes du faubourg de Mons
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0007	Allée de la Polyclinique, la Satinette, rue de l'Ancien Pont Rouge, route d'Assevent, rue Louis Blériot, chemin de la Croix, rue Dupuy de Lome, ruelle de la Fontaine Violaine, rue Nicolas Fock, rue Georges Guynemer, rue St-Exupéry, place Jean Mermoz, rue Charles Nungesser, allée de la Redoute, boulevard de Jeumont, boulevard des Océans, avenue de l'Atlantique, allée de l'Océan Pacifique, allée de l'Océan Indien, allée de l'Océan Arctique, allée de l'Océan Antarctique, chemin des Rocailles, avenue du Général Vanuxem, allée Verte	Salle des Fêtes, Pont-Allant
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0008	Rue du Sergent Acquart, rue du Sergent Verdier, rue du Cdt Brocart, rue du Lieutenant Lalarme, allée des Aviateurs, rue Clément Ader, rue Maryse Bastié, rue Léon Bathiat, rue Adrienne Bolland, square Hélène Boucher, rue Louis Bréguet, rue Henri Farman, rue Roland Garros, rue René Caudron, rue René Fonck, rue Léonard de Vinci, cité Jardins, rue Didier Daurat, route d'Elesmes, impasse des Fusains, impasse des Thuyas, rue des Trôennes, rue Védriennes, rue des Crosseurs (48 à fin et 51 à fin).	Ecole Maternelle du Pont - Allant
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0009	Rue Jeanne d'Arc, rue du Corbeau, rue Victor Hugo, rue des Ormes, cité des Ormes, avenue Jean Jaurès (157 à fin, 164 à fin), rue de la Liberté (146 à fin, 161 à fin).	Salle des Fêtes de Douzies
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0010	Impasse du Champ de l'Abbesse, rue des Acacias, square des Amandiers, square des Aubépines, rue des Chênes, rue Pierre de Coubertin, rue de la Couturelle, rue Becquerel, rue Marie Curie, rue Pierre Curie, rue des Frères, rue des Hêtres Domaine des Vergers, Chemin Latéral, rue des Linières, rue de Mairieux, rue du Marais, square des Eglantiers, square des Erables, square des Cerisiers, square des Peupliers, square des Pommiers, rue des Sapins, rue des Sorbiers, rue Gustave Ribaut, rue de Sous-le-Bois, rue de l'Egalité	Salle des Fêtes de Douzies
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0011	Avenue des Présidents, boulevard Charles de Gaulle, rue du Pont de Pierre, rue Sydney Thomas	Mairie annexe des Présidents
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0012	rue Ampère, rue de la Briquetterie, rue de la Centrale électrique, rue du Château d'eau, rue du chemin de fer, rue du Foyer, rue de Grattières, rue de Gréveaux, rue du Trou au sable, impasse Lucienne Legrand	Groupe primaire Montplaisir
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0013	Cité des Anciens Montplaisir, square Berthelot, rue Claude Berthelot, Cité des Automobilistes, impasse Brunneval, impasse Bruyère, rue Centrale, cité de la Céramique, rue André Chausson, cité du Chemin de Fer, rue Dauge, rue de l'École maternelle, rue de la Faiencerie, rue de la Gare de Douzies, rue Gay Lussac, cité du Trieu Moulton, avenue Lavoisier, rue du Nord, rue Bernard Palissy, rue du Square, rue d'Hautmont (171 à 199, 183 à 199, 289 à 299, 471 à 500)	Groupe primaire Montplaisir
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0014	Rue Joachim du Bellay, route de Feignies, rue de Gognies Chaussée, avenue Alfred de Vigny, Croix Saint André, Rue A. Thierry (Résidence Jennepin), boulevard Charles Perrault, place Croix Saint Ghislain, rue Emile Verhaeren, rue Charles Pégu, Boulevard René Chateaubriand	Ecole élémentaire Lamartine, avenue Alfred de Vigny
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0015	Résidence des Anciens Croix Saint Ghislain, rue du Bicentenaire, hameau de Colombine, allée Philippe de Comynnes, rue Paul Claudel, rue Jean Cocteau, Croix de Lorraine, boulevard des Rois de France, allée Louis XV, allée Louis XVI, allée Louis XVII, allée Louis XVIII, allée Louis XIV, rue José Maria de Hérédia, avenue des Historiens, rue Francis Jammes, boulevard Lamartine, piscine Epinette, boulevard Lavisse, rue Jules Michelet, rue du Coron Rambaud, résidence Saint Ghislain, rue Paul Valéry, boulevard de l'Epinette, rue des Dauphins de France	Ecole élémentaire Lamartine, avenue Alfred de Vigny
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0016	Avenue Nicolas Boileau, Rue Augustin Thierry (résidence Châteaubriand), le Vilvorde, boulevard Jean de la Fontaine, rue Pierre de Ronsard, rue Jules Valés, rue Marceline Desbordes Valmore, rue Georges Sand, Boulevard Pierre Corneille	Groupe Primaire Jean de la Fontaine
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0017	Rue René Descartes, rue de l'Ouvrage, rue Gustave Flaubert, rue Jean de la Bruyère, boulevard Malherbe, rue Clément Marot, rue Michel de Montaigne, rue Jean Racine, rue St Philippe, rue Augustin Thierry, rue François Villon, rue Emile Zola.	Groupe Primaire Jean de la Fontaine
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0018	Route d'Avesnes, rue de la Bienfaisance, rue Romain Duchateau, boulevard de l'Europe (immeubles Suisse et Italie), rue du faubourg St-Lazare, avenue de la Gare, rue du Gauche-Pied, rue du Gazomètre, rue Adolphe Matha, rue de la Mutualité, avenue du Pont Rouge, rue St Vincent de Paul, rue du Trieu au Vin	Théâtre du Manège, Place du Pavillon
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0019	Place des Arts, rue des Arts, rue du Chemin Vert, la Corniche, rue Dandoy, rue Delattre de Tassigny, square Benjamin Delessert, rue Georges Dubut, rue Henri Durre, avenue de Ferrière, avenue de France, rue du Général Fournier, rue Marie Alexandre Guenin, quai des Hennuyers, quai des Nerviens, rue de Louvroil, rue de la Machine Outil, rue Neuillès, rue de la Porte de Paris, avenue des Provinces Françaises, rue Saint Eloi, avenue du Colonel Schouller, avenue de Verdun, place de Wattignies, rue de Provence, rue de Rousies	Ecole Jean Mabase
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0020	Rue du Faubourg Ste-Aldegonde, centre social des Provinces Françaises, rues de Champagne, d'Artois, de Bretagne, de Champagne, de Flandre, de Normandie, de Picardie, Impasse Waudru	Ecole maternelle Jean Mabase, avenue des Provinces Françaises
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0021	Rue de l'Ancienne Place, rue Augustin Brasseur, ruelle Lemy, rue de la Paix, rue Gaston Sarmain, rue du Travail, rue des Usines, rue de la Victoire, rue d'Hautmont (1 à 145, 2 à 118), rue des Ecoles (78 à fin, 99 à fin), rue des Minières (126 à fin, 107 à fin).	Ecole primaire Jules Ferry, rue du Château
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0022	Rue de Douzies, rue de l'Ermitage, rue d'Hautmont (du n° 120 à 296), place du Village Fleuri, square des Lilas, rue des Bleuets, résidence des Fleurs, rue de la Céramique,	Mairie annexe de Sous le Bois place de l'Industrie
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0023	Rue des Ecoles (du n°1 au 97, n°2 à 76), rue de l'Eglise, place René Hamoir, place de l'Industrie, rue des Fleurs, cité des Fleurs (les Clématites, les Glycines, les Tamaris, Buisson Ardent, les Géraniums), rue des Pensées, rue des Tulipes, avenue des Cèdres, les Genets, square des Oiseleurs, rue des Roses, rue du Jeu de Paume, rue des Laminiers, rue de la Poste, rue du Skating, rue du Tilleul, rue d'Hautmont (298 à 474, 147 à 169), rue des Minières (1 à 105, 2 à 124).	Foyer des Anciens place de l'Industrie
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0024	Rue Butte Cayeux, rue de la Butte, rue de l'Ermitage, rue de l'Espérance, rue de la Flamenne, rue des Fonderies, rue Renelde Bériot, rue de la Gare de Sous le Bois, rue Haute, rue des Hauts Fourneaux, rue d'Hautmont (du n°300 à 470), rue Jeanne Jugan, rue Kennedy, ruelle de Pature Laloux, rue Sainte-Emilie, rue de la Scierie, impasse Senelle, rue de la Boulonnerie	Centre social des 3 Faubourgs, La Fraternité, rue Kennedy
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0025	Rue Bessemer, chemin des Ecus, rue Jacquard, Avenue de la République, Avenue François Mitterrand, rue Pierre Martin, rue Nouvelle, rue Denis Papin, allée des Platanes, square Saint Suaire, rue des Saules, chemin de Scouviaux, rue de la Constitution, rue des Frères Lumière,	Mairie annexe des Présidents
Maubeuge	30 - MAUBEUGE	0026	Rue des Alliés, allée Géo André, rue Jean Bouin, rue du Château, impasse Fiévet, cour Fiévet, ruelle Fiévet, rue Pecart, rue Saint-Antoine, rue de la Liberté (1 à 159 - Clos Saint Louis).	Ecole primaire Jules Ferry, rue du Château
Mecquignies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Monceau-Saint-Waast	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Moustier-en-Fagne	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Neuf-Mesnil	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Neuville-en-Avesnois	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole, rue Pasteur
Noyelles-sur-Sambre	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Obies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Obrechies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	12, rue du Fournil
Ohain	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Orsival	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Petit-Fayt	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Poix du Nord	7 - AVESNES SUR HELPE	0001	Rue Henri Roland, Rue de l'Eglise, Place Aimé Joveniaux, Rue de la Chasse, Rue Saint Martin, Rue Notre Dame, Rue Keighley, Rue de la République, Rue des Juifs, Rue de Neuville, Rue Dondaine, Rue des Muloirs, Rue des Pâquerettes, Rue des Coquelicots, Rue des Rosiers, Rue des Bleuets, Place du Général de Gaulle, Rue Gaston Ducomet, Rue Odon Soufflet.	Salle des Fêtes
Poix du Nord	7 - AVESNES SUR HELPE	0002	Rue des Ecoles, Rue Pasteur, Rue Anatole France, Rue des Warenes, Rue François Druessne, Rue et Place Talma, Rue de l'Officier, Rue des Travailleurs, Rue du Percepteur, Rue Eugène Lefebvre, Rue Edmond Demade, Rue du Château, Rue Yves Delgorge, Rue de Bousies, Rue aux Loups, Rue Ferdinand Binns, Rue du Général Leclerc, Rue du Calvaire, Résidence Europa, Rue des Arts, Rue Saint Georges, Rue du Coucou, Rue du Croissant, Rue de Wagnonville, Rue du Cavée du Drain, Rue du Quesroy, Rue du Marronnier, Chaussée Brunehaut, Rue des Tuilleries, Route de Landrecies.	Salle Joséphine Bataille

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Pont-sur-Sambre	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Pont-à-pont, Grand rue, rues des Écoles, Loridan, cité des Quesnoys, rue des Charmes, impasse des Saules, square des Aubépines, rue du 8 mai 1945, Bocage, rues Maruelle, des Blancs Bois, cités des Blancs Bois, chemin de Marais, route de Berlaimont, hameau de la Porcquerie, Haute rue, chemin de la Come, Moutier, route de Valenciennes, rés. "Jacques Fétis", routes de Bavay, d'Hargnies, Moulin de la Fosse, Ferme du Leroy, écluse de Quartes, rues Claudine Legris, Jean-Luc Caille.	Salle des Fêtes
Pont-sur-Sambre	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Rues de Quartes, Maurice Poirette, Notre Dame, de Bel Air, du Béguinage "Yvon Vion", ruelle Jôme, Béguinage "Yvon Vion", résidences "Les Tilleuls", "Le Verger", "Bel Air", cité Notre Dame, rue de Pantegnies, route de Pantegnies, ruelles Tézec, Deblaton, hameau de Pantegnies, cité de Pantegnies, bois Georges, la Pannerie, lotissement Louis Dermade, rue de la Fontaine, ruelle de Bel Air.	Centre polyvalent
Potelle	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Preux-au-Bois	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Club des Aînés, rue du Bois
Preux-au-Sart	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Prisches	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Quiévelon	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Rainsars	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ancienne Ecole (La Place)
Ramousies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Raucourt-au-Bois	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Requignies	19 - FOURMIES	0001	Rue Paul Ronval, rue du 6 Septembre 1914, place Pasteur, rue des Mines, rue Paul Durin, quartier de la Brasserie, rue Maurice Druart, rue de la Gare, rue de la Paix, cité du Grand Bois, rue G. Herbecq, rue G. Herbecq prolongée, rue M.L. Delattre, cité St-Luc, rue du Bois, place de la République, rue de Cerfontaine, place de Nice, rue René Fourchet, cité J. Rostand, cité Jacques Prévart, cité Pablo Neruda, chemin des Wetz, rue du Biez, allée Basque, voie rapide, Impasse Poudrière, Béguinage, chemin du Bois des Bons Pères, rue des Anciens Combattants, impasse de l'Escrière.	Salle des Fêtes, place de Nice
Requignies	19 - FOURMIES	0002	Rue d'Ostergnies, rue de la Barque, rue Roland Nogent et rue Paul Pécret de la cité Buissonnière, rue A. Beugnies, chemin des Foyaux quartier Dérumont, chemin des Meuniers, cité Paul Hauquier, cour Mousset, quartier du Ruisseau, cité Gérard Philippe, rue de Rocq.	Salle du Millénaire, rue Armand Beugnies
Robersart	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Secrétariat de mairie, 2 rue de Bousies
Rousies	19 - FOURMIES	0001	Places de l'Abreuvoir, de la Libération, rues de la Berlandière, du Bois (de 1 à 13 et de 2 à 34), Clemenceau, de l'Eglise, Jules Cuisset, Jules Huart, de la Mairie, de Maubeuge (de 1 à 23 et de 2 à 38), de la République, du Transvaal, de la Vaqueresse, impasses de la Cense d'En Haut, des Evaux, du Phénix, Willame, résidences les Charmes, clos des Bouquets d'Or, les Prés du Cerf, cités des Chênes, des Tilleuls.	Salle des Fêtes, place Julien Bernard
Rousies	19 - FOURMIES	0002	Avenue de Ferrière, rues Pasteur, du Grand Fort, du Chemin Vert, du Glacis, Ste Aldegonde, du Sentier, chemins des Chardonnerets, d'Hautmont, de l'Alouette, de l'Arsenal, cité des Oeillets, Faubourgs St-Lazare, Ste Aldegonde, impasse de la Bellevue, allée des Marronniers, résidences du Bois Joli, du Chemin Vert, des Marronniers, école maternelle du Chemin Vert.	Ecole maternelle du Chemin Vert, rue du Chemin Vert
Rousies	19 - FOURMIES	0003	Rues d'Assevent, Jean-Jaurès, des Bons Pères, du Bois (à partir des 13 et 34), ensemble Henri Barbusse, impasses des Bons Pères, des Bouleaux, cités des Bons Pères, de la Narbonnière, Salvador Allende, des Roses, résidences Guernica et Valmy, le Verger, le Bocage, avenue Léon Liémans, hameau des Saules.	Ecole maternelle Jean Jaurès, rue Jean Jaurès
Rousies	19 - FOURMIES	0004	Résidences Bois de Falize, le Vallon, Jean Moulin, Yvonne Abbas, impasses de la Briqueterie, Falize, rues de Maubeuge (à partir des 23 et 38), Pierre Curie, des Viviers.	Salle des Sports, rue de Maubeuge
Ruesnes	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Sains-du-Nord	19 - FOURMIES	0001	Rues des Bergeries, du Pont de Sains, du Pont Quétoit, de Paris, Croix du Bois, du Défriché, ruelle Fauville, rue Là Haut, chemin Doiring, Bois de la Fagne, La Cendrière, La Vieille Ferme, rues des Fermes, Traversière, Roland Michaux, Nouveau, Jules Hiroux, cité de la Renaissance, rues du Point du Jour, du Petit Etang, du Pachi, des Aulnes, de la Laiterie, de l'Europe, Croix de Glageon, André Baudin, ferme Caudron, chemin Montillon, rues de Ramousies, du Bois l'Abbé, Sadi Carnot, du 8 mai 1945, chalet Tabary, fermes du Bois de la Fagne, du Défriché, place Neuveau.	Gymnase, 7 bis rue du Moulin à Vent
Sains-du-Nord	19 - FOURMIES	0002	Rue de Rainsars, Vieux chemin d'Avesnes, rues Roger Salengro, Paul Doumer, Marcoux, Martinet, Léo Lagrange, Jean-Baptiste Lebas, Jean Jaurès, Hector Sandrat, Haie Corbeau, Gabriel Péri, Faïdherbe, Edmond Wiart, du Moulin à Vent, du Moulin, des Jardins, des Fosses à Marne, de Sémeries, route d'Avesnes, résidence les Acacias, maison de retraite, résidences Les Aubépines, les Hauts de Sains, Charles Naveau, place du Général de Gaulle, cité Talleyrand, impasse du Cimetière, rues du Docteur Chevalier, Léon Gambetta, des Hipres, place de la Gare.	Gymnase, 7 bis rue du Moulin à Vent
Saint-Aubin	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Saint-Hilaire-sur-Helpe	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, place André Coupillaud
Saint-Rémy-du-Nord	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Sports, GrandRue
Saint-Rémy-Chaussée	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Saint-Waast-La-Vallée	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Salesches	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de Réunion près de la Mairie
Sars Poteries	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, rue Jean Jaurès
Sassegnies	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Semeries	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Semousies	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Sepmeries	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Restaurant scolaire - 143 GrandRue
Solre-le-Château	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Maison des Loisirs, 23 rue du Quartier
Solrignes	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Taisnières-en-Thiérache	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente
Taisnières-sur-Hon	5 - AULNOYE AYMERIES	0001	Secteur comprenant Taisnières-Centre, rue Basse, Chaussée du Bois, les lieux-dits "Sur-Hon", "La Noire Femme" et "Riez-Chartiaux".	Salle des fêtes, rue Williot
Taisnières-sur-Hon	5 - AULNOYE AYMERIES	0002	Secteur comprenant la Route de Mons du Hameau, de Malplaquet, les lieux-dits "Riez-de-l'Erelle", "Le Camp Perdu", "Grosses-Haies" et "Le Coin du Bois".	Ecole de Malplaquet, route de Mons, Hameau de Malplaquet
Trélon	19 - FOURMIES	0001	Rues des Glycines, des Lilas, Ernest Dimnet, de l'Espérance, Victor Hugo, impasses Pasteur, Ramon, rue Robert Fontesse, lieu-dit "l'Etoile" rues Bellevue, de la Liberté, Heureuse, de la Colonnnière, du Pont Seru, lieu-dit "Cronstad", lieu dit "la Demie-Lieue", lieu-dit "les Wilmais", rues Briand, Gambetta, place Jean Jaurès, rue Daubercies, places Comerre, Joffre, rues Deval, du Champ d'Asile, du Gazomètre, Guérin, quartier du Tissage, rues Neuve, Lobet, Clavon, des Champs, des Hirondelles, Calmette, route de Chimay, rue des Eglantines, domaine du Grand Dieu, résidence de la Pierre Trouée.	Salle des Fêtes
Trélon	19 - FOURMIES	0002	Rues de la Halle, Deltour, du Petit Marché, du Fourneau, François Ansieau, place de la Piquerie, rues de Verdun, du Belvédère, Thiers, du Teme, Maréchal Foch, Clemenceau, de la Fonderie, le Surmont, avenue Léo Lagrange, lieu-dit "Laudrissart", lieu-dit "la Sèche Cense", rue Roger Salengro, impasse des Jardins, rues du Canada, Dimanche, Chartiaux, lieu dit "le Calloy", lieu dit "le Fourneau", Rue Emile Zola, lieu dit "les Haies", lieu dit "la Camaille", lieu-dit "Béronveau", rues de la Brasserie, de l'Escalier Royal, chemins des Haies, des Jardins, rue du chemin Vert.	Salle des Fêtes
Vendegies au Bois	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle communale, 6 rue de l'Eglise
Vieux-Mesnil	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole Pierre Devigne, place des Tournelles
Vieux-Reng	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Villereau	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle "Espace Cades", 118 rue Berlandois
Villers Pol	7 - AVESNES SUR HELPE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, rue des Ecoles
Villers-sire-Nicole	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Wailers-en-Fagne	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Wargnies le Grand	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, rue du Paradis
Wargnies le Petit	5 - AULNOYE AYMERIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Mariages

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Wattignies-la-Victoire	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Wignehies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes, place François Mitterrand
Willies	19 - FOURMIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	"L'école"

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Abancourt	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Anneux	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole
Aubencheul-au-bac	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Avesnes-les-Aubert	11 - CAUDRY	0001	Rues Chanzy, Jules Ferry, Eugène Fiévet, Gambetta, du 14 juillet, passage liberté, rues des Montagnes Russes, Roger Salengro, place Jean Jaurès, rue Camélinat, cour de la Place, Rues Jules Vallés, Henri Barbusse, Karl Marx, place de l'Eglise, passage Intendant Largillière, rue Pasteur, rue du 8 mai 1945 (côté pair du n° 2 au n° 16 - côté impair du n°1 au n°43 bis).	Salle des Fêtes municipale rue Camélinat
Avesnes-les-Aubert	11 - CAUDRY	0002	Sentier de la Gare, cour de la Gare, rues Paul Vaillant Couturier, Victor Hugo, Faidherbe, Waldeck Rousseau, Paul Lafargue, du 19 mars 1962, du 8 mai 1945 (sauf partie du 1er bureau), de Bevillers, lieux-dits "Le Coupe Gorge", "Le Pont à Vaques", avenue Jules Guesde, routes Nationale, de Solesmes, rues de la Fileuse, de l'Epoële.	Salle des Fêtes municipale rue Camélinat
Avesnes-les-Aubert	11 - CAUDRY	0003	Rues Marcel Cachin, Lucien Sampaix, Maurice Thorez, Gabriel Péri, Jacques Duclos, Marcel Paul, Albert Waxin, des frères Beauvois, Sadi Carnot, Louise Michel, passages Louise Michel, Galochette, des Ecoles, rues des Sarcleurs, des Décolleteurs.	Salle des Fêtes municipale rue Camélinat
Awoingt	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Cérémonies, 3 rue A. Mathieu
Banteux	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bantigny	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bantouzelle	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Bazuel	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Carpentier, Grand Rue
Beaumont-en-Cambrésis	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Beaurain	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Beauvois-en-Cambrésis	11 - CAUDRY	0001	Rues de l'Avenir, Marcelin Berthelot, Sadi Carnot, du Centre, du Commerce, Etienne Dolet, Emile Dusséaux, place Ferrer, rues Jean Jaurès, Louise Michel, Neuve, Pasteur, Rambach, Robespierre, Salengro, Daniel Sorlin, Emile Zola.	Salle de sports, rue Berthelot
Beauvois-en-Cambrésis	11 - CAUDRY	0002	Rue des Anciens Combattants d'AFN, ruelle de la Barrière, route de Bévillers, rues de Bévillers, Aristide Briand, de Cattenières, Pierre et Marie Curie, Marguerite Duras, de l'Égalité, Faidherbe, du Four, du Frêne, Victor Hugo, de l'Industrie, Jean-Baptiste Lebas, de la Liberté, de Liège, Pierre Mendès France, espace François Mitterrand, rues Jean Moulin, du Pire, du Quatorze Juillet, Georges Sand, du Stade, Victor Watremez.	Salle de sports, rue Berthelot
Bermerain	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, 26 rue de la Poste
Bertry	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes (salle de réunions), rue Gambetta
Béthencourt	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Juste Collyer, place Jean Jaurès
Bevillers	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes
Blécourt	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Boursies	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Boussières-en-Cambrésis	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Briastre	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, place Nicolas Vallez
Busigny	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001	Rues des Alliés, Anatole France, du Bac, Calmette, du Calvaire, du Capitaine Mabile, des Fusillés, Gabriel Péri, Georges Pompidou, Guynemer, Herriot, Jean Jaurès, Jules Guesde, du Lieutenant Colpin, Pasteur, Pierre Galieue, des Poilus, du Poirier, de la République, de la Victoire, places des Berceaux, Clémenceau, Foch, ruelles Jacques Durez, du Sac, Fermes du Rond Point, de l'Ermitage, rue du Bois de la Haie Menneresse.	Salle des Fêtes, rue des Poilus
Busigny	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0002	Impasse Begard, rues Carnot, de l'école, Franck Bourreau, des Frères Desjardin, Gambetta, de la Gare, du Général de Gaulle, du Jeu de Paume, Joffre, du Lieutenant Vilette, de Malmaison, du Moulin, Mangin, fermes du Bois de Malmaison, du Bois de Gattignies, places Jean Averlon, Abel Dehe.	Salle des Fêtes, rue des Poilus
Cagnoncles	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des associations
Cambrai	9 - CAMBRAI	0001	Avenue de la Victoire, Hôtel de Ville, Mail Saint Martin (8 à 26 et 13 à 27), petite rue Vanderburch, place Eugène Thomas, place Fenelon, place Jean Moulin, place Porte de Paris, place Saint Sepulcre, place Verte, résidence Fenelon, rue Achille Durieux, rue Auguste Legrand, rue aux Nattes, rue de la Neuve Tour, rue de l'aiguille, rue de l'Épée, rue de Noyon, rue de Prémy, rue de Querenaing, rue des Chanoines, rue des Croisettes, rue des Ecoles, rue des Ratelots, rue des Récollets, rue des Rôtisseurs de 0 à 20 (pair), rue des Soeurs de Charité, rue du Beffroi, rue du Grand Séminaire, rue du Huit Mai, rue du Onze Novembre, rue du Paon, rue du Temple, rue Eugène Bouly, rue Jean Chollet, rue Joseph Carlier, rue de la Tour des Arquets, rue Louis Blériot, rue Louis Renard, rue Monseigneur Guerry, rue Pierre d'Ailly, rue Saint Fiacre, rue Saint Julien, rue Tavelle (côté impair) , rue Vaucelette, rue de Cantimpré (0 à 31), rue des Feutriers (côté impair), Grande Rue Fenelon (côté impair), rue des Poissonniers.	Hôtel de Ville Salle des Cérémonies
Cambrai	9 - CAMBRAI	0002	Allée des Soupirs, boulevard de Bertaimont, boulevard de la Liberté, Fond Saint Georges, Impasse Louis Belmas, Rang Croix à Poteries, rue Fond Saint Georges, rue Aubenche, rue Charles Lamy, rue de la Madeline, rue de la Poste, rue des Anges, rue des Archers, rue des Juifs, rue des Liniers, rue des Pochonnels, rue des Rôtisseurs de 20 à 998 (pair), rue des Soupirs, rue du Bastion, rue du Petit Séminaire, rue du Pré d'Espagne, rue Ernest Lepot, rue Guillaume du Fay, rue Léon Gambetta, rue Louis Belmas, rue Saint Georges, rue Saint Nicolas, rue Watteau, place Robert Leroy (16 à 28).	Hôtel de Ville Salle des Cérémonies
Cambrai	9 - CAMBRAI	0003	Rue de la Roche, rue de Lesdain, rue de Rumilly, rue d'Honnecourt, rue du Petit Bois, Sentier de l'Eglise, rue de Peronne, rue de Belfort, rue des Processions, Coron Piet, allée Raoul Follereau, Impasse du Champ Huttin, rue de Masnières de 1 à 43 (impair) et de 0 à 42 (pair), rue de Montmorency.	Maison de Quartier Saint Druon, Salle Julien Delcroix
Cambrai	9 - CAMBRAI	0004	Avenue de Paris, rue de l'Abbaye de Vaucelles, rue aux Chiens, rue de Bonavis, rue de Cantaing, rue de Gouzeaucourt, rue de Masnières de 47 à 105 (impair) et de 44 à 88 (pair), rue de Ribecourt, Sentier de Rumilly, avenue Georges Nuttin.	Ecole maternelle René Coty
Cambrai	9 - CAMBRAI	0005	Avenue de Paris, boulevard de Liberté, Chemin des Sources, Chemin du Plat, Résidence Bertrand, rue Bertrand Milcent, rue de Belfort, rue de Chateaudun, rue de Marcoing, rue de Noyelles, rue de Proville, rue Docteur Philippe Pagniez, rue du Catelet, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Saint Gilles, sentier du Cochon.	Groupe scolaire La Fontaine, école élémentaire
Cambrai	9 - CAMBRAI	0006	Avenue Albert 1er, avenue de la Victoire, avenue du Maréchal Foch, avenue Jules Ferry, avenue Michelet, boulevard Faidherbe, boulevard Paul Bezin, boulevard Vauban, cité Michelet, impasse Coupe-Oreilles, place Porte Notre Dame, place Aristide Briand, place Maurice Schumann, place Robert Leroy (1 à 9 et 2 à 14), place du Marechal Leclerc, Rang Saint Jean, rue Paix de Nimègue, rue Colbert, rue d'Alsace Lorraine, rue de la Citadelle, rue de l'Écu de France, rue de Lille, rue des Bellottes, rue des Bouchers, rue des Chaudronniers, rue des Cordiers, rue des Frères Marsy, rue du Cambrésis, rue du Général de Gaulle, rue du Général Frère, rue du Maréchal Juin, rue Léon Gambetta, rue Maréchal De Latre de Tassigny, rue Neuve, rue Pasteur, rue Saint-Jacques, square de la Choque, rue des Rôtisseurs (côté impair), rue Tavelle (côté pair), Mail Saint Martin (0 à 8, 0 à 13), rue du colonel Francis Nicol, rue des Chauffeurs.	Hôtel de Ville Salle des Cérémonies
Cambrai	9 - CAMBRAI	0007	Grande rue Fenelon, Grande rue Vanderburch, Impasse au Dez, Impasse Coupe-Drap, Impasse Saint Lazare, place Fenelon, Quai Saint Lazare, rue Clocher Saint Géry, rue de la Manutention, rue Delphin Duteuple, rue des Candillons, rue des Capucins, rue des Corbeaux, rue d'Inchy, rue du Chapeau Vert, rue du Docteur Lermoyer, rue Godetiez Bolvin, rue Louis Blériot, rue du Marché aux Poissons, rue Monstrelet, rue Neuve des Capucins, rue Saint Lazare, rue Saint Pol, rue Saint Vaast, rue Tilvasson, rue Victor Ramette, rue Sadi Carnot, Place du neuf Octobre, rue Saint Aubert, rue de Nice, Place de la République, rue d'Alger, rue Jean Jaurès, rue des Clefs, rue Porte Notre Dame, Grande Rue Fenelon (côté pair).	Hôtel de Ville Salle des Cérémonies
Cambrai	9 - CAMBRAI	0008	Allée Fenelon, boulevard Jean Bart, chemin Blanchisserie, chemin Boulanger, chemin des Buses, Digue de l'Escaut, Digue du Canal, Impasse Chemin Bourlon, passage du Ciclotiau, place Marcelin Berthelot, Quai de Selles, rue d'Abbeville, rue d'Arras, rue de Bapaume, rue de Bourlon, rue de Cantimpré (de 31 à 39, de 0 à 998) , rue de Douai, rue de l'Escaut, rue de Morenchies, rue de Sainte Olle, rue des Docks, rue des Edoues de Selles, rue des Feutriers (côté pair), rue des Tanneries, rue d'Esware, rue du Canal, rue du Castor, rue du Champ de Tir, rue du Chatelet, rue du Comte d'Artois, rue du Marais Cantimpré, rue du Moulin d'Erre, rue Jean Goude, rue Lucien Sampaix, rue du Président René Coty, rue du Quartier de Cavalerie, rue Sainte Barbe, avenue Georges Pompidou, rue Jacques Boutry, rue d'Amiens, Chemin du Champ de Tir.	Ecole maternelle Jacques Brel, rue Jean Goude
Cambrai	9 - CAMBRAI	0009	Allée du Quinconce, avenue de Dunkerque, cité Saint Alfred, Grande rue Verte, Petite rue Verte, rue du Champ de Manœuvre, rue de Roubaix, rue de Tourcoing, rue de Versailles, rue du Pont de Pierres, rue du Premier de Ligne, rue Lévêque (n°2 à 62 - n°1 à 105), rue du Quatrième Cuirassiers, rue René Mouchotte, rue des Maratchers.	Ecole maternelle Ferdinand Buisson, allée Saint Roch
Cambrai	9 - CAMBRAI	0010	Allée des Primevères, allée Saint Roch de 1 à 31 (impair) et de 2 à 24 (pair) , avenue de Bouchain, avenue de Valenciennes, avenue du Quesnoy, passage Lely, rue de Denain, rue de la Grainetier, rue des Anémones, rue des Paquerettes, rue des Violettes, rue Henry Dunant, rue Lévêque (n°64 à 136 - n° 107 à 161), rue René Dumont.	Ecole maternelle Ferdinand Buisson, allée Saint Roch

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Cambrai	9 - CAMBRAI	0011	Avenue du Quesnoy, place Beauséjour, place de Picardie, rue Alexandre Ribot, rue de Bayay, rue de Genève, rue de la Champagne, rue de la Délivrance, rue de la Paix, rue de la Renaissance, rue de la Somme, rue de Solesmes, rue de Verdun, rue Guynemer, rue Marx Dormoy, rue des Pierres Jumelles, rue de Naves, rue de Lyon, rue de Maubeuge, rue des Dames.	Maison de Quartier Gare annexe Salle Abbé Maréchal, Square du 27 avril 1944
Cambrai	9 - CAMBRAI	0012	Avenue du Cateau, avenue de Saint-Cloud, rue d'Awoingt(n° 1 à 153 - n°2 à 158), rue de Strasbourg, rue du Hainaut, rue d'Avesnes, rue de Camières, rue de Colmar, rue de Mulhouse, rue du Charron, rue Garin Duchatel, rue Lallier, rue Maurice Camier, rue Parsy, avenue Michelet.	Maison de Quartier Gare annexe Salle Abbé Maréchal, Square du 27 avril 1944
Cambrai	9 - CAMBRAI	0013	Avenue Jules Ferry, avenue Villars, rue Achille Doucard, rue Alexis Cuvelier, rue Auguste Dorchain, rue Charles Quint, rue de Bohain, rue de Caudry (n°42 à 146 - n°13 à 127), rue de la Pépinière, rue de Turenne, rue des Eglantines, rue des Soufflets, rue du Château d'eau, rue Gauthier, rue Saint-Ladre (0 à 215).	Maison de Quartier Saint Druon Salle Julien Delcroix, rue Raymond Gernez
Cambrai	9 - CAMBRAI	0014	Allée de Chateauguay, avenue du Cateau, Passage Michel Bacquet, place Alberto Santos Dumont, place de Houma, rue d'Awoingt (n°160 à 212 - n° 155 à 183), rue Albert Herlin, rue Christophe Colomb, rue de la Louisiane, rue de la Résistance, rue de Montréal, rue de Québec, rue des Canadiens, rue des Déportés, rue des Territoriaux, rue Dieudonné Costes, rue Marignan, rue du deux Septembre, rue du Train de Car, rue Edison, rue Emile Masclet, rue Franklin, rue Gilbert Telliez, rue Jean Mermoz, rue Jules Verne, rue Lafayette, rue Lavoisier, rue Léonard de Vinci, rue Louis Watelle, rue Maurice Bellonte, rue Michel Crépin, rue Montcalm, rue Nungesser, rue Parmentier, rue Robert Fougeray, rue Roland Garros, Square des Acadiens, Vieux Chemin de Camières, rue du Pont aux Moulins, rue de l'escadron Picardie, rue de l'escadron Cambrésis, rue Pascal.	Maison de Quartier Amérique, rue Lavoisier
Cambrai	9 - CAMBRAI	0015	Place de Savoie, place du Dauphiné, rue Charles Peguy, rue de Franche-Comté, rue de Gascogne, rue de Provence, rue des Alpes, rue des Ardennes, rue des Cevennes, rue des Pyrénées, rue des Vosges, rue du Jura, rue du Maine, rue du Morvan, rue Edouard Herriot, rue Gauthier, rue Léo Lagrange, rue Léon Blum, rue Marc Sangnier, rue Robert Schuman, rue Saint Ladre (n°331 à 355), rue du Languedoc.	Ecole maternelle Martin Martine, rue de Varsovie
Cambrai	9 - CAMBRAI	0016	Place du Luxembourg, rue André Messenger, rue Charles Gounod, rue Claude Debussy, rue d'Athènes, rue de Belgrade, rue de Berne, rue de Bonn, rue de Bruxelles, rue de Copenhague, rue de la Haye, rue de Lisbonne, rue de Londres, rue de Madrid, rue de Moscou, rue de Rome, rue de Varsovie, rue de Vienne, rue d'Oslo, rue Hector Berlioz, rue Jules Massenet, rue Maurice Ravel, avenue de l'Europe.	Ecole maternelle Martin Martine, rue de Varsovie
Cambrai	9 - CAMBRAI	0017	Rue Albert Camus, rue Alphonse Daudet, rue Anatole France, rue d'Anjou, rue d'Aquitaine, rue d'Artois, rue de Bourgogne, rue de Bretagne, rue de Normandie, rue d'Île de France, rue du Béarn, rue du Calvados, rue du Roussillon, rue du Train de Car, rue Emile Zola, rue Gauthier, rue Georges Courteline, rue Honoré de Balzac, rue Jean Racine, rue Molière, rue Pierre Corneille, rue Fénelon Farez, rue Saint-Ladre (215 à 329).	Ecole maternelle Martin Martine, rue de Varsovie
Cambrai	9 - CAMBRAI	0018	Avenue de France, rue d'Allemagne, rue de Belgique, rue de Grèce, rue de l'Abbe E. Thuliez, rue de Walincourt, rue d'Espagne, rue du Danemark, rue du Portugal, rue Saint Ladre (n°2 à 256), rue de Grande Bretagne, rue d'Irlande, rue d'Italie, rue Curie, rue des Jardins Saint Ladre.	Maison de Quartier Saint Druon Salle André Dutrieux
Cambrai	9 - CAMBRAI	0019	Rue de Crévecoeur, rue du Trianon, rue de Forenville, rue de Wambaix, rue Raymond Gernez, rue de Niernigies, rue Saint Druon, rue Ernest Couteaux, rue Auguste Herbin, rue Henri Matisse, rue de Caudry (n°1 à 11 - n°2 à 40).	Maison de Quartier Saint Druon Salle André Dutrieux
Cambrai	9 - CAMBRAI	0020	Rue des Anciens Combattants d'AFN, rue de Landrecies, Avenue Victor Hugo, rue du Pont de Solesmes, rue du sentier de l'Eglise Saint Cloud, rue de la Grande Justice, rue Jean Macé, rue Paul Bert, Square du 27 avril 1944, Résidence Victor Hugo, Impasse Depreux.	Maison de Quartier Gare annexe Salle Abbé Maréchal, Square du 27 avril 1944
Cambrai	9 - CAMBRAI	0021	Rue de Chenonceaux, rue de Chantilly, rue de Chambord, rue d'Amboise, rue de Fontainebleau, allée Saint Roch de 33 à 139 (impair) et de 26 à 140 (pair), rue de Rambouillet, Impasse Cheverny, rue Leonce Malecot.	Ecole maternelle Ferdinand Buisson, allée Saint Roch
Cambrai	9 - CAMBRAI	0022	Boulevard Duplex, boulevard Faidherbe, place du Carré de Paille, rue Danbon, rue de Selles, rue des Anglaises, rue des Bleuettes, rue du Château de Selles, rue du Pont Rouge, rue Froissart, rue Saint Géry, rue Voltaire.	Hôtel de Ville Salle des Cérémonies
Cantaing-sur-Escaut	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Centre communal
Capelle	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Camières	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Cateau-Cambrésis (Le)	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001	Rue des Arbalétriers. Route de Bazuel. Rue Calmette. Lieudit Le Corbeau. Chemin du Corbeau. Rue Pierre Curie. Place Henri Dunant. Rue des Hurées. Faubourg de Landrecies. Rue de Landrecies. Avenue du Mal Leclerc. Rue du Marché aux Chevaux. Rue de la Paix. Rue Albert Schweitzer. Rue de Tupigny. Vieux Chemin de Landrecies.	Groupe scolaire Curie, rue Pierre Curie
Cateau-Cambrésis (Le)	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0002	Ruelle du Cambrésis. Rue Chanzy. Rue Fusillés Civils. Rue de la Commune de Paris. Rue Cuvier. Rue Paul Delplanche. Rue de l'Ecaille. Rue de Flandre. Rue Fontaine à Gros Bouillons. Rue Fontellaye Déjardin. Place Anatole France. Rue des Fusiliers. Place du Général de Gaulle. Rue Genty. Rue Jules Hallette. Rue Victor Hugo. Rue Marc Legay. Ruelle des Loups. Rue Pasteur. Rue des Remparts. Rue de la République. Place du Commandant Edouard Richez. Rue Robert Ruffin. Place Sadi Carnot. Rue des Savetiers. Place du 3 Septembre 1944. Place du Capitaine Vignol. Ruelle Wauters. Rue Emile Zola. Rue Jean- Jaurès. Rue Etienne Dollet. Rue Gambetta. Rue Louis Carlier. Rue de Richemont. Rue du Lavoir.	Théâtre municipal, place du 3 septembre 1944
Cateau-Cambrésis (Le)	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0003	<i>Bureau centralisateur</i> Rue de l'Abreuvoir. Rue Salvador Allende. Rue de la 93 th Battery. Rue du Bois Monplaisir. Chaussée Brunehaut. Faubourg de Cambrai. Rue Albert Camus. Impasse Louis Carlier. Rue Jean Carpezat. Rue de la Digue. Rue Saint Euxupéry. Rue de la Gaité. Rue des Hauts Fossés. Rue Holin. Ruelle Jacqz. Rue Pasteur Martin Luther King. Rue du 8 Mai 1945. Rue du Mérinos. Rue Louise Michel. Chemin de Montay. Rue Jean Moulin. Rue Pierre Nord. Rue Marcel Pagnol. Rue des Plats Fossés. Lieudit 1er Pont. Rue du Pont d'Arcole. Rue Charles Seydoux. Rue du Tordoir. Rue du Traité de 1559. Résidence Duc de Tréville. Rue de Troisvilles. Chemin Saulchoit.	Palais des Sports
Cateau-Cambrésis (Le)	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0004	Rue du Commandant Albert Seydoux. Rue Nicolas Appert. Rue Auguste Seydoux. Chemin de Baillon. Rue de Baillon. Rue Léon Blum. Rue Jacques Bret. Lieudit Buisson de Reumont. Rue Carville. Résidence le Clos Fleuri. Avenue des Essarts. Rue Fénelon. Rue Jules Ferry. Rue du Pont Fourneau. Rue de la Liberté. Rue Lupin. Rue Jacques Monod. Boulevard Paturie. Rue Péronne sur Selle. Rue des Poilus. Rue Jacques Prévert. Ruelle Regnaudin. Chemin de Reumont. Rue Sieber. Rue Jules Verne. Chemin Vert. Allée aux Lièvres.	Ecole Seydoux
Cateau-Cambrésis (Le)	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0005	Lieudit Beaudival. Ferme des Boheries. Rue Théophile Boyer. Lieudit Pont à Capelle. Rue Faidherbe. Rue des Fauvettes. Rue de Fesmy. Avenue de la Gare. Rue de Guise. Rue des Hirondelles. Av. du Maréchal de Latre de Tassigny. Avenue Matisse. Rue du Général Morland. Rue du Maréchal Mortier. Rue Jules Deloffre. Rue Pétel. Impasse des Peupliers. Rue des Pinsons. Ferme du Quennelet. Rue des Rossignols. Impasse de la Selle. Villa Simons. Vieux Chemin de Saint-Souplet. Rue de Vendelgies. Résidence Wielsbeke. Rue du Transvaal. Ferme de l'Avantage.	Ecole Matisse
Catillon-sur-Sambre	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des mariages, Mairie
Cattenières	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Caudry	11 - CAUDRY	0001	Rues de la Comédie, Eloi, Alfred Mélayers, Ampère, Auguste Beauvillain, Auguste Blanqui, Ghesquières, Clovis Hugues, Locarno, Malherbe, Clément Marot, Jean Mermoz, Montaigne, Alfred de Musset, Rabelais, de la République, Ronsard, François Villon, Fernand Beauvillain, Faidherbe, Jacquard, Marliot, Edgar Quinet, Salengro, Marcel Sembat, Edmond Bricout, places Eugène Fiévet, du Général de Gaulle, avenue Jules Guesde, rue de la cité Mathieu.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles
Caudry	11 - CAUDRY	0002	Route de Béthencourt, rues Léon Blum, Brossolette, de Calais, Calmette, Camus, Camille Guérin, route Nationale, rues Noblecourt, Gabriel Péri, place Ernest Piet, rue Stéphenon, M. Van Der Meersch, du Cambrésis, du Cateau, de Denain, de Dunkerque, Fourier, boulevard du 8 mai 1945, rue du Bois Dupont.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles
Caudry	11 - CAUDRY	0003	Rues de Bruxelles, du Commerce, Camille Desmoulins, de l'Égalité, Leavers, Malines, Benoît Melon, Ambroise Paré, Julien Rassel, Sourmains, Jules Verne, Voltaire, rue Jardines, Négrier, route de Quiévy, rues de Roubaix, rue J-J Rousseau, de Valenciennes, de Venise, du Général Leclerc, d'Anvers, Berlioz.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles
Caudry	11 - CAUDRY	0004	Rues d'Amiens, Boileau, du Nouveau Cimetière, Fénelon, de Paris, Blaise Pascal, Mme de Sévigné, du Souvenir Français, Henri Bracq, Aristide Briand, Henri Méresse, Léonide Vasseur, J. Baptiste Poulain, de Troisvilles, place Louisa Poulain, ruelle Lefebvre, chemin de Beaumont.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles
Caudry	11 - CAUDRY	0005	Rues Ader Clément, Blériot, D. Cauët, F. Charlet, route de Clary, rues Delory, Diderot, Edison, de Fontaine, des Fours à Chaux, Charles Gide, du 14 juillet, de la Liberté, de Ligny, Karl Marx, Michelet, René de la Nation, Osbert, Salembier, de la Sucrerie, Edouard Vaillant, Zola, J. Baptiste Clément, Babouef, de la Gare, des Charbonniers, Lamartine, Edouard Mannet, avenue Henri Lefebvre, rues des Frères Lumière, Beethoven, Mozart.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles
Caudry	11 - CAUDRY	0006	Rues Paul Bert, Thiers, de Cambrai, du Château, boulevard Dunant, avenue Jean Moulin, rues Léonce Bajart, d'Alençon, Henri Barbusse, de Belfort, de Chantilly, de Chanzy, Gambetta, Victor Hugo, boulevard Jean Jaurès, rues Jean Lebas, Vaucanson, Paul Moreau, ruelle Cousin, de la Paix, rue des Frères Toffin.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Caudry	11 - CAUDRY	0007	Rues Aupicq, Berthelot, Delescluze, de Fourmies, Anatole France, La Bruyère, Massenet, boulevard du 11 Novembre, rues Racine, Rodin, St Gall, Taboumé, Zamenhoff, Bossuet, Corneille, Jean de la Fontaine, Carnot, Curie, Ferrer, Pasteur, Plez Posty, Albert Thomas.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles
Caudry	11 - CAUDRY	0008	Rues de Lattre de Tassigny, Molière, des Acacias, avenue des Bois Blancs, rue des Bouleaux, boulevard du 19 mars 1962, rues Saint-Quentin, des Saules, des Frênes, passage du Star, rues des Chênes, Louise Michel, des Pins, du Bassin des Eaux, des Carpeaux.	Salle des fêtes du Pôle culturel place des Mantilles
Caultery	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Cauroir	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente
Clary	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole maternelle
Crévecoeur sur Escaut	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, rue des Liniers
Cuvillers	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Deheries	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Doignies	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Cantine scolaire, place de la Mairie
Elincourt	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Escarmain	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, 2 rue du Grand Marais
Escaudœuvres	9 - CAMBRAI	0001	Rues Jean Jaurès (des n°252 à 394 et des n°161 à 307), de l'Épinette (des n°1 à 71), Victor Hugo, Paul Langevin, Gabriel Péri, Anatole France, Romain Rolland, Henri Barbusse, Jean Perrin, Pierre Sémart, du 11 Novembre, Louise Michel, Salvador Allende, des Prés, des Fossés, Faidherbe, du 8 Mai, ruelle d'Erre, rues du 4 septembre, de Bouchain, de la Borne à l'Aigle.	Salle polyvalente rue des Violettes
Escaudœuvres	9 - CAMBRAI	0002	Rues Jean Jaurès (du n°250 au 4 et du 159 au 1), de l'Épinette (du n°2 au 84), du 1er Mai, impasse d'Erre, rue d'Erre, digue du Canal, rues Bonnet Carré, Marie-Anne Cattiaux, du Marais, Emile Zola, d'En bas, chemin particulier, rue Caporal Louis Ségard, route de Naves, rues des Lilas, des Genêts, Pasteur, Pablo Picasso, des Jonquilles, des Primevères, rue des Violettes, résidence des Bleuets, immeuble locatif situé rue des Genêts, rue du Clos Saint-Pierre.	Salle polyvalente rue des Violettes
Esnes	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Estourmel	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Estrun	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Eswars	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Flesquières	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Fontaine-au-pire	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes
Fontaine-notre-Dame	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Fressies	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Gonnelieu	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Gouzeaucourt	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole publique, rue du Stade
Groise (La)	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Haucourt-en-Cambresis	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ancienne salle de classe rue du 11 novembre
Haussy	11 - CAUDRY	0001	Rue Charles Azambre, rue Aristide Briand, Le Calvaire, rue Paul Vaillant Couturier, rue Célestin Deloge, rue Auguste Devermeille, rue de l'Égalité, rue Jules Ferry, rue Anatole France, rue Victor Hugo, Place Jean Jaurès, rue du Maréchal Joffre, rue François Macarez, rue Gabriel Péri, rue Louis Richard, Chemin de Saint-Python, rue Roger Salengro, Route de Valenciennes, rue Emile Zola.	Salle polyvalente de la Médiathèque rue Victor Hugo
Haussy	11 - CAUDRY	0002	Rue du 08 mai 1945, l'Arbre de la Femme, rue Henri Barbusse, rue Lucien Bécar, rue Oscar Marchand dit Chemin du Bosquet, rue Maxime Bricout, Avenue du Général de Gaulle, rue Auguste Delcroix, Résidence Les Erables, rue du Maréchal Foch, rue Edmond Levrez, rue Nungesser, rue Pasteur, rue de la Victoire.	Salle polyvalente de la Médiathèque rue Victor Hugo
Haynecourt	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Hem-Lenglet	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Honnechy	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes
Honnecourt sur Escaut	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie annexe, 6 rue de l'Eglise
Inchy	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Iwuy	11 - CAUDRY	0001	Rues Blanqui, Clémenceau, Danton, du 19 mars 1962, Faidherbe, du Maréchal Foch (côté impair), Gambetta, place Jules Guesde, rues Hoche, Victor Hugo, Jean Jaurès, du Maréchal Joffre (côté impair), Kléber, Lamartine, du Premier Mai, des Martyrs (côté pair), Louise Michel, Paul Minck, Pasteur, du Port, place de la République (côté impair), route de Rieux, résidence de la Roseraie, rues Waldeck Rousseau, de la Tour, place Tranoy, rues Voltaire, Emile Zola, rue Marcel Dubois.	Salle du Foyer Rural, côté droit
Iwuy	11 - CAUDRY	0002	Rues Louis Blanc, Carnot, avenue du Cimetière, rue de Lieu-St-Amand, place Roger Crépinge, rue Pierre et Josette Dagniaux, route départementale, rues du 4ème "Dragons", Jacques Duclos, de l'Égalité, du Maréchal Foch (côté pair), place de la Gare, rues du Maréchal Joffre (côté pair), Lafayette, Marie Lanivière, Jean-Baptiste Lebas, du Maréchal Leclerc, de la Liberté, des Lilas, du 8 mai 1945, des Martyrs (côté impair), Jean-Baptiste Moniez, Jean Moulin, du Parc, Renan, place de la République (côté pair), du 4 Septembre, de Villers-en-Cauchies, rue Anne Frank.	Salle du Foyer Rural, côté gauche
Lesdain	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Fernand Plet, rue de Crévecoeur
Ligny-en-Cambresis	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001	Secteur comprenant les rues: Cambrai, Fontaine au Pire, Jacquard, Verdun, Hugo Lebas, place Salengro, Selvigny, Dollez, Delory, Curie, Chisholm, place J.-Jaurès, J. Guesde, Berthelot, Péri, chemin du Nord, Friévet, Gambetta, rue des Charmilles.	Salle des fêtes, rue Robert
Ligny-en-Cambresis	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0002	Secteur comprenant les rues: du Moulin, Caultery, J.-J. Rousseau, Pasteur, A. Gérard, J. Ferry, Faidherbe, St-Martin, Sadi Carnot, Lambert, Lévy, Robert, République, Montigny	Salle des fêtes, rue Robert
Malincourt	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Marcoing	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes, rue Thiers
Maretz	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer Léo Lagrange, 60 rue Galliéni
Masnières	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Maurice Vérin, rue des Dimeurs
Maurois	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Mazinghien	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des mariages - 82 Grand Rue
Moeuvres	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle communale, rue d'En Haut
Montay	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Montigny-en-Cambrésis	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, rue Voltaire
Montrécourt	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Naves	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	"La Grange"-rue Jacques Dulos
Neuville-St-Rémy	9 - CAMBRAI	0001	Rue des Colombes. Rue des Bleuets. Rue des Lilas. Rue de Lille (n° impairs du 87 au 211). Rue du Moulin. Rue Henri Dunant. Rue Louis Pasteur. Rue Gambetta. Rue de Vire. Rue du 11 Novembre Rue Thiers. Rue de la Vallée.	Salle Jacques Anquetil rue de Lille
Neuville-St-Rémy	9 - CAMBRAI	0002	Rue de Lille (n° pairs du 2 au 148). Rue Charles Gide. Rue Maryse Bastié. Rue Louis Blériot. Rue du Général Leclerc. Rue Roger Salengro. Rue Maurice Camier. Résidence Guillaumet. Résidence Nungesser. Rue Jean Jaurès. Rue Jules Guesde. Rue Victor Hugo. Rue Pierre Brossolette. Rue Voltaire. Rue Alfred Fromal. Rue Touchard. Rue Jean Lebas. Rue Louis Bréguet (résidence les Frères Wright). Rue Marceline Desbordes. Rue Théo Varlet. Rue Albert Samain.	Salle Jacques Anquetil rue de Lille
Neuville-St-Rémy	9 - CAMBRAI	0003	Rue de Lille(n°impairs du 1 au 79). Rue d'Oisy. Rue du Tordoir. Rue de la Cantinière. Route d'Arras. Rue Hélène Boucher. Rue Ste-Olle. Rue du Verger. Rue des Fauvettes. Rue de la Bergerie. Rue du Comte d'Artois. Rue du 8 Mai. Rue du Pont Rouge. Rue des Ecluses de Selles. Rue des Charmes. Impasse des Cottages.	Salle Jacques Anquetil rue de Lille
Neuvilly	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Niergnies	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente
Noyelles-sur-Escout	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Ors	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de réunion de l'ancien presbytère, rue du Capitaine d'Arche
Pailencourt	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Pommereuil	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, rue du Donjon
Proville	9 - CAMBRAI	0001	Digue du Canal, rues L. Sampaix, P.V. Couturier, F. Legrand, de Noyelles, allée des Champs, place de la Pyramide, rues des Anémones, des Prés, Maurice Camier	Mairie, place de la République
Proville	9 - CAMBRAI	0002	Résidence Grand Duc, Résidence du Bois, rue d'Havincourt	Club de Jeunes
Quiévy	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer communal Robert Abraham, rue Jean Jaurès
Raillencourt-Ste-Olle	9 - CAMBRAI	0001	Partie située à l'Est de la RD 643	Espace Animation - 626 route d'Arras
Raillencourt-Ste-Olle	9 - CAMBRAI	0002	Partie située à l'Ouest de la RD 643	Salle La Marière, rue de l'Eglise
Ramillies	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des cérémonies - Mairie
Rejet-de-Beaulieu	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Reumont	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Ribecourt-la-Tour	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Rieux-en-Cambrésis	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes, rue Léon Gambetta
Romerics	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, rue du Quesnoy
Rues- des-Vignes (les)	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Centre Jean Durieux
Rumilly-en-Cambresis	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, 70 rue Charles Gide
Sailly-lez-Cambrai	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Saint-Aubert	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Saint-Benin	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ancienne école, rue Pasteur
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer Rural Gustave Jacquemin, place Jean Jaurès
Saint-Martin-sur-Ecaillon	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de réunion, rue du Maréchal Leclerc
Saint-Python	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Mitterrand, place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
Saint-Souplet	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle du Foyer Rural
Saint-Vaast-en-Cambrésis	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Léo Lagrange
Sancourt	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes, rue d'Amérique
Saulzoir	11 - CAUDRY	0001	Bas du Village, rue Jean Jaurès côté pair, rue d'Haspres côté impair, Grand' Place côté impair.	Salle des fêtes, 1 rue Victor Hugo
Saulzoir	11 - CAUDRY	0002	Haut du Village, rue Jean Jaurès côté impair, rue d'Haspres côté pair, Grand' Place côté pair.	Salle des fêtes, 1 rue Victor Hugo
Séravillers-Forenville	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente de l'école
Solesmes	11 - CAUDRY	0001	Rue de l'Abbaye-Chemin d'Amerval-Impasse de la Libération-rue des Gobillons-rue G.Péri-rue R.Salengro-rue de la Liberté-rue du Parlement-rue R.Poirette-Impasse des Cordiers- rue Royale-rue du C.Fabien-rue Zola-rue P.Langevin-rue G.Bizet-rue E.Duée-Place Jean Jaurès-Place du Béart-Rue Barbusse-Place du Marché aux Braises.	Salle Gérard Carlier, rue Henri Renaux
Solesmes	11 - CAUDRY	0002	Rue des Warrennes-rue P.V.Couturier-rue de Romeries-Résidence printanière-rue du G de Gaulle-rue de la Cavée (résidence Soleil d'Automne)-Chemin des Uihans-Cité Croizat-Résidence le Béart-rue du Dr Eloi- Impasse des Briqueteurs-rue du 9 mai-rue B.Albrecht-rue S.Buisson-rue B.Solsena-rue E.Mopty-rue V.Hugo-rue Vasseur-rue Bleuse-rue des Dragons-rue Georges Stablinski	Salle Gérard Carlier, rue Henri Renaux
Solesmes	11 - CAUDRY	0003	Rue J.Guesde-Cité Joliot Curie-rue Pasteur-Avenue A.Briand-rue P.semard-rue de la République-rue Bad Berka-rue J.Ratte-rue G.Bouvier-Rue E.Carlier-rue J.B.Haye-rue du Pré Brûlé-rue de Selle-rue des Chasseurs-rue G.Mocquet-rue du N.Monde-rue du Donjon-Place Foch-rue G.Clémenceau-rue M.Noulon-rue H.renaux-Résidence Bombart-rue du Ponceau-Impasse Pascal-rue Halette-rue de l'Ermité-Les Berges de la Selle-résidence les Marais-Impasse Camus-rue de la Fabrique-Impasse Magalotte.	Salle Gérard Carlier, rue Henri Renaux
Solesmes	11 - CAUDRY	0004	Hameau d'Ovillers et Hameau d'Amerval	Ancienne Ecole René Ruelleà Ovillers
Sommaing-sur-Ecaillon	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Maison des Associations
Thun-L'Evêque	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Thun-St-Martin	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Tilloy-lez-Cambrai	9 - CAMBRAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes
Troisvilles	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, 1 rue de la Sotière
Vendegies-sur-Ecaillon	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Vertain	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Viesly	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer Rural, place Narcisse Pavot
Villers-en-Cauchies	11 - CAUDRY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de Réception (cour de la Mairie, rue de Cambrai)

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Villers-Guislain	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes
Villers-Outréaux	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes, place du Gal de Gaulle
Villers-Plouich	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Walincourt-Selvigny	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001	Secteur de Walincourt	Salle des fêtes - rue Jules Ferry
Walincourt-Selvigny	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0002	Secteur de Selvigny	Salle des fêtes - rue de l'Eglise
Wambaix	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer Rural

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Aix	31 - ORCHIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole du Centre, rue Sadi Carnot
Anhiers	31 - ORCHIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de l'Ecole maternelle
Aniche	1 - ANICHE	0001	Place Jean Jaurès, Jean Foulon, Berrioz, Rues Wambrouck, Jules Ferry (y compris la ruelle Jean Lebas), Laudeau (de l'angle de la rue Jean Jaurès au passage à niveau n° 1 à 37 et 2 à 30, y compris la cité Belotte), Jean Jaurès (de l'angle de la place Jean Jaurès à la limite avec Abscon, y compris le chemin Belotte), des Mimosas, Dubray, Braque, Picasso, Fauqueux, Barbusse (y compris la résidence de la Pyramide entrée 100 à 300), Henri Laisné.	Salle Claudine Normand 1 rue Barbusse
Aniche	1 - ANICHE	0002	Boulevard Paul Vaillant Couturier (de la rue Patoux au passage à niveau n° 83 à 177 y compris la résidence Sainte-Barbe et 4 à 126), Place Fogt, Rue Fogt, des trois sœurs Fogt, Pierre Curie (y compris la résidence Marie Curie), Patoux, Dommise, Gibour, d'Alsace, de Lorraine, Ducret (y compris l'impasse Ducret), Gambetta, Buisson, Carnot (y compris la cité Maroquin).	Ecole primaire Basuyaux rue Gambetta
Aniche	1 - ANICHE	0003	Boulevard Paul Vaillant Couturier (de la rue des frères Fache à la rue Patoux n° 1 à 69 y compris les cités Delille, Caton et cour Gillon), Avenue du 1er mai, Rues des frères Fache, des frères Martel, des frères Lemaire, du Bicentenaire de la Révolution, du Moulin Blanc (y compris la résidence Robert Hénoq et résidence Sainte-Catherine), Guy Mòquet, rue Lucie Aubrac, Charles Moreau, de la verrerie d'en bas, Denfert Rochereau (y compris la cour des Lilas), Gabriel Péri, Delforge, Gaspard (y compris la résidence des Marronniers), de la Gare Sainte-Hyacinthe, de Castillon, de Fonsac, de Bergerac, des Pâquerettes, Labrède, Libourne, Chemin des Loups (de l'angle de la rue Gaspard à la limite avec Auberchicourt, numéros impairs).	Maison de l'ALAPAGE 35 rue Delforge
Aniche	1 - ANICHE	0004	Route de Somain, Rues de la Briquette (y compris le clos Delestraint), du Général Delestraint (y compris la résidence de la Pyramide entrée 400 à 900 et la cité Saint-Martin), Chemin de la Renaissance, Rues Fendali, du Marquis de Trainsel, de la Cognée, Chemin de Villers-Campeau, Rues de Verdun (y compris la voie Sentron), cité Archevêque comprenant la Place de la Rochelle et les rues Dregnacourt, de Graves, de Jonzac, de Mareennes, de Montguyon, d'Oléron, de Rochefort, de Royan, de Saint-Emilion, de Saintes.	Ecole maternelle Wartel rue Dregnacourt
Aniche	1 - ANICHE	0005	Boulevard Drion, Rues Jean Moulin, Lutas, Verrier, Denis Cordonnier, Delval, Natiez.	Ecole maternelle Jean Schmidt, rue Delval
Aniche	1 - ANICHE	0006	Rues Novy Bor, du Hainaut, de Provence, d'Artois, de Flandres, Chantreau, Léo Lagrange (n° 17 à 55 et 2).	Ecole maternelle Yvon Fossé, rue d'Artois
Aniche	1 - ANICHE	0007	Place de Picardie, Rues de Picardie, Rousselin, d'Azincourt (y compris la résidence d'Azincourt), Pierre-Joseph Laurent, de Bretagne, Kopperie, Bobingen, Laudeau (n° 39 à 149 et 32 à 142, y compris la cour Belotte, l'allée du Mont Noir, cité des Treize et des Trente-huit), Léo Lagrange (n° 1 à 13).	Cantine Ladrrière, rue Léo Lagrange
Arleux	1 - ANICHE	0001	Rue du Centre, ruelle Gros Jean, rues Nonotte, des Lumières, de la Poste, allée Wautriche, parcours Philippe Antoine Merlin, rue Fily, place du Monument, rues du Château, Georges Lefebvre, Grande Rue, rues Salvador Allendé, de Douai, chemin du Halage, rues des Iris, du Lotus.	Salle Polyvalente Henri Martel rue Salvador Allendé
Arleux	1 - ANICHE	0002	Routes de Brunémont, de Bugnicourt, chemin des Croix, avenue de la Gare, route de Cantin, cité du Cambrésis, rue André Joseph Leglay, rues Simone Veil, du Duc d'Albè, Saint-Nicolas, Freycinet, Sainte-Honorine, de Bollard, place des Fontinelles, passage du Touage, rues de la Gravelaine, du Macaron, du Molusson, voie des Meuniers.	Maison pour tous, rue André Joseph Le Glav
Arleux	1 - ANICHE	0003	Rue de la Chaussée, chemins des Cars, des Bielles, de la Rivières, rue des Mûrets Simon, du Bias, du Marais, Jacques Duclos, J. Moulin, du 8 mai, rue du Héron Cendré, chemin des Blongios.	Salle Polyvalente Henri Martel
Auberchicourt	1 - ANICHE	0001	Boulevard Coquelet, Rues d'Ares, de Blaye, Bernonville, Place Suzanne Lanoy, Lacour, Jean Baptiste Lebas, Ruelle de la Mairie, Résidence de l'Hôtel de Ville, Rues Gabriel Péri (jusque la rue du Chaufour du n°2 au 144 et du 1er au 109), du Moulin Blanc, hameau du Moulin Blanc, de Fines, du Chaufour.	Salle des Fêtes, rue Bernonville
Auberchicourt	1 - ANICHE	0002	Boulevard Paul Vaillant Couturier, rues de Douai (jusque la rue de Masny), du Calvaire, de Médoc, des Saules, des Lilas, Faily, de Bazas, de Barsac, de Sauternes, de Pujols, de Lussac, de Somain, de Bègles, Labrède, des Pâquerettes, des Marguerites, Saint-Marie, place des Bleuets.	Salle, 11, rue de Somain
Auberchicourt	1 - ANICHE	0003	Boulevard de la Liberté, Avenue Concorde, Rues Saint Estèphe, d'Andernos, de Douai (jusque la rue de Masny), de Masny, du Bosquet, Laroche, de Joigny, de Châblis, de Vezelay, de Sens, d'Avallon, d'Auxerre, Sentier de l'Espérance, rues Pierre Joseph Laurent, Kopperie, A. Rimbaud, L. Aragon, J. de la Fontaine, G. de Maupassant, M. Desbordes-Valmore, J. Prévert	Ecole Maternelle la Paix
Auberchicourt	1 - ANICHE	0004	Rues Gabriel Péri (à partir de la rue du Chaufour, du 117 à la fin et du 146 à la fin), des Rosiers, des Acacias, Victor Hugo, Pasteur, Place des Lauriers, Rues du 11 novembre, Anatole France, Emile Zola, Lamartine, Résidence la Croisette, Garage d'Azincourt, Avenues du 8 mai 1945, Rues Jean Moulin, Voie Romaine, Avenue Clémenceau, Rue de la Paix.	Ecole maternelle du Chaufour
Aubigny au bac	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Maison des associations, rue Jean Simon Dumont
Auby	31 - ORCHIES	0001	Rues de Blois, de Chambord, de Romorantin, Blum, Bert, Surcouf, Voltaire, Frères Duyme, Coupez, Delbroucq, Rousseau (du 1 au 69), Jaurès, Poulain, de la Poste, Rivage, Montaigne, Martha Desrumaux.	Salle des Sports Joliot Curie rue du Chatelard
Auby	31 - ORCHIES	0002	Rues Dubois, Dumas, Fabien, Carnot, Cordonnier, Zola, Ferry, du Grand Marais, Pasteur, Baudin, Verdun, Hugo, Debarge, Frères Martel, Mopty, Ferrari, Paul, foyer Beauséjour.	Ex-école Jean Jaurès rue Jules Ferry
Auby	31 - ORCHIES	0003	Rues Calmette, Chatelard, Czeladz, Douai, Champ Fromentin, Gambetta, de l'île de Batz, Moulin, Guesde, Coty, place de la République, Lannoy, Velaine, de Gaulle, Curie, Brossolette, Fiers, Basly, Pablo Neruda, rues du Terril, Léo Lagrange.	Ecole maternelle du Centre Salle des Jeux
Auby	31 - ORCHIES	0004	Hameau des Asturies: tout le territoire situé au sud-est de la rue Montaigne (sauf les rues JJ Rousseau du n°1 à 69 et Montaigne)	Ecole maternelle des Asturies Salle de Jeux - rue de Liège
Auby	31 - ORCHIES	0005	Quartier du Bon Air: tout le territoire situé au nord du canal de la Haute Deûle jusqu'à la limite territoriale de la commune au nord et à l'ouest, et jusqu'à la rue Montaigne (non comprise) à l'est.	Maison de quartier Michel Lusso, rue Mirabeau
Auby	31 - ORCHIES	0006	secteur délimité à l'ouest et au sud par les limites de la commune, à l'est par la rue Gambetta (non comprise), au nord par les rues Cordonnier, Pasteur, Ferry (non comprises).	Salle du square Méloni - rue de Ligeuil
Auchy-lez-Orchies	31 - ORCHIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole Publique, rue du Noir Debout
Beuvry-la-Forêt	31 - ORCHIES	0001	Rue Albert Ricquier. Rue de la Résistance. Rue St Martin. Rue Abbé Bouquerel. Rue du Saulzoir. Rue Jean Cerisier. Rue de l'ancienne Poste. Impasse du Ghien. Chemin des Houssières. Allée des Roses. Rues François Mitterrand, Georges Soufflet, Chemin du Beau Pré. Allée des Saules. Place du Gal de Gaulle, rue du Hennoy, place des Petits Prés, clos du Petit Pavé.	Foyer Noël Heyden, 45 rue de la Résistance
Beuvry-la-Forêt	31 - ORCHIES	0002	Rue des Arcins. Rue du Moulin. Impasse du Moulin. Rue Jules Plus. Rue des Fusillés. Rue Jacques Varlet. Rue Henri Fievet. Rue Gilbert Doheine. Rue de Bermerie. Rue du Houblon. Ruelle Court au Bois. Ruelle Mulet. Rue Verte. Rue du Ghien. Rue de Bouteau. Rue du Bon Ballon. Chemins des Lilas, de l'Hermitage, Rouge, Orée du Bois, chemin de la Station. Rue Claude Lombard, clos de l'Hermitage, clos de la Couture.	368 rue de l'ancienne Poste
Bouvignies	31 - ORCHIES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle d'évolution, école maternelle
Bruille-les-Marchiennes	35 - SIN LE NOBLE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Brunémont	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des fêtes
Bugnicourt	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole Marcel Pagnol rue de l'Eglise
Cantin	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Courchelettes	15 - DOUAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, place Bourlon
Coutiches	31 - ORCHIES	0001	Résidence de la Guérondelle, rue et résidence de la Joncquière, rues Colas, de la Gare, du Moulinet, de la Sâckerie, des Cinq Chemins, des Prés, des Sablières, du Bru, du Molinel, Grand rue, Hallouchery, Chemins de Balande, des Bâteliers, du Pont de Fer, Impasses des Alouettes, du Calvaire, des Baudrières, de la Pliche, des Renouclés, des Saules, rues des Grès Bleus, des Mâries, des Molières, rues de l'Eglise, du Vert Bocage, Pierre Carpentier, de la Haute Plaine, impasses de la Brayère, des Puits, des Pierettes, rue des Capucines (clos des prés), rue de la Montagne de Douai, rue des Sapins.	Nouvelle salle du conseil
Coutiches	31 - ORCHIES	0002	Rues d'Auchy, des Camps, Dèfière, du Pont Ducat, de Verneucelle, Basse, de Fâches, de l'Houssoye, de la Picterie, de Lannay, des Bois, des Ramoniers, des Sarts, du Crupé, du Riez, Lepinchaux, route Nationale, rue Périsselle, chemins Dellignies, du Stade, de la Verte Queue, impasse de la Chapelle, allées de la Méotrie, des Pommiers, place des Coquelicots (résidence du Clos Champêtre), rue des Orchidées (résidence du Clos Champêtre), rue Forzeau (Templeuve Belgique).	Nouvelle salle du conseil
Quincy	15 - DOUAI	0001	Secteur délimité au Nord par les limites de la Commune, à l'Est par la déviation de la R.N.43, au Sud par les limites de la Commune, par les rues Jean Jaurès et Gabriel Péri (comprises), à l'Ouest par les rues Suzanne Lanoy et Léon Gambetta (comprises).	Salle Jean Zay, place Dordain
Quincy	15 - DOUAI	0002	Secteur délimité au Nord par les rues Primevères et Colchiques (comprises), à l'Est par la rue de l'Égalité (comprise) et les limites de la commune, au Sud par les limites de la Commune, à l'Ouest par le Sentier du Clerc (compris), le chemin des Alouettes (compris) et la rue du Champ de Tir (non comprise).	Ecole Joliot Curie, rue Barbusse.
Quincy	15 - DOUAI	0003	Secteur délimité au Nord par la rue Gabriel Péri (non comprise), à l'Est par la rue Jean Jaurès (non comprise), au Sud par les limites de la Commune, à l'Ouest par la rue de l'Égalité (non comprises).	Centre Henri Dunant, rue Allende
Quincy	15 - DOUAI	0004	Secteur délimité au Nord par les rues Louise Michel et l'avenue Kennedy (non comprises), à l'Est par l'avenue du Général de Gaulle (non comprise), au Sud par les limites de la Commune, à l'Ouest par la déviation de la R.N.43.	Ecole Martin Luther King, rue Eugène Varlin

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Quincy	15 - DOUAI	0005	Secteur délimité au Nord et à l'Est par les limites de la Commune, au Sud par les rues Louise Michel et l'avenue Kennedy (comprises), à l'Ouest par la déviation de la RN43.	Ecole Jean Rostand, avenue des Acacias.
Quincy	15 - DOUAI	0006	<i>Bureau centralisateur</i> Secteur délimité au Nord et à l'Ouest par les limites de la commune, à l'Est par les rues Léon Gambetta et Suzanne Lanoy (non comprises), le Sentier du Clerc et le chemin des Alouettes (compris), au Sud par la rue du Champ de Tir (comprise), les rues Primevères et Colchiques (non comprises).	Salle des fêtes rue François Anicot
Dechy	1 - ANICHE	0001	Rue Henri Barbusse, route de Cambrai (route Nationale et Ecole d'Infirmières), cité Croix de Pierre (route Nationale et allées H.Audegon, G.Brassens, L.Duflos, des Dahlias, G.Eiffel, Fernandel, Germain, des Hortensias, des Iris, des Jonquilles, Martin Luther King), Ambroise Croizat, Gustave Delory, Egalité, d'Estienne d'Orves, de Ferin (Centre Hospitalier), Victor Foveau, Youri Gagarine, Léon Gambetta, Henri Ghesquière, Jules Guesde, du 8 mai 1945, de la Justice (Chemin), Jean Jaurès (Place), Célestin Leduc, des Poilus (Avenue), Maurice Richard, route des Ateliers, rue Marcel Buns, rue Gisèle Thuvoye.	Mairie, place Jean Jaurès
Dechy	1 - ANICHE	0002	Rues François Ambar, d'Auteuil, de Beaumesnil, Casimir Beugnet, Sadi Carnot, cité du Clocher, rue de Corneville, Louis Daquin, Francisco Ferrer, Florine Goulois, Victor Hugo, Suzanne Lanoy, route de Loffre, rue du Marais, Maurice Masclat, Alcide Moché, Louis Pasteur, de la République, Jean-Jacques Rousseau, Waldeck-Rousseau, cité de RY, place Roger Salengro, rues Henry Sebillé, Pierre Villon, Voltaire, Emile Zola, Henri Lamour, Henri Beauchamps, Robespierre, Pierre Beregovoy.	Ecole maternelle Anne Franck, rue Maurice Masclat
Dechy	1 - ANICHE	0003	Rue Marcel Cachin, de Cantin, Jean-Loup Chrétien, I & F Joliot-Curie, Yves Farges, Louis Fouquet, Arthur Lamendin, Paul Langevin, François Marceau, Aimable & Germain Martel, de la Paix, Gabriel Péri, Romain Rolland, de St-Ouen, Charles St Venant, Henri Semail, Maurice Thorez, de Trappes, Paul Vaillant-Couturier, de Weissensee.	Restaurant ancien collège, rue des Frères Martel
Douai	15 - DOUAI	0001	Secteur compris entre la Scarpe et les quais du Maréchal Joffre et du Maréchal Foch (compris) et le boulevard Pasteur au sud, les rues de Paris et de Bellain (non comprises) et les rues St Christophe (côté impair), du Clocher St Pierre (côté impair) et la place de Pollinchove (côté impair), inclus la place d'Armes et le square du Dauphin.	Hôtel de Ville
Douai	15 - DOUAI	0002	Secteur compris entre: Place de la Gare (comprise), rue fleury Proust (comprise), avenue du Maréchal Leclerc (non comprise), rue Ferdinand Dutert (non comprise), place Carnot (n°impairs, sauf 5, 9, 13), rues Fortier (non comprise), des Malvaux (non comprise), des Wetz (comprise), du Pont de Tournai (non comprise), La Scarpe (jusqu'à la limite cantonale Nord-Ouest), la voie ferrée (jusqu'à la Gare).	Ecole Maternelle George Sand, rue Marceline
Douai	15 - DOUAI	0003	Secteur compris entre les rues d'Anhiers, Abel Dépret, Jules Ferry, du Jardinage (toutes comprises), chemin des Vaches et rue de Neuf Chatel (compris), la ruelle de Cotignies, les limites de Douai-Sin le Noble et de Douai-Lallaing.	Ecole La Solitude, 674/682, rue Jules Ferry
Douai	15 - DOUAI	0004	Secteur compris entre les rues d'Esquerchin (non comprise), du Bloc (comprise), place du Dr Maugin (non comprise), rue du Pont de Tournai (non comprise), quais Auguste Bertin, Desbordes, St Maurant, des Augustins, du Petit Bail et de l'Entrée des Eaux tous compris, la limite de Douai-Lambres lez Douai, les rues de Brebières et d'Arras comprises) et le quai du Héron.	Salle de musique de l'école Victor Bufquin
Douai	15 - DOUAI	0005	Secteur compris entre les rues d'Esquerchin et du Bloc (non comprises), la place du Dr Maugin et la rue du Pont de Tournai compris, le quai et la place St Vaast, les rues St Vaast et d'Ocre, le boulevard de la République (du n° 32 au 420 et du n°43 au n°677), la rue Delcambre (non comprise) et le boulevard Albert 1er (compris).	Maison des associations, avenue des Potiers
Douai	15 - DOUAI	0006	Secteur compris entre la limite de Douai-Fliers en Escrebieux, le quai de Boisset (comprise), la place de la Batellerie (comprise), les voies ferrées, l'impasse Lahure et le bd Lahure (612 à 1066).	Château Treuffet Grande salle de Réception
Douai	15 - DOUAI	0007	Place l'Hérillier, rue de Meppen, boulevard Pasteur et avenue de Recklinghausen.	Ecole Maternelle Robert Mohen, avenue de Jemeppe
Douai	15 - DOUAI	0008	Secteur délimité au sud par la rue Georges Guynemer (non comprise) et la limite Douai-Cuincy, la rue de Béthune (non comprise) et la rue Pierre Brossolette comprise.	Ecole primaire Albert Thomas, ensemble Painlevé, rue de Cuincy
Douai	15 - DOUAI	0009	Secteur compris entre l'avenue de Strasbourg (comprise) et la déviation de la Scarpe à l'ouest, la limite Douai-Fliers en Escrebieux, avenue Denis Cordonnier (non comprise) le chemin des écoles (non compris), et la rue Berthe Garnier (comprise).	Ecole Jeanne Georg,
Douai	15 - DOUAI	0010	Secteur compris par les rues de Béthune et Alexandre Ribot (non comprises), les avenues de Metz et de Strasbourg (non comprises), la déviation de la Scarpe et le quai des fontainettes (compris)	Maison des associations Camille Guérin
Douai	15 - DOUAI	0011	Secteur compris entre rues de Bellain et de Paris comprises, les boulevard Paul Hayez et Delebecque (compris), les rues d'Aniche (n° pairs) et la rue du Canteleu (n° pairs).	Hôtel de Ville
Douai	15 - DOUAI	0012	Secteur compris entre la route de Tournai (non comprise), les voies ferrées, les limites Douai-Sin le Noble et Douai-Waziers, la limite du cimetière principal (rue de Sin le Noble) et les rues Marceau et de la Clochette (comprises).	Maison des Associations de la Clochette, avenue Gounod
Douai	15 - DOUAI	0013	Limites Douai-Râches et Douai-Roost Warendin, rivage Gayant, voies ferrées, route de Tournai (comprise), rues du Grand Marais, de l'Ancien Château, Marguerite de Flandres et ruelle Madame (toutes comprises) et limites Douai-Waziers, Douai-Anhiers et Douai-Lallaing	Ecole Primaire, route de Tournai
Douai	15 - DOUAI	0014	Secteur compris entre la rue d'Esquerchin (comprise), la déviation de la scarpe jusqu'à la limite de Douai-Lambres et du faubourg d'Arras (numéros pairs), et jusqu'aux rues de Brebières et d'Arras (non comprises).	Ecole Maternelle annexe, rue d'Esquerchin
Douai	15 - DOUAI	0015	Secteur délimité par la Scarpe et la déviation de la Scarpe, les rues d'Ocre et Saint Vaast (non comprises), les rues de Baillencourt et du Dr Lequien (comprises) et le bd Lahure (n° 218 à 602).	Ecole maternelle de la Tour des Dames, rue Alphonse Hayet
Douai	15 - DOUAI	0016	Secteur compris entre la limite Douai-Fliers en Escrebieux, voies ferrées, Route Nationale 17 (non comprise), rues du Fort de Scarpe, limite Douai-Roost Warendin.	Dorignies - Ecole Eugène Lenglet
Douai	15 - DOUAI	0017	Secteur compris entre voies ferrées, les limites de Douai-Lambres lez Douai et Douai-Sin le noble, rue Gallieni (comprise) et chemins des Allemands et des Postes.	Ecole Denis Papin, cité des Cheminots
Douai	15 - DOUAI	0018	Secteur compris entre la déviation de la RN 43 (comprise), la limite Douai-Cuincy, la rue du faubourg de Béthune (n° 1 à 1009 et n° 38 à 832), avenues du maréchal De Lattre de Tassigny (comprise), Denis Cordonnier (n°5 à 341 et n°2 à 558), rues Alexandre Ribot et de Béthune (comprises).	Ensemble Bernard De Lattre, école Jules et Léon Maurice 83 ave du Mal de Lattre de Tassigny
Douai	15 - DOUAI	0022	Secteur compris au Nord par la place de la gare (non comprise), rue Fleury Proust (non comprise), avenue du maréchal Leclerc et la rue Dutert comprises, la place Carnot (n° pairs ainsi que les 5,9 et 13), rues Fortier et des Malvaux comprises, rue des Wetz (non comprise), la scarpe, place de Pollinchove (n° pairs), rues du Clocher St Pierre et St Christophe (n° pairs), rue du Canteleu (n° impairs), place d'Haubersart (comprise), rue d'Aniche (n° impairs) voie ferrée (du cimetière principal jusque la gare).	Salle d'Anchin, rue Fortier
Douai	15 - DOUAI	0027	Secteur compris entre rues de Lambres et de Férin (comprises), la limite Douai-Lambres lez Douai, les voies ferrées et la rue de Cambrai comprise.	Ecole Maternelle Mme René Coty, rue de Cambrai
Douai	15 - DOUAI	0028	Secteur compris entre l'avenue du maréchal De Lattre de Tassigny (non comprise), Denis Cordonnier (n°343 à 643 et n° 560 à 578), rue de la Motte Julien (comprise), et les limites Douai-Fliers et Douai-Cuincy, inclus les chemins de l'école et de Wagnonville	Ecole maternelle Bernard De Lattre, cantine scolaire rue de Raimbeaucourt
Douai	15 - DOUAI	0037	Secteur compris entre la rue de Cambrai (non comprise), les voies ferrées, la limite de Douai-Sin le noble, les rues de Sin le noble (comprise) et d'Aniche(côté impair) et les boulevards Paul Delebecque et Paul Hayez (non compris).	Ecole Maternelle Mme de Sévigné, avenue de Twickenham.
Douai	15 - DOUAI	0038	Secteur délimité au nord par la rue Georges Guynemer (comprise) et au sud de la déviation de la Scarpe, jusque la délimitation Douai-Cuincy + rues de St Exupéry et rue Deleorgue.	Ecole maternelle Léonie Maiaux, 105 rue Léonie Maiaux
Douai	15 - DOUAI	0047	Rues Vital-Bachelet, Pierre Bequet de Mégille, impasse Alfred Cordonnier, quai Devigne, place de l'Europe, avenue de Jemeppe, avenue du docteur Schweitzer, rue Pierre de Coubertin	Ecole primaire Robert Mohen, avenue de Jemeppe
Ecaillon	1 - ANICHE	0001	Tout le Village, proprement dit.	Ecole François Pierrard, rue des Maraichons
Ecaillon	1 - ANICHE	0002	Toute la Cité.	Centre social Jean Moulin
Erchin	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Erre	35 - SIN LE NOBLE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole Suzanne Lanoy, rue Jean Jaurès
Esquerchin	15 - DOUAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Estrées	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle du Groupe Scolaire, rue du Châlet
Faumont	31 - ORCHIES	0001	Résidence Charles Desmoutier, résidence Le Berquin, résidence Verte Rue, route Nationale, rue Colette, rue Abbaye des Prés, rue du Gal de Gaulle, rue de la Catoire, rue du Debout, rue du Gorguechon, rue Verte, résidence Les 2 Clochers	Restaurant scolaire
Faumont	31 - ORCHIES	0002	Résidence Bois de l'Abbaye, résidence Le Clos du Verger, résidence Beauséjour, résidence H. Lespagnol, rue G. Carpentier, rue Coquet, rue de Faumont, rue de la Pictérie, rue des Bois, rue du Boujon, rue du Bourgage, rue du Guemeneau, rue du Moulin, rue Dupire.	Restaurant scolaire
Fechain	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des Fêtes, rue des Frères Martel
Fenain	35 - SIN LE NOBLE	0001	Rues Barbusse, Delory, Paul Eluard, Ferry, Ghesquière, Jules Guesde, du 19 mars, Emile Zola, Jean Jaurès partie Erre, place de nos Fusillés.	Salle du Conseil Municipal

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Fenain	35 - SIN LE NOBLE	0002	Rues Casanova, des Coquelicots, Curie, Gagarine, du 14 juillet, Suzanne Lanoy, Larwin, du 1er mai, du 8 mai, du Marais, du 11 novembre, Thorez, CD 143.	Ecole Irène et Joliot Curie
Fenain	35 - SIN LE NOBLE	0003	Rues Cachin, Calmette, Cuvint, Langevin, Leleux, Nocard, de la Paix, Pasteur, Péri, Périer, Roux, Thiers, des Bleuets, de nos Déportés, Gino Ferrari, Mireille David, Marinette Roch Dubois.	Ecole des Tilleuls
Fenain	35 - SIN LE NOBLE	0004	Rues Agache, d'Anzin, Bosquet, Couturier, Désandrouin, Descartes, Antonin François, Germinal, Victor Hugo, Jean Jaurès, Lénine, Mathieu, Jules Mousseron, Pascal, de nos Résistants, Taffin, sentier d'Abcon.	Salle des Arts et Loisirs, rue Gabriel Péri
Férin	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle du Chaudron, rue de Bapaume
Fliers en Escrebieux	15 - DOUAI	0001	Rues du Mal de Latte de Tassigny, des Hauts Riez, Jean Bernier, Augustin Cachera et cité Boury. Rue de Wagnonville jusque la limite de Douai. Rues Pierre Brossolette, Victor Hugo, Calmette, Pasteur, du 11 Novembre, de la Prairie, du 8 Mai, Léo Lagrange et square Maurice Dapvrl. Rues du Marais Dauphin et du Dr François Carton, Rue Henri Barbusse du n° 25 après l'impassé au n° 115 angle de la rue du Maréchal de Latte de Tassigny, et du n° 24, après la rue du Dr François Carton jusque la Mairie. Rues Pierre Pruvot, de la Chapelle (lotissements compris), du Général de Gaulle.	Salle CCAS rue du 8 mai
Fliers en Escrebieux	15 - DOUAI	0002	Secteur comprenant tout le hameau de Pont de la Deûle jusqu'à la limite du Pont de Fliers (Canal de la Haute Deûle).	Centre d'animation et de la culture de Pont de la Deûle, place Jules Guesde
Fliers en Escrebieux	15 - DOUAI	0003	Secteur situé sur Fliers-centre (quartier Eglise) et comprenant: rue Henri Barbusse du n°1 jusqu'au n° 23 (avant impasse), y compris le Groupe Scolaire. Rue Henri Barbusse du n°2 bis après la Maison Médicale St-Luc au n° 20 bis (avant la rue du Dr François Carton). Rues de la Fontaine, de la Motte, Bastien, de l'Eglise, de Planque, du Marais à Moutons, Anciennes RN 43 (du n°2 jusqu'au Centre Commercial), cité du Villers comprenant les rues d'Eprenay, Châlons, Reims et RN43. Rues du Calvaire, des Frères Beaumont, Jean Moulin. Lotissement "La Voyette" comprenant les rues Léon Blum et Louis Pergaud, places Henri Martel, Suzanne Lanoy et Mendès France, rue du 19 mars 1962.	Ancien Groupe Scolaire du Centre, rue Henri Barbusse (face au Monument aux Morts)
Flines lez Râches	31 - ORCHIES	0001	Périmètre déterminé par: le boulevard des Alliés, le Pavé Madame, les rues du 2 septembre, Paul Madame, de la Mer de Flines, Emile Gileur, du Cornet Sabine, du Cornet au Bois, J.-Bte Clément, le chemin des Maréquez, rues Condorcet, de l'Abbaye (du 1 au 51, 2 au 90), Domaine des Sables.	Ecole maternelle G. Philippe 15 A rue Dupire Restaurant scolaire
Flines lez Râches	31 - ORCHIES	0002	Périmètre déterminé par: les rues Gabriel Péri, du Jardin de Montreuil, de Montreuil, du Pont de Vaches, du Château, Joyeuse, Dulieu, Dupire, Léo Lagrange, Jacques Prévert, Henri Matisse, Jean Rostand, Alexandre Desrousseaux, Jules Mousseron, Moïse Lambert (1 au 33A, 2 au 66), Simone de Beauvoir.	Ecole maternelle Gérard Philippe, 15, rue Dupire
Flines lez Râches	31 - ORCHIES	0003	Périmètre déterminé par: les rues Brossolette, du Bois, du Parc, du Cattelet, Maurand, la Grand Rue, la rue des Tréelles, la Fosse n°1, les rues du Maraichon, du Chemin Vert, Jean Chemin, rue du Marais d'Orchies.	Centre Scolaire du Cattelet, Ecole Pierre Brossolette
Flines lez Râches	31 - ORCHIES	0004	Rues de l'Abbé Gilleron, Suzanne Blin, Delhaye, des Résistants, place du Général de Gaulle, du 11 novembre, du Hem, du 8 mai 1945, du Moulin, allée Georges Brassens.	Mairie, salle des Mariages
Fressain	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Goeluzin	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Guesnain	1 - ANICHE	0001	Rues Ferrer, F. Baquet, J. Jaurès, impasse J. Jaurès, rues du 8 Mai 1945, F. Leblois, J. Grimau, Acacias, boulevard Pasteur, rues Auteuil, Beaumesnil, P. Eluard, R. Gollot, O. Desmaretz, Gaillon, de Fleury, G. Joinville, G. Philippe, A. Ramette, J. Mousseron, L. Ferré.	Salle des fêtes Jacques Duclos
Guesnain	1 - ANICHE	0002	Rues des Déportés, de Beaumont, Versailles, Sartrouville, S. Allendé, Blanc Mesnil, Pontoise, Genevilliers, L. Michel, R. Pérus, E. Zola, d'Enghien, Mantes, Meulan, Juvisy, Dourdan, Chatillon, place Fontenay, rues du 14 juillet, Guy Moquet.	Salle Georges Brassens
Guesnain	1 - ANICHE	0003	Rues frères Martel, M. Larwin, Egalité, Rés. Thorez, J. Breil, Bonnières, M. Cachin, place J.L. Chrétien, V. Terechkowa, Y. Gagarine, M. Thorez, J. Lekien, A. Shépard, Piétonnier J.L. Chrétien, de la Chapelle, de Bouvial, Eugène Potier.	Ecole Elsa Triolet
Guesnain	1 - ANICHE	0004	Rues St Denis, d'Etampes, Bd Croizat, P. Néruda, St Germain, Corbeil, Rambouillet, V. Hugo, Sèvres, St Léger, Rés. Sartrouville, Choisy, St-Ouen, Trappes, Foyer Logements, place Monthléry, Argenteuil, P. Picasso, rues du 11 novembre, Marie-Claude Vaillant Couturier, Louise de Bettignies, Marguerite Yourcenar, Albert Calmette, Anne Franck, Albert Caré.	Foyer Logements "Les Jours Heureux"
Hamel	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Hornaing	35 - SIN LE NOBLE	0001	Périmètre compris au Sud des rues St Jean et Victor Hugo comprises, + les rues Paul Lafargue et Blaise.	Foyer culturel, rue Gambetta
Hornaing	35 - SIN LE NOBLE	0002	Périmètre compris au Nord des rues St Jean et Victor Hugo non comprises, moins les rues Paul Lafargue et Blaise.	Ecole Suzanne Lanoy, rue d'Arles
Lallaing	35 - SIN LE NOBLE	0001	Rues Faidherbe, Jeanne d'Arc, de Montigny du 18 au 604 et du 17 au 595, Joseph Morel, de Pecquencourt du 2 au 56 et du 1 au 75, des Poilus, de la Vantelle, du 19 mars 1962, du 8 mai 1945 - cité Morel, résidences les Bouleaux, les Glycines, rue Jehanne de Lalain, maison de santé V 120, immeubles La Renaissance bâtiments A, B, C, rues de la Court à la Pierre, des Béguinages, des Tours, Geraud Debarge, Lambrecht du 64 au 74 et du 61 au 67, de la Plaine, de la Scarpe.	Hôtel de Ville
Lallaing	35 - SIN LE NOBLE	0002	Rues des Bégonias, des Coquelicots, des Dahlias, des Eglantines, des Freesias, des Genets, des Hortensias, des Jonquilles, des Lilas, des Mimosa, des Narcesses, des Orchidées, des Primevères, des Rosiers, des Surfinias, des Tournesols, des Ulmiers, des Violettes, des Zinnias, de Sin le NOBLE, Foyer Logement Les Bleuets, avenue de la République, rue Rosenberg, place Allende, résidences les Saules, les Pins, les Chataigniers, rues du Bouchard, Calmette, place de la Justice, rues des Peupliers, des Tilleuls.	Cantine Hauts Prés
Lallaing	35 - SIN LE NOBLE	0003	Cités Moucheron, des Agneaux allée A, des Agneaux allée O, des Agneaux allée P, rues d'Ancenis, de Baule, de Blain, de Clisson, de Croisic, de Derval, de Donges, de Guerande, d'Herbignac, de Lusanger, de Nantes, de Saint-Nazaire, de Nozay, de Paimboeuf, de Priac, de Pontchâteau, de Pornic, de Pornichet, résidence Pornichet, rues de Savenay, de Varades, Pont de Germignies, rues de Montigny du 606 au 1056 et du 597 au 1199, de Pecquencourt du 58 au 382 et du 85 au 1117, Parmentier, chemin de la Chasse, logement salle P. Legrain, rues Victor Hugo, de la Fosse Bonnel, rues des Tourbières, du Bois Gardinette, du Pont Ringo, de Rennes, Nelson Mandela, Stéphane Hessel, Lucie et Raymond Aubrac.	Ecole Montessori
Lallaing	35 - SIN LE NOBLE	0004	Rues Allard, Caudron, Clémenceau, Gambetta, Lambrecht du 2 au 62 et du 1 au 59, Montozon, Pasteur, avenues du Général de Gaulle, de la Résistance, rues Sadi Carnot du 1 au 13 et du 2 au 60, Scaffort, Tredez, impasse Carlier, rues Williatte, du Maralcher, rue Jean Ferrat.	Ecole Pasteur
Lallaing	35 - SIN LE NOBLE	0005	Rues des Acacias -Les Hauts Prés-, des Acacias, des Berberis, des Clématites, des Delphiniums, des Edelweiss, des Lobelias -Le Nouveau Monde-, Sadi Carnot du 15 au 25, du Chemin Vert, Ricassart, du Bay, du 14 Juillet, de la Perche, du Gardon -Les Bas Viviers-, d'Auch, de Mirande, de Clar, d'Eauze, de Mancoet, de Saint Lary, de Gimont, de Marciac, de Saramon, de Condom -Cité Bonnel-.	Ecole Marie Curie
Lambres lez Douai	15 - DOUAI	0001	Rues de Brebières, Camot, quai Danton, rues de l'Abbé Glin, de Douai, Dupire, Faidherbe, Jules Ferry, Foch, Gambetta, Guynemer, Victor Hugo, Jean Jaurès, résidence A. Macart, rues du 11 novembre, Pasteur, avenue des Poilus, rues de la République, Thiers, Voltaire, place du Général de Gaulle.	Local des Aînés Centre social rue du Maréchal Lederc
Lambres lez Douai	15 - DOUAI	0002	Rues des Alliés, de Picardie "résidence Choiseul", de Normandie "résidence Choiseul", de Lorraine "résidence Choiseul", Coillot, de Courchelettes, Paul Doumer, Gallieni (pairs), de Goeluzin, impasse Honnette, rues de la Liberté, Jean Moulin, Gabriel Péri, rue Pierre Semard, résidence Marguerite Yourcenar.	Ecole primaire Gallieni Préau 1 rue Gallieni
Lambres lez Douai	15 - DOUAI	0003	Faubourg d'Arras, rue Berthelot, résidence le Bourg-cité Denis Cordonnier, chemin de la Brayelle, rue Calmette, rue Clémenceau, cité Denis Cordonnier, rue de l'Egalité, chemin des Fontinettes, rue Lavoisier, rue JB Lebas, rue Philippe Lebon, rue du Maréchal Leclerc, rue du Marais de Méglise, quai Mirabeau, rue Moissan, avenue de la Libération, place Jean Mattéoli, rues Pierre-Gilles de Gennes, Marie Curie, Yves Chauvin, du Lieutenant Colonel Jean Lefranc, du Marais de Joncqoy, rues du général Charles Delestraint, Robert Bouquillon.	Centre social rue du Mal Leclerc Salle Michel Sanchez
Lambres lez Douai	15 - DOUAI	0004	Rues Gallieni (impairs), Joffre, chemin des Marlières, résidences les Marlières, rues de l'Artois "résidence Pompadour", de Flandre "résidence Pompadour", de la Scarpe "résidence Pompadour", de la Sensée "résidence Pompadour", du Cambrésis "résidence Pompadour", avenue Siegebert 1er "résidence Pompadour", rue de la Paix, route Nationale le Raquet, rue Emile Zola, rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Hubert Reeves-résidence Théodore Monod, rue Hubert Reeves-Les Jardins de Théodore, rue Paul Emile Victor, rue Jacques Yves Cousteau, rue Wangari Maathai.	Ecole primaire Gallieni Préau 2 rue Gallieni
Landas	31 - ORCHIES	0001	Place Carnot, rue Lagache, rue du Général de Gaulle, rue du Docteur Géry Defontaine, rue Guivarmez, rue Delommez, rue Guillocourt, rue Zlatin, rue du Talbot, rue du Loir, rue Pulmez, rue Mutterie.	Mairie, place Sadi Carnot
Landas	31 - ORCHIES	0002	Place et impasse Salengro, rue Leclerc, rue du Hennoy, rue du Pas Boulet, rue d'Orchies, résidence les Hauts Bois, rue des Epêches, Chemin de la Justice, route de Tournai, rue du Quesnes et rue Machynia.	Cantine de l'école publique, place Salengro
Lauwin Planque	15 - DOUAI	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Espace Jacques Rousseau (salle des fêtes)
Lécluse	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Groupe scolaire Paul Verlaine
Lewarde	1 - ANICHE	0001	Rues Pasteur, de Roucourt, de Loffre, Jules Guesde, Jean Jaurès, St Rémy, de la Paix, de l'Egalité, Louis Aragon, places des Vésignons, des Martyrs, Elsa Triolet, route de Montigny, ruelle Delegorgue.	Salle Henri Martel
Lewarde	1 - ANICHE	0002	Rues Henri Coubrun, Famille Dervaux, d'Erchin, des Peupliers, de Monchecourt, du 19 mars 1962, Charles Hombert, Emile Zola, Jules Mousseron, Martin Luther King, Pablo Neruda, cités Beharelle, Bandini, Le Chauffour, Domaine du château, Maison de Retraite l'Orée du Bois, avenues des Anémones, Louise Michel, allée Romain Rolland.	Ecole Roger Salengro
Loffre	1 - ANICHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, 126 petite rue

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Waziers	35 - SIN LE NOBLE	0005	Impasse Jean Jaurès, Place Jean Jaurès, Rues du 14 Juillet, du 1er Mai, du 8 Mai, Marcel Bultez, Antoine Coët, des Ecoles, Maurice Facon, Francisco Ferrer, Léon Gambetta, Victor Hugo, de la Paix, de la Plaine, Sentier du Vivier.	Ecole Suzanne Lanoy, rue F. Ferrer

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Armbouts Cappel	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001	Secteur Nord - Rues de la Petite Chapelle côté pair sauf le n°2, de la Ferme, des Moulins, Abbé Paul Libbrecht, Yan Palach, square Bruegel, rues Rembrandt, Gauguin, square Picasso, rues de la Commune, du Bourg, square Allendé, rues Moulin, de la Mainie, des Ecoles, squares Charlie Chaplin, Bourvil, Prévert, Vincent Scotto, Raimu, Fernandel, Louis Jouvot, routes de Bourbourg, de Cappelle, rues du Coq Hardi, des Cygnes, des Artisans, des Colverts, squares des Hérons, des Pluviers, rue du Lac, domaine des Bruyères, rues des Flamants Roses, de l'Ancien Pont, route de la Maison Blanche, impasse André Markey, chemins du Cruputte Houck, du Bailleux Dick, du Yoorendyck, impasse de l'Etendard, rues Méline Mercouri, Nelson Mandela, Simone Signoret.	Salle des Fêtes
Armbouts Cappel	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0002	Secteur Sud - Rue de la Petite Chapelle (côté impair), chemin de la Sablière, rues du Courgain, Verte, des Champs, du Laboureur, Victor Hugo, Jean Giono, Fontaine, Racine, Molière, Camus, square Marcel Pagnol, chemin du Carrefour du Loup, rues du Nord, Maxence Van Der Meersch, Emmanuel Looten, quai de la Colme, rue de Spyccker, voie Romaine, rues Marguerite Yourcenar, Anne Frank, route de Bergues, rues Fiers, du Planete Houck, François Mitterrand, Ingrid Bétancourt, du Pont à Poissons, Lucie Aubrac, 2 rue de la Petite Chapelle.	Salle des Fêtes
Amèke	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Annexe de la Mairie
Bailleul	8 - BAILLEUL	0001	Bellekindstraete, Krommestraete, Eeckelstraete, Feuterdrève, Haendries, rue de Neuve Eglise, cité du Pont de Pierre, le Ravensberg, Vieux Chemin de Lille, Wezeldrève, rue de Lille (côté impair, du 37 au 415), route de Lille (côté impair, jusqu'au 3717), Hillestraete, route de Neuve Eglise, allée du Commonwealth, Abeele Dreve, Abeelstraete, Achtgemeteelst Drève, Beursestraete, Voie de Dranoutre, Roeystraete, Schoonemaeghstraete, Hille Drève, clos les Cornouillers, allée du Pont Berger, rue Mélusine.	Ecole Victor Hugo, rue des Soeurs Noires
Bailleul	8 - BAILLEUL	0002	Section de l'Appetyt, rue du Collège, résidence Julien Deturck, rue du Maréchal Foch, rue des Foulons, cité des Foulons, rue du Kortenk, Paepstraete, place Plichon, Sockstraete, rue de Cassel (pair), route de Méteren (pair), rue d'Occident (pair), la Main Bleue, clos du Rouet, allée Pierre de Coubertin, Haute Porte, Ketelstraete, impasse St-Amand, Grand place Charles de Gaulle (pair).	Salle Pégyuy, place du Cardinal Achille Liénart
Bailleul	8 - BAILLEUL	0003	Route de Lille (impair, à partir de 3719), chemin Lagache, route de Neuve Eglise Le Seau, Westofstraete; Seulestraete.	Salle des fêtes du hameau de "La Crèche"
Bailleul	8 - BAILLEUL	0004	Avenue des Acacias, avenue des Cerisiers, avenue Emile Colpaert, avenue d'Hawick, rue Emile Hié, rue Moeneclay, avenue des Pommiers, rue Saint Amand, parvis Saint Amand, rue Saint Jacques, chemin du Scheerlacken, avenue des Tilleuls, avenue de Werne, rue de la Gare (pair, du 2 au 100), rue de Lille (pair, du 2 au 14), rue d'Occident (impair), rue Philippe Van Tieghem (impair jusqu'au 187), Grand place Charles de Gaulle (impair), rue de l'Ancienne Poste aux Chevaux.	Ecole Maternelle La Fontaine, rue St-Jacques
Bailleul	8 - BAILLEUL	0005	Rue de l'Empereur, route d'Hazebrouck, rue Notre Dame du Fief, allée de l'Abbé Pierre, allée Roger Vlaemynck, rue Pharaon de Winter (pair, impair jusqu'au 183), Résidence Notre Dame du Fief, Dievenstraete, Philipinestraete, avenue Jean Degroote, rue de Cassel (impair), route de Méteren (impair), rue Philippe Van Tieghem (pair, jusqu'au 194), rue Louis Bailions, rue Mendès France, allée Georges Brassens, Clapbank, Hoepelstraete, Donderstraete, le Clos des Meuniers.	Ecole Maternelle La Fontaine, rue St-Jacques
Bailleul	8 - BAILLEUL	0006	Route de la Blanche Maison, rue Coisne et Lambert, rue de l'Etang, Grande Verte Rue, Petite Verte Rue, Résidence des Grapperies, Résidence Pré aux Chênes, rue des Serres, place de la Gare, rue du Général Cheroutre, rue Edmond de Coussemaker, Arnouldstraete (impair jusqu'au 23, pair), rue de la Gare (impair), avenue de la Libération (pair et impair à partir de 100), rue de Lille (pair du 18 au 54), rue Pasteur (pair), rue de Verdun, Leebstraete.	Ecole Primaire Pasteur, rue Pasteur
Bailleul	8 - BAILLEUL	0007	Rue Joliot Curie, résidence du Mont de Lille, rue Jules Guesde, rue Guynemer, chemin de Halage, rue du Huit Mai, rue Jean Jaurès, rue du Maréchal Leclerc, rue de l'Abbé Lemire, résidence De Leute, rue du 11 Novembre, rue Roger Salengro, rue Robert Schumann, Vieux Chemin des Loups, Arnouldstraete (impair à partir de 25), rue Pasteur (impair), avenue de la Libération (pair et impair du 1 au 99), rue de Lille (pair à partir du 56), route de Lille (pair jusqu'au 3016), chemin des Courts Payeux, allée Raymonde Moreel, avenue des Nations Unies, lotissement de la Vieille Forge, rue Jean Macé, chemin latéral du 3999 à 5705.	Ecole Primaire Pasteur, rue Pasteur
Bailleul	8 - BAILLEUL	0008	Rue de l'église, résidence Clovis Fontaine, chemin de Halage la Crèche, résidence du Moulin, route de Lille (pair après le 3016), route du Seau, route de Steenwerck, chemin Vincent, rue des Ajoncs, rue de la Serpentine, place aux Ajoncs, allée des Gabelous, résidence du Moulin du Seau, Chemin Latéral la Crèche.	Salle des fêtes du hameau de la Crèche
Bailleul	8 - BAILLEUL	0009	Route de la Belle Croix, allée de la Becque, Bernstraete, allée de la Brasserie, rue de l'Abbé Deback, rue Albert Denvers, rue Grimbert, rue du Leet Outtersteene, rue des Longs Champs outtersteene, les 3 Fermes, les 3 Tilleuls, route de Vieux Berquin, rue Jean Monnet, rue Jacques Barbotin, chemin de la Chapelle, Hoorheydestraete, Maugrestraete, route de Merris, Backerrootstraete, chemin du Halage Outtersteene, route d'Estaires outtersteene, Canutstraete, Haute Maison, chemin Latéral Outtersteene, Chemin rural de Schouttenten Hof.	Ecole d'Outtersteene
Bailleul	8 - BAILLEUL	0010	Barizelstraete, route de la Blanche le Steent'Je, rue du Bon Temps, Cron Chemin, route d'Estaires, rue Grimbert, chemin de Halage le Steent'Je, rue du Leet le Steent'Je, rue des Longs Champs Le Steent'Je, rue Merveille, Nootte Boom, Plumystraete, Appelaerstraete, Haegstraete, Schaekstraete, Maxence Van Der Meersch.	Ecole du Steent'Je
Bailleul	8 - BAILLEUL	0011	Le Clavelst, la Croix de Poperinghe, route de Loere, route du Mont Noir, rue Jean Moulin, résidence des Saules, Caboutstraete, rue Pierre Lembrez, rue Mallet Debeune, route de Saint-Jans Cappel, Groenestraete, Callynstraete, clos de la Bourse, allée des Douaniers, allée des Tesselles, allée des Pressoirs, rue de la Villa, chemin des Haras, Guesnestraete.	Ecole Victor Hugo, rue Soeurs Noires
Bailleul	8 - BAILLEUL	0012	Allée Jérôme Bosch, allée Brueghel, rue Abbé Désiré Carnel, place du Champ St-Georges, rue Jacob de Meyère, rue Arnould de Gramines, allée Hans Memling, allée pierre Paul Rubens, Sas Van Genstraete, route du Steent'Je, allée Antoine Van Dyck, allée Van Eyck, place Vincent Van Gogh, allée Joseph-Xavier Van Merris, rue Pharaon de Winter (impair à partir du 183 bis), route d'Outtersteene, rue Philippe Van Tieghem (pair à partir de 196, impair à partir de 189), rue des Fileurs de Coton, rue des Telleurs de Lin, allée des Drapiers, avenue Deschepper, rue de la Gare (pair à partir du 102), rue Dufour, allée des Dentellières, Waelstraete, rue Jacob Savery, Werkeinstraete, allée Johannes Vermeer, allée William Cromwell, allée des Tisserands, rue de la Filature des Flandres, allée des Fuseaux.	Ecole Primaire Charles Decoster, rue Abbé Carnel
Bailleul	8 - BAILLEUL	0013	Bureau centralisateur Allée Artequin et Colombine, clos du Papegai, rue Benoît Cortyl, rue Natalis Dumez, rue Charles Flahault, rue de la Fontaine, rue Gargantua, les Jardins Hopsomer, rue de Lille (côté impair jusqu'au 37), rue du Musée De Puydt, rue Paul Perrier, allée du docteur Piccolissimo, avenue François Rabelais, rue Roayaert, rue des Soeurs Noires, rue des Viviers, rue d'Ypres, place du Cardinal Achille Liénart.	Hôtel de Ville place Charles de Gaulle
Bambecque	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bavinchove	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Polyvalente, place de la Mairie
Bergues	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001	Rues de la Poterne, de l'Hôtel de Ville, des Annonciades, des Capucins, des Cavaliers, du 16 septembre 1944, du Gouvernement, du Marché aux Chevaux, Jean Mermoz, place Marché aux Bestiaux, rues du Collège, du Séminaire, Joseph Dezitter, Lamartine, Maurice Comette, Pierre Decroo, Léon Claeys, place de la République, rues Espagnole, des Potiers, place Gambetta, Marché au Poissons, rues Marché au Poissons, Anglaise, Nationale, ruelle des Templiers, place Henri Billiaert, chemin des Fortifications, résidence Léon Danchin.	Salle Looten rue Jean Mermoz
Bergues	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0002	Marché aux fromages, place Saint Victor, RD 916, contour de l'Eglise, Marché aux Volailles, place du Marché au Lin, quais de la Manutention, des Maçons, rues Carnot, de la Gare, de la Petite Poste, de l'Arsenal, du 8 mai 1945, du Cheval Blanc, du Marché au Lin, du Mont-de-Piété, du Pont Saint-Jean, du Port, du Quai, Faidherbe, Saint-Victor, ruelles au Gaz, Saint-Georges, chemin des Remparts, ruelles du Journal de Bergues, de la Rente, des Drapiers, chemins de la Nekerstor, Guy de Dampierre, rue de la Couronne de Bierne, résidences Valentine de Cessiat, Lemaire, Leclair, Saint-Georges, Victoria.	Ecole Lamartine, rue Carnot
Bergues	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0003	Allées de l'Abbaye, du Vermont, avenues Félix Baert, Vauban, rues des Acacias, des Cerisiers, des Cytises, des Pinsons, des Postillons, des Rossignols, des Sorbiers, d'Hondschoote, du Coq, neuve des Capucins, square Vauban, avenue de la Liberté, places Saint-Martin, Charles de Crocq, rues Saint-Winoc, d'Ypres, avenue du Général de Gaulle, passage Saint-Pierre, chemin des Ecoilers, promenade Charles Quint, RD 3, résidences les Alouettes, les Bergeronnettes, les Chardonnerets, les Diamants, les Etourneaux, les Fauvettes, les Goélands, les Hironnelles, les bis.	Ecole Charles Perrault
Berthen	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bierne	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001	Route de Dunkerque, chemin Danel, route de Watten, chemin Latéral, routes des 7 planètes, de Bergues, chemin du Bierendyck, allée de la Plaine, avenue des Hameaux, rue de l'Eglise, La Place, chemins des Ecoles, de la Rose, route de Sox, ancienne route de Sox, chemin du Nooldstraet, routes de Pitgam, de Steene, chemins verts, du Contre Halage, rues de l'Ancienne Gare, des Fleurs, square des Camélias, allée de l'Eglantier, rue de la Roseraie, allée des Bleuets, rues des Coquelicots, Léon Danchin.	Foyer Rural, 4 rue de l'Eglise
Bierne	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0002	Rue Vernaelde, allées du 8 mai, de l'Aubépine, de l'Orme, square de la République, rues de la Liberté, Louis Blériot, Saint-Exupéry, Guynemer, Fabre d'Eglantine, Jean Moulin, allée de la Déportation, rue Jean Jaurès, allées Louise Michel, du Tilleul.	Ecole Joseph Leprêtre
Bissezele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ancienne Ecole 431 rue de la Mainie
Blaringhem	21 - HAZEBROUCK	0001	Contour de l'école, Contour de l'église, Impasse des Bruyères, Impasse des Genêts, Impasse des Lavandes, Impasse rue de Verdun, Place de la Poste, Résidence Canler, Résidence les Hortensias, Résidence Saint Martin, Route d'Hazebrouck, Rue de Boëseghem, Rue de l'école Lino Ventura, Rue de la Grève, Rue de la Mairie, Rue de Verdun, Rue des Acacias, Rue des Cerisiers, Rue des Charmes, Rue des Erables, Rue des Lilas, Rue des Sorbiers, Rue du Cèdre, Rue Gérard Bels, Rue Pierre Dhémin, Ruelle de la Place, Sentier de l'école, Square du Champ Daine.	Pôle culture, grande salle

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Blaringhem	21 - HAZEBROUCK	0002	Impasse Petite Bardoux, Impasse des Tuileries, Impasse du Bois du Croquet, Impasse du Canal, Impasse du Hamelet, Impasse Gumez, Route de Wardreques, Rue à Cailloux, Rue André Plockyn, Rue André Woëts, Rue d'Aire, Rue de Cassel, Rue de la Belle Hôtesse, Rue de la Cantine, Rue de la Côte Bart, Rue de la Courte Oreille, Rue de la Drève, Rue de la Prairie, Rue de la Rochelle, Rue de Neuffosse, Rue de Saint-Omer, Rue de Théroanne, Rue des Saules, Rue des Travaux, Rue du Bois de l'église, Rue du Champ de la Rose, Rue du Contour de la Redoute, Rue du Croquet, Rue du Mont d'Hiver, Rue du Mont Dupil, Rue du Moulin, Rue du Petit Croquet, Rue du Petit Haverskerque, Rue du Pont du Hénaux, Rue du Tilleul, Rue Gommère, Rue Gumez, Rue Mitrouille.	Pôle culture, petite salle
Boeschèpe	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle polyvalente, complexe Decanter
Boeseghem	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bollezeele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Espace Jules Dehaene - Grand' Place
Borre	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Bourbourg	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001	Rue de Dunkerque (du n°1 au n°55 et du n°2 au n°46), rue de Anthony Caro (du n°1 au n°71 et du n°2 au n°56), rues des Remparts (du 1 au 35 et du 2 au 38), Schadet Vercouste, des Capucines, Carnot, Place de l' Hôtel de Ville, Quai de l'Hospice, rues Pasteur, Jean Bart, Place du Général de Gaulle, rues de l'Abbé Brasseur, Edmond de Coussemaeker, Faidherbe, des anciens d'A.F.N., de l'Abbaye, des Ecoles, place du Marché aux Chevaux, rue du Marché aux Fruits, places du Marché aux Fruits, du Marché aux Vaches, rues Gustave Meesmaecker, Paul Machy, de la Paix, de la République, du Pont des Soupirs, Jean Vilain.	Mairie de Bourbourg, place de l'Hôtel de Ville
Bourbourg	20 - GRANDE SYNTHÉ	0002	Rues de Dunkerque (à partir du n°57 et du n°48 jusqu'à la fin), de Anthony Caro (à partir du n°73 et du n°58) ancien chemin de Bergues, route de Craywick, rues des Ecluses, de la gare, place de la Gare, avenue du Général Leclerc, route de Gravelines, rue du Guindal, rues du 8 mai, Lamartine, Léon Békaert, route de Loon, chemin de Mme l'Abbesse, cités de la Paille, Marchandin, rues de la Mer, du Plantis, rues Benjamin Vandembroucq, de Verdun, cité Mme l'Abbesse, cité du Stade, rue Pierre Mendès France, Chemin du Loup, cité Marchandin, impasse des Hironnelles, allée Nicole Danes, impasse Georges Brassens.	Complexe Pierre de Coubertin, avenue François Mitterrand
Bourbourg	20 - GRANDE SYNTHÉ	0003	Chemins de l'Aa, de la Baille, rue de Cassel, chemin de la Charité, rue du Château, chemins du Château, de l'Isel, rue de Looberghé, route de Looberghé, chemin du Meulengracht, rue de Quathove, route de St Nicolas, rue Jean Varlet, route de St-Pierre-Brouck, chemin du Varvés, rue Verte de St-Pierre-Brouck, chemin de la Vieille Colme, rues de l'Yser, Wagner, Arthur Lefebvre, chemin du Vilet, avenue François Mitterrand, route du Guindal, chemins de Saint-Georges, du Bac, chemin de la Warande.	Complexe Pierre de Coubertin, avenue François Mitterrand
Bourbourg	20 - GRANDE SYNTHÉ	0004	Rues de la Petite Chapelle, Jules Castelein, Chopin, Gound, Mozart, Jules Semler Colery, Verdi, Debussy, allée des Bleuets, des Roses, des Tulipes, rues de la Chicorée, Jean Ferrat, des Remparts (du 37 au 53 et du 40 au 100), des Cossettes, chemins de l'Aven, Niewe Gracht, Gus Wegh, du Ketelbout Straete, rue des Camélias, rue des Hortensias.	Complexe Pierre de Coubertin, avenue François Mitterrand
Bourbourg	20 - GRANDE SYNTHÉ	0005	Rue de Bergues, route de Coppensaxfort, hameau de Coppensaxfort, rue du Onze Novembre, rues des Acacias, des Cerisiers, des Lilas, des Sorbiers, des Tilleuls, Verte, des Peupliers, des Aulnes, des Cèdres, des Platanes, des Saules, des Ormes.	Maison de retraite Olivier Varlet, rue Verte
Bray-Dunes	17 - DUNKERQUE 2	0001	Place Alphonse Bray, rue Roger Salengro, avenue des Frégates, rues des Doris, des Mouriers, des Chalutiers, des Chaloupes, des Grenadiers, impasses de l'Hospice (impairs du n°1 à 31), de l'Espérance, Louis Toury, impasses du Sud, de la Paix, allée des Goélettes, hors commune.	Mairie.
Bray-Dunes	17 - DUNKERQUE 2	0002	Rues Charles Pichon, Jeanne d'Arc, Pierre Decook, Saint-Pierre, impasse de l'Hospice (pairs du n°2 à 30), rue des Pêcheurs, square des Mousses, rue des Fusains, avenues du Général de Gaulle (du n°1 à 629 et du n°2 à 630), du 8ème Régiment de Zouaves, rues des Lauriers, Marcel Saily, boulevard des Oyats, rue du Collège, Sentier des Roses, rues des Sapins, des Thuyas, de Turenne, Impasse Valembois, avenue Charles Wallyn, Jean Delvallez, des Islandais, impasse de l'Ouest, rues des Marins, des Sables, du Commandant Dewulf, square des Matelots, rues Saint-Eloi, Henri Gadeyne.	Ecole Gustave Deswarte, 261, rue du Collège
Bray-Dunes	17 - DUNKERQUE 2	0003	Rue des Chênes, place des Troènes, rue des Saules, des Acacias, place des Tilleuls, rues des Dunes, Albert 1er, Auguste Coolen, Abbé Catry, impasses du Père Lachaise, du Midi, du soleil, de l'Est, chemin de l'Ecole Bray.	Ecole Alphonse Bray, rue Albert 1er
Bray-Dunes	17 - DUNKERQUE 2	0004	Rue des Alouettes, avenue de l'ancienne Gare, des Architectes, des Argousiers, de l'Aurore, des Bains, avenue du Casino, rues de la Chapelle, des Cigognes, impasse du Clos Fleuri, rues des Coquillages, des Courils, des Goélands, avenue de l'Eglise, allée de l'Escale, place de l'Esplanade, rue des Fleurs, avenue du Général de Gaulle (du n°651 à 1029 et du n°650 à 1030), boulevard Georges Pompidou, rues des Grisards, des Hironnelles, d'Hondschoote, des Jacanas, du Largo, boulevard de la Liberté, rues des Margats, des Mouettes, des Négociants, des Peupliers, avenue de la Plage, rues des Pluviers, du Presbytère, du Printemps, de Roubaix, de Seclin, des Sports, Digue de Mer.	Espace Éole, rue de l'ancienne Gare
Brouckerque	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Broxeele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Buysseure	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Caestre	8 - BAILLEUL	0001	Rue du Four à Briques, dos de la Briqueterie, place de l'Eglise, allée du Châtaignier, rue Michel Ramon, lotissement Les Templiers, rues de Bailleul, du Moulin, Grand Place, rue de la Liberation, avenue du Général de Gaulle, rue d'Hazebrouck, place du Vieux Château, route d'Hazebrouck, rue du Pain Sec, chemins Saint Adrien, du Paradis, des Moutons, du Malin, Doorne Straete, route de Cassel, chemin du Prés, Hondenes Straete, chemins du Pavé d'Hazebrouck, d'Hondeghem, du Peuplier, route de Bailleul, chemin d'Hazebrouck, Hool Straete, Grimminck Straete, chemin de Godewaersvelde, Haeghedoonre Straete, dos des Eglantines, rue des Eglantines, rue Yves Baron, hors commune.	Mairie Rez de Chaussée
Caestre	8 - BAILLEUL	0002	Rue Saint Sébastien, allée Saint Sébastien, rues du Chevalier Aveugle, Sabina, Elfrida, Verte, des Oiseaux, des Coquelicots, chemin de la Chapelle, rue Henri Ternynck, rue de la Chapelle, contour de la Chapelle, chemin des Ecoliers, rue de Strazelee, petit chemin de Borre, rue du 8 mai 1945, allée des Tilleuls, béguinage des 3 Vierges, résidence Les Tilleuls, chemins de Saint Omer, de Borre, du Moulin Ghyselen, route de Strazelee, Botter Straete, chemin de la Poste, Post Weg, Seven Straete, chemin du Driehoek.	Mairie 1er étage
Cappelle la Grande	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001	Secteur compris entre la rue Mercure et le Palais des Arts, rue des Loisirs, rue X.Degans, rue Van Eecke, rue de l'Egalité, rue Paul Francke, rue Marius Rubbens, rue Mercure, rue Mars, rue Uranus, rue Guynemer du n°1 au n°13 (jusqu'au croisement de la rue Mercure), avenue du Général de Gaulle (du n°110 au n° 178 et du n° 85 au n° 171).	Palais des Arts
Cappelle la Grande	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0002	Secteur compris entre les rues Latérale et d'Armbouts-Cappel : Ambroise Croizat, Auguste Deblock, Bieme, Gabriel Péri, Caston Monnousseau, Jean Jaurès, Jean Moulin, Jean Zay, Jules Guesde, Latérale, Léon Blum, Marcel Cachin, Marx Dormoy, Maurice Thorez, Pierre Semard, Vaillant Couturier, Victor Hugo.	Salle Marthe Marchyllie, rue Marthe Marchyllie
Cappelle la Grande	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0003	Toutes les rues de la Cité des Cheminots, route de Bergues et les rues adjacentes Allouchery, Alphonse Daudet, Anatole France, Blanc, Blondeel, Bocket, Bourlet, Bruyche, Clemenceau, Dubaele, des Sports, Jardins, Lachère, Patteyn, Petitprez, Sept Planètes, Soetmont, Verwaerde, Wilmaert, rue Vatel, rue Vaast, rues du Maile Velde, du Coodyck, route d'Armbouts Cappel, rue Pierre Deblock.	Groupe Scolaire Delvallez
Cappelle la Grande	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0004	Secteur compris entre la route de Bourbourg et la rue de l'Eglise (94): Alsace, Anjou, Artois, Auvergne, Bourbourg, Bourgogne, Bretagne, Champagne, Deconninck, Ecole, Guyenne, Jean-Pierre Timbaud, Languedoc, Léo Lagrange (du n°37 au 53), Lorraine, Picardie, Piet, Poitou, Provinces, Savoie, Eglise (du n°5 au 94), place de Flandre.	Ecole Maternelle Jean Jaurès 92 route de Bourbourg
Cappelle la Grande	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0005	Secteur compris entre la route de Bourbourg et la rue de l'Eglise, soit: rues de l'Ancien Château, Denis Hennebert, de l'Eglise du 96 au 136, de la Filature, de la Fonderie, des Gais Logis, avenue du Général de Gaulle (du 2 au 108 et du 1 au 79), rues Guynemer du 14 au 60 (intersection de la rue Mercure), Jupiter, Kroemenouck, Léo Lagrange du 1 au 51, des Lilas, Pablo Neruda, des Pensées, Salvador Allende, Saturne, Vénus, du Pape Veld.	Salle de Réception, complexe Roger Gouvard
Cappelle la Grande	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0006	Secteur compris entre la rue du Crayhof et la place Bernard Gouvard + avenue du Gal de Gaulle (du n°180 au n°390 et du n° 173 au n° 223), soit: avenue du Général de Gaulle du 180 au 390 et du 173 au 223, place de la Mairie, rue Nouvelle, rue Guillemint, rue du Crayhof, rue du Lac, rue du 19 mars, rue du 8 mai 1945, rue des Anciens d'AFN, impasse du Crayhof, rue des Arts, rue du Planétarium, place du Palais, rue du Langhe Gracht, rue Hooghe Porte, rue de la Ferme.	Mairie
Cappelle-Brouck	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Cassel	8 - BAILLEUL	0001	Grand'Place, rues Desmytère, route d'Oxelaere, sentier des Veaux, chemin Bosquillon, routes d'Hazebrouck de Sainte Marie Cappel, d'Aire, rues d'Aire, du Coq de Paille, des Garennes, chemin des Princes, Meulen Straete, Wolfe Straete, Jock Weg, chemin du Tilleul, rue des Remparts, Vieux Chemin de St Omer, rues de l'Infirmier, Constant Moenelaey, place du Général Vandamme, rue Bollaert, Résidence "Le Caastele", rue de Watten, Cité d'Urgence, chemin Particulier, routes de Watten, de Zermezele, "La Croix Rouge", avenue Achille Samyn, chemin Ryckewaert, route de Zuytpeene.	Mairie
Cassel	8 - BAILLEUL	0002	Rues du Maréchal Foch, du Moulin, place Queue de Saint Hilaire, rue du Château, passage du Château, Terrasse du Château, rue Saint Nicolas, Castel Yvonne, rues de Bergues, Profonde, des Ecoles, Alexis Bafoq, Notre Dame, du Tambour, avenue Albert Mahieu, chemins de la Cornette, de la Perche, La Cornette, route de Lille, CD 916, route de Steenwoorde, chemin du Mont des Récollets, Grootte Vrouw, Standart Straete, Kleine Straete, route de Winnezele, Corenhuys Straete, Temple Straete, route d'Oudezele, rue Verte, route de Dunkerque, Steak Houver, Le Vert Vallon.	Ecole Till' l'Espiegle, rue de Bergues
Coudekerque-Village	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente - place Gery Delattre

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001	Rues des Arts, Blanqui, du Boernhol (du n° 1 au 79 et du n° 2 au 144), des Forts (n°53 et plus), Henri Ghesquières (du n°1 au 97 et du n°2 au n°96), boulevard Jean Jaurès (du n°97 et plus et du n°110 et plus), rues des Mésanges, des Mouettes, Pasteur, des Pinsons, place de la République, rues Georges Guynemer, de la Royale Air Force, Antoine de St-Expéry, Jean Bart, de la Convention, Jacquard, Voltaire, Georges Herrewyn, impasse Eugène Potier, ruelle de la Laiterie.	Hôtel de Ville, place de la République
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0002	Rues de l'Atlantique, du Boernhol (du n°81 et plus et du n° 146 et plus), de Bruxelles, Chateaubriand, de la Concorde, Descartes, de l'Europe, Gustave Flaubert, de La Haye, de Luxembourg, Guy de Maupassant, place Méditerranée, rues Louise Michel, Jean Monnet, Jean Moulin, de l'Oural, de Paris, de Rome, George Sand, Robert Schumann, de Strasbourg, Jules Verne.	Ecole des Kakemèches, rue Guy de Maupassant
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0003	Rues du Berry, de Bretagne, Colbert, Alexandre Decool, de Flandre, Franklin, Henri Ghesquière (du n°136 et plus et du n°141 et plus), Victor Hugo (du n°105 et plus et du n° 126 et plus), de Normandie, de Picardie, des Elus de Nanterre, des Martyrs de la Résistance Coudekerquoise, Pierre Guillou, de la Toison d'Or.	Ecole Jean de la Fontaine, rue Victor Hugo
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0004	Rues François Boucher, Paul Cézanne, Jean-Baptiste Corot, Edgar Degas, Eugène Delacroix, Paul Gauguin, Edouard Manet, Henri Matisse, Jean-François Millet, Berthe Morisot, Nicolas Poussin, Rembrandt, Auguste Renoir, Alfred Sisley, route de Steendam (du n° 62 au n° 99), rue Maurice Utrillo.	Ecole Joseph Courtois, rue Paul Cézanne
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0005	Rues des Acacias, Roger Dassonville, Louis Desaix, Hoche (du n°1 au 63 et du n°2 au 56), François Kellerman, Jean-Baptiste Kléber, des Lilas, Célestin Malo (du n°1 au n°45), du Muguet, du 1 ^{er} mai, route de Steendam (du n°1 au n°61), rue des Violettes.	Foyer Jean Rostand, rue des Aulnes
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0006	Rue d'Armentières, route de la Branche, rues de Calais, de Cambrai, route de Furnes (du n°40 et plus), rues d'Hazebrouck, de Lille, de Lomme, Célestin Malo (du n° 46 et plus), de Maubeuge, des Muniers, des Oliviers, des Platanes, de Roubaix, impasse Vilette.	Mairie de Quartier Müriers, rue des Müriers
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0007	Rues de l'Ancienne Mairie, des Aulnes, passage Drève Duriez, route de Furnes (n°1 au n°39), rues des Jardins, Gaston Macquignon, des Marronniers, allée des Merisiers, rues des Ormeaux, des Peupliers, Van Artselaere, Emile Walker.	Foyer Jean Rostand, rue des Aulnes
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0008	Rues François Arago (du n° 1 au 39 et du n° 2 au 64), Charles Buffon, Alexandre Dumas, Jules Guesde (du n°53 au 201 et du n°54 au 208), du Moulin (n°1 au 21 et du n°2 au 50 bis), place des Nations, rues Jean Racine, René Réaumur, Waldeck Rousseau (du n°23 au 139), Michel Souillaert.	Espace Raymond Queneau, Rue Buffon
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0009	Rues François Arago (du n°41 et plus et du n°66 et plus), Honoré de Balzac, Gustave Delory (du n°57 et plus et du n°62 et plus), Thomas Edison, Gutenberg, Charles Montesquieu, du Moulin (du n°23 et plus et du n° 52 et plus), Mozart, Ernest Renan, boulevard Sébastien Vauban (du n°117 et plus et du n°120 et plus).	Ecole Robert Desnos, rue Jules Guesde
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0010	Rues du Bac, Jean-Pierre Baes, Pierre Curie, Gustave Delory (du n°1 au n°55 et du n°2 au n° 60), Denis Diderot, des Forts (du n°1 au n°52), Jules Guesde (du n°1 au 51 et du n°2 au 52), boulevard Jean Jaurès (du n°1 au n°95 et du n°2 au n°108), rues Marceau, Molière, de la Paix, du Passeur, du Pont Neuf, Waldeck Rousseau (du n°1 au 22), Albert Thomas.	Espace Roger Salengro, place Roger Salengro
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0011	Routes de Bergues, de Bourbourg, rues Bertholot, Francisco Ferrer, Joseph Flipo, Gustave Fontaine, Garibaldi, du Gaz, impasse l'Hermitte, rue du 8 mai 45, cour Jacobs, rues Georges Lesieur, Maurice Lesieur, place de la Liberté, rues des Nations, Gabriel Péri, du Tonkin, de l'Usine, ruelle Van Eecke, rue Emile Zola.	Mairie de Quartier Fontaine, rue Gustave Fontaine
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0012	Rues Marius Barro, de la Batellerie, Maurice Berteau, Louis Blanc, Sadi Carnot, Alphonse Lamartine, avenue Jean-Baptiste Lebas, place du Général Leclerc, avenue du Mail, rues Jules Michelet, André Miserole, Louis Neuts, Jean-Jacques Rousseau, Charles St Venant, du Vieux Coudekerque.	Ecole Maurice Millon, rue Gabriel Péri
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0013	Rues d'Alsace, d'Anjou, d'Artois, d'Auvergne, du Béarn, du Dauphiné, de Gascogne, du Languedoc, Ledru Rollain, de Lorraine, du Maine, Guy Pillet, du Poitou, de Provence, de Savoie.	Ecole Georges Brassens, rue d'Artois
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0014	Rues Pierre Bonnard, Marc Chagall, Wenceslas Coebergher, Charles-François d'Aubigny, Honoré Daumier, Raoul Dufy, Julien Duvivier, Abel Gance, place Jean Giono, rues Armand Guillaumin, Marcel l'Herbier, Henri Langlois, Auguste et Louis Lumière, Yves Montand, Pablo Picasso, Georges Seurat, Paul Signac, Simone Signoret, pont de Steendam (après le pont de la Rocade), Henri de Toulouse Lautrec, place François Truffaut, rues Suzanne Valadon, Maurice De Vlaminck.	Espace des Tout Petits, rue Marc Chagall
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0015	Rues Salvador Allendé, du Foyer Flamand, Henri Ghesquière (du n°98 au n°134 et du n°99 au n°139), Victor Hugo (du n°1 au n°103 et du n°2 au n°124), Jean Morel, rue des Frères Weill.	Espace Aragon, rue H. Ghesquière
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0016	Rues Auber, Pierre Béranger, Hector Berlioz, Galilée, Charles Gounod, Jules Guesde (du n°203 et plus et du n°210 et plus), Jules Massenet, François Rabelais, Waldeck Rousseau (du n°140 et plus), Gaston Ryckebusch, boulevard Sébastien Vauban (du n°1 au n°115 et du n°2 au n°118).	Espace du Maître de Poste, rue Béranger
Coudekerque-Branche	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0017	Rues des Capucines, du Général Hoche (du n°58 et plus et du n°65 et plus), des Hortensias, des Mimosas, des Eillelets, des Roses, des Tulipes.	Centre social communal Josette Bulte
Craywick	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Crochte	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Communale située derrière la Mairie
Doulieu (Le)	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Garderie périscolaire, rue de l'Eglise
Drincham	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0001	<i>Bureau centralisateur de la commune et du canton</i> Périmètre compris entre le quai du risban, la place du Minck (côté Ouest) Rue Jean Jaurès (Côté Impair) Place Charles Valentin (côté impair) Rue Clémenceau (Côté impair) de l'amiral ronarch (non comprise) la place de la nation le quai freycinet jusqu'au Quai du Risban	Hôtel de l'Armateur - RDC 15 Rue Faulconnier
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0002	secteur délimité par la gare d'eau de l'île Jeanty, le Quai Est de l'île Jeanty (non compris) la place de l'île jeanty (non comprise) le canal de Mardyck et la limite territoriale de Saint Pol sur Mer	Maison de quartier de l'île Jeanty - Rue de la Batellerie
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0003	Rue du Président Wilson, boulevard Alexandre 3, place de la République, passage Pierre et Marie Curie, rue Nationale, rue de l'Amiral Ronarch, rue Jean Delvallez, rue Thiers (n° pairs), rue Dampierre (2 au 16 - 3 au 19), rue de la Marine, rue du Sud (1 au 53), place Jean Bart (impairs), place Emile Bollaert, rue du Lion d'Or, place Jeanne d'Arc, rue du Commandant Chuillet, rue des Fusiliers Marins, rue de l'Écluse de Bergues (13 à 17), rue David d'Angers, rue Dupuy, place Castagnier, place Saint Eloi, boulevard Sainte Barbe (2 au 22).	Ecole Élémentaire du Parc de la Marine - Boulevard Alexandre III
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0004	Allée Degunst, boulevard Victor Hugo, place Vauban, rue Albert Sauvage, rue de l'Abbé Choquet, rue de l'Industrie, rue de Paris (n° 1 à 7 et n° 2 à 4), rue Montesquieu, rue Saint Charles, rue Saint Matthieu, rue Vauban, quai des 4 Ecluses	Ecole Maternelle Jean Macé, rue de la Paix
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0005	Périmètre compris entre le Quai au Bois (non compris) le pont Saint Martin, la Rue du Canal de Bergues jusqu'à la limite territoriale de Coudekerque-Branche, le Boulevard Victor Hugo (non compris) l'angle de la Rue de la Paix (comprise en entier) et la Rue de la Douane	Ecole Maternelle Jean Macé, rue de la Paix
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0006	Périmètre compris entre le canal de Bergues, la Rue Louis Neuts (en entier jusqu'à la limite territoriale avec Coudekerque-Branche et la section de Petite-Synthe) et la limite territoriale commune avec Saint Pol sur mer	Ecole Maternelle Lucien Maillart, rue du Jeu de Mail
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0007	Périmètre compris entre l'avenue de Petite-Synthe (n° 1 à 3), la rue de Cahors (n° 0 à 8 et de l'avenue de Petite-Synthe jusqu'à la rue des Bouquets, Rue des Bouquets (non comprise) Avenue de la Villette (en entier), la limite avec Dunkerque et la limite avec la commune de Coudekerque-Branche	Ecole Elementaire Paul Meunrisse, rue des Gravieres
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0008	Périmètre compris entre la rue des Bouquets (en entier), la rue de Cahors (à partir du n° 10 et du côté impair à partir de l'angle de la rue des bouquets) avenue de la Villette (non comprise)	Ecole Maternelle Jean Giono, rue Constant Hequet
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0009	Périmètre compris entre l'avenue de Petite-Synthe (n° 5 à 48), la rue de Cahors (non comprise), la limite territoriale avec Coudekerque Branche, les rues de la Bastille (N° impairs) Ernest Lannoy (N° Impairs)	Ecole Maternelle Andersen, avenue de la Cité
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0010	Périmètre compris entre l'avenue de Petite-Synthe (N° 49 à 86) la Rue Ernest Lannoy (n° Pairs) la Rue de la Bastille (N° Pairs) la limite territoriale avec Coudekerque-Branche, la Rue des Violettes (en entier) Rue Jacques Pitiillon (non compris) la place de l'Avenir	Ecole Elementaire Jules Ferry, 2 rue de la Bastille
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0011	Secteur compris entre l'avenue de Petite-Synthe (N° 1997 à 2465), la Rue Jacques Pitiillon (en entier), la rue du Banc vert (Non comprise) la rue Deschamps jusqu'à l'angle du chemin du Banc Vert, la rue des Grillons (Côté pair) la Rue Jean Zay (non comprise)	Mairie de Petite-Synthe, rue de la Concorde
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0012	Périmètre compris entre la Rue Jean Zay (N° Impairs à Partir du 49) l'avenue du Pont Loby (côté impair) la limite territoriale avec Coudekerque Branche, la rue des violettes, la rue du Banc Vert, le chemin du Banc Vert (n° 197 au 211), la Rue des Grillons (Côté Impair)	Mairie de Petite-Synthe, rue de la Concorde
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0013	Secteur compris entre la rue de la concorde (côté pair), la rue Jean Zay(côté pair) l'avenue du pont loby (Côté pair) le canal de Bourbourg, la ligne de chemin de fer seconde desserte du Port de Dunkerque et l'avenue de Petite-Synthe (N° 2497 à 3041)	Ecole Elementaire du Torpilleur, impasse Ardeans
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0014	Secteur compris entre l'avenue de Petite-Synthe (N° 3197 à 3627), la rue de l'Egalité (non comprise), la rue Bichat (non comprise), la Rue de la Plaisance (non comprise), la Rue Achille Pérès, le canal de Bourbourg, la ligne de chemin de fer seconde desserte du Port de Dunkerque	Ecole Maternelle de la Meunerie, rue de l'Egalité
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0015	Périmètre compris entre l'avenue de Petite-Synthe (n° 3629 à 3675), la rue de l'Egalité (en entier) jusqu'à la rue Bichat (en entier), la rue Achille pérès (non comprise), le canal de Bourbourg et la Limite territoriale de Grande-Synthe	Maison de quartier Pasteur, rue de l'Egalité
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0016	Secteur compris entre l'avenue de Petite-Synthe (N° 3200 à 3716) la limite territoriale de Saint-pol-sur-Mer, la limite territoriale de Fort -Mardyck, la route Express	Ecole Maternelle Albert Samain, rue de Cassel
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0017	Secteur compris entre la limite territoriale de Grande-Synthe, la limite territoriale de Fort-Mardyck et la Route Express	Ecole Primaire Dessinguez, route de Fort-Mardyck

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0019	Rue du Sud (n° pairs), rue de Soubise, rue de Sechelles, rue Marengo, rue Caumartin, rue de Beaumont, rue de Furnes, quai des Jardins, route de Steendam, rue de la Cunette (2 à 26), rue Albert 1 ^{er} , rue Alfred Dumont, place du Palais de Justice, rue Dampierre (n° 18 et plus et n° 23 et +), rue Ecluse de Bergues (Pairs), rue du Ponceau, rue du Magasin Général, place de l'île Jean, rue Belle Vue, rue du Chemin de Fer, rue du Pont de Fer, rue de Saint Pol, quai de Mardyck, quai aux Bois, place de la Gare, quai de la concorde, avenue Guynemer, rue Thiers (n° impairs)	Ecole Elementaire de la Porte d'Eau, rue Saint Gilles
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0020	Rue Jacobsen (impairs), boulevard Sainte Barbe (n°60 et +), place Calonne (pairs), rue de Nieupoort, rue de l'Est (pairs), rue Jules Hocquet (pairs), rue du Nouvel Arsenal, rue de la Porte d'Eau, rue Lavoisier, rue Saint Gilles, rue des Arbres (côté pairs 50 à fin), rue Louis Braille, rue de l'Esplanade, rue de la Cunette (n°28 au 34), rue du 110 ^{ème} RI (Lycee Jean Bart + Gymnase).	Ecole Elementaire de la Porte d'Eau, rue Saint Gilles
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0021	Rue du Président Poincaré, rue de Bourgogne, rue des Soeurs Blanches, rue Jean Bart, rue Clémenceau (n° pairs), place Charles Valentin (n° pairs), square des Soeurs Blanches, place du Commandant Dewulf, rue de la Renaissance, rue Emmerly (impairs 1 à 9 et n° pairs), cour Thevenet, cour François Bart, place Calonne (impairs), boulevard Sainte Barbe (sauf n° 60 et + et 2 à 22), rue du Château, place Jean Bart (du 35 au 53 et du 26 au 34), rue Henri Terquem (2 à 12 et 1 à 13), rue des Chaudronniers, rue du Sud (n°55 à la fin), rue Thevenet, rue de l'Est (impairs), passage du Chapeau Rouge, rue Saint Sébastien, rue Royer, rue Benjamin Morel, place du Général de Gaulle.	Ecole Maternelle du Château d'Eau, place Calonne
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0022	Avenue des Bains (n° impairs), boulevard Nelson Mandela, place de la Petite Chapelle, place du Capitaine Dreyfus, place du Minck (n° impairs), quai de la Cunette, quai des Américains, quai des Anglais, rue André Malraux, rue de la Carfoucherie, rue de Deuxième D.B., rue de la Timonerie, rue de l'Ecubier, rue de l'Opération Dynamo, rue de l'Aquilon, rue de Zélande, rue des Bazennes, rue des Little Ships, rue des Terre Neuves, rue du Cabestan, avenue des Bordées, rue du Contre Torpilleur Triomphant, rue du Ferry Nord Pas de Calais, rue du Capitaine Jean Becaert, rue du Fort de Vaux, rue du Leughenaer (Impairs), rue du Maréchal Leclerc, rue Ferdinand Buisson, rue Gustave Degans, rue Henri Terquem (n° 71 à 89 et n° 72 à 80), rue Leon Bourgeois, rue Léon Jouhaux, avenue Libération (n° 53 à 71), rue Valparaison, rue le Monsoreau, rue le Bourrasque, rue des Islandais, avenue des bancs de Flandre, rue des Goelettes, rue des Chantiers de France.	Groupe Scolaire Neptune, rue du Contre Torpilleur Triomphant
Dunkerque	16 - DUNKERQUE 1	0023	Avenue des Bains (n°2 à 50), rue du cent dixième R.I., rue Prévot Edouard Plucket, square Delvallez, rue René Deconinck, rue Louis Dautrey, boulevard Paul Verley (1 à 37 et 2 à 24 B), rue Jacques Bingen, rue des Arbres (impairs et pairs du n° 2 au n° 48), rue Jules Hocquet (impairs), rue Emmerly (N° 19 à 33), rue du Jeu de Paume, rue Henri Terquem (n° 15 à 69 et n° 24 à 68), rue du Docteur Louis Lemaire, rue Jean Jaures (impairs), rue Fockedeey, place du Minck (n° pairs), rue Saint Pierre, rue Saint Jean, rue du Leughenaer (n° pairs), rue et place de la Victoire, rue Louis Burnod.	Ecole Municipale d'Arts Plastiques, 45 rue du Jeu de Paume
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0025	Digue des Alliés, rue de la Digue (n° pairs), rue de la Plage, rue du Kursaal, place Paul Asseman (n° pairs), avenue Libération (n° impairs 1 à 51), avenue des Bains (n° 54 à 72), rue Godefroy d'Estrades, rue Joliot Curie, allée des Glacis, rue du Docteur Roux, rue Paul Claudel, place Robert Prigent, rue La Fontaine, rue Kerguelen, boulevard Paul Verley (du n° 26 au n° 36 et du n°39 au 49), rue Bergson (n° pairs), venelle Roger Nys, rue des Cytises, rue Boileau.	Ecole Maternelle des Glacis, rue Godefroy d'Estrades
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0101	Rue des Fusiliers Marins, Roger Salengro, de la République (côté pair du 148 au 260 inclus, côté impair n° 347 à 365 inclus), avenue Saint Exupéry (non compris) Boulevard de l'Aurore (non compris) de l'Espérance (non compris) Rue Victor Hugo	Mairie de Saint-Pol-Sur-Mer, place Jean Jaurès
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0102	Rue de la République (côté impair du 279 au 345 inclus), avenue Maurice Berteaux (de la rue de la République au Quai Wilson) limite S de la Commune, Rue La Fontaine, Rues clémenceau (non comprise), Gittinger, Rambout	Groupe Scolaire Jean-Jaurès, rue Clémenceau
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0103	Rue de la République (côté impair du 381 au rond point du 8 mai), Boulevard de l'Aurore (de la rue de la République jusqu'à la Rue Lamartine), limite S de la commune , Rue du Maréchal Foch (non compris), Rue Clémenceau (compris) , avenue Saint Exupéry, rue François Rude, Rue Georges Bourgogne	Centre Jean Cocteau, boulevard de l'Aurore
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0104	Rue de la République, boulevard Corelli, Boulevard Verdi (RN1) Limite W de la Commune	Groupe Scolaire Joliot Curie, rue des Hirondelles
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0105	Rue Victor Hugo, Boulevard de l'Espérance, Rue de la République, Avenue du 8 mai 1945, Rue Edmond Flamand, Rue Eugène Pottier	Ecole Primaire Copemic, rue Eugène Pottier
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0106	rue Duchâteau, Rue Nybelin, Rue Delporte, Rue Edmond Flamand, Avenue du 8 Mai 1945, Rue de la République, boulevard de Nevers, une ligne fictive suivant la limite cadastrale des sectiobis AV et AT puis rejoignant la rue des Pensées, Rue des Pensées, Rue Justin Petit, Rue Duriez, Rues Dycke, Joonekindt, Drouineau	Ecole Maternelle Vancauwenberghe, avenue Edmond Flamand
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0107	rue Justin Petit, rue des pensées, une ligne fictive rejoignant puis suivant la limite cadastrale AT et AV, boulevard de Nevers, Rue de la République, Limite W de la partie habitée du territoire communal (emprise S.N.C.F)	Ecole Primaire Vancauwenberghe, 11 rue Delporte
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0108	Limite N de la commune, avenue Maurice Berteaux, Rue des Fusiliers Marins, Rue Delporte, Rue Nybelin, Limite W de la partie habitée du territoire communal (emprise S.N.C.F.), Rue Verstraete, Rue Debavelaere	Ecole Maternelle Vancauwenberghe, avenue Edmond Flamand
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0109	Rue Delporte, Rue des Fusiliers Marins, Limite cadastrale des sections AE et AH, Rue Victor Hugo, Rue Eugène Pottier, Rue Edmond Flamand	Ecole Maternelle Copemic, rue Victor Hugo
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0110	Rue des Fusiliers Marins, Avenue Maurice Berteaux, Rue de la République, Rue Roger Salengro	Ecole Maternelle Victor Hugo, rue Victor Hugo
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0111	Limites N et E de la commune, Rue G Vancauwenberghe, Rue Etienne Dolet, Rue de la République, Avenue Maurice Berteaux	Ecole Anatole France, place Carnot
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0112	Limite Rue Vancauwenberghe (non compris), Limite E de la commune, rues Jean Macé, Faidherbe, M. berthelot, Limite E. Dolet (non compris)	Ecole Anatole France, place Carnot
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0113	Rues M. Berthelot, Faidherbe, Jean Macé, Limites E et S de la commune, avenue Maurice Berteaux (prolongement) Rues de la République, E. Dolet	Ecole Langevon, entrée rue de la République
Dunkerque (partie Saint Pol sur Mer)	16 - DUNKERQUE 1	0114	Rue Foch, Boulevard de l'Aurore (de la Rue Lamartine au Boulevard Corelli), Rue Lamartine, Rue Racine, Rue Molière, Rue Tornegat, Limite Rue de la République (non comprise)	Ecole Primaire Jules Verne, entrée rue du maréchal Foch
Dunkerque (partie Fort-Mardyck)	16 - DUNKERQUE 1	0201	Rue du Général de Gaulle (N° 56 à 134 et du n° 57 à 121), contour d'aval, rue A Schweitzer, Rue Pierre Loti, Rue de la Plage, Rue Neuve, Ruelle Joseph Turbot, Rue Nationale, Rue du geyser, Rue Ampère, Rue Flot Moulin, Rue Félix Faure, Impasse Pasteur, Ruelle Reykiawick, Rue Pierre et Marie Curie , Ruelle Budir, Rue des Anciens combattants d'A.F.N., Rue de la République, Rue Jean Deconinck, Chemin IC 52	Mairie de Fort-Mardyck, parvis Nelson Mandela
Dunkerque (partie Fort-Mardyck)	16 - DUNKERQUE 1	0202	Rue du général de Gaulle (N°2 à 54 et n° 3 à 53) , Rue Faskrudford, Rue Lamartine, Rue Victor Hugo, Rue Jules Turbot, Rue de l'Amirauté, Rue Albert denvers, Rue François Evrard, Rue du Nord, Rue Bellevue, Rue de l'Amiral l'Hermitte, Ruelle du Saumon, Ruelle J Bénard, Rue J.J. Druel, Rue du Général Leclerc, Rue Jules Ferry, Rue Raymond Coulier, Rue Jean de la Fontaine, Rue Sadi Carnot, Ruelle d'Islande, Rue du Parc, Ruelles Dyck, de l'Eglise, du Pêcheur	Centre Socio- Culturel, 31 rue de l'Amirauté
Dunkerque (partie Fort-Mardyck)	16 - DUNKERQUE 1	0203	Contour du Bout d'Amont, Rue Emile Zola, Rue Jean Bart, Rue Léon Blum, Rue Nouvelle, Rue Anatole France, Rue Pierre Brossolette, Rue Denis Cordonnier, Rue Jean Jaurès, Contour du Sud, Impasse Pollaert, Rue des Mouettes, Rue des Grisards, Route de Fort-Mardyck, Chamin d'exploitation, Rue des Droits de l'Homme, Rue de la Paix, Rue Jean Baptiste Colbert, Rue du Docteur Lancry	Groupe Scolaire Jean Jaurès Section Maternelle, rue Nouvelle
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0024	<i>Bureau centralisateur du canton</i> Rue Jacobsen (n° pairs), rue Racine, rue Bergson (n° impairs), rue de l'Adroit, rue de la Floride, rue du Jaguar, avenue des Maréchaux de France (n° 2 à 20), avenue des Bains (n° 74 à 84), avenue de la Libération (n° Pairs), boulevard Paul Verley (n° 38 et 40 et n° 51 à 53), rue Hilaire Vanmairs.	Foyer Polyvalent des Glacis, avenue des Maréchaux de France
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0026	Secteur Compris entre les rues de l'Hôtel de ville (N° 1 à 51), Belle Rade (N° 2 à 92), la limite territoriale de Dunkerque, la rue de la digue, l'avenue de la Libération (N° 140 à 170), Avenue Faidherbe (N° 1 à 57 et n° 2 à 40) Rue Belle Rade (N° 2 à 60) Digue de Mer (N°1 à 15 T) Rue de la Digue (Comprise)	Ecole Maternelle du Parc, rue du Parc
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0027	Secteur Compris entre la Digue de Mer (n° 16 à 53) , La Rue Belle Rade (N° 1 à 71), la Rue des Poilus (n° 41 à 113), La rue du Général Hoche (N° 2 à 46)	Mairie de Malo, place Ferdinand Schipman
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0028	Secteur délimité par la Place de l'Europe (N° 1 à 11) le Bd République - F.Mitterrand(n° 57 à 61) la rue Wisse Morne, La rue de l'Hôtel de Ville (N° 65 à 89, n° 78 à 98) Rue Belle Rade (N° 73 à 89) Rue des Poilus (N° 80 à 100), Rue Gaspard Neuts (n° 68 à la fin des n° Pairs)	Ancien C.C.A.S, place Ferdinand Schipman

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0029	Secteur Délimité par la Rue des Poilus (n° 58 à 78), Rue Belle Rade (n° 102 à 156 et 91 à la fin des n° impairs), la Rue de l'Hôtel de Ville (Côté pair jusqu'au 76, impair jusqu'au 63), Rue Maurice Vincent, Bd République - F Mitterrand (n° 1 à 55)	Centre d'Incendie et de Secours de Malo-les-Bains, rue du Maréchal Joffre
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0030	Secteur Délimité par le Bd République - F Mitterrand (n° 2 à 36) Rue Houchard (non comprise, Rue Carnot (non comprise) Avenue Rosendaël-J Collache (n° 1 à 577), Avenue du Stade, Rue Michel Jacobsen (Non Comprise)	Groupe Scolaire Péguy-Jaurès, avenue Carton Lurat
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0031	Secteur délimité par le Rond pont Grévy, l'avenue Louis Herbeaux (non comprise), l'avenue de Rosendaël (n° 579 à 711), la Rue Carnot, la Rue Houchard	Groupe Scolaire Péguy-Jaurès, avenue Carton Lurat
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0032	Périmètre compris entre le Quai des Corderies (en entier) le Quai aux Fleurs (N° 27 à 679), Rue Marceau (en entier), Avenue de Rosendaël J Collache (n° 244 à 672), Rue Louis Braille (N° 1 à 21)	Groupe Scolaire Péguy-Jaurès, avenue Carton Lurat
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0033	Périmètre compris entre le Bd République-F Mitterrand (N° 38 à 92), la Rue Winston Churchill (en entier) , l'avenue de Rosendaël-J Collache (N° 931 au 1115) et l'avenue Louis Herbeaux (en entier)	Ecole Lamartine, rue Anatole France
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0034	Secteur délimité par le Bd République-F Mitterrand (n° 94 à 148), la Place Voltaire, la Rue Voltaire, la Place des Martyrs de la Résistance, l'avenue de Rosendaël-J. Collache (n° 1127 à 1389), la Rue Winston Churchill (non comprise)	Mairie de Rosendaël, place des Martyrs de la Résistance
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0035	Secteur délimité par l'avenue de Rosendaël-J Collache (n° 1128 à 1396), la Rue Paul Machy (non comprise) la vois de Chemin de Fer, la Rue Félix Coquelle, le Quai aux Fleurs (n° 1109 à 1703), la rue Aristide Briand (non comprise)	Ecole Maternelle Alain Savary, rue Marguerite Yourcenar
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0036	Secteur Délimité par l'avenue de Rosendaël- J Collache (n° 684 à 1126) , la Rue Aristide Briand, le Quai aux Fleurs (n° 705 à 1107) et la Rue Marceau (Non comprise)	Ecole Maternelle Alain Savary, rue Marguerite Yourcenar
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0037	Périmètre compris entre la Digue de Mer (N° 54 à 177), la Rue du Méridien, le Bd du huit Mai 1945, la Rue Auguste Angellier (non comprise) l'avenue Kléber (n° 51 à la fin des n° impairs) et la Rue du Général Hoche (N° 1 à 45)	Ecole Elémentaire Kléber, boulevard du 8 mai 1945
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0038	Secteur délimité par la Digue de Mer (n° 178 à la fin des N° pairs) la Rue de Gembloux (non comprise), la Rue d'Avesnes (non comprise) le Boulevard de l'Europe, la Rue Auguste Angellier, la Rue du Méridien	Maison de Quartier du Méridien, rue de Cambrai
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0039	Secteur Délimité par la Rue de la Licorne, l'avenue des sports (n° 2 à 310) le côté impair du Bd de l'Europe jusqu'à la Rue d'Avesnes, la Rue de Gembloux	Maison de Quartier du Méridien, rue de Cambrai
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0040	Secteur Compris entre l'avenue de Kléber (n° 46 à 112), les Rues du Général Hoche (n° 49 à 51), des Poilus (N° 102 à 114), Gaspard Neuts (N° 57 à 147), le Bd République-F Mitterrand (n° 105 à 303) et l'Avenue de la Mer(n° 46 à 148)	Ecole Maternelle Hector Malot, rue Bel Air
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0041	Secteur compris entre la rue Kléber (n° 120 à 132), la Rue de Normandie (en entier), l'allée Fabre d'Eglantine (en entier), la Rue Angellier (N° 270 à la fin des n° pairs), le Bd République- F Mitterrand (n° 149 à 199), l'avenue de la Mer (N° Impairs)	Ecole Elémentaire de la Mer, avenue de la Mer
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0042	Secteur compris entre l'Avenue Kléber (n° 134 à la fin des n° pairs), le Bd de l'Europe (Côté pair), Rue de Margate (Côté impair), Bd République- F Mitterrand (N° 201 à 303), Rue Auguste Angellier (sauf les N° 270 à la fin des n° pairs), Rue Francisque Sarcey, Rue de Normandie (Non comprise)	Ecole Maternelle Florian, rue Francisque Sarcey
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0043	Secteur compris entre le Bd République-F Mitterrand (n° 396 à 473), la Rue de Margate (Côté Pair), Boulevard de l'Europe(portion comprise entre la Rue de Douvres et la Rue du Docteur Guérin) et la Rue du Docteur Guérin (non comprise)	Ecole Maternelle Jacquard, rue Jacquard
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0044	Périmètre délimité par la Digue Nicolas II, la limite territoriale de la commune de Leffrinckoucke, le Bd République - F - Mitterrand (n° 475 à 649), la rue du Docteur Guérin (en entier) le Bd de l'Europe (côté stade de l'UMRO), l'avenue des sports et la rue de la Licorne (Non comprise)	Ecole Maternelle Jacquard, rue Jacquard
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0045	Secteur compris entre le Bd République - F Mitterrand (N° 152 à 236), la Rue Chanzy (en entier), la place de l'abbé Bonpain, la Rue Félix Coquelle (non comprise), la Rue Jacobsoone (en entier) la Rue Jules Guesde (en entier), la Rue Voltaire (non comprise) et la Rue Albert Camus (non comprise)	Ecole Félix Coquelle, place de l'Abbé Bonpain
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0046	Secteur compris entre le Bd République - F Mitterrand (n° 258 à 336), la rue Georges Claeymann, la place Jeanne Hachette, la Rue Félix Coquelle (non comprise) jusqu'à la voie de Chemin de Fer, la Rue Paul Machy (N° 40 à 120 et du n° 41 à 133) et la Rue Chanzy (non comprise)	Ecole Félix Coquelle, rue Vangheluwe
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0047	Secteur compris entre le Bd République-F Mitterrand (n° 338 à 800) , l'angle de la Rue de Terminus et de la Rue des Garennes (non comprise), la voie ferrée et la Rue Georges Claeymann (non comprise)	Ecole Paul Bert, rue Paul Bert
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0048	Secteur Délimité par la voie ferrée, la Rue Paul Bert, la Rue Jeanne Jugan, la Rue de Tétéghem, la Quai des Maraichers (n° 987 à la fin des N° Impairs), la Rue Félix Coquelle (Non comprise)	Ecole Paul Bert, rue Paul Bert
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0049	Périmètre Compris entre la Rue des Garennes (N° 1 à 127), la Rue Charles Dickens (en entier), la Rue de Zuydcoote, la limite territoriale de la commune de Leffrinckoucke, le Quai des Maraichers (N° 1 à 985), la Rue de Tétéghem (non comprise), la rue Jeann Jugan (non comprise), et la portion de la Rue Paul bert située entre la Rue de Zuydcoote et la Rue des Garennes (non comprise)	Ecole Maternelle Jules Verne, rue Jean Moulin
Dunkerque	17 - DUNKERQUE 2	0050	Périmètre compris entre la Rue des Garennes (N° 129 à la fin des n° impairs), la Rue de Terminus (en entier), la limite territoriale de la commune de Leffrinckoucke, la Rue de Zuydcoote (non comprise), la Rue Charles Dickens (non comprise)	Maison de Quartier de la Tente Verte, rue de Verdun
Dunkerque (partie Mardyck)	20 - GRANDE SYNTHÉ	0018	Territoire de la commune associée de Mardyck	Mairie de Mardyck, place du Village
Ebblinghem	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Eecke	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Eringhem	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Esquelbecq	41 - WORMHOUT	0001	Rues de la Gare, de la Libération, de la Cloche, Somme Straete, rue de Boisset, Vallée de l'Yser, rue le Clos du Tilleul, place Alphonse Bergerot, rue du 5 septembre 1944, allée Neuve, rues de Pitgam, du Chemin de Fer, du Souvenir, A.Ammeux, voie Romaine CD 52, rues du Mal Foch, de la Paix, G. Debloek, des Résistants, des Anciens Combattants.	Salle du Four Pain
Esquelbecq	41 - WORMHOUT	0002	Rues de Bergues, L. Colombier, Sand Pul Straete, des Chênes, Buissaert Straete, Ekels Dreve, rues Passe par Ici, d'Arneke, de Bissezeele, Geete Straete, rues du Moulin, Ph. De Guernonval, de la Procession, route de Rubrouck, rues de Socx, V. de Pardiou, du Vert Vallon, de Wormhout, Georges Vaesken, Haeghedooren Straete, du Kalvaire, chemin de Ledringhem, rue des Dunkirk Veterans, chemin du Héron.	Ecole publique
Estaires	21 - HAZEBROUCK	0001	Rues : Du Général de Gaulle, Emile Roche, Jeanne d'Arc, Jules Ferry, du Lieutenant Emout, de Lille, de la Paix, des Récollets, Saint Vincent de Paul, de Verdun, cité Marguerite, Places: de l'hôtel de Ville, du Maréchal Foch, Montmorency, Saint Vaast, du 8 Mai, Louis Blanquart, Impasse Ramon et Cour Emout (rue de lille), Quai du Rivage, Résidence Clair de Lys, Sentier de la rue Neuve, rues Aimé Coupet, Philippe de Stavèle, place du Château.	Salle Georges Ficheux, rue du Collège
Estaires	21 - HAZEBROUCK	0002	Rues : de la Chapelle, du Courant, du Hameau, des Lauriers, du Président Kennedy, Fine Rue, Jacqueminemars, de la Maurianne, de l'Ondine, allée des Iris, impasses Saint Roch, Paccus, Lotissement Joseph, résidences : Albert, Florence.	Salle Georges Ficheux, rue du Collège
Estaires	21 - HAZEBROUCK	0003	Rues : des Anémones, du Bois, des Capucines, du Collège, des Lias, des Mimosas, des Tulipes, du Petit Bois.	Salle Georges Ficheux, rue du Collège
Estaires	21 - HAZEBROUCK	0004	Rues de l'Agueli, de l'Aquilon, du Borée, du Farou, de l'Hégoa, des Cerisiers, des Noisetiers, des Ormeaux, Jean Jaurès, Julien Perche, Léon Werquin, Lino Ventura, de Merville, Pasteur, du Pont de la Lys, du Revolin, du Séquoia, résidence du Moulin, rues du Comte d'Artois, du Noroît.	Salle Georges Ficheux, rue du Collège
Estaires	21 - HAZEBROUCK	0005	Rues du Bas des prés, de la Bretagne, Christian, des Couvreur, des Créchets, du Cul de sac, Delmort, Désiré Lecœur, de l'Egalité, de l'EpINETTE, de la Gioriette, du Houck, Jean Le Guet, Maurice Leleu, des Prés, du Quennelet, des Verriers, Roger Verwaerde, Yves François, du Trou Bayard, Anne de Pallant, des Bobineuses, des Bourrelliers, des Fileuses, des Galochiers, des Laitiers.	Salle Georges Ficheux, rue du Collège
Flêtre	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Ghyvelde	17 - DUNKERQUE 2	0001	Rue Nationale (côté impair), chemin des Palombes, allée des Fleurs, allée des Bleuets, rue des Pensées, allée des Coquelicots, allée des Pâquerettes, rue de la Frontière, impasse de la Frontière, rue des Vanneaux, rue des Alouettes, allée des Sarcelles, allée des Pluviers, allée des Cigognes, allée des Courlis, allée des Colverts, impasse des Cygnes, sentier du Ringslot	Salle des fêtes, rue Julien Platel
Ghyvelde	17 - DUNKERQUE 2	0002	Adresses extérieures, rue du 8 mai 1945, route de Furnes, rue Nationale (côté pair), ruelle des Sangliers, rue du Moulin, rue du Lac, Jockstraete, chemin du Bois Joli, rue du Meulhouck, impasse des Genêts, chemin Brun, parc résidentiel des Palmiers, route de Zuydcoote, chemin de la Plaine verte.	Salle des fêtes, rue Julien Platel
Ghyvelde	17 - DUNKERQUE 2	0003	Rue des Ecoles, ruelle des Escargots, allée des Acacias, place du Charron, allée de la Ferme, allée des Moères, allée des Peupliers, allée des Pins, allée des Platanes, rue du Ringslot, rue de la Sécherie, allée des Thuyas, rue Charles Six, rue Jean Baptiste Trystram, rue Julien Platel, rue Charles Clodere, rue Pierre Mormenty, rue Marceau Plancke, rue Gustave Deswarte, rue Armand Theodon, rue des Anciens Combattants, Rue Claude Mayeux, rue Pierre Vangrevelinge, allée Abbé Joseph Vandenberghe, route d'Uxem, sentier du Hoog weg, chemin des Corbeaux, chemin des Deux Fermes, chemin des Watergangs, chemin du Camelus	Salle des fêtes, rue Julien Platel
Godewaersvelde	8 - BAILLEUL	0001	Chemins de la Poterie, du Keukaert, du Keyselaere, du Noord Etzen, impasses Benjamin Devos, Georges Servant, résidence Nicolas Ruyssen, routes de Callicanes, de l'Abeele, de la Chapelle Chirouter, de Poperinghe, de Steenvoorde, des Chats, rues de Boeschepe, de Callicanes, de l'Epi de Blé, de Steenvoorde, des Chats, Mil Tromelaere, Henri Baillieu, Jules Camerynck, Lafere, Nicolas Ricour, Wyngaert Dreve, ZA Callicanes rte de Poperinghe, chemin du Vienderbondde, l'Hofstede, impasse Maxence Van der Meersch.	Salle des fêtes, rue de Callicanes

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Godewaersvelde	8 - BAILLEUL	0002	Abbaye Ste Marie du Mont, Broin Straete, chemins de l'Eecksteen, de l'Epinette, de la Basse Verdure, de la Boulangerie, de la Caserne, de la Quaebeque, du Château de Mandole, du Gaeynest, du Meulewalle, du Moulin, du Vieux Château de Mandole, ch. Privé route de l'Abbaye, Vanduyke, Graefschep Weg, impasse des 3 Fils Aymon, La Caserne le Mont des Cats, La Place, Le clos Flamand, Le Pannekot, Lobbedeys Kruststraete, lotissement du Meulewalle, Place Verte, R. du Peintre Nicolas Ruyssen, routes d'Eecke, de Berthen, de Boeschepe, de Flêtre, de l'Abbaye, de l'Haeghdoorne, de la Chapelle Focquemprez, de Meteren, des 3 Communes, du Mont des Cats, du Moulin, du Vieux Château de Berquin, rues d'Eecke, de Basse Verdure, de l'Abbaye, du général Devinck, du Mont des Cats, du Moulin, du Vieux Câteau de Berquin, du Peintre Nicolas Ruyssen, Raoul de Godewaersvelde, "Le Dormeur du Val", "La Rose et le Réséda", "Les Sanglots Longs", hors commune.	Salle des fêtes, rue de Callicanes
Gorgue (La)	21 - HAZEBROUCK	0001	Rue Berry, rue d'En Bas, rues du Bassin, de Beaupré, boulevard du Portugal résidence Porto, résidence Petite Envie, résidence Beau-Séjour, rue Norbert Ségard, rue de Béthune, Le Béguinage, José dos Santos, impasse Roquette, rues Pierre de Coubertin et Saint-Roch, allée du Clos du Village.	Salle des Fêtes
Gorgue (La)	21 - HAZEBROUCK	0002	Rue du 8 Mai, rue Auguste Noël, place du 11 Novembre, rue Verdun, rue Jean Mermoz, résidence Les Mouettes, rue du Sault, Basse Rue, rue de Gaulle, rue Mathon, Riez-Bailleul, avenue des Aulnes, allées des Fusains, des Noisetiers, rue des Erables, allées des Grosseillers, des Weigelias, des Lilas, des Seringas, des Cornouillers, des Viornes, des Cytises, des Tilleuls, allées des Spirées, avenue des Frères, allée des Boules de Neige, allée des Acacias, impasse du Sault, Basse Voie, Rue des Carles.	Salle des Fêtes
Gorgue (La)	21 - HAZEBROUCK	0003	Rues de la Gare, de la Perche, résidence La Meuse, rues de la Gendarmerie, Alsace Lorraine, Eugène Bouet, résidence Prince de Galles, Le Drumetz, Grand Chemin, Vert Chemin, Chemin des 10 Cailloux, allée Jean Creton, rue de la Chapelle Victoria, rue de la Coquennesse.	Salle des Fêtes
Gorgue (La)	21 - HAZEBROUCK	0004	Rues Béthéléem, des Cinquies, des Caudrelliers, des Bannois, Pavé de Laventie, rue des Monts, résidence Roger Boute, rue des Sures, Verte Rue, Rue de la Lys, impasse Berthier, résidences Chanoine Verstraete, des Brouetteurs, Le Nouveau Monde.	Salle du Nouveau Monde
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001	Secteur délimité par la Place de la Maison Communale, l'avenue de l'ancien Village (n°29 à 43 bis), la rue V. Hugo non comprise, la rue Michelet, la rue Perrin (Rés. Fabre), l'avenue du Général de Gaulle (résidences Du Guesclin, Hoche, Mirabeau) comprise, la rue S. Allendé l'avenue de Petite-Synthe (n°1à 7 et du n°2 à 20), + la Cité des 2 Synthe, avenue René Careme (1 à 43 et 2 à 4).	Maison Communale, place de la Maison Communale
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0002	Secteur délimité par la rue D. Papin, l'avenue de Gaulle (résidences Du Guesclin, Hoche, Mirabeau) non comprise, la rue S. Allendé (résidence T. Lautrec, CES Jules Verne), la rue du Moulin, du 8 Mai, de Mardyck, plus la rue du Comte Jean.	Groupe scolaire J. Ferry, rue Rigaud
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0003	Secteur délimité par le CD1 dévié, la rue Denis Papin, la rue Pasteur (côté impair), le Square Rameau, la rue Rameau non comprise, la rue Ravel (n°2 à 42) et la rue Vincent Scottio.	Ecole des Beaux Arts Constant Permeke
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0004	Secteur délimité par la rue Rameau, la rue Ravel, la rue Verdi, la rue Cortot (sauf n°1 à 19, 2, 4, 6, et le CES Anne Franck), la rue Roussel non comprise, la rue Berlioz, la rue Mozart n° 56 à 74, la rue Bizet et la rue Chabrier.	Maison de Quartier St-Jacques, rue J.S. Bach
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0005	Secteur délimité par la rue Ravel n° 159 à 231, la rue Vivaldi, la rue Roussel comprise, la rue Cortot (du n° 1 au 19 et le CES Anne Franck), et l'avenue de l'ancien Village (n° 8 à 50, 63 à 99), la rue du Gaernaerstraete (côté impair), la rue Augusta Fonteyne, la rue Pierre Loti (n° 9 à 13) et la rue Chabrier non comprise, plus les écarts (la rue du Champ d'aviation), de Spycyker (la rue du Champ d'Aviation), avenue René Careme (45 à 61)..	Maison des Associations, avenue de l'ancien Village
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0006	Secteur délimité par l'avenue de l'ancien Village non comprise, la rue du Garnaerstraete non comprise, la voie H. Dunant, la rue du Courghain (n° 2 à 24, 1 à 5), la rue Charles Tillon (n° 2 à 16, 1 à 11), la rue du Lac comprise et la CD 1 dévié.	Ecole primaire Lorca
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0007	Secteur délimité par la rue Pasteur (côté pair), la rue Denis Papin non comprise, la rue Victor Hugo, l'avenue de l'ancien Village non comprise et la rue P.Loti (sauf n°9 à 13).	Harmonie de Batterie Municipale, rue Victor Hugo
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0008	Secteur délimité par l'avenue de Petite-Synthe, la rue d'Artois (côté impair), la rue Lambaréné (n°1 à 21), la rue de la Clairière comprise, le CD 1 dévié, le boulevard de Flandres, la rue des Marronniers, des Aubépines (résidences Charmilles. Alliance, Concorde, Normandie, Tour du Vimeu), et la rue S. Allendé (n°2 à 36), sqaure Van Eccloo.	Ecole primaire Blaise Pascal, rue Lambaréné
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0009	Secteur délimité par la rue d'Artois (côté impair), l'avenue de Petite-Synthe (n°69 à 155 - 132 à 180), la route Express, l'allée de la Clairière non comprise, et la rue Lambaréné (n° 23 à 81 - n° 6 à 18), rue des Oyats, rue des Dunes.	Ecole primaire Verlaine
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0010	Secteur délimité par la rue S. Allendé (comprise entre le boulevard des Flandres et le CD1 dévié), la rue des Marronniers, des Aubépines (sauf Résidences Charmilles, Alliance, Concorde, Normandie, Tour du Vimeu), le boulevard des Flandres, plus le quartier des Anciens Jardiniers, la rue Lambaréné de 2 à 4 bis, place du marché, allée des Charmes, impasse de Wallonie.	Ecole primaire Buffon
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0011	Secteur délimité par la rue E. Pottier, la rue Jules Vallés, la rue du Gaernaerstraete (côté pair), la voie Henri Dunant bâtiment H, la place J.Jaurés, la rue Charles Tillon non comprise, la rue du Courghain non comprise, le square Proudhon non compris, la rue B. Russel (Rés. Sticaud, Bégarosse, plus côté impair), l'avenue du 1er Mai, le boulevard des Fédérés et le lac du Courghain, place de l'Abbé Pierre, rue Marguerite Duras.	Ecole primaire Freinet
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0012	Secteur délimité par la rue J. Vallés n° 58 à 100, l'allée de l'Olympie, la rue de Rome, la rue de Dublin, la rue J.B. Lebas, la rue de la Gare, la rue du Bas Côté et le lac du Courghain.	Groupe scolaire J. Daubie, allée Max Dormoy
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0013	Secteur délimité par l'avenue René Careme non comprise, l'avenue de la Commune de Paris, la rue du Mont Noir, l'avenue de Petite-Synthe non comprise, le Square du Mont Saint Michel, la rue du Westhoek, la rue Comté de Flandres, et l'avenue de Suwalki n° 101, 103 et 20 à 24, sqaure de Brugges.	Groupe scolaire J. Brel, boulevard des Fédérés
Grande-Synthe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0014	Secteur délimité par le CD 1 dévié, la Rocade Urbaine Sud, la rue L. Bourgeois, le boulevard des Fédérés, l'avenue du 1er Mai, la rue B. Russel (Rés. E. Piaf, plus côté pair), le square Proudhon, l'allée F. Ferrer, l'avenue de la Polyclinique et la rue du Lac non comprise.	Ecole primaire Ferrer
Grand-Fort-Philippe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001	Bd Léon Marchal, avenue du Calvaire, bd Carnot (jusqu'à Minck), rue Pasteur, rue des Polius (jusque la rue Pasteur), rue Albert 1er, rue Gynemer (jusqu'au Centre Social), avenue du Onze Novembre, rue Jules Marlen Lavallee, rue Jean Trystram, rue de Gravelines (jusqu'au Rond Point du 8 Mai), rue des Alouettes, rue des Sarcelles, avenue de la Mer, rue des Coeurs Vaillants.	Salle Municipale des Fêtes, place Joseph Leprêtre
Grand-Fort-Philippe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0002	Bd Carnot (après le Minck), bd François Lévêque, bd de la République (jusque la rue Alfred Brunet), rue Alfred Brunet, avenue de Dunkerque (jusque la rue de Normandie), rue de Bretagne, rue de Lorraine, rue du Banc à Groseilles, rue des Hirondelles, rue de Picardie, Rond Point du Huit Mai, rue de Gravelines (du Rond Point du Huit Mai jusqu'au cimetière).	Ecole maternelle, rue de Lorraine
Grand-Fort-Philippe	20 - GRANDE SYNTHÉ	0003	Bd de la République (de la rue Alfred Brunet jusqu'à la limite de la Commune), rue Maurice Lévêque, avenue Pierre Pleuret, rue de Gravelines (du cimetière jusqu'à la limite de la commune), rue de Normandie, rue Pierre Merlien.	Ecole maternelle, place Charles de Gaulle
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001	Route de Calais, route d'Audruica, rue du Capitaine Laridant, rue du Mal Joffre, rue Poincaré, rue du Guindal, pont des Jésuites, rue de la Liberté, bd Salomé, chemin de l'Abattoir, résidence Baudelaire, résidence Verlaine, quai Vauban, rue Demarle Felte, rue de Calais, place Albert Denvers, rue A. Torris, nuelle Demol, rue du Port, rue des Islandais, rue des Remparts, rue du Belvédère, rue des Poilus, rue des Clarisses, rue Pasteur, rue du Collège, rue de la Gare, rue de l'industrie, bd Lamartine, rues René Charlemagne, du Clair Marais, route de St Folquin, rue du Zouave Gody, Quai de la Batterie, C3 dit du Vieux Chemin de Loon, promenade des Islandais, cité Haemers, cité Léo Ferré, bassin du Commerce, chemin rural, RN1, quai Ouest, cité Moisson Saint Folquin, route du Chenal, chemin du Halage, allée des Marronniers, cité Paul Verlaine, rue Charles Fourier, rue Jean-Baptiste Godin, rue Edgard Coppey, rue du 19 mars 1962.	Mairie de Gravelines, place Albert Denvers
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHÉ	0002	Rue Léon Blum, rue de Dunkerque Charles Valentin, rue Aupick, rue A. Vanderghote, rue Bracq, place de l'Eglise, place de l'Esplanade, rue Catrice, rue Denis Cordonnier, rue du Sergent Leupe, rue Carnot, résidence Varennes, rue de la République, rue de la Tranquillité, place des Messageries, rue de l'ancien Couvent, rue du Commissariat, rue de l'Esplanade, square Aupick.	Salle de Sport de l'école Lamartine, rue Denis Cordonnier
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHÉ	0003	Rue de la Plage, rue Jean-Baptiste Lebas (côté impair du n°1 au n°129 et pair du n°2 au n°38), rue Maréchal Foch (côté impair), rue Jean Bart (côté impair n° 1 à 15), rue St Pierre, square Pierre Loti, avenue Léon Jouhaux (côté impair du n° 51 à 1), place Paul Lefranc, rue de la Gendarmerie, rue Jean Jaurés (côté impair), rue André Malraux, place du Gymnase.	Ecole maternelle, square Pierre Loti
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHÉ	0004	Avenue Léon Jouhaux (côté pair à partir du n°78 et impair à partir du n°51 B), rue des Dunes, digue Level, rue Jean-Baptiste Lebas (côté pair à partir du n° 40, côté impair du n° 131 au 189), chemin des Hems St Pol, rue Clemenceau, rue Jean Bart (côté pair et côté impair à partir du n°17), rue du Calvaire, rue U. Valentin, impasse Léon Leurette, square André Bouilloche, rue Gaston Defferre, rue de la Paix, avenue Menés France, rue Jean Moulin, rue Martin Luther King, square Dugay Trouin, square Tourville, square Surcouf, square Suffren, bd Christophe Colomb, rue du Maréchal Foch (côté pair jusqu'au n°6), STR du Calvaire, route du Colombier, rue Jean Jaurés (côté pair), square Jean Moulin, chemin rural des Hems, rue de la Brasserie Gourdin, voie de l'Innovation.	Ecole des Gargons Huttes, avenue Léon Jouhaux
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHÉ	0005	Avenue Léon Jouhaux (côté pair du n° 76 au n° 2), résidence La Planète, cité Apollo XI, rue des Rosignols, rue des Alouettes, rue des Pinsons, rue des Mésanges, square Jacques Berthe, rue de l'Aiglon, rue de Lt Boyau, rue Charles Leurette (côté pair du n° 2 au n° 26 - côté impair du n° 1 au n° 13), rues du Béguinage, Henri Noguères, square de l'Agriculture, rue des Hirondelles, Antoine Parmentier, Anatole Charlemagne, Vertumne, voies Ida, Flore, Pomone, voie Déméter, rue Johann Mendel.	Salle de l'Agriculture, 52 avenue Léon Jouhaux
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHÉ	0006	Rue du Moulin (côté impair), résidence Alphonse Daudet, rue Gustave Flaubert, rue Georges Sand, square Madame de Sévigné, rue Molière, rue Charles Leurette (côté pair du n° 28 et impair à partir du n° 15), rue Verte, rue Théophile Gautier, rue Fénelon, rue Beaumarchais, rue Alexandre Dumas, rue Colette, square Boileau, rue Arthur Rimbaud, résidence Julien Brébant, rue du Meunier, rue Jean Misson.	Ecole maternelle Jean Macé, rue Théophile Gautier
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHÉ	0007	Rue des Jardins, résidence Plein Air, route de Bourbourg - Jean Varlet, rues du Moulin (côté pair), du Pont de Pierre, squares d'Alsace, de Lorraine, rue d'Aquitaine, avenue de Picardie, square de Bourgogne, rue du Moulin Haut, squares de Normandie, de Bretagne, rue du Moulin Bas, St-Exupéry, du Dr Louis Zamenhof, impasse du Château d'eau, square Charles Bourseul, rues Louis Braille, Charles de l'Épée, Samuel Morse, René Navrault, des Anciens Combattants d'AFN, Victor Schoelcher, des Nations Unies, de Lorraine, square du Moulin Bas.	Ecole primaire d'Application Albert et Marguerite Denvers, rue du Moulin Haut

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHE	0008	Rue Pierre Brossolette (impairs du n°1 à 49 et pairs du n° 2 à 90 ter), boulevard de l'Est, digue de mer, rue du Merlan, rue du Saumon, rue du Cabillaud, rue du Hareng, rue Aristide Briand, place du docteur Calmette, rue des Fusiliers Marins, rue de l'Eglise, rue de l'Éperlan, rue de la Vierge, rue Roger Salengro, rue du Casino, avenue de la Mer, rue Lordan, bd Léo Lagrange, rue de la Chapelle, rue Masseli, rue des Ecoles, rue des 3 Fermes (côté pair du n° 2 au 10 - côté impair du n° 1 au n° 9), impasse Collin, rue de la Douane, rue des Fleurs, place Roger Salengro.	Ecole Paul Bert, rue Aristide Briand
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHE	0009	Rue Pierre Bruneval, rue des Mouettes, rue Victor Hugo, rue Edmond Rostand, résidence René Cassin, rue du Cimetière, rue Louis Joonekindt, rue la Fontaine, rue A. Merlan, rue du 11 novembre, rue du 8 Mai, rue Maurice Ringot, rue Rodin, bd de l'Europe (côté pair et impair du n°1 au n°15), rue Emile Zola, rue Constant Brunet, rue de la Marine, rue des 3 Fermes (côté pair du n° 12 au 60- côté impair du n° 11 au n° 37), rues Paul Belmondo Sculpteur, des Alpes, des Vosges, Charles Trollé, Ernest Couteaux, squares des Cévennes, des Ardennes;	Ecole Primaire Michelet I, rue Charles Trollé
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHE	0010	Rue Pierre Brossolette (impairs à partir du n°51 et pairs à partir du n°92), square André Chenier, square Ronsard, boulevard des Poètes, square Beethoven, square Schubert, square Lully, square Mozart, square Chopin, rue Gounod, square Massenet, square Berlioz, square Bizet, square Alfred de Musset, boulevard des Musiciens, rue Ravel, square Christine de Pisan, square Debussy.	Groupe scolaire ZAC n° 1, square Copernic
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHE	0011	Square François Rude, square Aristide Maillol, rue Girardon, square Jude Blanckaert, square Salvador Allende, boulevard des Sculpteurs, rue Vincent Aurioi, rue de Lille, rue de Marseille, rue de Strasbourg, rue Chigot, rue Rubens, square Corot, square Gauguin, avenue des peintres, rue Guy Mollet, square André le Nôtre, bd Haussman, route des enrochements, square Courbet, square Cézanne, square Antoine Coysevox, square Antoine Bourdelle, square David d'Angers, square Edmé Bouchardon, square Robert Le Lorrain, square Frédéric Bartholdi, square James Pradier, square Jean Antoine Houdon, square Jean-Baptiste Carpeaux, route Duvigneau, rue de Lyon, route de l'Aquaculture, route du Polder, place du Polder, boulevard de l'Europe (côté Sud).	Groupe scolaire ZAC n°2, boulevard des Sculpteurs
Gravelines	20 - GRANDE SYNTHE	0012	Rue Arago, square Berthelot, rue Claude Bernard, squares Copernic, des Flandres, rue des Frères Lumière, square Gay Lussac, boulevard Pascal, rue des Pyrénées, squares du Roussillon, des Savants.	Groupe scolaire ZAC n°1, préau square Copernic
Hardifort	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle de l'ancien Presbytère
Haverskerque	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle René Cassin
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0001	Domaine de l'Hoflandt, Grand Chemin de Borre (côté pair), Petit Chemin de Borre, Place Jeanne d'Arc, Route de Borre, Rue César Pattein, Rue de Baillieu, Rue de l'Hoflandt, Rue de la Briqueterie, Rue de Roubaix, Rue du Château de l'Hoflandt, Rue du Contour de la Gare, Rue du Pont Belge, Rue Jeanne d'Arc, Section du Pont Belge, Rue Notre Dame (du 2 au 112), square Hecke.	Ecole maternelle Jean Macé, rue Notre Dame
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0002	Allée Babe Tis-je, Allée des Masters, Allée Henri Cochet, Allée Jean Borotra, Allée Simone Mathieu, Allée Noah, Allée Tis-je Tas-je, Allée Toria, Allée Zoon Tis-je, Bailler Straete, Bayart Straete, Cité des Cheminots, La kreule Straete, Route de Caestre, Route de Steenvoorde (côté pair), Rue de Caestre, Rue de la Plaine, Rue Defoort, Rue des Géants de Flandre, Rue des Tennis, Rue du Géant Roland, Rue Giraud, Rue Jacques Brel, Rue Petit, Rue Petitpré, Rue René Lacoste, Rue Roland Garros, Rue Soetemont, Rue Suzanne Lenglen, Rue Vandenbergaeerde, Section de la Bréarde, Section de la Creule (côté pair) , rue Notre Dame (du 114 à la fin), section de l'Egemest, section des Trois Tilleuls, rue Albert Camus, rue Louis Aragon, rue Maxence Vander-Meersch.	Salle Bernadette, rue du Contour de l'Eglise Notre Dame
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0003	Cité Bonte, Cité des Prés, Cité Lemire, Place de la Poste, Rue André Biébuyck, Rue de la Bourse, Rue de la Gare, Rue de Lille, Rue de Sainte Cécile, Rue des Prés, Rue Donckèle, Rue Ferdinand Buisson, Rue Nationale, Rue de Vieux Berquin (du n°1 au n°29 et du n°2 au n°112), Rue de la Clef (côté pair), place Roger Salengro.	Foyer Ferdinand Buisson, rue Donckèle
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0004	Impasse de la Hollebecque, rue de la Hollebecque, Rue de Rubecque, Rue du Commissariat, Rue du Dépôt, Rue Gambetta, Rue Marcel Poirier, Place du Général de Gaulle (du 1 au 41 et du 2 au 18), Rue du Rivage (du 1 au 97 et du 2 au 46) Avenue de Lattre de Tassigny (du 45 à la fin et du 50 à la fin), Rue de Bretagne.	Salle Despicht, rue Donckèle
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0005	<i>Bureau centralisateur</i> Cité du Vert Vallon, Route de Vieux Berquin, rue du Fer à Cheval, Rue du Milieu, Chemin du Claudorez, Impasse du Sacré Cœur, Pecker Straete, Place du Sacré Cœur, Rue des Tisserands, Rue du Pont des Meuniers, Rue Eugène Poret, Vaert Straete, Rue du Pont, Rue de Merville (côté impair), Rue de Vieux Berquin (du 31 à la fin et du 114 à la fin) Rue du Rivage (du 99 à la fin et du 48 à la fin), Avenue de Lattre de Tassigny (N° 48) , Rue de l'Epeule, Rue du Sacré Cœur.	Espace Flandre, rue du Milieu
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0006	Allée de la Prairie, Allée du Puits, Impasse Cordein, Quartier Blanc, Rue d'Armentières, Rue de l'Industrie, Rue de la Laiterie, Rue de la Lys, Rue de la Motte du Bois, Rue des Filatures, Rue du Château de l'Orme, Rue du Dispensaire, Rue du Docteur Calmette, Rue du Lièvre, Rue Emile Podvin, Square de l'Eglise Saint Eloi, Rue d'Aire (côté impair), rue de l'Eglise (côté impair), Rue de Merville (du 2 au 140) Avenue de Lattre de Tassigny (du 2 au 46 et du 1 au 35)	Salle Omnisports Henri Desbuquois, avenue de Lattre de Tassigny
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0007	Boulevard des Ecoles, Cité du Biest, Impasse Champêtre, Le Souverain, Place Jean Jaurès, Route de Merville, Rue d'Arras, Rue de Béthune, Rue de la Karrebeque, Rue de Lens, Rue de Soignies, Rue du Biest, Rue du Four à Chaux, Rue Jules Guesde, Rue Marcel Sambat, Rue Pyckaert, Rue de Merville (du 144 à la fin)	Groupe Scolaire Massiet du Biest, place Jean Jaurès
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0008	Rue de l'Orphelinat, Rue de la Glacière, Rue de la Sous-Préfecture, Rue du Moulin, Rue Ferdinand Pihen, Rue Jacques Dehaene, Rue Nicolas Joseph Ruysen, Rue du Violon d'Or	Ecole Jules Ferry, rue de la Sous-Préfecture
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0009	Place Georges Degroote, Résidence des Augustins, Rue d'Hondeghem, Rue de Dunkerque, Rue de la Clef (côté impair), Rue de la Lune, Rue de Queux St Hilaire, Rue de Termunde, Rue des Augustins, Rue du Maréchal Leclerc, Rue du Musée, Rue Stanislas Verroust, Rue Warein , Rue Depoorter, Rue de l'Eglise (côté pair) Boulevard Abbé Lemire (du 2 au 18 et 1 au 45), Place du Général de Gaulle (du 22 au 54 et du 43 au 69), place Marcel Darou.	Foyer Degroote, place Georges Degroote
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0010	Rue Aristide Briand, Rue de Sercus, Petite Rue de Morbecque, Rue de la Paix, Rue de Théroouanne, Rue des Jardins, Rue du Clocher, Rue d'Aire (du 2 au 176)	CES Fernand Benoist, rue de Théroouanne
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0011	Allée des Cèdres, Allée des Charmilles, Allée des Frères, Allée du Houblon, Allée des Merisiers, Allée des Pins, Allée des Saules, Allée du Pigeon Voyageur, Annel Straete, Chemin de Brock, Chemin de Wallon Cappel, Chemin des Champs, Route de Sercus, Rue de la Flamandière, Rue des Chames, Rue des Châtaigniers, Rue des Chênes, Rue des Erables, Rue des Sorbiers, Rue du Westhoek, Schoonheer Straete, Section de la Canneweel, Section des Cinq Rues, Rue des Noisetiers, Rue du Bois, Rue du Rocher, Rue du Trocadéro, Rue Heerstræte, Rue de Calais (du 10 au 94 et du 1 au 125), Rue d'Aire (du 178 à la fin), allée des Pivoines, rue du Prince Weg Veld, allée des Eglantiers, rue de l'Houtland.	CARC (Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais), rue Heerstrate
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0012	Avenue de Saint Omer, Impasse de l'Haegedoom, Impasse du Violon d'or, Rue de l'Haegedoom, Rue Martin Luther King, Allée des Bosquets, Allée du Clos Fleuri, Petite Rue de Sercus, Route de Saint Omer, Route de Wallon Cappel, Rue Albert Deveyer, Rue Albert Verheyde, Rue Basse, Rue de la Chapelle, Rue de Wallon Cappel, Rue de Calais (du 138 à la fin et du 127 à la fin), CD 106 de Blaringhem, chemin de Swinback.	Annexe Jules Ferry, rue de Calais
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0013	Cité pasteur, Rue des Drs C. et Joseph Samsoen, Rue du Docteur Camille Guérin, Rue Henry Dunant, Rue Pasteur, Rue Verlyck, Avenue Jean Bart (du 1 au 151 et du 2 au 116), Allée Georges Brassens.	Ecole Maternelle Pasteur, rue des Drs C. et J. Samsoen
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0014	Avenue Masson Beau, Rue de la Rochelaise, Rue de Verdun, Rue Joseph Elie Plateel, Allée des Fauvettes, Allée des Mésanges, Allée des Tourterelles, Contour de l'Eglise Notre Dame, Cuype Straete, Grand Chemin de Borre (côté impair), Impasse Jean Bart, Route de Steenvoorde (côté impair), Rue d'Ypres, Rue de l'Hôpital, Rue de la Pépinière, Rue du Presbytère, Rue Jean Macé, Rue Paul Hazard, Section de la Creule (côté impair), Rue du Huit Mai 45 (du 1 au 43 et du 2 au 26), Avenue Jean Bart (du 153 à la fin et du 118 à la fin), Rue Notre Dame (côté impair), boulevard Abbé Lemire (du n°47 à la fin et du n° 20 à la fin), rue des Pinsons.	Ecole Jean Macé Primaire, avenue Jean Bart
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0015	Avenue de la Haute Loge, Chemin du Lycée, Impasse du Pont Rommel, Allée des Monts des Flandres, Allée Descartes, Allée Georges Bizet, Allée Jean Jacques Rousseau, Allée Lavoisier, Allée Michelet, Allée Mozart, Allée Musset, Allée Ravel, Avenue des Flandres, Avenue Pierre Curie, Benoot Straete, Braems Straete, Chemin la Clef des Champs, Chemin Latéral, Clyte Straete, Impasse de la Haute Loge, Place George Sand, Place Jacques Prévert, Rue Berlioz, Rue Chateaubriand, Rue Claude Debussy, Rue des Récollets, Rue François Villon, Rue Lamartine, Rue Mère Térèse, Rue Pierre Loti, Rue Victor Hugo, Vlocke Straete, Voie Communale N° 10 de Staple	Collège des Flandres, avenue des Flandres
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0016	Potter Straete, Route d'Hondeghem, Section de la Haute Loge, Avenue Foch, Chemin de la Mare, Chemin vert, Grand Chemin de Cassel, Petit Chemin de Cassel, Petite rue de Cassel, Rue de Faversham, Rue de la Barrière Rouge, Rue de Mango, Rue de Porz	Groupe Scolaire Amand Moriss, Barrière Rouge, rue Pasteur
Hazebrouck	21 - HAZEBROUCK	0017	Allée des Capucines, Allée des Dahlias, Chemin du Spillemacke, Rue Aimé Maeght, Rue Auguste Renoir, Rue Bruegel, Rue de la Libération, Rue des Bégonias, Rue des Hortensias, Rue des Lilas, Rue des Magnolias, Rue des Mimosas, Rue des Résédas, Rue du 19 mars 1962, Rue du 11 Novembre 1918, Rue du Loose Veld, Rue Henri Desbuquois, Rue Picasso, Rue Pierre Paul Rubens, Rue Rembrandt, Rue Van Gogh, Rue du Huit Mai 45 (du 45 à la fin et du 28 à la fin)	CANM (Centre d'Animation du Nouveau Monde), rue des Drs Samsoen
Herzelee	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Restaurant scolaire, 200 rue de Wormhout
Holque	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Hondeghem	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Hondschoote	41 - WORMHOUT	0001	Place du Général de Gaulle, rue des Pénitentes, rue du Général Houchart, rue de la Cour, rue de Verdun, rue du Maréchal Foch, rue de Cassel, rue Lamartine, rue de Bergues, impasse Spinnewyn, impasse de la Chapelle, allée des Tilleuls, rue St Winoc, résidence St Winoc, résidence du Faubourg.	Espace Alain Colas, 44 rue de Lamartine
Hondschoote	41 - WORMHOUT	0002	Rue des Récollets, avenue de Meersseman, résidence les Erables, rue des Trinitaires, rue d'Osterburken, avenue du Maréchal Juin, avenue de l'Europe, allée des Fileurs, rue des Drapiers, rue des Tisserands	Espace Alain Colas, 44 rue de Lamartine
Hondschoote	41 - WORMHOUT	0003	Route de Killém CD55, chemin Diddervoerde VC114 et 109, Looweg VC6+CD1055, route de Lille CD947, route d'Oost-Cappel CD167, chemin de Roesbrugge VC11, chemin du Moulin VC113, Drève d'Amelie VC12, Drève Anglaise VC21, chemin de l'Haезроел VC9 et 10, Daghes Straete VC13, 217 et 218, chemin des Fraudeurs VC17, chemin du Clachoire VC108, chemin mitoyen VC7, Warmoestraete CD3, chemin de Regardick VC107, rue de l'Yser, sentier de Leisele VC115, chemin de St Winoc VC215 Vc 104 et 19, rue de Furnes CD3 Cd55, drève au Foin VC106, rue Coppens, rue des Moères, résidence de la Prévôté, rue des Trois Rois, rue du Pont aux Cerfs, route de la Colme, rue de la Cartonnerie, chemin du Berger VC102, chemin des Terres Basses VC101, chemin du Caestherof VC8.	Espace Alain Colas, 44 rue de Lamartine
Hondschoote	41 - WORMHOUT	0004	Rue de la Libération, chemin des Anguilles VC216, chemin des Huttes VC111, avenue du Quai, rue du Waesendaele, rue Louis de Male, résidence du Moulin, place de la Victoire, square du Général Ruffin, rue Herwyn, du Citoyen Goury, du Général Jourdan, du Général Vandamme, du Général Hedouville.	Espace Alain Colas, 44 rue de Lamartine
Houtkerque	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Hoymille	41 - WORMHOUT	0001	Route de Warhem côté Sud, Rues d'Anjou côté pairs, d'Alsace côté pairs, de Bretagne côté pairs, du Gal de Gaulle n°17,19,21,23,25,27, des Flandres côté impairs, des Cytises côté sud, limites de territoire avec Bergues, avec Warhem, avec Quaedypre + allées Danchin, du Vermont, gendarmerie CD916A, routes de la Maison Blanche n°6 à 20, de la Maison Rouge, rues d'Aquitaine, d'Artois, d'Auvergne, d'Ypres n°13 à 21 et 12 à 46, de Bourgogne, de Champagne, de Gascogne, de Guyenne, de Lorraine, de Normandie, de Picardie, de Provence, de Savoie, de Touraine, des Pyrénées, des Vosges, du Berry, du Dauphiné, du général Dewulf, du Languedoc, du Limousin, du Morvan, du Périgord, du Poitou, du Pont à Poisson, du Roussillon, du Vercors, du Zyckelin n°49 à 51 et 68 à 70.	Salle du Reuze, place du Reuze
Hoymille	41 - WORMHOUT	0002	Route de Warhem côté Nord, rues d'Anjou côté impairs, d'Alsace côté impairs, de Bretagne côté impairs, du Gal de Gaulle n° 22, 24,26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, des Flandres côté pairs, des Cytises côté Nord, Neuve, des Bégonias, des Hortensias, des Magnolias, de la Sécherie, de la Pépinière, des Lilas, des Camélias, des Capucines, des Violettes, du Chêne Vert, limites de territoire avec Warhem, avec Telegem, avec Coudekerque Village, avec Bergues + allée des Jardins, Benkies Mille, routes de la Maison Blanche n°1 à 5, d'Hondschoote, des Neiges, rues d'Ypres n°1 à 11, de l'Eglise, des Bleuets, des Coquelicots, des Jardins, du Béarn, des Fenaisons, du Cimetière, du Moulin, du Moulin Delva, du Quercy, du Stade, du Zyckelin n°1 à 47 et 53 à 99, Paul Vandenbavière, du Fort Lapin, clos de la Bergerie, rues des Jonquilles, des Pivoines, du Muguet.	Salle des Fêtes (derrière l'Eglise)
Killém	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle du Patronage, rue de la Brasserie
Lederzeele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Hall école primaire - 34 rue de l'Eglise
Ledringhem	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Foyer rural Debloek, 17 route de Wormhout
Leffrinckoucke	17 - DUNKERQUE 2	0001	Rues Claverdyck, Daniel Chubin, du 2 juin 40 (du n°2 au n°382 et du n° 115 au n° 331), du Docteur Pau, des Ecoles, du Général de Gaulle, Jean Bart, des Anciens Combattants, Louis Pasteur, du 1er Mai, de la République, Marcel et Roger Reynaert, Roger Salengro, Stéphane Thévenon, square Wargniez, résidence du 1er Mai, square des Tamaris, rues Marguerite Yourcenar, René Cassin, résidence du Fort, rues du Robinson, du Compagnon Vendredi, Daniel Defoë, square du Vaisseau, rue du Béguinage.	Hôtel de Ville, rue Roger Salengro
Leffrinckoucke	17 - DUNKERQUE 2	0002	Route de Furnes et le Village, impasse des Palombes.	Ecole Albert Favresse, rue Sainte Catherine
Leffrinckoucke	17 - DUNKERQUE 2	0003	Périmètre compris entre la digue de mer et la partie nord de la Voie Ferrée.	Ecole R. Bonpain, rue de l'Abbé Bonpain
Leffrinckoucke	17 - DUNKERQUE 2	0004	Rues du Capitaine Danjou, du Capitaine Michel, du Colonel Lenotre, place du commandant Lherminier, rue du 2juin 1940 (du n°9 13 au n°1139 et du n°880 au n°1140), rues de la 12e DIM, du Général Catroux, du Général Lapérine d'Autpoul, Guynemer, du Maréchal de Lattre de Tassigny, du Maréchal Leclerc, du Nord, impasse des Pervenches, route du Pont, rue des Acacias, Impasse Duriez, place Louis Blériot, square Nungesser.	Maison pour Tous, Rue du Général Catroux
Looberge	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Loon-Plage	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001	Allées de la Ferme, des Marronniers, des Peupliers, rue du Bas Chemin, rue et impasse Benjamin Cailliet, rues Blanchard, Carnot, Charles de Gaulle (côté pair du Rd-Point de la 5ème République à la rue du Corps de Garde), du Corps de Garde côté pair, du Gai Logis, Georges Pompidou, rue et place de l'Eglise, rues Léon Dron, de Mardyck (jusqu'au pont n°560 et 373), rues Massenet, du Moulin, Mozart, du Parc, Pierre Longueval (du n°1 au 311 et du n°2 au 314), Roger Salengro, Siméon Courcot, de la Tour, Yves Montand.	Mairie, 27 place de la République
Loon-Plage	20 - GRANDE SYNTHÉ	0002	Rues des Bruyères, du Canton de Caillouti, des Champs, de la Chapelle, Charles de Gaulle (côté impair du 15 au 725 et du 116 au 960), du Chenil, Chopin, Coba, du Corps de Garde côté impair, Debussy, Georges Brassens, des Jacinthes, impasse Jacques Brél, rues des Jonquilles, des Lilas, place Louise Michel, impasse Marius Vandomme, rue du Muguet, impasse des Ormes, rues des Ormes, du Paradis, des Pensées, Pierre Longueval (du 313 au 775 et du 316 au 770), impasse du Progrès, rue du Progrès, square Ravel, rue des Rosiers, des Sports, du Vert Gazon, du Vieux Chemin de Bourbourg, rue et impasse du Vieux Chemin de Gravelines, rues des Violetes, Voltaire.	Espace Françoise Doto, rue du Corps de Garde
Loon-Plage	20 - GRANDE SYNTHÉ	0003	Rue du 8 mai, allée des Goélands, allées des Mouettes, des Pinsons, rue des Grives, des Fauvettes, des Tourterelles, André Bouloche, des Chardonnerets, des Charmilles, du 11 novembre, Emile Zola, François Mitterrand, Gaston Dereudre, des Hironnelles, du Levant, des Manoirs (côté pair), impasses des Roitelets, des Rossignols, rues des Saules, des Troènes, Denis.	Ecole Louis Pergaud 100 B rue des Manoirs
Loon-Plage	20 - GRANDE SYNTHÉ	0004	Allées des Aubépines, Léon Sophys, square Camille Desmoulins, rues des Dunes, Emile Combes, place et rue de la Gare, rue Gaston Monnerville, square Guy de Maupassant, chemin du Halage, rues Jacques Anquetil, Jean Gabin, Jean Jaurès, place et rue Jean Moulin, rues de l'Aven, de l'Helie, Léo Lagrange, Léon Blum, les Brouckes, rues Marcel Cerdan, de Mardyck (après le pont), de la Motte, Paul Machy, des Manoirs (côté impair), Paul Matrenghen, des Pêcheurs, Pierre Mendès France, René Cassin, RN 1, chemin du Stade, rues du Stade, Verte, Waldeck Rousseau.	Maison des associations, 305 rue du Stade
Lynde	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Ecole du Tilleul - 130 contour de l'Eglise
Merckeghem	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle communale, route de Watten
Merris	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Polyvalente, place de l'Eglise
Merville	21 - HAZEBROUCK	0001	Rue Auguste Renoir, rue Bournoville, rue de la Marina, rue Paul Cézanne, impasse Claude Monet, impasse Claude Debussy, rue Marie Curie, rue Charles Gounod, rue Gérard Delaeter, impasse Maurice Ravel, venelle Edouard Lalo, rue Duhamel Liard, impasse des Ormes, allée des Peupliers, impasse des Marronniers, rue du Maréchal Joffre, rue Edouard Bourel, rue Orphée Variscotte, rue des Créchets, boulevard Foch, rue Marcel Lefebvre, rue de la Prairie, rue des Fondateurs.	Salle des Fêtes Municipale
Merville	21 - HAZEBROUCK	0002	Rue du Cul de Sac, rue Boulinguez, route de la Gorgue, rue Gallois, allée Jean Gabin, rue Loridan, rue des Freigneaux, rue Duriez, quai Courbet, rue de la Gare, rue du Général de Gaulle (n°impair de 71 à 105 et n°pair de 66 à 110), rue du Docteur Rousseau, digue de la Clarence, digue d'Artois, Aéroport de Merville, rue Régnier Leclercq, rue Matton, rue de Maroeuil, rue des Tisserands, rue de l'Aéroport, rue Georges Laune, rue Amaury de la Grange, rue Louis Blériot, rue Saint-Exupéry, rue Léonard de Vinci.	Salle des Fêtes Municipale
Merville	21 - HAZEBROUCK	0003	Rue Arnould, rue Comet Malo, chemin des Victes, rue Croix Lingue, rue d'Aire, rue Dupont, rue Georges Charlon, digue des Flandres, chemin des Pâquerettes, rue des Tilleuls, rue des Anémones, rue des Violettes, rue de la Rose, rue des Pensées, rue des Lilas, rue du Muguet, rue de Fer (côté impair), rue Georges Charlet, rue Pringuet, rue Pasteur, rue du Bois.	Ecole maternelle du Sart
Merville	21 - HAZEBROUCK	0004	Rue du Pont de Pierre, rue du Général de Gaulle (n°impair de 1 à 69bis et n°pair de 2 à 64), rue Robert Duhamel, rue Basse, quai des Anglais, rue Thiers, place Jean Baptiste Lebas, place de la Libération, cottage d'Adhémar Duhamel, boulevard Victor Hugo, rue des Prêtres, rue des Capucins, place Bruël, avenue Clémenceau, rue du Capitaine Charlet, boulevard de la Liberté, rue du Train de Loos, cité Biébuyck, rue du Capitaine Wambergue.	Ecole maternelle Louis Pergaud
Merville	21 - HAZEBROUCK	0005	Rue Victorie Deroide (côté impair), rue Faidherbe, cité des Jardins, rue de la Blanchisserie, rue des Pacavas, rue du Château, rue Gambetta, route de Caudescure, rue du Moulin d'Arewege, rue de l'Épinette, rue de La Longue Planche, rue Parmentier, ancien chemin d'Hazebrouck, route d'Hazebrouck, rue de Fer (côté pair), rue de la Chapelle Guaquièrre, rue Valentin Duriez, rue Verte Semelle, rue du Laurier, Haute Rue, rue Cappelboom, rue du Christ, chemin du Laurier.	Salle polyvalente Pierre Sizaire
Merville	21 - HAZEBROUCK	0006	Route d'Estaires, chemin des Prés, rue Frédéric De Jonghe, rue Louis Jourdan, rue Duvette, rue Jacques Cassez, rue du Paradis, rue Barra, rue Léo Lagrange, rue Roger Salengro, rue Jean Jaurès, rue Léon Blum, rue Marx Dormoy, rue Denis Cordonnier, rue du Rinchon, rue de la Chapelle Hemery, rue de Cassel, allée des Capucins, rue Simone Weil, rue du Docteur Schweitzer, rue Marc Sangnier, rue François Mauriac, place Roland Dorgelès, allée Marguerite Yourcenar, allée Marcel Pagnol.	Salle polyvalente Pierre Sizaire
Merville	21 - HAZEBROUCK	0007	Rue Cochet, rue du Fin Comet, rue Maurice Filleur, rue Eugène Caudron, rue Marcel et Agnès Delfly, rue Marcel Wantiez, rue Gilbert et Rolande Petitprez, rue Gérard et Gérauda Lavens, rue Jean Lecomte, rue Constantin Bequart, rue Fernand Deconinck, rue Anne Marie Smague, rue Honoré Despretz, rue Ferdinand Capelle, avenue Oscar Delache, place François Mitterrand, rue Guy Duhamel, rue Auguste Manchuelle, rue Henri Dehaine, rue Abbé Warein, rue Juliette Follet-Lecoq, rue Alfred Widogue, rue Victorie Deroide (côté pair), rue Georges Jacquemart.	Salle polyvalente Pierre Sizaire
Méteren	8 - BAILLEUL	0001	Rue Nationale (côté des numéros impairs) et tout le secteur situé au Nord de la rue Nationale (CD 933)	Salle des Fêtes

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Méteren	8 - BAILLEUL	0002	Rue Nationale (côté des numéros pairs) et tout le secteur situé au Sud de la rue Nationale (CD 933).	Salle des Fêtes
Millam	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Moères (Les)	17 - DUNKERQUE 2	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Morbecque	21 - HAZEBROUCK	0001	Territoire situé à l'ouest de l'axe constitué par la RD 916 plus le côté ouest des rues de cet axe.	Groupe scolaire Charles Perrault, rue du 8 mai 1945
Morbecque	21 - HAZEBROUCK	0002	Périmètre délimité à l'est du canal de la Nieppe comprenant les hameaux de La Motte-au-Bois, du Prévain et du Parc (partie formant la section E du plan cadastral).	Ecole Publique Mixte Léon Gambetta, La Motte au Bois
Morbecque	21 - HAZEBROUCK	0003	Bureau centralisateur pour toute élection politique Territoire situé à l'est de l'axe constitué par la RD 916 plus le côté est des rues de cet axe.	Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville
Neuf-Berquin	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Place Robert Devos
Nieppe	8 - BAILLEUL	0001	Rue d'Armentières du n°3 au n° 1411-Rue du Pavé-Fruit (non comprise)-Rue du Pontceau (non comprise)-Chemin Courouble.	Salle "Line Renaud", Parc des Sports
Nieppe	8 - BAILLEUL	0002	Rue d'Armentières du n° 1424 jusqu'à la Lys-La Lys-Clef de Hollande-Rue du Pavé Fruit.	Ecole Primaire Suzanne Crapet, rue du Pavé Fruit
Nieppe	8 - BAILLEUL	0003	Rue de Bailleul (non comprise)-Place du Gal de Gaulle (non comprise)-Rue du Dr Henri Vanuxeem (comprise) avec la rue des Pinsons et la ruelle du Coude-Voie Ferrée-Rue des Alouettes-Rue de l'Épinette-Voie Ferrée-La Lys-limites communales avec Steenwerck et Bailleul.	Mairie, 249 place du Général de Gaulle
Nieppe	8 - BAILLEUL	0004	Rue de Bailleul-Rue du Sac-Rue de Ploegsteert-Chemin Mitoyen-Rue du Pavé Fruit (non comprise)-Rue du Pontceau-Chemin Courouble (non compris)-Rue d'Armentières du n°90 au n°274 (côté impair exclu)-Place du Gal de Gaulle-Petite Rue de Bailleul.	Foyer Restaurant, Parc des Sports
Nieppe	8 - BAILLEUL	0005	Rue d'Armentières du n°702 au n°1404 (portion comprise)-Rue d'Armentières du n°1414 jusqu'à la Lys (portion non comprise)-La Lys-Voie Ferrée-Avenue Jules Houcke (non comprise), Donderstraete.	Centre Municipal d'Activités, 1065 rue d'Armentières
Nieppe	8 - BAILLEUL	0006	Avenue Jules Houcke (jusqu'à la Voie Ferrée-Rue des Cigognes-Rue du Dr Vanuxeem (non comprise)-Place du Gal de Gaulle (non comprise)-Rue de l'Eglise-Rue du Mal Foch-Rue d'Armentières du n°306 au n°664 (portion comprise)-Rue d'Armentières du n°702 au n°888 (portion non comprise).	Restaurant scolaire, avenue des Lilas
Nieurlet	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Noordpeene	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie située contour de l'église
Ochtezele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Oost-Cappel	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Oudezele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Oxelaere	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle de réunion - annexe Mairie
Pitgam	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Polyvalente La Place
Pradelles	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Quaedypre	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle polyvalente, contour de l'Eglise
Resenscure	21 - HAZEBROUCK	0001	Rue du fort Rouge, rue de la Gare, lotissement de la Gare, rue des Fleurs, rue du bois, route de Cassel, route de la Crosse, rue Bloem Straete, rue de Bailleul, rue du Coin de l'Abbaye, chemin latéral S.N.C.F., rue du Porcq Velt, la Woestyne, rue Sainte Anne, rue du Petit Pavé, plus rue André Coo, route d'Hazebrouck, rue des Broucks, lotissement château Leroux, rue de l'Hospice, résidence de l'Accueil, Le Pachter Velt, résidence du Docteur Cathelin.	Salle des Fêtes Annexe
Resenscure	21 - HAZEBROUCK	0002	Section de LE NIEPPE	Ecole du Nieppe
Resenscure	21 - HAZEBROUCK	0003	Bureau centralisateur La plus grande partie au Sud de la voie Ferrée, à l'exception de quelques quartiers repris au n° 1.	Mairie
Rexpoëde	41 - WORMHOUT	0001	Rue de West-Cappel, rue des Frères Neuville, rue Jules Kinoo, route de Killeem, rue de la Poterie, Place Van Bockstaël, lotissement Victor Hugo, lotissement Lamartine, Domaine de la Ferme, rue de la Voûte, route de Bergues, route des Moères, rue des Bouleaux, allée des Bosquets, allée des Champs, rue Nouvelle, résidence la Prairie, lotissement la Roseraie.	Salle du Meulenhof, 4 Place de la Mairie
Rexpoëde	41 - WORMHOUT	0002	Place de la Mairie, rue du Général Anthoine, route de Bambecke, route d'Ypres, route de Saint Omer, allée de Saint Omer, Domaine des Abélias, lotissement la Butte, lotissement La Butte Sud, Drève Anglaise, chemin de Beun, chemin du Preckhouck, route de la Chapelle, le Swartegat, la Moerestraat, la Croix rouge, chemin du Nouveau Moulin, chemin de Cassel.	Salle Colette Bel, 10 Place de la Mairie
Rubrouck	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Sainte-Marie-Cappel	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Saint-Georges-sur-l'Aa	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Saint-Jans-Cappel	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la Commune	Salle Maurice Flauw, chemin Haut
Saint-Momelin	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Saint-Pierre-Brouck	20 - GRANDE SYNTHÉ	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Saint-Sylvestre-Cappel	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Ecole Jacques Prévert
Sercus	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Socx	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Spycker	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Staple	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Steenbecque	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle des Fêtes, rue de la Mairie
Steene	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Steenvoorde	41 - WORMHOUT	0001	Rues Parmentier, du Ryveld, de Verdun, route d'Hondschoote, place St Pierre, route de Winnezele, rue des Cendres, route de Wormhout, rue de la Mandellette, Grand place Norbert Segard, route du Ryveld, rues Rémy Goetgheluck, d'Hondschoote, avenue de la Bergerie, rues de l'Eglise, Lamartine, de Watou, place du Dr J.M. Ryckewaert, avenue Notre Dame, rue de la Bergerie, route d'Hazebrouck, ruelle aux Canards, résidence de la Houblonnière, rues de la Poterie, de Winezele, clos St-Sébastien, hors commune.	Salle des fêtes rue de Verdun
Steenvoorde	41 - WORMHOUT	0002	Rue de Poperinghe, résidence St Exupéry, rues Pasteur, Neuve, résidence des Sept Fontaines, rues de Cassel, des Cygnes, de Bailleul, de Terdegheem, avenue Foch, rues Carnot, de Godewaersvelde, avenue des Cygnes, rue d'Hazebrouck, square Jean le Bucheron, rue Saint Jean, square de l'Abbé Degrave, rue de l'Abbé François, avenue Joseph Decanter, square de l'Ey Beque, impasses des Jardins, des Cygnes, de la rue de Poperinghe, lotissement du Noordmeulen, ruelle de la Brasserie, rue Charles Perrault, rue Jean de la Fontaine, rue Jacques Prévert.	Salle des fêtes rue de Verdun
Steenvoorde	41 - WORMHOUT	0003	Bois de Beauvoorde, route de Watou, rues de la Libération, des frères Patteyn, lieu-dit la Warande, route de Cassel, chemin des Cendres, rue du Marabout, lieu-dit La Chapelle de Fer, route de Poperinghe, rue Alphonse Daudet, chemin du Moulin, rue de la Ville, lieu-dit le Ryveld, route de Godewaersvelde, chemins Bois de Beauvoorde, du Saint-Laurent, petite route d'Eecke, square de l'Europe, chemin du Moulin du Nord, route d'Eecke, lieu-dit le Saint Laurent, avenue du Steen Meulen, Goemoet Straete, lieux-dits La Queue de Vache, La Haute Roome, impasse de Godewaersvelde, lieu-dit Les Ciseaux, Swartes Straete, chemins Mitoyen, du Carreau, du Laboureur, de Bailleul, de la Chapelle de Fer, Callicanes, route du Saint-Eloi, Tegel Straete, La Haute Roome, rues Félix Delobeau, du 6 septembre 1944, rue Alfred de Musset, Petit Chemin d'Hazebrouck, rue Cassel Straete, impasse des 4 chemins, Steen Acker Straete, allées des Tilleuls, des Ormes, des Noisetiers, des Charmes.	Centre social, place du Docteur Jean-Marie Ryckewaert
Steenwerck	8 - BAILLEUL	0001	Rue de Bailleul, hameau du Bleutour, rues de la Croix du Bac, du Cygne, de l'Ecluse, d'Enfer, des Frènes, impasse de la Gare, rue de la Gare, Place du Général de Gaulle, Grand-Rue, chemin de Hallage, rues de l'Hallobeau, des Hauts Champs, sentier des Hauts Champs, Heystraete, rues de l'Hollebecque, des Huquets, de la Maladrene, Chemin Mazingue, rue de la Ménégatte, sentiers du Moulin Gouvy, du Moulin Misère, rues de Nieppe, de Notre Dame Miraculeuse, impasse Notre Dame des Victoires, rues du Pont d'Achelles, de la Rabette, du Stade, de la Stillebecque, résidence des Prés du Bourg.	Ecole Publique Mixte Primaire, 32, rue de la Rabette
Steenwerck	8 - BAILLEUL	0002	Rues du Bac St Maur, Basse, du Bitram, du Bois, de la Boudrelle, de Carpe, de la Cense à Lapins, des Chaudrons, du Chien Blanc, des Cinques, du Crampon, Cron-Chemin, rues du Crusobeau, de le Doulieu, de l'Épinette, des Foulons, du Froid Nid, du Funquereau, Grand Chemin, rues de la Haie d'Épines, des Haies Basses, sentier des Haies Basses, ruelle de l'Haubourdin, rues Haute, du Kirlem, de la Lys, Madame Baine, Moulin Madame, de la Place Brulée, du Pont Lothé, du Pont Vanuxeem, du Pypre, de la Quénéque, de la Rose, de Saily, du Séquenteau, des Trois Portes, des Trois Tilleuls, du Verrier.	Maison du Temps Libre, rue du Séquenteau La Croix du Bac
Steenwerck	8 - BAILLEUL	0003	Rues d'Adam, du Beaumart, chemin de la Blanche, rue des Dames, Grand Traverse, résidence des Jardins Deberdt, Longue Ruelle, rues du Mortier, du Moulin Billaud, Mouton, du Musée, Neuve, hameau du Peuplier, rues de la Philippoterie, du Pont de Pierre, du Saule, du Tas de Bois, du Tilleul Dauchy, des Trois Fermes, de l'Arborétum, de la Petite Chapelle, résidence de la Serpentine.	Ecole Publique Mixte Primaire, 32, rue de la Rabette
Strazele	8 - BAILLEUL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle Polyvalente, route d'Hazebrouck
Terdegheem	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Téteghem	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001	Route de Furnes (du n° 102 au n° 200 et du n°101 au 199), rue de la 32ème D.I., rue des Hironnelles, rue des Merles, rue des Passereaux, rue Neuve, rue du Général Lucas, rue Jacques Brel, rue de la Distillerie, route de Coudekerque, chemin des Neiges, Hameau des Neiges, rue Verte, route d'Uxem, rue de la Tranquillité, rue des Tourterelles, rue des Pêcheurs	Foyer des Anciens, rue de la Mairie
Téteghem	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0002	Rue des Pierres, rue Joachim du Bellay, rue Emile Verhaeren, rue Jean,Jacques Rousseau, rue Maxence Van der Meersch, Impasse George Sand, rue Lamartine, rue Alphonse Daudet, rue de la Fontaine, rue Paul Asseman, rue des Mésanges, rue du Moulin, Allée Albert Denvers, Allée des Châtaigniers, rue Jean,Pierre Delbé	Salle Hergé, rue du Général Lucas
Téteghem	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0003	Route du Chapeau,rouge (du n°202 au 288 et du n°153 au 269), Allée Gabriel Fauré, rue Mozart, allée Ravel, rue Claude Debussy, rue Georges Bizet, rue Franz Schubert, rue Hector Berlioz, rue Charles Nova, allée des Eglantiers, allée des Muguet, allée des Bleuets, allée des Violettes, allée des Primevères, allée des Acacias, allée des Peupliers, allée des Marronniers, Clos St Laurent, allée des Miriers, Square des Tilleuls, rue Guyner, route de Furnes (du n° 62 au n° 64 et du n° 63 au n°99), rue Le Petit Matelot, Allée des Rosiers, rue Gounod	Centre socio-culturel Saint Exupéry, rue P. Claudel
Téteghem	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0004	Route de la Branche (du n° 176 au 332 et du n° 177 au 405), chemin Jacques Prévert, Chemin François Rabelais, chemin des six Prés, rue Boisloiseau, rue Paul Claudel, rue et place Henri Troyat, rue Albert Camus, rue Jean Moréas, rue Arthur Rimbaud, rue Paul,Jean Toulet, rue René Char, rue Ronsard, square des Carisiers, rue de Verdun, impasse Victor Hugo, route de Furnes (du n° 1 au n° 57 et du n° 2 au 56), Impasse Hervé Bazin, Place et rue Marcel Pagnol	Groupe scolaire Georges Brassens, rue P. Claudel
Téteghem	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0005	Route du Chapeau,rouge (du n° 0 au n° 200 et du n° 3 au n° 151), rue Paul Cézanne, rue Claude Monet, allée Camille Pissarro, rue Georges Pompidou, rue Charles de Gaulle, rue Pasteur, rue Michel de Swaen, rue Pablo Picasso, rue des Sorbiers, rue des Platanes, rue des Sycomores, rue des Ormes, rue des Erables, rue du Général Alauraent, rue du 3 juin 1940, rue de Fély , rue des Cuisinières	Ecole Maternelle Desoutter, rue Michel de Swaen
Téteghem	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0006	Route de la Branche (du n° 1 au n° 175 et du n° 2 au n° 174), rue André Malraux, rue Raymond Aron, rue de l'abbé Ducomey, rue Marguerite Yourcenar, rue André Gide, rue et place de la Mairie, rue du Commandant Cousteau, rue René Cassin, rue Jacques Monod, impasse Pierre de Coubertin, impasse Thierry Sabine, impasse Marcel Cerdan, rue Eric Tabarly, rue Pierre et Marie Curie, rue Marcel Proust, Impasse des Ecrivains, rues Henri Dunant, Nelson Mandela, Mère Térésa, Gandhi, Albert Schweitzer, Martin Luther King, Jean Moulin, du Dalaï Lama, Claude Erignac.	Mairie
Thiennes	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle des Associations, 11 rue de l'Eglise
Uxem	12 - COUDEKERQUE BRANCHE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Ecole maternelle, rue des Ecoles
Vieux-Berquin	8 - BAILLEUL	0001	Le territoire communal à l'exception des secteurs rattachés au 2e bureau.	Espace Louis de Berquin, 27 Grand'Place
Vieux-Berquin	8 - BAILLEUL	0002	Le hameau de Sec-Bois délimité comme suit: le territoire compris entre l'intersection du C.V. dit rue de l'Enfer et le C.D. dit "de Vieux Berquin à Hazebrouck" n° 53 une partie du CD n° 188 dit "de Vieux Berquin à la Motte au Bois" (à partir de la ferme Dupont), la rue du Moulin, la rue d'Alger.	Ecole du Drooghout, rue de Vieux Berquin
Volckerinckhove	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie, 30 contour de l'Eglise
Wallon-Cappel	21 - HAZEBROUCK	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Maison des Associations, 300 route d'Hazebrouck
Warhem	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle Polyvalente,rue des Vieux Moulins
Watten	41 - WORMHOUT	0001	Chemin de la Houle, rues Pascal Leuliette, de la Gare, de St-Omer, place du Rivage, rues du Gal de Gaulle, St-Gilles, de l'Ermitage, Paul Mortier, impasse Paul Mortier, cité St-Michel, rues de l'Aa, du Bailly, Grand Place, rues de Dunkerque, de la Victoire, des Alliés, St-Antoine, de l'Eglise, chemin de l'Aa, cour Duvieubourg, impasse de l'Ermitage, cités Jeanne d'Arc, Lecras, des Tuileries, allées des Lilas, des Roses, des Tulipes, faubourg de Paris, résidence de la Poste, sentier de la Muissens.	Mairie, salle des Mariages
Watten	41 - WORMHOUT	0002	Rues de la Colme, de la Montagne, de Wattendam, du Bois, de Millam, rés. "Les Dahlias" (rues des Acacias, des Marguerites, des Glaieuls), rés. "Le Bois Royal" (rues des Anémones, des Pensées, rotonde des Jacinthes, ronds-points du Muguet, du Mimosa, des Primevères), rues des Bleuets, des Ecluses, des Viviers, clos de la Colme, chemin Royal, cour Vanderhaeghe, résidence du Boudyck.	Mairie, salle des Mariages
Wemaers-Cappel	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer Rural
West-Cappel	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer Rural
Winnezele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Markant, route de Droglan
Wormhout	41 - WORMHOUT	0001	Hôtel de Ville, place du Général de Gaulle, rue de la Résistance, résidence du Parc, secteur rue et route de Bergues : rue de Bergues, route de Bergues, rue Odoul, impasses du Cimetière, Saint-Joseph, Chemins Oude Straete (VC201), Peper Straete (VC303), Abel Straete (VC205), rues Roger Denbanck, Adrien Moré, Lucien Bellvert, Claude Vandewalle, chemin de la Crulle, route d'Esquelbecq - Belle Vue, chemin Leeste Straete (VC113), secteur rue et route d'Herzele : rues d'Herzele, du 8 mai, route de Wylder, chemin du Pont de Wylder et CD 37: Le Pont de Wylder, pont de Wylder, route d'Herzele (côté impair), secteur de la route de Steenvoorde: route de Steenvoorde (agglomération), rue de la Gare, chemin du Haut Spoortho, impasse du clos du Haze.	Salle Deldicque, 1 rue de Rubrouck
Wormhout	41 - WORMHOUT	0002	Rues Louis Blanckaert, de l'Eglise, avenue Leclerc, ruelle du Fort Rosé, rue André Coudeville, lotissements du Fort Rosé et du Roede Casteel : rues de la Meunerie, de la Forge, de la Taillanderie, allées des Pivoines, des Lilas, du Muguet, des Tulipes, lotissement du Steen-Hoek : rue Vincent Van Gogh, rue Maxence Van Der Meersch, rue Emile Verhaeren, secteur de la R. de l'ancienne Abbaye: Rues Roger Vannobel, de l'ancienne Abbaye, résidence du Clocher, ruelle de l'Eglise, rues Albert Denvers, lotissement des Myosotis :rues Marie Curie, Jean Bouwyn, Jean Jaurès, Jacques Brel, Marguerite Yourcenar, Léo Lagrange, rues de la Mare, du Tonnelier, du Bourrelier.	Salle Deldicque, 1 rue de Rubrouck
Wormhout	41 - WORMHOUT	0003	Rue de Cassel, route de Cassel: chemins de Zermezele VC302, Denhout Straete VC111, Klyt Ouver Straete VC112, du Nouveau Monde VC110, Riecle Straete VC118, du Crapaud VC305- chemin Steen Hoek Straete VC125, Tuit Drève, des Trois Sources, Vert VC 115, de Zermezele VC206, de la Vieille Rue VC117, du Moulin Deschodt VC121, Potters Straete VC109, Riecle Straete VC119, route de Steenvoorde (hors agglomération) - Chemins de Steen Straete VC301, du Moulin VC123, d'Oudezele VC122, Riecle StraeteVC120, Chemins du Roye Dreve, de Zermezele VC207, de l'Homme Mort, Steen Straete VC304, Cavael Straete VC106, Laevel Straete VC216, de St Omer VC126, de Winnezele VC308, de la Basace VC13, Chapelle d'Herzele VC114, secteur rue de Ledringhem: rue de Ledringhem, impasse des Roses, lotissement du Bloemveld:rues Louis Patoor, Maurice Vaesken, secteur rue et route d'Esquelbecq, rue d'Esquelbecq, résidence "Les Oiseaux", Chemins Candaele Straete VC102, Wolgen Drève, de Rubrouck VC7, route d'Esquelbecq, rues Verte, de la Zone Artisanale, Haute, Basse, des Fauvettes, des Alouettes, des Rouges Gorges, chemin de la Becque, rue du Clos Nature, impasse des Mésanges.	Salle Deldicque, 1 rue de Rubrouck
Wormhout	41 - WORMHOUT	0004	Allées des Acacias, des Chênes, des Fleurs, des Marronniers, des Ormeaux, des Peupliers, des Saules, des Tilleuls, rues du Bunder, Mozart, chemin de Winnezele VC 107, route d'Herzele côté pair, lotissement "Domaine de la Tour St-Martin", allées des Sureaux, des Pruneliers, de l'Eglantier, rue de l'Aubépine, allée des Giroflées lotissement "Domaine de la Tour Saint Martin", rues Clermont Colleson, des Boutons d'Or, des Joubarbes, des Coquelicots, lotissement "Domaine de l'Hofland": rue de l'Hofland, rue Jeanne Devos, rue Abel Deschodt.	Salle Deldicque, 1 rue de Rubrouck
Wulverdinghe	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Wylder	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Polyvalente
Zegerscappel	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie
Zermezele	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Polyvalente
Zuydoote	17 - DUNKERQUE 2	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Espace Robert Merle, rue des Dunes prolongée
Zuytpeene	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Mairie

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Allennes-les-Marais	2 - ANNOEULLIN	0001	Rues du Général de Gaulle, Jules Guesde, Jacques Duclos, Roger Salengro, Gabriel Péri, de la Gare, route de Carnin, rues du Marais, Léon Blum, de Flessingue, de la Rive, Frédéric Chopin, de l' Enclos, square Marcel Paul, square Georges Brassens, rues de Verdun, Henri Bernard, allée du Stade, rue de l'Eglise, Allendé, avenue du Bois, rues de la Petite Catherine, Marcel Dubar, Victor Hugo, chemin du Bas Bonnier, rue du Mont de Réquillon.	Salle Polyvalente, rue de Verdun
Allennes-les-Marais	2 - ANNOEULLIN	0002	Rues Sonnevillie, Collette, Pierre Degeyter, Pasteur, du Cimetière, Jean Jaurès, Pierre Mendès France, du Vert Tilleul, Jacques Brel, du Hameau du Bourg, du 14e Zouave, route des Ansereuilles, lieu-dit Les Anseruilles, rues Franche, Jacques Desbiens, Jacques Prévart, route de la Centrale, chemin du Haut d'Herrin, rues Victor Schoelcher, Emile Zola, du Commandant Cousteau, Jules Verne, résidence Francis Debergh, sentier des Anseruilles, clos Jeanne Buissette.	Salle Polyvalente, rue de Verdun
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0001	Rues Joliot Curie, Bois de la Deûle, Felix Demartin, Pierre Diévert, Georges Dorchain, Henri Dufour, Yvon Lamand, Aline Lohez, Pierre Dendoncker, Bleuets, Marcel Citerne, Charles Gounod, Pierre Degeyter, Philippe Rameau, Georges Bizet, Maurice Ravel, des Coquelicots.	Médiathèque
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0002	Boulevard Léon Blum, rues St-Exupéry, Albert Camus, Hector Berlioz, Claude Debussy, Victor Hugo, Alphonse Lamartine, Henri Bonte.	Médiathèque
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0003	<i>Bureau centralisateur</i> Route de Don, rues Charles Houcke, Yvon Watterlos, Jean-Baptiste Lebas, Emile Loutré, Claude Loeuil, Charles Laden, Jules Guesde, Impasse Lheureux.	Salle des fêtes, place de Verdun
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0004	Rues J. Ledru, H. Potté, de la Bouvaque, du Vert Gazon, de la France, L.Dal, du Dr Schweitzer, du Dr Falala, E. Singer, Place du Marché, Grand-Place, rues P.Ogée, J. Moulin, du Dr Schaffner, R. Salengro, René Char, Lavoisier, Condorcet.	Salle des fêtes, place de Verdun
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0005	Rues Mortelecque, de la Halte, Léon Boistelle, de l'Abbé Bompain, Auguste Parsy, Dupuis, du Riez Bourriez, Jean Jaurès, Joseph Richy, Pasteur, Maurice Wattrelos, de la Gare, place de Verdun, allée Adolphe Boistelle.	Salle des fêtes, place de Verdun
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0006	Rues Jean Carpentier, des 3 Arbres, du Moulin Tombé, du Hameau de la Fosse, Albert Ball, Chemin Desnoullets, de Paris, de Bruxelles, de Dublin, de Berlin, d'Athènes, Jean-Claude Petit, rue du Frezin.	Salle des fêtes, place de Verdun
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0007	Rues du Vent de Bise, Nationale, Jean-Pierre Viseux, de l'Europe, de Vienne, de Londres, de Rome, de Lisbonne, de Madrid, Pierre Decarpentrie, du Cimetière, Charles Desreux, Gambetta, rue Malaquin.	Salle Jacques Brel
Annoeullin	2 - ANNOEULLIN	0008	Rues de Touraine, des Peupliers, des Tilleuls, des Ormes, des Acacias, de Carvin, du 8 mai 1945, de Carnin, Gabriel Péri, Salvador Allendé, Mendès France, Michel Colucci, Louis Lelong, Auguste Copin.	Salle Jacques Brel
Anstaing	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle Polyvalente, rue Marie Curie
Armentières	4 - ARMENTIERES	0001	Avenue Aristide Briand, rues du Dr Chocquet, de Dunkerque du 1 au 121 et 2 au 58, place du Gal de Gaulle, rue Carros, rues Jean Jaurès du 1 au 27 et 2 au 14, La Fontaine, de Lille du 1 au 17 et du 2 au 22, de la Lys, du Mal de Lattre de Tassigny, du Maréchal de Lattre de Tassigny CR Camiot, rue du Mal Foch, place du Marché aux Toiles, rues Michelet, Nungesser, du Pont de Beauvais, du Pont de Bois, du Président Kennedy, du Quai de Beauvais, Sadi Carnot du 1 au 25 et du 2 au 24, rues St Vaast (du 2 au 42), du Bas d'Enfer (du 44 au 64), des Tripiers, Vedrines.	Salle de Justice de Paix, place saint-Vaast
Armentières	4 - ARMENTIERES	0002	Rues Bayart, Colbert du 1 au 25 et du 2 au 18, boulevard Faidherbe du 1 au 85 et du 2 au 128, rues du 8 mai 1945, Jacquart, Nationale du 31 au 57 et du 52 au 108, Nicolas Leblanc, de la Paix, Philippe de Girard, place de la République, rues Sadi Carnot du 26 au 80 et du 27 au 85, de Strasbourg.	Ecole de Musique, rue Nationale
Armentières	4 - ARMENTIERES	0003	Rues Albert de Mun, Arthur Defer, de l'Avenir, du Bas Chemin, de la Cité, de l'Épargne, de la Gaîté, du Général Leclerc du 11 au 75 et du 82 au 106, Georges Brassens, Gustave Duriez, Jacques Brel, Jean Jaurès du 16 au 96, Jean Macé, Jean Macé CR. Boutaine, place Jules Guesde du 1 au 23, rues Lafayette, du Molinel, Parmentier, du Quatorze Juillet, St Augustin, ruelle St Augustin, rue du Travail.	Ecole Maternelle Jean Macé, rue Jean Macé
Armentières	4 - ARMENTIERES	0004	Rues des Arts, Béranger, quai de la dérivation du 2 au 8, rues des Fusillés, de l'Industrie, de l'Industrie Cr Delmotte, du Kemmel du 1 au 37 et du 2 au 30, Kléber, de Messines, du Nord du 1 au 95 et du 2 au 56, du Nord Cr. Delmotte, des Près, du Progrès, des Résistants du 2 au 92, Pierre Bérégovoy.	Foyer Messines, rue de Messines
Armentières	4 - ARMENTIERES	0005	Rues de l'Abbé Doudermey, de Belfort, des Capucins, de Comines, Ernest Deceuninck, Deceuninck cité sans pareil, Deceuninck cr. Pierreuse, du Général Leclerc du 1 au 9 bis et du 2 au 80, Gambetta, de la Gare, Places de la Gare, Gustave Lambin, rues Hurtrel, Jules Ferry, place Jules Guesde du 2 au 16, rues de Lille du 24 au 86 et du 19 au 75, Mahieu, du Moulin, Nationale du 1 au 23 et du 2 au 50 bis, des Neulles, Paul Pouchain, Robert Schuman, St Honoré, place Victor Hugo.	Ecole Maternelle Gambetta, rue Gambetta
Armentières	4 - ARMENTIERES	0006	Chemin du Bac du Crocq, cité Bonjean, rue Colbert du 20 au 40 et du 35 au 67, rue des Deux Ponts, rue Emilienne Moreau, d'Erquinghem, Duhem, Plancke, Roussel, boulevard Faidherbe du 87 au 185, rue Felix Faure, cité des Fleurs, rue Jean-Baptiste Lebas, square Jean-Baptiste Lebas, rue Jules Lebleu du 93 au 169 et du 98 au 196, avenue Pierre Brossolette, avenue Brossolette Maisons Lamérant, avenue Roger Salengro, rue Sadi Carnot du 102 au 144 et du 113 au 163.	Ecole Maternelle Salengro, avenue Roger salengro
Armentières	4 - ARMENTIERES	0007	Rues Butin, Denis Papin, de Dunkerque du 60 au 122, Jules Lebleu du 1 au 91 et du 2 au 96, Jules Lebleu Cours : Dekeirle, Pauwels, St Roch, rues Lamartine, du Mal Lyautéy, Massenet, Nationale du 59 au 99 et du 110 au 160, Paul Hazard, des Résistants du 1 au 59, Sadi Carnot du 69 au 111 et du 82 au 100, St Charles, St Jean, St Louis, des Soupirs, place Thiers.	Lycée Paul Hazard, rue Paul Hazard
Armentières	4 - ARMENTIERES	0008	Rues de l'Ecole, Edouard Branly, Ernest Renan, Ferdinand Buisson, Jean Monnet, avenue Léon Blum du 1180 au 1562 et du 1279 au 1547, rue Louis Blériot, avenues Marc Sangnier du 130 au 230 et du 189 au 239, Marc Sangnier cours: Bryon, Dufo, Mouret, François, rues Marcel Wramour, Marx Dormoy, chemin des Rabecques, rue René Vankemmel, rue St Eloi.	Ecole Maternelle Renan Buisson, rue de l'Ecole
Armentières	4 - ARMENTIERES	0009	Rue de l'abattoir, avenue Breuvart, avenue Breuvart cours: Dequeker, Deschildre, place Chanzy, rues des Chauffours, Coli, quai de la Dérivation du 117 au 262, place du Dix Neuf Mars 1962, allée des Fossés, rue Hélène Boucher, Impasse des Jardiniers, rues Jean Jaurès du 29 au 115, Jean Mermoz, de Metz, Montgolfier, de l'Octroi, Paul Bert, Paul Bert cours: du Canon d'Or, Demars, Gombert, Laval, Vandamme, rues de la Pépinière, des Quais, des Quais cours: Breyné, Desruelles, rue St Exupéry, allée St Georges.	Ecole Paul Bert, rue Paul Bert
Armentières	4 - ARMENTIERES	0010	Rues Blaise Pascal, Boileau, complexe Sportif Léo Lagrange, rues Corneille, Denis Cordonnier, Diderot, Jean Jacques Rousseau, avenue Léo Lagrange du 95 au 223 et du 150 au 290, avenue Léon Blum du 280 au 396, rue Pierre Mendès France, chemin du Pont Bayart, chemin du Pont Bayart, rés. Pont Bayart, rues Racine, Salvador Allendé, avenue de Stalybridge, rues Voltaire, Montaigne, avenue Léon Blum (du 592 au 866), allées des Bruyères, de la Lavande, place des Acacias (du 2 au 8), rues des Saules, des Charmes, des Chênes, des Marronniers (du 1 au 46).	Ecole Maternelle Léo Lagrange, avenue Léo Lagrange
Armentières	4 - ARMENTIERES	0011	Rues des Coquelicots, Descartes, Guynemer, Avenues Léo Lagrange du 1 au 93 et du 2 au 14, Léon Blum du 1 au 421, rue Maréchal Joffre du 39 au 65 et du 36 au 66, avenue Marc Sangnier, avenue Marc Sangnier du 1 au 85 et du 2 au 44: résidence Ste Anne, rues Molière, Montesquieu, d'Osterode, Raymond Lis, des Sports, cité du Stade, avenues Louise Michel, Léo Lagrange (du 16 au 28), rues Maurice Schumann (du 2 au 14 et du 1 au 13), Louise Weiss (du 1 au 13 et du 2 au 44), de Litomérice (du 1 au 23 et du 2 au 22).	Restaurant Maternelle Blum
Armentières	4 - ARMENTIERES	0012	Rues Albert 1er, des Bleuets, Charles Peguy, Ferdinand de Magellan, Henri Dunant, Jacques Cartier, avenue Léon Blum du 537 au 557, rue du Mal Joffre du 1 au 37 et C5-C6, avenue Marc Sangnier du 46 au 126 et du 87 au 183, avenue Marc Sangnier cours: Caulier, Jombart, Santens, Savary, avenue Marc Sangnier Cont.de l' Eglise, Mais Debosque, chemin de la Motte, rues des Pâquerettes, Samuel de Champlain, Vasco de Gama, avenue Léon Blum (du 583 au 833), rue des Ormes, des Tilleuls, allées des Hortensias, des Glycines, rue des Magnolias, place des Acacias du 1 au 17).	Ecole primaire Renan Buisson, rue Ernest Renan
Armentières	4 - ARMENTIERES	0013	Rues Bracke Desrousseaux, Clémenceau, de l'Harmonie, du Kemmel du 39 au 151 et du 32 au 76, Marceau, de la Marne, du Nord du 97 au 113 et du 58 au 132, du Onze Novembre, des Patineurs, des Résistants du 67 au 107 et du 86 au 144, de Valmy, de Verdun, de la Victoire.	Restaurant scolaire A.France, rue du Kemmel
Armentières	4 - ARMENTIERES	0014	Rues Auguste & Michel Mahieu, de la Crèche, de la Crèche cour Julia, rues des Déportés, des Déportés cour Verhaeghe, rues du Docteur Roux, du Fort Malakoff, du Général Mangin, Gustave Dron, Jean Moulin, Jeanne d'Arc, Jeanne d'Arc cour Deschildre, rue Lavoisier, impasse des Lilas, rues des Murets, des Murets cours Adeline, Decallewaert, impasse des Murets, rues Pasteur, Pierre Curie, Du Sacré Coeur, du Sacré Coeur cours: Verhaeghe, Wuydin, rue St Pierre.	Maison du Temps Libre, rue du Gal Leclerc
Attiches	36 - TEMPLEUVE	0001	Rues J.B Collette, de l'Arbalète, de Phalempin, de la Cerisaie, de la Faisanderie, de la Grande Poterie, Henri Dhennin, des Pinsons, des Jardins, des Sorbiers, de la Montée, de la Duchesse, des Hironnelles, des Roitelets, des Fauvettes, des Mésanges, des Rossignols, des Anémones, des Camélias, places des Landaus, des Eglantines, allées de la Clairière, du Page, de la Pommeraié, avenues des Blatiers, des Noisetiers, des Peupliers, extérieurs.	Salle des mariages de la Mairie 45 rue JB Collette
Attiches	36 - TEMPLEUVE	0002	Avenues de la Chapelle, des Lilas, de l'Orangerie, des Roses, allées Abbé Pierre, du Verger, des Myosotis, du Meunier, de la Moisson, des Champs, rues des Tulipes, des Pensées, des Violettes, des Hortensias, des Pâquerettes, des Primevères, des Bleuets, des Coquelicots, du Moulin, de l'Eglise, de La Traversière, de La Neuville, de l'Abreuvoir, de Tourmignies, de la Cheminée, de l'Attargette, de Wattines, de Drumetz, de l'Offrande, Ferme d'Hergnies, route des Tailles.	Maison de l'Enfance, place de la Fontenelle avenue des Lilas

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Aubers	2 - ANNOEULLIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle polyvalente, 31 rue de Verdun
Avelin	36 - TEMPLEUVE	0001	Rue de Lille, allée du Balcon, Rue de Secin, Rue du Bois, Rue d'Atiches, Impasse d'Atiches, Résidence de la Mage Cuvelle, Rue des Anneaux, Rue du Général Lador, Rue du Marquet, Hameau d'Has, Rue des Arts, Rue du Plantis, Rue du Curé, Rue de Pont à Marcq, Rue du Meunier, Rue de la Monette, Résidence du Moulin, Rue du Moulin, Rue Jean du Vivier, Rue du Château d'Has, Allée des Launiers, Rue des Gravelles, Résidence d'Hangouart, Rue du Chemin vert, Ferme de la Davril, rue du Pavé Bleu, sentier des Peupliers, Impasse du Hameau d'Has, Ferme des Anneaux	Salle Culturelle
Avelin	36 - TEMPLEUVE	0002	Rues Alexandre Renard, Albert Camus, Alexandre Dumas, Honoré de Balzac, George Sand, Gustave Flaubert, Louis Aragon, Paul Eluard, Paul Verlaine, Place Madeleine Caulier, Allée des Brocquetiers, rue du Croquet, Hameau de Treupe, Rue de la Frête Billy, Rue de la Becque, Hameau du Roseau, Hameau de Prez, Hameau d'Antreouilles, Rue d'Antreouilles, rue d'Ennevelin, résidence Le Clos des Tilleuls.	Salle Culturelle
Avelin	36 - TEMPLEUVE	0003	Route Nationale, Résidence les Charmes, Impasse Favier, Rue de la Biette, Rue du Marquiez, Rue Roille, Rue du Petit Ennetières, rue des Bruyères	Foyer Saint Vincent, Ennetières les Avelin
Bachy	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle Municipale, place de la Liberté
Baisieux	36 - TEMPLEUVE	0001	Allées Clémenceau, des Bleuets, des Lilas, des Pivoines, des Rosiers, du Daru, Jules Verne, Lavoisier, Saint-Exupéry, avenue D'Ogimont, chemin du Muguet, rues de Breuze, de la Mairie (du 1 à 799 et du 2 au 798), de Willems, des Tilleuls, du Bicentenaire, Louis Deffontaine (du 48 bis au 100 et du 53 au 123), Victor Hugo, Paul Emile Victor, extérieur commune.	Centre socio-culturel 700 rue de la Mairie
Baisieux	36 - TEMPLEUVE	0002	Allées du Bailli, du Vert Pré, Frédéric Chopin, rues Claude Debussy, de la Flambée, de l'Eglise, de Lille, de Saint-Amand, de Saint-Ouen, de Verdun, des Ecoles, du Centre, du Maréchal de Lattre de Tassigny, Gounod, Louis Deffontaine (du 2 au 48 et du 1 au 51), Mozart, Pasteur, Raoul Follereau, allées Marie Curie, de la Chapelle, Maurice Ravel, Vivaldi.	Centre socio-culturel 700 rue de la Mairie
Baisieux	36 - TEMPLEUVE	0003	Rues Jean Monnet, de la Liberté, des Anciens Combattants, de la Malterie, de la Mairie (du 801 au 1899 et du 800 au 1900), des Cerisiers, du Général Leclerc, de Templeuve, Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, Ronsard, Colette, Aimé Césaire, allées Beauvieu (cottage Beauvieu), Jean Cocteau.	Centre socio-culturel 700 rue de la Mairie
Baisieux	36 - TEMPLEUVE	0004	Rues de Tournai, de Camphin, d'Escamin, Lamartine, du Moulin, du Dr Calmette, de la Plaine, de Cysoing, des Chartreux, du Château, des Plats Fossés, du Triez d'Escamin, allées du Parc, des Calèches, des Jonquilles, avenue Colombier, route Nationale, chemin de la Plaine, allée Saint Calixte (cottage Saint Calixte), allée du Houblon.	Centre socio-culturel 700 rue de la Mairie
Bassée (La)	2 - ANNOEULLIN	0001	Place des Augustins, rues du Bois St-Maur, Maurice Bouchery, Boulevard du Canal rue du Canteleu, avenue Carnot, place du Général de Gaulle, rues de l'Égalité de l'Eglise, d'Estaires, route d'Estaires, rues de la Fontaine, P. Houdoye, avenue J.-B. Lebas, rues du Général Leclerc, de Lens, Iestarquit, du Marais, des Mizelles, de la Planquette, des Prêtres, des Remparts, du Rivage, chemin du Roy, rue Saint-Acquart, des Tanneurs, du Quai, des Blanchisseries.	Ecole Jules Verne Classe n° 1, rue des Casernes
Bassée (La)	2 - ANNOEULLIN	0002	Rues des Casernes, de la Cité, des Fossés, des Cinq Fusillés, Albert Grand, place Lefebvre d'Orval, rue de Lille, route de Lille, rues du Loup Pendu, de Marquilles, G. Péri, des 3 Maisons, de la Bascule, de l'Etrier, du Terre, Antoine de St Exupéry, Jean Mermoz, Henri Guillaumet, Charles Nungesser, avenue Jules Verne.	Ecole Jules Verne, Classe n° 1, rue des Casernes
Bassée (La)	2 - ANNOEULLIN	0003	Rues des Acacias, Calmette, des Cerisiers, du Collège, des Cyprés, Henri Dunant avenue de Dunkerque, rues Laennec, des Lilas, du 8 Mai, de la Marne, du 11 Novembre, avenue Pasteur, rues des Peupliers, des Pins, chemin St-Roch, rues des Tilleuls, de Tours, de Verdun, de l'Yser, hameau de Beaufuits, hameau des 3 Maisons, rues Pierre et Marie Curie, Vauban.	Ecole Jules Verne, Classe n° 1, rue des Casernes
Bauvin	2 - ANNOEULLIN	0001	Chemins de l'Entre-Deux, de l'Épinette, du Halage, Vert, clos de la Ferme, cour de la Raffinerie, hameaux de la Raffinerie, du Chemin Vert, impasse du Calvaire, résidence Marx Dormoy, rues Louis Aragon, du 8 mai, Emile Zola, Faidherbe, Jacques Prévert, Jules Guesde prolongée, Léon Gambetta, Paul Eluard, Victor Hugo.	Salle des Fêtes
Bauvin	2 - ANNOEULLIN	0002	Place Salengro, résidences Georges Sand, Guy Mollet, Marie Curie, rues Adeline Piquets, de la Gare, Jean Jaurès, Jean Poutre, Jules Guesde, Berthelot, Dolet prolongée, du Général de Gaulle, ruelle des Ecoles, sentiers des Courtieux, du Long Bardeau.	Salle des Fêtes
Bauvin	2 - ANNOEULLIN	0003	Chemin d'Epinoy, résidences Lucie Aubrac, Camille Claudel, de l'Écaille, Jules Sauvage, rues Louis Dorlez, Pasteur, François Pouille, Victor Croenne, Etienne Dolet, Ferrer, sentiers du Moulin, de la Gare.	Salle des Fêtes
Bauvin	2 - ANNOEULLIN	0004	Chemins Blanc, Campagne, des Gaves, des Sautés, impasse Fossé Bouget, résidences Anne Frank, Balzac, Elsa Triolet, Florent Evrard, Léon Blum, les Bigophones, Sainte-Barbe, rue Ghesquièrre.	Salle des Fêtes
Beaucamps-Ligny	28 - LILLE 6	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Bersée	36 - TEMPLEUVE	0001	Résidence du Verger, rues du Nouveau Monde, Paul Dubus, des Ecoles, Nestor Longue Epée, des Fleurs, de l'Eglise, du Mingoval, Saint-Nicolas, Grande Rue, rues de la Motte, du Stade, Pasteur, du Jardin Public, de la Chapelle, du Clocher, Place Alexander, rue de Bellevue, du Vieux Bourg, du Général de Gaulle, Roger Salengro.	Salle municipale, rue du Stade
Bersée	36 - TEMPLEUVE	0002	Rues de Wattines, de la Vincourt, Près du Village, du Pavé, de la Clé d'Or, des 4 Bons Dieux, de la Justice, de la Maladrerie, de Vémie, de la Poissonnerie, de la Potence, de la Ricarderie, de la Cardonnerie, du Bar, d'Argérie, du Riez Bois, du Petit Bonheur, du Bougeon, du Boulénriez, de la Broderie, de la Carcasse, de la Brasserie.	Salle municipale, rue du Stade
Bois-Grenier	4 - ARMENTIERES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Foyer Rural, place des 3 Maires
Bondues	24 - LILLE 2	0001	Secteur comprenant: Avenue des Archers (du n°27 au n°37 impairs et du n°38 au n°50 pairs), cité Bellevue, avenue du Blanc Village, Place de l'Abbé Bonpain, rue du docteur Bréda, allées des Buissonnières, du Carroussel, rue de la Clef des Champs, avenues du Coquinage, Louis Dervaux, rues du Dr Fleming, du Fort Montagne, Fouquet Lelong, René d'Hespel (du n°2 au n°4 pairs), rues César Lorian (du n°2 au n°24 pairs et du n°1 au n°35 impairs), ruelle ma Campagne, Allée des Mélanges, rue de la Poste (n° impairs), allée de la Prairie, avenues du Général de Gaulle (du n°805 au n°1031 impairs), des Roses, allée du Soleil Couchant, chemin de la Tranquillité, avenue de Wambrechies (du n°194 au n°198 pairs), allée du Petit Matin, chemin de la Payelle, Pied-Sente Bas de l'Enifer, allée Fernande Callens, allée du Couvent, Pied-Sente de l'Entrée de Secours, chemin des Epis, allée des Fenaisons, clos de la Houblonnière, allée des Oies, allée du Verger, Parc Saint Georges.	Restaurant Scolaire 5, avenue du Coquinage
Bondues	24 - LILLE 2	0002	Secteur comprenant : Allée du Bel Arbre, avenue du Clair Village, allée des Cordiers, rues Henri Dunant, Raoul Follereau, Jean-Baptiste Lebas (du n°53 au n°99 impairs), carrière Lebrun, allée des Marguerites, chemin du Molinet, allée Jean Monnet, rues Louis Pasteur, Gabriel Péri, allée du petit Bonnier, chemins des Peupliers, du Purgatoire, avenue du Général de Gaulle (du n°890 au n°1430 pairs), rues Robert Schuman, avenue Anne et Albert Prouvost (n°impairs), chemins Lutun, des Maraichers, Chemins du Sénévé, de la Corderie, rue Albert Schweitzer, allée du Boisseau, rue du Bosquiel, chemin du Septentrion, pavé stratégique, rue Saint-Joseph, allée des Pinsonneux, allée des Lys.	Restaurant Scolaire 5, avenue du Coquinage
Bondues	24 - LILLE 2	0003	Secteur comprenant: Aérodrome, avenues Annette, du Béguinage, allées des Béguines, de Bournonville, hameau de la Chanterelle, allée du Cloître, chemin des Grands Obeaux, allée Hames, rue César Lorian (du n°26 au 999 pairs et du n°37 au n°999 impairs), allées Mortreux, de la Quenouille, avenue du Général de Gaulle (du n°1 au n°803 impairs et du n°2 au 888 pairs), chemins des Ramiers, St Georges, parc St Georges, Rond-Point St Georges, avenue de Wambrechies (du n°200 au 999 pairs), allées du Bon Forgeron, du Vieux Noyer, chemin du Cabu, avenue Albert Lecointre, allées des Camélias, de la Forge, chemin des Perdrix, chemin de Marcq, allée du Rouet, Drève de l'Aérodrome.	Locaux du Groupe Scolaire "Les Obeaux" chemin Saint Georges
Bondues	24 - LILLE 2	0004	Secteur comprenant: Allées des Bleuets, des Bouleaux, du Chariot d'Or, avenue des Eglantiers, allées des Genêts, des Jasmins, des Jonquilles, des Orchidées, des Ormeaux, des Pervenches, avenue du Plat Pays, allée des Primevères, avenue des Saules, allée des Tilleuls, avenue du Vert Touquet, domaine de la Vigne (du n°94 au n°144 pairs), du n°600 au n°647 (mixte), du n°751 au n°865 (impairs).	Locaux du Groupe Scolaire "Les Obeaux" chemin Saint Georges
Bondues	24 - LILLE 2	0005	Secteur comprenant : Allée Jeanne d'Arc, pavé du Bas Chemin (n° impairs), allée du professeur Gérard Biserte, pavé des Bois Blancs (n°impairs et du n°12 au 999 pairs), allée du Chevalier du Lys, chemin du Christ, cité de la Croix Blanche, rue du Fort Debout, chemin du Funquereau, allée du Gerfaul, rue René d' Hespel (du n°39 au n°999 impairs et du 36 au 999 pairs), chemins Léonard, du Pot de Fer, avenue du Général de Gaulle (du n°1691 au n°9999 impairs), allée des Seringas, rue de l'Abbé Six, domaine de la Vigne (du n°400 au n°406 pairs, du n°501 au n°549 impairs, du n°750 au n°882 pairs, du n°867 au n°873 impairs, du n°883 au n°989 impairs), du n°935 au n°989 impairs, chemin du Petit Bois, Drève de la Ferme de l'Hôtel, chemin de la Ferme de la Rive, chemin des Prés Bavin, allée des Furets.	Restaurant Scolaire 5, avenue du Coquinage
Bondues	24 - LILLE 2	0006	Secteur comprenant : chemin du Beau séjour, Bois d'Achelles, hameau du Forest, allée de la Houlette, rues Jean-Baptiste Lebas (du n°2 au n°999 pairs, rues Jean Macé, du Moulin Cardon, allée Gérard Ovlaque, rue du Pont d'Achelles, avenue du Général de Gaulle (du n°1830 au 9999 pairs), rue des Ravennes (pairs), avenues Henri Becquerel, Albert Calmette, Professeur Langevin, Jean Perrin, Henri Poincaré, avenues d'Amsterdam, de Rotterdam, clos de la Chesnaie, sentier de la Croix Bouillette, rue Marie Curie, avenue Gabriel Lippman, allée du Château d'Eau, allée des Clarins, allée du Gris-Mouchon, rue du Forest.	Restaurant Scolaire 5, avenue du Coquinage

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Bondues	24 - LILLE 2	0007	Secteur comprenant : domaine de la Vigne (du n°1 au n°345 impairs, du n°2 au n°92 pairs, du n°403 au n°443 impairs, du n°408 au n°460 pairs, du n°650 au n°706 pairs, du n°651 au n°675 impairs, du n°689 au n°725 impairs), rue René d'Hespel (du n°1 au n°37 impairs et du n°6 au n°34 pairs), clos d'Hespel.	Centre André Vandaele rue Norbert Segard
Bondues	24 - LILLE 2	0008	Secteur comprenant: Avenue des Archers (du n°1 au n°25 impairs, du n°2 au n°36 pairs), pavé du Bas Chemin (pairs), pavé des Bois Blancs (du n°2 au n°10 pairs), allées des Boutons d'Or, du Chapitre St Pierre, des Coqueleux, chemin du Damier, allées de l'Epée Royale, Edouard Hasbroucq, carrière Lagache, rue Jean-Baptiste Lebas (du n°1 au n°51 impairs), allées du mont, du Moulin, rue de la Poste du 2 au 999 pairs, allées du Prieuré, Philippe Prouvost, avenue du Général de Gaulle (du n°1037 au n°1669 impairs et du n°1432 au n°1828 pairs), Allées du Rottelet, rue Norbert Ségard, avenue Anne et Albert Prouvost (côté pairs), allées des Tourtelles, Maxence Van Der Meersch, domaine de la Vigne (du n°174 au n°208 pairs, du n°347 au n°401 impairs), avenues de Wambrechies (du n°1 au n°193 mixte), de Wazières, Pied-Sente du Jambon, carrière d' Helfaut, allée Léon Desbonnets, chemin du Mont de Bondues, lotissement Drève du Château (n° impairs), allée du Charron, allée du Grand Cerf, chemin des Sources, allée Saint-Hubert, allée du Daguet.	Centre André Vandaele, rue Norbert Ségard
Bourghelles	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Bousbecque	22 - LAMBERSART	0001	Hameau de la Basse Ville, rue du Château, le Clos du Tissage Delannoy, Domaine du Parc, rue du Maréchal Foch, rue des Gerfauts, rue Saint Joseph (+ les électeurs habitant à l'étranger).	Complexe sportif - Salle des fêtes, rue de Linselles
Bousbecque	22 - LAMBERSART	0002	Rue des Archers, le Clos Fleuri, les Cyrès, rue de Flandre, rue des Jonquilles, rue Edouard Lalo, rue Maréchal Leclerc, allée des Lilas, rue de Linselles, allée Mozart, rue Pasteur, rue Charles Péguy, rue Maurice Ravel, avenue des Sports, square des Tulipes, rue de Turenne.	Complexe sportif - Salle des fêtes, rue de Linselles
Bousbecque	22 - LAMBERSART	0003	Rue Alfred Sisley, rue Auguste Renoir, hameau des Bois, les Chardonnerets, les Charmes, rue Claude Monet, hameau du Crumesse, avenue du Domaine de la Vallée, les Hironnelles, les Mésanges, rue Paul Cézanne, rue Paul Gauguin, avenue des Peupliers, allée des Saules, rue Vincent Van Gogh.	Complexe sportif - Salle des fêtes, rue de Linselles
Bousbecque	22 - LAMBERSART	0004	Rue Auger, rue des Bersaults, le Clos Saint Martin, le Clos Saint Roch, rue Léon Six, rue de la Lys, résidence du Manoir, rue de la Papeterie, place Général de Gaulle, rue des Processions, petite rue de Roncq, rue de Wervicq, avenue de l'Hôtel de Ville, allée des Bâtelières.	Complexe sportif - Salle des fêtes, rue de Linselles
Bouvines	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Espace Jean Noël (salle municipale)
Camphin-en-Carembaut	2 - ANNOEULLIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Salle polyvalente, 11 rue du Général de Gaulle
Camphin-en-Pévèle	36 - TEMPLEUVE	0001	Rues de la Basse Couture, du Château de Luchin, des Comtes de Brigode, de Cysing, Grande Rue, de la Justice, Louis Carrette, du Prieuré, du Quennelet, Le Pré du Quennelet, Le Prieuré, domaine de Luchin, place de l'Eglise, résidence Le Village, résidence Pasteur, allée du Sacré Coeur.	Salle des fêtes André Hoyaux, place de l'Eglise
Camphin-en-Pévèle	36 - TEMPLEUVE	0002	Résidences Les Acacias, Les Anémones, Beauséjour, Les Clématites, Notre Dame, La Pommeraie, rues de Bouvines, de Créplaine, du Moulin, Notre Dame, de la Plaine, chemin de Créplaine, Le Vert Pré, Les Peupliers, Hameaux de la Motte, du Vieux Saule, rue des Boutons d'Or.	Salle des fêtes André Hoyaux, place de l'Eglise
Capinghem	4 - ARMENTIERES	0001	Rues de l'Eglise, des Trois Chênes, de Sequedin, d'Ennetières, Pasteur, ruelle des Carmélites, Le Hameau, La Paturelle, Le Domaine de Rouvroy (avenue Augustin Tirant, rue des Bouleaux, allée de la Fraternité, place de la Fraternité, rue du Bourg, rue des Lilas, sentier du Bocage), La Closerie, La Hollande, allées du Jardin Public, des Ormes, des Saules.	Salle R. Guesquière
Capinghem	4 - ARMENTIERES	0002	Rues Poincaré, du Grand But, des Fusillés, Enizant, La Pépinière, Les Trois Monts, La Perrière (avenues des Sarcelles, des Bouvreuils, des Faisans, allées des Alouettes, des Fauvettes), ruelle de la Becquerie, rue de la Clé des Champs, avenue Nelson Mandela, rue du Parc Tournebride, rue Léonard de Vinci, rue Thomas More, rue Théodore Monod, rue Martin Luther King, rue de l'Abbé Pierre, rue Mère Thérèse, place Gandhi.	Mairie
Cappelle-en-Pévèle	36 - TEMPLEUVE	0001	Allée de la Pévèle, du Caravaning, Cours Accart/Léger, impasses de la Place, du Bourg, Résidence Charles Denneière, rues de l'Abbaye, de l'Egalité, de la Campagne, de la Gare, des Glycines, des Prés, des Sollières, du Général de Gaulle, du Silo, de la Libération, de la Ladrerie, Jean Moulin, Guy Miquet, du Collège, Lucie Aubrac.	Salle des Fêtes
Cappelle-en-Pévèle	36 - TEMPLEUVE	0002	Rues Florimont Desprez, du Pont Naplez, du Bois Dupont, du Bar, de la Poissonnerie, de Lobeau, de Thouart, de Wattines, de Wémy, de la Coquerie, des Bliaters, de la Guinguette, d'Hautefois, d'Huquinville, cour Caby, Carrière Guetemme, Verger d'Hautefois.	Salle des Fêtes
Carnin	2 - ANNOEULLIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Restaurant scolaire, 1 rue du Lieutenant Baillet
Chapelle d'Armentières (La)	4 - ARMENTIERES	0001	Rue du 11 Novembre 1918, rue Victor Vigneron, rue du Général Leclerc, route Nationale (du 237 au 401 et du 286 au 474), résidence La Roseraie, rue Antoine Watteau, rue du Cimetière, rue Olivier de Serres, rue de la Mairie, contour de l'Eglise, rue Denis Diderot, chemin du Cortembut, rue du 8 mai 1945, rue Joachim du Bellay, rue de l'Abbé de Vanhuyme, rue du Mal De Latre de Tassigny, rue Maxence Van der Meersch, rue du Dr Emile Vaillant, sentier de Lille, résidence Les Coquelicots, avenue du Président Kennedy, place du Gal de Gaulle, rue Pierre de Ronsard, rue Alexis Carrel, rue du Bas Chemin, rue de Cancun, rue de Kyoto, rue de Rio, rue du Cap.	Hôtel de Ville, 269 route Nationale
Chapelle d'Armentières (La)	4 - ARMENTIERES	0002	Rue Léon Beauchamp (du 67 au 275 et du 182 au 270), rue des Tilleuls, allée Vivaldi, rue Marie, rue Nouvelle, rue Henri Dunant, rue du Docteur Schweitzer, cité Demars, rue du Docteur Le Leu, cité des Fermes, rue Jean Bart, impasse rue Marie, rue Robert Surcouf, rue Duguay Trouin.	Salle Polyvalente, rue Marie.
Chapelle d'Armentières (La)	4 - ARMENTIERES	0003	Route Nationale (du 1 au 235 et du 2 au 278), rue Léon Beauchamp (du 1 au 65 et du 2 au 180), rue Jean Bouin, avenue du Stade, cour Grimonprez, rue Jules Ladoumege, rue Léon Blum, cour Rambaut, rue Charles Humez, cour Delbecque, rue Pierre de Coubertin, rue Robert Schuman, cité Lheureux, résidence les Jonquilles, domaine des Ormes, résidence de l'Etang, résidence St Hubert.	Centre Socio-Educatif, 129 Route Nationale.
Chapelle d'Armentières (La)	4 - ARMENTIERES	0004	Rue Boileau, rue Anatole France, cour Constantine, rue Alexandre Dumas, rue Jules Verne, rue Victor Hugo, rue Omer Ollivier, rue Montaigne, rue Lavoisier, rue François Rabelais, rue du Mal Foch, rue Clément Marot, rue Auguste Bartholdi, rue Jean-Baptiste Carpeaux, rue Camille Claudel, rue Auguste Rodin.	Groupe scolaire Omer Ollivier, 88 rue Omer Ollivier.
Chapelle d'Armentières (La)	4 - ARMENTIERES	0005	Route Nationale (du 403 au 2091 et du 714 au 2064), rue Auguste Renoir, allée Picasso, rue Edouard Manet, rue des Glattignies, rue Henri Matisse, rue Claude Debussy, rue Eugène Delacroix, rue Edgar Degas, rue Pasteur, impasse rue du Bois, rue Paul Gauguin, rue Saint Jacques, rue Vincent Van Gogh, rue de la Gare, allée des Ramiers, rue Pierre Curie, allée Saint Jacques, rue Paul Cézanne, rue du Bois, avenue Industrielle, gare d'Ennetières, rue Isaac Newton, chemin de la Patinerie, rue Ampère ZI La Houssoye, rue Albert Einstein.	Groupe scolaire du Parc, 28 rue H. Matisse.
Chapelle d'Armentières (La)	4 - ARMENTIERES	0006	Résidence des Quatre Saisons, cité Ruyant, rue Mille, impasse des Lilas, cité Ramery, rue Claude Bernard, rue Ponchelle Porée, rue Louise de Bettignies, rue de l'Estrée, rue des Acquets, cité Pladys, ruelle Mars, rue Marguerite Yourcenar.	Salle Polyvalente, rue Marie.
Chemy	18 - FACHES THUMESNIL	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Chérenghem	36 - TEMPLEUVE	0001	Comprenant les rues: route Nationale (côté impair), rue du Beau Bouquet, rue Roger Salengro, allée Jacques Brel, rue du Cimetière, sentier Castel, allée des Rosiers, rue à Pois, rue d'En Bas, rue du Château, place du Gal de Gaulle, rue de Tressin, rue de Willems, rue du Tuquet, rue du Marécaux, rue du Général Leclerc, rue Gilbert Masquelin, rue de la Chapelle, allée des Capucines, rue Clotaire Duquennoy, rue Alphonse Dumortier, allée du Triez, rue Pierre de Ronsard, rue Kléber Descamps, rue François Mitterrand, rue de la Fontaine, rue de la Basse Couture, rue Léon Leuridan, rue J. Prévart, rue des Jardins de l'Eglise, rue du Maréchal De Latre De Tassigny.	Espace Roger Planquant 9 rue du Château
Chérenghem	36 - TEMPLEUVE	0002	Comprenant les rues: route Nationale (côté pair), rue Jean Cocteau, chemin des Fleurs, rue de l'Autour, rue des Tilleuls, rue des Platanes, rue des Carisiers, rue du Dr Schweitzer, allée du Luxembourg, allée Matignon, rue du Moulin d'Or, rue Jean Ochin, rue Arthur Béarez, rue de Verdun, allée Picasso, rue du Tambourin, rue Pierre Lepers, rue du Bon Passage, rue P. Mendès France, rue Louis Perin, rue Jean Moulin, rue de la Meunerie, carrière Droulers, rue du Sentier de la Grange, rue R. De Coster, rue de la Ferme Cauuet, allée des Coquelicots.	Ecole publique Jules Ferry, 100 route Nationale
Cobrieux	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Comines	22 - LAMBERSART	0001	Allée des Oliers, Grand Place, places du Château, du Général de Gaulle, résidences Hermès, Marcel Château, rues de la Lys, de la République, de l'Egalité, des Ecoles, des Maires Lambin, des Quatre Frères Delattre, des Trois Ballots, d'Hurlupin, du Bas Chemin, du Château, du Pont, du Maréchal Foch, Henri Lauwick, Marcel Château, Pasteur, Pierre Housez, Saint Pierre, Traversière, square de Meule.	Lys Arena, rue d'Hurlupin

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Comines	22 - LAMBERSART	0002	Allée du Ferrain, avenues de Versailles, du Maréchal Leclerc, chemin du Moulin, place de la Liberté, rues Alphonse Daudet, Basse Bretagne, Carnot, de la Paix, des Bâteliers, des Hironnelles, des Tisserands, du Hoccart, du Moulin, Gambetta, Jean Jaurès, Neuve, Saint Gilles, Schoutteten.	Lys Arena, rue d'Hurlupin
Comines	22 - LAMBERSART	0003	Allées de la Chapelle, place Kennedy, résidence Apothicaire, du Vieil Dieu, Gustave Nadaud, Lamartine, Saint Exupéry, hors commune et hors de France.	Lys Arena, rue d'Hurlupin
Comines	22 - LAMBERSART	0004	Allée de la Bruyère, avenue des Sports, chemins du Cornet des Coutelles, du Noir Fouant, Cornet des Coutelles, impasses Catteau, des Campanules, Le Beau Chêne, Les Quatre Chemins, place Jacquard, résidence "Portes de Flandres", route de Linselles, rues Charles Degroux, de l'Europe, de Linselles, de Verdun, de Wervicq, des Fleurs Bleues, du Professeur Lamelin, Henri Dunant, Jean Moulin, Marceau, Robert Schuman.	Lys Arena, rue d'Hurlupin
Comines	22 - LAMBERSART	0005	Allée du Beau Chêne, boulevard de Lille, chemins de Deùlemont, de la Becque des Bois, de l'Apothicaire, de la Chapelle Goeman, de la Ferme Leclercq, de la Fleur des Champs, de la Justice, de la Rouge Porte, de Sainte Marguerite, de Timborne, de Warneton, du Calvaire, du Gavre au Cromenbourg, du Grand Perne, du Grand Perne à Wervicq, du Gravier de Lille, du Halot, du Hel, du Longchamp, du Longchamp au Gavre, du Moulin de Wynhem, du Moulin de Wynhem à la Ferme du Hel, du Petit Enfer, du Vieil Dieu (n°s 626 à 1642 et 565 à 1735), du Wynhem, Le Blanc Coulon, Le Grand Perne, Le Longchamp, Le Vieux Soldat, Le Wynhem, rues de la Distillerie, de Lille, de Timborne, des Frères Bulckaen, du Grand Perne au Vieux Soldat, Georges Bernanos, Jean Cocteau, Paul Claudel, Paul Eluard, Paul Lesaffre, Paul Valéry.	Ecole publique Les Coquelicots, 4, rue des Frères Bulckaen
Comines	22 - LAMBERSART	0006	Allée de la Centaurée, chemin du Blanc Coulon, rues Abbé Lemire, Albert Calmette, Alexandre Fleming, Bonaparte, de la Clef, de la Gendarmerie, de Quesnoy, des Archers, des Echevins, du Progrès, Georges Pompidou, Gustave Boidin, Louis Braille, Notre Dame, Perce Neige, Philippe Hoyn, Sans Pavé, Victor Hugo.	Centre Désiré Ducarin 118, rue de Quesnoy
Comines	22 - LAMBERSART	0007	Allées des Charmes, des Primevères, chemins de la Briqueterie, de Warneton-Bas, Impasse Frioul, La Gaie Perche, place du 6 septembre, route d'Armentières, rues Alexandre Destrousseaux, Argenton Château, Charles Legrand, d'Armentières, de Florence, de la Fonderie, des Cerisiers, des Châtaigniers, des Peupliers, des Platanes, des Tilleuls, Désiré Ducarin, du Chevron d'Or, du Nouveau Siècle, Maxence Van der Meersch, Michel Rubben, Saint Antoine.	Centre Désiré Ducarin 118, rue de Quesnoy
Comines	22 - LAMBERSART	0008	Allées des Touterelles, du Colonel Rémy, impasse de la Brigade, place Auger de Bousbecque, résidence Louis XVIII, rues Boileau, Corneille, de Flandre, de la Victoire, des Processions, du Maréchal de Lattre de Tassigny, du Président Allendé, Guynemer, Jean de la Fontaine, Molière, Philippe de Comines, Pierre Mendès France, Racine, squares Georges Brassens, Pablo Neruda.	Ecole publique Jacques Brel 110 rue de l'Apothicaire
Comines	22 - LAMBERSART	0009	Allées des Bleuets, des Jonquilles, des Tulipes, chemin du Vieil Dieu (n°s 12 à 384 et 47 à 455), impasse Les Eglantines, La Fleur des Champs, Le Vieil Dieu, rues Ambroise Croizat, Anatole France, Charlie Chaplin, de l'Ancienne Cité, de l'Apothicaire, du 8 mai 1945, du Peuple Belge, Elsa Triolet, Emile Zola, François Mitterrand, Georges Delfosse, Jacques Brel, Jacques Houssin, Jean Rostand, Joliot Curie, Pablo Picasso.	Ecole publique Jacques Brel 110 rue de l'Apothicaire
Comines	22 - LAMBERSART	0010	Allées des Bouleaux, des Poiriers, des Roseaux, des Scarcelles, du Héron, du Paon, des Sapins, du Petit Prince, avenue de l'Energie, chemins de la Blanche Bannière, du Rossignol, du Rossignol à la Blanche Bannière, La Blanche Bannière, Les Bois, place Jean de la Clyte, route de Wervicq, rues Ampère, André Delevoeye, Charles Leconte, Claude Debussy, de la Blanche Bannière, de l'Etang, de l'Orchidée, Denis Deburck, des Pêcheurs, Gustave Charpentier, Hector Berlioz, Jean Bigue-Pucheu, Jean Despautère, Kléber Loquet, Léon Villiers, Ligne-Croy, Louis Bataille, Macaire Lemesre, Marie et Gaston Rondelet, Martha Desrumaux, Maurice Ravel, Maurice Temmerman, Norbert Jonquièr, squares de la Cité, du Rossignol, Pellemeule, rue Léon et André Simoëns.	Le Nautilus, rue Kléber Loquet
Croix	13 - CROIX	0001	Secteur délimité: - au nord, par la rue L. Dejardin (pair), la rue J. Jaurès (n° 152 à 272), - à l'Est, par la limite du parc de l'Hôtel de Ville, la rue du Général de Gaulle (incluse), - au sud, par la limite du territoire de Roubaix, - à l'ouest, par les rues Calmette (impair), Vandermersch (impair), Herriot (limite du parc de l'Hôtel de Ville).	Hôtel de Ville, 187, rue J. Jaurès
Croix	13 - CROIX	0002	Secteur délimité: - au nord, par la limite du territoire de Wasquehal, la voie ferrée Lille-Tourcoing, la rue des Ogiers (du Pont de l'Allumette à la rue Kléber), - à l'est, par la rue Kléber (exclue), - au sud, par le contour Saint Pierre (pair), la rue Ferrer (incluse), la rue de Chicago (incluse), le boulevard Emile Zola (n° 115 à 191), - à l'ouest, par les rues Mirabeau (exclue), des Forges (exclue), du Cruzot (exclue).	Ecole Jean Zay, rue Henri Barbusse
Croix	13 - CROIX	0003	Secteur délimité: - au nord, par la rue Jules Guesde (exclue), le contour Saint-Pierre (côté pair inclus), - à l'est, par les rues Kléber (côté impair), Alphonse Quennoy (incluse), - au sud, par la limite du territoire de Roubaix, - à l'ouest, par la rue du Général de Gaulle (exclue), l'avenue Gustave Delory (incluse).	Groupe scolaire Lucie Aubrac, entrée rue Kléber
Croix	13 - CROIX	0004	Secteur délimité: - au nord, par la rue Chevreul (exclue), - à l'est par la limite du territoire de Roubaix, - au sud, par la limite du territoire de Roubaix, - à l'ouest, par la rue Kléber (côté pair) et la rue Alphonse Quennoy (exclue).	Groupe scolaire Lucie Aubrac, entrée rue Guizot
Croix	13 - CROIX	0005	Secteur délimité: - au nord— par la ligne de chemin de fer Lille-Tourcoing, - à l'est par la limite du territoire de Roubaix, - au sud, par la rue Chevreul (incluse), à l'ouest, par la rue Kléber (incluse).	Espace Lavoisier, rue Lavoisier
Croix	13 - CROIX	0006	Secteur délimité: - au nord et à l'ouest, par les limites des communes de Croix et Wasquehal, - à l'est, par les limites des communes de Croix et Tourcoing, - au sud, par les limites des communes de Croix et Roubaix et la voie de chemin de fer.	Maison de la Mackerellerie 6 rue de Valmy
Croix	13 - CROIX	0007	Secteur délimité: - au nord, par la limite du territoire de Wasquehal, - à l'est, par les rues des Forges (incluse), Mirabeau (incluse), - au sud, par le boulevard Emile Zola (côté impair jusqu'à la rue Mirabeau, côté pair jusqu'à la rue Roger Salengro), les rues de la Gare (n° 22 jusqu'à la rue de Tourcoing), rue Voltaire (exclue), - à l'ouest, par le canal.	Ecole Jean Lebas, rue G. Potié
Croix	13 - CROIX	0008	Secteur délimité: - au nord, par le boulevard Emile Zola (exclu), - à l'est, par le centre sportif (inclus), les rues Vandermersch (pair), l'avenue Calmette (pair), - au sud, par la limite du territoire de Roubaix, l'allée Verhaeren (exclue), - à l'ouest, par les rues Holden (côté pair inclus), Eugène Guillaume (incluse) et la place de la République (incluse).	Conservatoire de Musique, 27 rue Jean Jaurès
Croix	13 - CROIX	0009	Secteur délimité: - au nord, par la rue Perrin (exclue la partie comprise entre l'avenue Le Nôtre et le Chemin du Halage), le Chemin du Halage (exclu), le parking des 3 Suisses, la rue Holden, - à l'est, par la résidence du Parc (incluse), la limite du territoire de Roubaix, l'avenue de Flandre (côté impair), - à l'ouest, par la limite du territoire de Villeneuve d'Ascq.	Centre Petite Enfance, rue de la Centenaire
Croix	13 - CROIX	0010	Secteur délimité: - au nord, par la rue Verte (incluse), - à l'est, par la limite du territoire de Roubaix, - au sud, par la limite du territoire d'Hem, - à l'ouest l'avenue François Roussel (exclue), l'avenue J. Kennedy (exclue), la rue Churchill (incluse).	Ecole La Fontaine, rue Verte
Croix	13 - CROIX	0011	Secteur délimité: - au nord, par l'avenue de Flandre (côté pair), - à l'est, par l'avenue François Roussel (incluse), la rue J. Kennedy (incluse) et le complexe sportif (exclu), - au sud, la limite du territoire d'Hem, - à l'ouest, la limite du territoire de Villeneuve d'Ascq.	Ecole Malraux, carrière Loridan, rue Verte
Croix	13 - CROIX	0012	Secteur délimité: - au nord, par la rue Jules Guesde (incluse), - à l'est, par la rue Delescluse (du n° 131 à 135), la rue Herriot (n° 1 jusque la rue Dejardin), - au sud, par la rue Jean Jaurès (de la rue Herriot à la rue Salengro), - à l'ouest, par la rue Roger Salengro (incluse), la rue de Chicago (exclue).	Ecole Nadaud, rue Edouard Herriot
Croix	13 - CROIX	0013	Secteur délimité: - au nord, par la rue Voltaire (incluse), le boulevard Emile Zola (exclu), - à l'est, par la rue de la Gare (de la rue Voltaire à la rue Négrier), la rue Eugène Guillaume (exclu), - au sud, par la place de la République (exclue), la rue Holden (du Chemin du Halage à la rue Perrin), - à l'ouest, par le Chemin du Halage et le canal.	Ecole Voltaire, rue Gustave Dubled
Cysoing	36 - TEMPLEUVE	0001	Rues A. Briand, G. Delory, Voltaire, Fontenoy, Jeanne d'Arc, Chanzy, W. Rousseau, Béranger, Pasteur, de la Renaissance, Jules Herbaut, routes de Louvil, de Genech, Hameau du Peuville, place Faidherbe, place de la Gare et avenue René Ladreyt, chemin des Nomères, rues Louis XV, Gisèle de Frioul.	Salle des fêtes, rue A. Briand
Cysoing	36 - TEMPLEUVE	0002	Chemin des Prés, Les Haut du Quennaumont, rue des prés, chemin des Caches Vaches, rues du Général Leclerc, du Courant, routes de Valenciennes, de Lannoy, de Cobrieux, rue Demesmay (du 280 à la fin et du 303 à la fin).	Annexe administrative, rue du Général Leclerc
Cysoing	36 - TEMPLEUVE	0003	Rues Gambetta, A. Delaplace, Jean-Baptiste Lebas, rue Jacquart, S. Allendé, ruelle de Bouvines, route de Gruson, place de la République, allées Boris Vian, Georges Brassens, Louis Aragon, Paul Verlaire, rue d'Audenaerde.	Centre inter-génération rue S. Allende
Cysoing	36 - TEMPLEUVE	0004	Rues R. Salengro, du 14 Juillet, de Tournai, Marie Curie, du Gal de Gaulle, Jean Moulin, Jean Jaurès, allées des Genets, des Anémones, des Magnolias, des Coquelicots, des Bleuets, des Jonquilles, des Primevères, des Tulipes, rues Pierre Brossolette, Gabriel Périe, Demesmay (du début au 278 et du début au 301).	Ecole Maternelle St Exupéry, rue du Gal de Gaulle
Deùlemont	4 - ARMENTIERES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Foyer Communal, 14 rue des Processions
Don	2 - ANNOEULLIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Emmerin	18 - FACHES THUMESNIL	0001	Rues Michelet, Paul Lafargue, des Prés, d'Artois, de Picardie, du Moulin, Alphonse Daudet, Saint-Exupéry, Jean Mermoz, Blériot, Guynemer, Auguste Potié, chemin des Ghermanez, rues des Hespérides, des Fussillés (côté impairs), Victor Hugo (côté impairs), Jules Guesde (côté impairs), clos de la Campagnette.	Salle Espace Etoile, rue A. Potié

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Emmerin	18 - FACHES THUMESNIL	0002	Rues Henri Ghesquière, de l'Obeau, d'Haubourdin, Alexandre Desrousseaux, Jules Verne, de la Canteraine, Sadi-Carnot, cour Durot, rue Jean Jaurès, chemin de la Cingle Jolé, allée des Cèdres, rues Gustave Delory, du Docteur Lesne, Pasteur, des Champs, Camille Guérin, allée des Fermettes, rues Antoine Watteau, Albert Samain, allée des Acacias, rue des Epoux Delepierre, le clos du maraîcher.	Salle Espace Etoile, rue A. Potié
Emmerin	18 - FACHES THUMESNIL	0003	<i>Bureau centralisateur</i> Rue du Maire Castel, allée de la Bergerie, rues de Seclin, Léon Gambetta, place du Général de Gaulle, cours Bonvin, Buisine, rue Leboucq, cour du Soleil, rue d'Anchin, rues Rouget de l'Isle, Roger Salengro, Faïdherbe, dos Faïdherbe, chemin de Santes, rue de la Neuve Voie, cheminchemin Vert, du Grand Marais, Hameau de la Nappe, rues de la Part d'Eau, de la Source, chemin du Forage, rues des Fusillés (côté pairs), Victor Hugo (côté pairs), Jules Guesde (côté pairs), des Essarts, de l'Abbaye, allées des Alouettes, des Fauvettes, des Pinsons, des Grives, rue Eugène Lejeune.	Salle Espace Etoile, rue A. Potié
Englos	28 - LILLE 6	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie, 22 rue Paul Procureur
Ennetières-en-Weppes	28 - LILLE 6	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Ennevelin	36 - TEMPLEUVE	0001	Rue de l'ARTOIS, rue BERLIOZ, rue de la CHANTEREINE, CLOSERAIE des saules, rue Pierre et Marie CURIE, place de l'EGLISE, rue Jules FERRY, chemin du FOURNEAU, rue Anatole FRANCE, résidence du FRENE, rue d'HELIN, rue Prudence HIBON, rue Victor HUGO, rue Jean JAURES, rue LAMARTINE, allée des LILAS, rue Jean MACE, rue de la MARQUE, rue PASTEUR, rue des PEUPLIERS, rue de REMONPREZ, allée des ROSES, rue Jean-Jacques ROUSSEAU, rue des SAULES, route de TEMPLEUVE, rue saint VAAST, rue VERTE	Salle des fêtes, 1ère partie, rue du moulin
Ennevelin	36 - TEMPLEUVE	0002	Rue d'ANTROEUILLES, rue des Trois BOURDONS, rue Georges BRASSENS, rue de la BROYE, rue de CANCHOMPRES, rue de la CAROTTE, rue de la CORNETTE, rue du rouge DEBOUT, rue d'ENNETIERES, rue Calmette GUERIN, rue Lavoisier, rue de L'AVENUE, rue de la MARESQUEL, rue du MOULIN, ALLEE DU MOULIN, route NATIONALE, rue du hameau de la PLANQUE, rue de la REINE, rue du pont THIBAUT, rue des Cigognes.	Salle des fêtes, 2ème partie, rue du moulin
Erquinghem-le-Sec	28 - LILLE 6	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Erquinghem-Lys	4 - ARMENTIERES	0001	Rues : Louis Decherf, Anne Frank (avenue), des Acquêts, d'Armentières, des Frères Mahieu, Pasteur, Bac du Crocq (chemin), Séche, des Acquêts (impasse), du Vieux Fort, du Mécanicien, la Belle Epine, extérieur Commune, Alexandre Dumas, des Jardiniers, des Chasseurs, d'Hancarrierie, de la Guennerie, de la Choquerie, du Château d'Eau (impasse), des Trois Lys, des Archers (impasse), du Pavillon Musical, du Maréchal de Rantzau, de la Briqueterie, de la Blanchisserie.	Centre socio culturel Agoralys, 120 rue Delpierre
Erquinghem-Lys	4 - ARMENTIERES	0002	Rues : du Bosquiel, Jeanne d'Arc, du Bac, du Biez, des Eglantines, Delpierre, des Trois Mousquetaires, de la Haye au Lys, du Général de Gaulle (place), des Tilleuls, des Saules, du Béguinage, Albert Leroy, de la Grande Plaine, de l'Issue, Francis Leuwers, de la Roseraie (chemin), du Quai, de l'Eglise (place), la Haye au Lys.	Centre socio culturel Agoralys, 120 rue Delpierre
Erquinghem-Lys	4 - ARMENTIERES	0003	Rues : des Armées, du Bac, des Moissons, des Hibiscus, de l'Alloeu, Lamartine, des Bouleaux, de la Douane, du P'tit Tisseur, Nouvelle, de l'Avenir, du Père Jacques Laval, Saint Luc (clos), du Stade, Alphonse Daudet, du Puits, du Blocus, de l'Estree, Jean de la Fontaine (impasse), du Vieux Chêne, Georges Brassens (impasse), des Coquelicots, du Moulin, des Mofonds, Anatole France (square), des Frères Vandembrouck, Rivage (le), du Pont, Dormoire, des Meurgales, des Glatignies, des Cerisiers, du Moulin (impasse), des Tisserands, de l'Alloeu	Centre socio culturel Agoralys, 120 rue Delpierre
Escobecques	28 - LILLE 6	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0001	Rues Carnot (n° 96 à 244 et n° 105 à 269), d'Haubourdin (du n°1 à 53 et du n°2 à 86), la Fontaine, de la Jappe, place Jean-Baptiste Lebas, rue Jean-Paul Sartre, place Léon Blum, rues Louis Braille, du Pont, Racine, Roger Salengro, Chemin Rouge (n° 68 à 186), rue de Turenne, rues André Diligent, Maurice Schumann, Louis Despature, rue Carnot (du 105 au 355 et du 96 au 236), chemin rouge (du 96 au 236).	Ecole Pasteur-Curie, rue Roger Salengro
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0002	Rues Antoine Watteau, Auguste Renoir, avenue Charles St Venant, rues du Colombier, Edgar Degas, Edouard Manet, Esquermois, Eugène Delacroix, Henri Matisse, Jean-Baptiste Corot, Louis David, Paul Cézanne, Paul Gauguin, de Ronchin, Jean-Jaurès.	Ecole La Fontaine rue Roger Salengro
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0003	Rues Alexandre Thomas, Anatole France (du n°1 à 101, et du n°2 à 128), Arthur Verdoncq, Boileau, Carnot (du n°2 à 94), Corneille, du Général Hoche, Lavoisier, du Maréchal Franchet d'Espérey, Marcel Bédène, du Maréchal Fayolle, du Maréchal Foch, du Maréchal Gallieni, du Maréchal Joffre, du Maréchal Lyautey, René Cramette, de la Résistance, Chemin Rouge (du n°2 à 66), rue Carnot (du n°1 à 101).	Salle Jacques Brel, rue Hoche
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0004	Rues Bajoux, Bellevue, route d'Arras (du n°1 à 149), rues Emile Zola, Ferrer, Gambetta, Gustave Delory, Henri Ghesquière, Jean-Baptiste Clément, Jules Guesde, de la Linière, Pasteur, place Victor Hugo, rue Paul Lafargue.	Salle Jacques Brel, rue Hoche
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0005	Rues des Aubépines, Baudelaire, des Capucines, Chateaubriand, route d'Arras (du n°151 à 367), rues d'Haubourdin (du n°55 à 163 et du n°88 à 418), Guynemer, Jean Mermoz, des Lilas, Marcel Fertin, Guy de Maupassant, chemin des Morts, rues des Myosotis, Nouvelle, Nungesser, des Oeillets, Pierre Mendès France, Saint-Exupéry, des Tulipes, des Violettes, Alexandre Dumas, des Roses, Anatole France (du n°103 à 213 et du n°130 à 256), résidence Les Peupliers n°1 à 9, rues des Capucines, Anatole France (du 103 au 301 et du n°130 au 302), d'Haubourdin (du n°55 au 475 et du n°88 au 586), route d'Arras (du n°151 au 455), Marcel Fertin.	Ecole la Bruyère, rue Anatole France
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0006	Rues de Belgique, de l'Arbrisseau, Europe, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, rues de Paris, Fourmies, Fréjus, Joigny, Guingamp, Grignan, Fontainebleau, rue Kléber (n° 54 à la fin et n° 53 à la fin), rue J. Prévert, rue Kléber (du n°53 au 357 et du 54 au 360).	Centre Médico-Social, rue Kléber
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0007	Rues de Dunkerque, Denain, Comines, Caudry, Cassel, Cambrai, Dinan, de Dijon, Dieppe, Doullens, Faumont, Fontenoy, Flers, Fretin, de Grenoble, Gravelines, Guéret, Hazebrouck, Hellemmes, rues de Bersée, Bavay, Bondues, Lazare Ponticelli, avenue de Roubaix.	Groupe scolaire Kléber / Pascal, avenue de Roubaix
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0008	Rues de Baisieux, Bailleul, Armentières, Englos, du Havre, Jemmappes, Bordeaux, Joinville, Hesdin, Bergot, D. Verhaeghe, Faïdherbe, Debussy, Gounod, Mozart, chemin des Marguerites, rue Faïdherbe, rue Robert Desnos.	Ecole Mozart, rue de Bordeaux
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0009	Avenue de Rouen, Reims, H. Dillies, Tchad, Koufra, Marne, Mandela, Aragon, avenue du Général Leclerc (n° 1 à 131).	Résidence Arthur François, 45 rue Henri Dillies
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0010	Rue Kléber (n° 1 au 51 et n° 2 au 52), rue de Wattignies, rue H. Barbusse, Clos du Moulin, rue J. Rostand, Chemin de Templemars, rue E. Vaillant, rue du Vert Gazon, rue des Pâquerettes, des Boutons d'Or, des Alouettes, des Bleuets, rue de la Concorde, des Coquelicots, F. Ozanam, J. Mercier, Domaine du Mont, rues P. Delezenne, Visconti, de Flandres, Adamus, Cattoica, Dulcine September, d'Hodonin, Jean Moulin, de Naoussa, Odette Vercrucy, de Saint-Néots, de Stolberg, de Tinkaré, route de Vendeville, Clos Joli, rues de la Liberté, Gallieni, rue de la Liberté.	Centre Baron, rue Edouard Vaillant
Faches-Thumesnil	18 - FACHES THUMESNIL	0011	Avenue du Général Leclerc (n° 133 au n°617), rues d'Alsace, de Picardie, de l'Argonne, de Champagne, avenue de Verdun, rues des Ardennes, de la Meuse, d'Artois, de la Somme, de l'Egalité.	Ecole Louise de Bettignies Rue d'Artois
Forest-sur-Marque	40 - VILLENEUVE D'ASCO	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Centre de Loisirs, 97 rue Principale
Fournes-en-Weppes	2 - ANNOEULLIN	0001	Ferme de Coupigny, Le Château, rues Faïdherbe, de Coupigny, Thiers, De Lattre de Tassigny, Jean Moulin, résidence du Colombier, rue du Général Leclerc, La Jorie, chemin du Bois Lasso, rue du Vieux Tilleul, hameau du Bois Lasso, rue Hoche, avenue du Château, clos des Courtils, rues Jules Ferry, du 8 mai, du 4 septembre, cité Gombert, La Sablière, Parvis Notre Dame, ruelle des Mariages.	Mairie, annexe
Fournes-en-Weppes	2 - ANNOEULLIN	0002	Rues Pasteur, Raoult, Antoine Lecocq, Carnot, de la Ligne Mathieu Michon, Jean Monnet, boulevard Victor Hugo, rues de la Jeunesse, Bonne Espérance, hameau des Prés, La Fresnoye, hameaux du Bas Flandre, du Buff, La Carnoye, hameau de Rosembois, résidence Deleneville, chemin des Combles, domaine du Chemin Vert.	Mairie, Salle du Conseil
Frelinghien	4 - ARMENTIERES	0001	Allée des Capucines, rue de Quesnoy, les Pleins Champs, rue du Bon Coin, allée des Jonquilles, Béguinage de la Chapelette, rue d'Armentières, de Verdun, de la Chapelette, chemin de la Vacherie, route de l'Aventure, rues des Couvre-Toits, Jeanne d'Arc, allée des Iris, rue Robert Schuman, ruelle des Bois, hameau de l'Aventure, route de Quesnoy, chemins des Couvre-Toits, de la Champreuille, du Temple, de l'Aventure, de la Chapelette, rue de la Prévôté, Ampère, le Clos Fleuri, rue du Béguinage de la Chapelette.	Béguinage de la Chapelette
Frelinghien	4 - ARMENTIERES	0002	Rue au Vent, place des Combattants, les Passereaux, rues du Pont Rouge, du Pont, chemin de la Quennerie, rue de Messines, Petit Chemin de Quesnoy, chemins de la Bauderie, de la Verte Rue, des Willemots, hameau des Willemots, rue d'Ypres, chemins du Blanc Pot, d'Armentières, de Messines, rue du Bas Chemin, le Blanc Mesnil, allée des Cerisiers, rues de l'Ancienne Teinturerie, de la Lys, de l'Hôtel de Ville.	Mairie, place des Combattants
Fretin	36 - TEMPLEUVE	0001	Rue Alfred Cousin, rue Gabriel Peri, allée Fleurie, ruelle du Vent de Bise, Hameau de Gamand, rue de La Croix Vareskel, rue de La Louvière, rue des Farnards, rue du Chemin Vert, Hors Commune, chemin de Tournai, rue des Martyrs, rue du 8 Mai 1945, rue de Wettringen, rue Léon Gambetta, rue Raymond Poincaré, rue du Marais du Leu, rue Roger Salengro, rue Nelson Mandela, rue Jules Ferry, allée des Peupliers, allée des Roseaux, allée de La Plaine, Drève du Château, rue du Fort, rue de la Haie Plouvier, boulevard du Petit Quinquin, rue de La Voyette, chemin de L'EpINETTE.	Salle des fêtes Renaud, rue Alfred Cousin

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Fretin	36 - TEMPLEUVE	0002	Rue de Peronne , rue Pierre Semard, chemin D'huvet, rue de Templeuve , rue Georges Clémenceau, rue des Anciens Combattants , chemin des Auteurs, chemin de Ronde, chemin de La Tour, chemin de La Bas Vilette, chemin des Douves, chemin des Massettes, rue Pasteur , rue du Maréchal Foch, rue du Maréchal Joffre, rue de L'abbé Bonpain, rue du Petit Marais	Salle des fêtes Renaud, rue Alfred Cousin
Fretin	36 - TEMPLEUVE	0003	Rue Pierre Francois Delescluse , rue Louis Chuffart, rue du Vieux Moulin, rue Calmette-Guerin , rue Jean-Baptiste Lebas , rue Martin Havez , allée Jean Lotte , rue Marx Dormoy, impasse Marx Dormoy.	Salle polyvalente, rue Calmette Guérin
Fromelles	2 - ANNOEULLIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole des Cobbers, rue de l'Eglise
Genech	36 - TEMPLEUVE	0001	Toute la partie de la commune située à l'ouest de la voie ferrée, soit les rues suivantes: l'Avenir, Commandant Bayart, Henri Conynck, Mal Leclerc, la Libération, Noiriez, la Patience, St-Exupéry, allée de la Croix du Sud, chemin de la Campagnette, le Haras du Montois et le lycée Charlotte Perriand; plus les rues de Cobrieux et du Plumont et allée du Bicentenaire situées à l'est, rue du Hameau la Brienne.	Salle de réunion n°1 de la mairie annexe 935 rue de la Libération
Genech	36 - TEMPLEUVE	0002	Rues Jules Brienne, de la Croix, de la Fêverie, de Fournes, Neuve, du Riez, Sablons, Tellette, Tourelles, Voyette, Blonde Rue, Bas Chemins, allées des Chardonnerets et des Bergeronnettes.	Salle des mariages de la mairie annexe 935 rue de la Libération
Gondécourt	18 - FACHES THUMESNIL	0001	Rue de la Barre, Impasse du Hameau, rues Gay Lussac, Denis Papin, du maréchal Leclerc, des Champs, voie de la Basse Messe, rues Albert Buisette, du 11 novembre 1918, du 8 mai 1945, des Anciens Combattants d'A.F.N., sentier St Jean, Allée des Peupliers, rue Pasteur, Place du Général de Gaulle, rues Jeanne d'Arc, D. Ringot, Carnot, Charles Dupretz, rues Edouard Montaigne, Maurice Schumann, Racine, Zola, Balzac, Molière (pairs à partir du 18, impairs à partir du 35), résidence St-Exupéry.	Salle Polyvalente, 1, rue Désiré Ringot
Gondécourt	18 - FACHES THUMESNIL	0002	Route de Seclin, rues Nationale, Les Euwis, sentier Watteliez, rues de Verdun, Edouard Lalo, résidence du Capitaine Michel, rues Auguste Hochart, Madame Marchand, Faidherbe, Germain Delebecque, Roger Salengro, place de la Gare, rue Jean-Baptiste Marquant, route de Chemy, impasse de Romadoux, rue Gustave Mélantois, sentier St-Martin, rue Jeanne Olinger et résidence Moulin, rue Joseph Poissonier, impasse de la Gare, rue Jean Bourgeois, clos du Pilon, rue Marcel Jacquart.	Ecole Jacques Prévert - Préau couvert rue Désiré Ringot
Gondécourt	18 - FACHES THUMESNIL	0003	Rues La Fontaine, Corneille, Rabelais, Descartes, de la Source, du Château de la Motte, Aragon, du Marais, Eugène Grard, route d'Houplin, rue Aristide Briand, impasse du Vert Gazon, rues des Garennes, Victor Hugo et du Bois, rues de la Chasse à Roisnes, Ronsard, cité Deschins, ruelle Pierre Bot, résidence Paul Gauguin, Molière (du n°2 à 16 et du n°1 à 33), rue de la Fosse Baudet, impasse Antoine Loyez.	Ecole Jacques Prévert - Préau couvert rue Désiré Ringot
Gruson	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle Polyvalente, 3 rue de Verdun
Hallennes-lez-Haubourdin	28 - LILLE 6	0001	Rue Pasteur, chemin de Tavoy, Le Tavoy, rues Waldeck Rousseau, du Cdt Cousteau, sentier de l'Eglise, allée des Prairies, chemin d'Escobecques, rues Léon Podevin, Jacques Becq, Pierre Rommes.	Mairie
Hallennes-lez-Haubourdin	28 - LILLE 6	0002	Rues Camille Guérin, Henri Dunant, du Dr Calmette, du Dr Roux, du Dr Schweitzer, de Santes, du Général de Gaulle, de l'Egalité, Colette, allée des Peupliers, avenue Industrielle, rue d'Erquighem, du 8 mai, MM Dupuis.	Espace Marie Curie, rue Gambetta
Hallennes-lez-Haubourdin	28 - LILLE 6	0003	Boulevard Carpeaux, place de la Libération, rues Alexandre Desrousseaux, Albert Samain, Edouard Lalo, Georges Pompidou, Maxence Vandemeersch, Paul Valéry, allée Maurice Béghin, rue Simons, chemin des Riez.	Espace Marie Curie, rue Gambetta
Hallennes-lez-Haubourdin	28 - LILLE 6	0004	Rue Emile Zola, Les Saules, Les Grives, Les Magnolias, allée Zola, rues de Sequedin, Alphonse Castelain, place Demelemestre, rues Jules Collet, Amédée Platel, César Choquet, Léon Mercier, Jean Jaurès, allée des Seringas, rues Roger Salengro, Léon Gambetta, des Combattants d'AFN, allée des Riez, place de l'Eglise, rue du 11 novembre, allée des Prés Jardins, rue de l'Hirondelle, résidence du Pied Sente.	Salle polyvalente, rue Gambetta
Halluin	37 - TOURCOING 1	0001	Secteur délimité par les rues: de la Lys (du n°1 à 25), Lille (du n°1 à 105 et du n°2 à 70); Marthe Nollet (du n°2 à 24), du 11 novembre exclue, allée Raoul Follereau, de l'Alma.	Salle Municipale du Manège, rue Jacquard
Halluin	37 - TOURCOING 1	0002	Secteur délimité par les rues: Lille exclue, frontière belge, d'Austerlitz, Emile Bostoën, Gabriel Péri (n°1 à 71), Gustave Desmetre (n°1 à 31 et du n°2 à 68), de la Libération (n°3 à 19)	Salle Municipale du Manège, rue Jacquard
Halluin	37 - TOURCOING 1	0003	Secteur délimité par les rues: Lille (n°72 à 222 et du n°109 à 173), Pasteur, cité Notre Dame, de la Paix, du Docteur Pierchon exclue, Gustave Desmetre (n°35 à 161 et du n°78 à 112), de la Libération (n°2 à 42)	Salle Municipale du Manège, rue Jacquard
Halluin	37 - TOURCOING 1	0004	Secteur délimité par les rues: Lille exclue, Marthe Nollet (n°1 à 71), Emile Zola exclue, allée Antares exclue, résidence Roger Bouvier	Salle Municipale du Manège, rue Jacquard
Halluin	37 - TOURCOING 1	0005	Secteur délimité par les rues: avenue du port fluvial, de la Lys (n°6 à 92 et du n°27 à 205), Georges Vanlaere, du 11 novembre, Marthe Nollet (n°26 à 70), Sainte Barbe	Salle Municipale du Manège, rue Jacquard
Halluin	37 - TOURCOING 1	0006	Secteur délimité par les rues: de la Lys (n°94 à 170 et du n°221 à 341), Marc Sangnier, Léon Blum, Anatole France, route de Linselles (n°1 à 179 et du n°2 à 22), Arthur Dennetière (n°2 à 26), Cardinal Liénart (n°43 à 51 et n°62 à 88)	Salle Pierre Declercq, rue de la Lys
Halluin	37 - TOURCOING 1	0007	Secteur délimité par les rues: de la Lys (n°172 à 200; du n°341 à 359 et le n°525), Anatole France exclue, de Linselles exclue, d'Oer Erkenschwick	Salle Pierre Declercq, rue de la Lys
Halluin	37 - TOURCOING 1	0008	Secteur délimité par les rues: de la Lys (n° 202 à 340 et du n° 361 à 427), des Cèllets, d'Oer Erkenschwick exclue, de Linselles exclue, chemin du nouveau monde exclu, chemin d'eau exclu	Ecole Jean Moulin, rue Louis Pergaud
Halluin	37 - TOURCOING 1	0009	Secteur délimité par les rues: chemin du Colbras, limite du territoire de la commune et Roncq, limite du territoire de la commune et Bousbecque, le Ham, chemin d'eau, chemin du nouveau Monde, de Linselles, Arthur Dennetière exclue, allée du Bois Joli, allée de l'Etang, carrière Dervaux	Ecole Jean Moulin, rue Louis Pergaud
Halluin	37 - TOURCOING 1	0010	Secteur délimité par les rues: Lille exclue, chemin du colbras exclu, carrière Dervaux exclue, square Guido Gezelle, rue Emile Desrousseaux, allée André Dehorme, Molière, avenue des Tuileries, allée du Cèdre, Arthur Dennetière exclue	Salle Municipale Hildevert Wancquet, avenue du Stade
Halluin	37 - TOURCOING 1	0011	Secteur délimité par les rues: du Parc, boulevard de Roncq (n°25 à 31 et du 32 à 62), limite du territoire de la commune de Roncq, de Lille (n°175 à 199; du n°201 à 369 et du n°224 à 416), Pasteur exclue et route de Neuville exclue	Salle Municipale Hildevert Wancquet, avenue du Stade
Halluin	37 - TOURCOING 1	0012	Secteur délimité par les rues: Gabriel Péri (n°2 à 12 du n°14 à 110 et du n°73 à 117), du Docteur Pierchon, des frères Martel (n°1 à 39 et du n° 8 à 26), route de Neuville (n°1 à 9 et du n°2 à 24), de la Belle Draperie, avenue de l'Abbé Lemire (n°1 à 35) , cité du Vieux Moulin, allée des Mésanges	Salle Municipale de l'Harmonieuse, rue des frères Martel
Halluin	37 - TOURCOING 1	0013	Secteur délimité par les rues: Auguste Blanqui, rouge porte (n° 1 à 59 et du n°2 à 44), des frères Martel (n° 2 à 6 du n° 41 à 85 et du n° 64 à 76), allée Jean Nollet, André Desrevaux, Bertrand Vangaeveren, Gabriel Périe exclue, Michelet, Edgard Quinet	Salle Municipale de l'Harmonieuse, rue des frères Martel
Halluin	37 - TOURCOING 1	0014	Secteur délimité par les rues: chemin de la cavale Rouge, frontière belge, Auguste Blanqui exclue, Rouge Porte exclue, frères Martel exclue, route de Neuville exclue, avenue de l'Abbé Lemire	Salle Municipale de l'Harmonieuse, rue des frères Martel
Halluin	37 - TOURCOING 1	0015	Secteur délimité par les rues: avenue du Mont des Louviers (n°1 à 41 et du n° 2 à 46), Triez Cailloux (n°1 à 27), route de Neuville (n°11 à 143 et du n°28 à 314), limite du territoire de la commune et Roncq, boulevard de Roncq exclu	Salle de l'Amicale, place de l'Abbé Coulon
Halluin	37 - TOURCOING 1	0016	Secteur délimité par les rues: frontière belge, limite du territoire de la commune et Neuville-en-Ferrain, route de Neuville (n°155 à 313), Triez Cailloux (n°57 à 177 et du n°132 à 136), avenue du Mont des Louviers exclue	Salle de l'Amicale, place de l'Abbé Coulon
Hantay	2 - ANNOEULLIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Haubourdin	18 - FACHES THUMESNIL	0001	Rue du Maréchal Foch, résidence Salamandre, rues Sadi Carnot (1 à 51 et 2 à 72), du Château, Conia, résidence Foch, rues Léon Gambetta, Clarisse, du 8 mai 1945, allée des Marronniers, rues JF Kennedy, Georges Charlet, cour Notre Dame, rues du Parc, Victor Hugo, contour de l'Eglise, rues Ernest Blondeau, du Maréchal Joffre, Victor Loridan (1 à 5 et 2 à 26), place Frémaux, rue de la Résidence du Centre, place de l'Eglise, résidence la Maison Blanche, cité Leclerc rue Clarisse, rue du parc d'Herbigny.	Hôtel de ville, rue Sadi Carnot
Haubourdin	18 - FACHES THUMESNIL	0002	Place Clémenceau, rue du Cornet, avenue de Lassus, rues Fidèle Lhermitte, Florimond Crépin, Joseph Bara, de la Motte, du Port, rues de Santes, Vanderhaghen (du 2 au 52), cour Vermont, rue Victor Loridan (23 à 29), allées de la Becque, du Gros Chêne, du Riez, clos de la Torue, rue du Quai, place Jean de Luxembourg, clos du Comte d'Hespele, résidence "Rive Gauche" rue Florimond Crépin, rues de l'Abreuvoir, des Catalaines.	Maison bleue, rue Florimond Crépin
Haubourdin	18 - FACHES THUMESNIL	0003	Rue Henri Barbusse, square Jacques Brel, rue du Bocquiau, cour Mourey, résidence Le Bosquet, rue Aristide Briand, cités Burette, Bellevue, rues Sadi Carnot (53 à 181 et 74 à 162), du Croissant, Léo Lagrange, Louis Pasteur, cité du Bon Pêcheur, rue du Maréchal Leclerc (2 à 24 bis), cité Pouillet, mail du Bon Pêcheur, résidence La Verdérie, 29 rue Henri Barbusse, rue Hector Berlioz, rue Frédéric Chopin, sentier Defretin, rues Auguste Testelin, Léon Ridez, Le Clos Valmy.	Salle Louis Pasteur Espace Pasteur rue Louis Pasteur
Haubourdin	18 - FACHES THUMESNIL	0004	Cité Carmel, rue du Colonel Fabien, impasse Cousin, rues Paul Doumer, Rouget de Lisle, du Maréchal Leclerc (26 à 72 et impairs), Auguste Potié, avenue du Maréchal Juin, rue Joseph Henri Louwyck, sentier Wilbaux, rues du Docteur Schweitzer, des Combattants, place de la Gare, allée du Petit Séminaire, le clos St-Joseph rue Auguste Potié, le clos St-Joseph rue du Dr Schweitzer.	Espace Pasteur - salle des aînés rue Louis Pasteur

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Lille	27 - LILLE 5	0814	Rues des Adonides, Baudelaire, des Catiches, Cité Hospitalière, rues des Clématites, des Coquelicots, Courtois, du Docteur Schweitzer, des Doradilles, place Edith Cavell, rues Frédéric Combemale, des Genêts, des Glycines, des Jasmins, Jean Walter, des Myosotis, avenue Oscar Lambret, rues Pierre Curie, des Pivoines, des Plovines, des Roses, place de Verdun.	Salle polyvalente, Mairie de quartier du Sud, 83 rue du Faubourg des Postes
Lille	27 - LILLE 5	0816	Rue Augereau, chemin du Bazinghien, rues Calvin, du Docteur Charcot, Deleplanque, Destailleurs (n° 1 à 83, n° 2 à 62), de l'Entente Cordiale, de l'Épinière, du Faubourg de Béthune (n° 5 à fin, pairs), Henri Barbusse, Jean-Charles Borda, Joris Karl Huysmans, de Londres, du Mal Assis, sentier Notre Dame de Grâce, avenue Verhaeren.	Ecole Samain, salle de sports, avenue Verhaeren
Lille	27 - LILLE 5	0817	Rues Auguste Renoir, chemin de Bargues, avenue Beethoven, rues du Chevalier de l'Espinard, Léon Blum, du Professeur Lamaze, places Antoine Tacq, des Chasseurs de Driant.	Ecole maternelle Béranger, 4-6 rue Léon Blum
Lille	27 - LILLE 5	0818	Rues Babeuf, de la Baltique, impasse Blériot, chemin de la Colosse, rues de Cronstadt, Destailleurs (n° 64 à fin, n° 85 à fin), d'Emmerin, du Faubourg de Béthune (n° 1 à 3), de Finlande, Frédéric Joliot Curie, Georges Courteline, impasse d'Islande, boulevard de la Moselle (n° 1001 à fin, pairs), rues de Norvège, de Stockholm, de Suède, place de Suède, impasse des Vikings.	Ecole Samain, salle de sports, avenue Verhaeren
Lille	27 - LILLE 5	0819	Rues d'Alembert, Alfred de Vigny, de la Bassée (n° 48 à 124), Bonte-Pollet (n° 18 à fin), de Canteleu (n° 33 à fin et n° 30 à fin), de la Concorde, de Crimée, Edmond Bailleux, de la Grande Brasserie, d'Holbach, Michel Servet, boulevard de la Moselle (n° 1 à 39), impasse Saint-Joseph, rue de Turenne (n° 2 à 70).	Ecole Bichat, Rue Fulton
Lille	27 - LILLE 5	0820	Rues Béranger, Boissy d'Anglas, Camille Desmoulins (impairs), de Dieppe, Fulton (impairs), Gustave Testelin, d'Isly (n° 63 à fin, n° 98 à fin), de Loos (pairs), de l'Orphelinat, square du Portugal, rues Vergniaud, Violette.	Ecole Bichat, Rue Fulton
Lille	27 - LILLE 5	0821	Rue Ambroise Thomas, Place de l'Arbonnoise, rues du Bazinghien, Bonte Pollet (n° 2 à 16), Camille Desmoulins (pairs), de Canteleu (n° 1 à 31 et du n° 2 à 28 B), place Commontaigne (n° 7 à fin et du n° 16 à fin), rues Delezenne, d'Esquermes (du n° 52 à 132 B), Flamen, Fulton (pairs), place Genevières, rues Georges Bizet, Halevy, d'Isly (n° 1 à 61, n° 2 à 96), de La Bassée (n° 25 à 123), boulevard Montebello (n° 2 à 74 bis), rues Saint-Marc, des Stations (n° 110 à fin et n° 181 à fin), de Turenne (n° 72 à fin), Verdi, Virginie Ghesquière.	Ecole Bichat, Rue Fulton
Lille	27 - LILLE 5	0822	Rues d'Antin (n° 44 à fin), Bigo Danel (impairs), Colbert (n° 62 à 86), place Commontaigne (n° 1 à 5, n° 2 à 14), des Frères Vaillant, Henri Loyer, place du Maréchal Ledercq (impairs), boulevard Montebello (n° 1 à 9), Nationale (n° 269 à fin), rue des Stations (n° 76 à 108).	Ecole maternelle Chateaubriand, 20 bis rue du Port
Lille	27 - LILLE 5	0823	Rues Auguste Comte, boulevard Eugène Duthoit, rues Godefroy Cavaignac, Gustave Courbet, du Huit mai 1945, allée des Jardins, Léonard de Vinci, rues des Mésanges, place Michelet, rue Paul-Louis Courier, rue Paul Nayrac, boulevard du Professeur Jules Leclercq, rues du Professeur Laguesse, Sylvère Verhulst, cité Sylvère Verhulst.	Salle des Sports Jean Calin, place Michelet
Lille	27 - LILLE 5	0824	Rues Alfred de Musset, de la Bassée (n° 125 à fin, n° 126 à fin), Bonte-Pollet (impairs), Casimir Delavigne, square d'Espagne, boulevard de la Moselle (n° 41 à 999).	Salle de Sports, boulevard de la Moselle
Lille	27 - LILLE 5	0826	Rues Adolphe, Auber (impairs), Beaucour-Decourchelles, Colbert (n° 88 à fin), Delphin Petit (impairs), Nationale (n° 300 à fin), Pierre Martel, Philippe-Laurent Roland (n° 7 à 51, n° 12 à 58), boulevard Vauban (n° 102 à fin, n° 103 à fin).	Ecole maternelle Léon Jouhaux, avenue de l'Architecte Cordonnier
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0001	Quartier de Mont-à-Camp entre rue de la Paix, avenue de Mont-à-Camp (à partir des n° 52 et 49), avenue de la République (entre les n° 51 et 135 et les n° 58 et 72), rues L. Crépy, James Watt (à partir des n° 66 et 43), E. Couteaux, Léon Jouhaux, Jean Baptiste Lebas, Pierre de Geyter.	Hôtel de Ville, Grand Hall
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0002	Quartier de Mont-à-Camp : rues A. Muylaert, Maréchal Foch, Henri Ghesquière, du XXe Siècle, résidences Foch et Lilas rue Proudhon, les Lauriers, place Jean Jaurès, rue Jean Jaurès (impairs).	Ecole George Sand, avenue de la République
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0003	Quartier de Mont-à-Camp : rue Jean Jaurès (pairs), avenue de Mont à Camp (jusqu'aux n° 50 et 47), avenue de la République (jusqu'aux n° 49 et 56), rue de la Gare, rue du Coeur Joyeux, rue Franklin, rue Neuve, rue Becker, rue Vincent Aurioi, rue Mendès France et rue Colette.	Ecole Michelet, rue du XXe siècle
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0004	Quartier du Marais : entre la rue de l'Ancienne Balaterie, la rue Anatole France (jusqu'aux n° 91 et 68 bis), l'impasse Thermotte, la rue de l'Egalité et la gare de triage.	Salle de jeux, Ecole Voltaire-Sevigné rue Emile Zola
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0005	Quartier du Marais : entre la rue Victor Hugo (jusqu'aux n° 99 et 108), la rue du Docteur Lepad et la rue Kuhlmann.	Ecole Voltaire-Sevigné, rue Emile Zola
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0006	Quartier du Marais : entre l'avenue Arthur Notebart, les rues Jules Noutour, Victor Hugo (à partir des n° 110 et 101), les carrefours du Petit Quinquin et la place de la Liberté, et la rue des Martyrs de la Résistance (jusqu'au n° 92 et 65).	Ecole Salengro avenue Arthur Notebart
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0007	Quartier du Marais : rues Winston Churchill et adjacentes, Hégel et Sadi Carnot.	Ecole Salengro avenue Arthur Notebart
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0008	Quartier de la Mitterrie : entre la ligne de chemin de fer, les rues Jules Guesde (côté pair à partir du n° 160), du Puits au bois, du Maire Becquart, de la Mitterrie (à partir des n° 134 et 163), et avenue de Dunkerque (côté pair entre les rues de la Mitterrie et du Maire Becquart, côté impair du Pont Supérieur au n° 661) et rues adjacentes.	Ecole Léon Blum, place Léon Blum
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0009	Quartier du Bourg : entre le territoire de Capinghem, le centre commercial, les rues de Madinghem, F.J. Derouillers, A.J. Lermould, Jean Moulin et l'avenue de Dunkerque (côté pair du Calvaire à la rue Saint Vincent de Paul, côté impair du Groupe Rénovation à la rue Lamartine) et rues adjacentes.	Ecole Lamartine, rue Lamartine
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0010	Quartier du Bourg : avenue de Dunkerque (côté impair du Calvaire au Groupe Rénovation non compris), rues Boileau, Bossuet, Clément Marot, Corneille, de la Pleiade, des Fusillés, du Bellay, François Villon, de La Bruyère, Lamartine, Louise Labbé, Molière, Montaigne, Montesquieu, Omer Lammelein, Pierre Hachin, Rabelais, Racine, Ronsard et chemin Saint-Martin.	Ecole La Fontaine, rue Lamartine
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0011	Quartier de la Délivrance : entre le territoire de Sequedin, la gare de triage, les rues Albert Deberdt (non comprise), Pierre Fosfer (non comprise), la place François Marcq, la rue Jeanne Lavallard et la rue Jean-Marie Fossier.	Ecole Pasteur, avenue de la Délivrance
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0012	Quartier de la Mitterrie : du territoire de Lambersart et de Lompret jusqu'à l'avenue de Dunkerque (côté pair, du Pont Supérieur à la rue de la Mitterrie non comprise) et rues adjacentes, la rue de Lompret et la rocade Nord Ouest.	Ecole Léon Blum, place Léon Blum
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0013	Quartier du Bourg : du territoire de Pérenchies aux rues de Grand But (non comprise), de Madinghem (non comprise), Saint Vincent de Paul, de la Mitterrie (jusqu'aux n° 132 et 161).	Ecole Defrenne, rue Defrenne
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0014	Quartier de Mont-à-Camp - Canteleu: avenue de Dunkerque (de la rue du Marais au Pont Supérieur), rue du Marais et résidence du Parc.	Ecole Michelet, rue du XX ^e Siècle

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0015	Quartier du Marais : entre le territoire de Sequedin, les rues Egalité et Kuhlmann (non comprise),	Ecole Victor Hugo, rue Henri Bailleur
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0016	Quartier du Bourg : avenue de Dunkerque (côté pair de la rue du Maire Becquart à la rue Saint Vincent de Paul, côté impair du n° 663 à la rue Lamartine) et les rues adjacentes.	Maison des enfants, avenue de Dunkerque
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0017	Quartier Bourg / Délivrance : entre les rues Anne Delavaux (non comprise), Albert Deberdt, place Domspsin (non comprise), Pierre Fosfer, place François Marçq (non comprise), Rabelais (non comprise), Alfred de Musset, Molière (non comprise), l'avenue de Dunkerque (non comprise) et la rue Marcel Hénaux, sauf la rue Lamartine.	Maison Folie Beaulieu, place Beaulieu
Lille (commune associée de Lomme)	28 - LILLE 6	0018	Quartier du Marais : entre les rues Philippe de Girard (non comprise), l'avenue Arthur Notebart (non comprise), du Maréchal Foch (non comprise), James watt, et la rue Anatole France (à partir des n° 70 et 93).	Ecole Langevin, avenue Arthur Notebart
Lille	28 - LILLE 6	0803	Bureau centralisateur du canton Rues de Bergues, Bouguereau, de Cassel, Championnet, place Clément Ader, rue Clément Ader, avenue Dorchie, rues Gavarni, Gobin, Guillaume Tell, Henri Regnault, de La Bruyère, Lallement, de Laventie, avenue de la Roseraie, chemin des Vachers, rue Van Oost.	Ecole Desbordes-Valmore, rue Guillaume Tell
Lille	28 - LILLE 6	0804	Rue de Bordeaux, avenue Butin, rues Carolus, allées des Chaland, des Chemins Verts, avenue de Dunkerque (pairs, n° 1 à 157), quai Géry Legrand, rues Henri Dunant, Ladrrière, avenue Léo Lagrange, rue Lequeux, boulevard de la Lorraine (pairs), avenue Marx Dormoy.	Ecole Desbordes-Valmore, rue Guillaume Tell
Lille	28 - LILLE 6	0805	Rues des Bois-Blancs (n° 1 à 321, pairs), François Millet, du Général Anne de la Bourdonnaye, place Rosette De Mey, rues Surcouf, de Tourville, allées Coignet, Helen Keller, Lucie et Raymond Aubrac, Marcelle Meyer, Rosa Parks.	Ecole Desbordes-Valmore, rue Guillaume Tell
Lille	28 - LILLE 6	0806	Avenue de Bretagne, allée Chanteloup, rues Copernic, Descartes, avenue de Dunkerque (n° 159 à fin), rues Fourier, Gallée, Hégel, Kant, du Marais de Lomme, quai de l'Ouest (n° 1 à 85, n° 2 à 84), rues Proudhon, Turgot, des Templiers, allées du Donjon, Clémentine Deman, Marie-Thérèse Vicot-Lhermitte, Marie-Léonie Vanhoutte.	Ecole maternelle Jean Jaurès, rue Guillaume Tell
Lille	28 - LILLE 6	0808	Rues des Bois-Blancs (n° 323 à fin), du Pont à Fourchon, Chaplin, Coli, du Commandant Bayart, allée Guynemer, rues Mermoz, Nungesser, quai de l'Ouest (n° 86 à fin, n° 87 à fin).	Salle Brossolette, 1 rue Coli
Linselles	22 - LAMBERSART	0001	Rue du Docteur Bonenfant, rue de Bousbecque, rue Valentin Boutry, rue Clémenceau, résidence Clémenceau, rue Pierre et Marie Curie, impasse Emerance Delcourt, rue des Frères Dhalluin, allée des Frères Dillies, rue Faiderbe, impasse Fin de la Guerre, rue du Maréchal Foch, rue du Général de Gaulle, résidence du Général de Gaulle, impasse de la Grange, impasse des Grillades, impasse Albert Hage, place Jeanne d'Arc, rue Lamartine (du début de la rue jusqu'à son intersection avec la route de la Plaine du Nord et l'avenue des Villas), rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue du Général Leclerc, résidence Leclerc, allée de l'Abbé Lemire, rue des Frères Marescaux, résidence Masurel, rue Pasteur, place de la République, allée Alexandre Ribot, allée des Frères Roupain, rue Marc Sangnier, résidence du Triez, rue des Frères Vanrullen, place de la Victoire, rue Saint Vincent de Paul.	Salle Pierre de Coubertin, 57 rue de Tourcoing
Linselles	22 - LAMBERSART	0002	Rue de l'Avenir, ruelle Bény, route de Bousbecque, rue Albert Camus, résidence "Les Charmilles", résidence Clair Matin, ruelle du Clerc, chemin de la Drève, rue Jean de la Fontaine, rue de l'Abbé Guichard, pavé d'Halluin, rue Victor Hugo, impasse Victor Hugo, gravier de la Justice, rue du Président Kennedy, rue Lamartine (à partir du n° 40 côté pair et n° 49 côté impair), cité Sainte Marie, chemin des Oblaers, route de la Plaine du Nord, rue Antoine de Saint Exupéry, pavé du Sternberg (du début de la rue jusqu'à son intersection avec la rue des Frères Vanrullen et la ruelle du Clerc), cité Félix Suing, rue de Tourcoing, rue Maxence Van Der Meersch, rue du Vert Feuillage, rue de la Vignette, avenue des Villas, rue des Wattines, rue Marguerite Yourcenar, allée Jean-Marie Verroye.	Salle Pierre de Coubertin, 57 rue de Tourcoing
Linselles	22 - LAMBERSART	0003	Allée des Acacias, rue Hector Berlioz, allée des Bouleaux, allée des Boutons d'Or, allée des Châtaigniers, allée des Chênes, allée des Coquelicots, chemin du Coquelmonde, domaine de la Croix Blanche, chemin des Dames, rue Claude Debussy, résidence Jules Dehaene, rue Catherine-Rose Delannoy, avenue Robert Descamps (à partir du n° 123 côté impair), rue des Ecoles, route de Hautevalle, chemin des fermes de Hautevalle et Delcourt, allée des Hêtres, rue Edouard Lalo, allée Pierre François Lepoutre, rue Jules Massenet, chemin de Meulestraete, allée des Ormes, rue des Peupliers, rue Maurice Ravel, chemin de Roncq, allée des Saules, rue Robert Schuman, rue du Docteur Schweitzer, rue des Tisserands, allée des Violettes, rue de la Viscourt.	Salle Pierre de Coubertin, 57 rue de Tourcoing
Linselles	22 - LAMBERSART	0004	Résidence "Les Archers", rue des Bonnetiers, résidence "Les Bonnetiers", allée Roger Bouvier, rue des Chaudronniers, chemin du Christ, allée du Président Coty, avenue Robert Descamps (du début de la rue jusqu'à son intersection avec le chemin du Christ côté pair et jusqu'au n° 121 côté impair), rue Guynemer, rue d'Hébuterne, cité des Jardins, résidence Jenny, chemin de la ferme Leplat, rue Jean Mermoz, rue Charles Nungesser, résidence "l'Orée du Parc", rue de la Paix, rue de Roubaix, rue des Teinturiers, la Vallée, rue de la Vallée, boulevard de Verdun.	Salle Pierre de Coubertin, 57 rue de Tourcoing
Linselles	22 - LAMBERSART	0005	Rue de Castelnu, rue Henri Dunant, rue de l'Épi d'Or, chemin des Fichaux, rue Raoul Follereau, rue du Maréchal Joffre, résidence Joffre, rue de Lille, rue Martin Luther King, rue de la Mame, rue Jean Moulin, allée de la Navette d'Or, rue de Schiefbahn, rue des Frères Six, rue de Wambrechies.	Salle Pierre de Coubertin, 57 rue de Tourcoing
Linselles	22 - LAMBERSART	0006	Chemin de la chapelle Sainte Barbe, chemin de la chapelle Bruno, chemin de la ferme du Cingle, rue du Coq Chantant, impasse Gaston Devadder, chemin de la chapelle Duquesnoy, impasse Jean Fréno, chemin du Gavre, chemin de la Grange, rue du Lion d'Or, la Marière, rue Henri Matisse, rue de Queno, rue Auguste Renoir, résidence Retour de la Chasse, pavé du Sternberg (à partir du n° 36 côté pair et n° 51 côté impair), chemin de la Vigne, rue de Wervicq, rue de l'Yser, rue Annie Girardot, allées des Bobineurs, des Drapeurs, des Ourdisseurs, des Piquières, du Textile, du Tissage, espace Tiberghien.	Salle Pierre de Coubertin, 57 rue de Tourcoing
Lompret	22 - LAMBERSART	0001	Allée Agnès de Mérodes, Bernard de Clairvaux, Geoffroy de Charmay, Hugues de Champagne, Hugues de Payns, Roland de Proviens, de la Douve, des Garennés, du Bocage, du Croquet, du Petit Pas, du Petit Trot, du Vert Galant, avenues des Templiers, du Général de Gaulle, chemins Noir, du Vieux Soldat, clos de la Vénérie, du Petit Prés, du Verger, Hameaux de Villers, de la Citadelle, de la Commanderie, clos des Lilas, clos du Vieux Soldat.	Mairie - Salle des Mariages
Lompret	22 - LAMBERSART	0002	Hameaux de la Phalecque, du Vert Touquet, impasse des Templiers, route de Pénencies, rues Henri Dunant, Jacques de Molay, Jean Monnet, Pasteur, Paul Brame, de Lille, de Verdun, de Verlinghem, de l'Église, de la Chapelle, de la Phalecque, du 8 mai 1945, du Grand Logis, du Maréchal Leclerc, ruelles des Cousins, des Vilains, résidences de Lassus, le Pré Fleuri, square Ignace Goosens, prairies de la Phalecque, clos du Fruiter, rue Lamartine, rue du Tournebride, allée du Hêtre Pourpre.	Maison des Associations
Loos	28 - LILLE 6	0001	Rues Zola, Foch (du n°7 au 151), Epinette (du n° 4 au 80), Rostand, rue Hubaut, rues Faiderbe, V. Hugo, Jules Guesde, Mattéoti, Ormano, place Churchill, rues Denis Papin, Calmette (des n°1 au 67 bis et 6 au 68), , avenue Georges Dupont, London Square: n°225 rue de Londres (logements collectifs), n°321 rue de Londres bâtiment B, n°51 rue du Bazinghien bâtiment A, n° 2 rue de l'Echevette (logements collectifs), les n° 28,52,56,60 et 78 rue de l'Echevette (logements collectifs), du n°32 au n°42 et du n°64 au n°74 rue de l'Echevette (logements individuels).	Espace François Mitterrand 81 rue Foch
Loos	28 - LILLE 6	0002	Rue Foch (du n° 74 au n° 108), rue Salengro, square Jean Monnet, rue Lamartine, place Carnot, rue Arago, rue Gallée, rue Vermeesse, rue Lenglar, rue Dubar, Parc Notre Dame, avenue Kuhlmann, chemin du Halage, 4e avenue, rue Lebas, rue Giraud, rue Jouhau, rue de Londres (du n° 455 au n° 507), rue Bazinghien (côté pair et du n° 521 au n° 623), London Square: 51, 63 et 95 rue de l'Echevette (logements collectifs).	Ecole Alice Sorlin, 80 rue Foch
Loos	28 - LILLE 6	0003	Rue Foch (de la rue de Londres au n° 72), parc du Château, rue de Londres (de la rue Foch à la rue du Bazinghien), rue Bazinghien (côté impair de l'avenue Lelièvre à la rue de Londres), avenue Lelièvre, rue Wacquez Lalo, rue Braille, rue Neuve, rue des Lilas, rue des Acacias, rue Sainte Marie, rue des Jardins, rue Thiriez, rue des Fleurs, square Billon, London Square: n°209 rue du Bazinghien bâtiment D, n° 227 rue du Bazinghien bâtiment B, n°51 rue de la Tête de Cheval bâtiment C, n°35 rue de la Tête de Cheval bâtiment A, n°120 rue des Fleurs bâtiment A, n°180 rue des Fleurs bâtiment B.	Ecole Alice Sorlin, 80 rue Foch
Loos	28 - LILLE 6	0004	Rue Joffre, place Thiers, boulevard de la République (côtés pair et impair de la place Thiers à la voie ferrée), rue Calmette (des n° 69 au n° 103 et 70 à 114), rue Ferrer, rue Danel, rue Foch (des n° 110 au n° 214 et 153 à 217), square Thomas, rue Pasteur, sentier Leclercq, rue Gambetta, rue Berthelot, place La Fontaine, rue Gay Lussac, rue Clémenceau (côté pair et du n° 27 à l'autoroute), allée de la Distillerie.	Conservatoire de musique, 197 rue Foch

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Mouvaux	24 - LILLE 2	0005	Place John Kennedy, rue de Roubaix, rue Jules Watteuw, square Delestraint, rue du Docteur Calmette, impasse Losfeld (rue de Roubaix), cour Buridan (rue de Roubaix), rues de l'Escalette, du Mal Lyautey, Saint Paul, Maxence Vandermeersch, allée des Hêtres, square Jean Mermoz, rues de l'Abbé Lemire, Alexandre Ribot, Danièle Casanova.	Salle "Georges Courcol", rue Gallieni
Mouvaux	24 - LILLE 2	0006	Rue des Ravenes, rue Mozart, allée Liszt, allée Schubert, chemin de la Ferme Masure, square Robert Payen, rue Arsène Debruyne, allée Lemaire, rue des Prieux, allée des Jonquilles, allée des Anémones, allée des Iris, allée des Bégonias, allée des Acacias, allée des Cadrès, rue du 11 Novembre 1918, rue du 8 Mai 1945, allée des Bleuets, allée des Capucines, allée des Eglantines, allée des Glycines, rue de Londres, rue Beethoven, rue Turgot, rue des Epoux Baert-Degryse, avenue Winston Churchill.	Ecole primaire "St-Exupéry", rue des Prieux
Mouvaux	24 - LILLE 2	0007	Avenue du Hautmont, chemin des Prés, allée des Charmes, allée de la Bergerie, rue Basse, allée du Parc, place de la Paix, impasse des Jardins (rue Basse), carrière Grimonpont (rue de Lille), carrière des Prés (rue de Lille), impasse Masurel (place de la Paix), allée du Béguinage, rue Mirabeau, ruelle des Sœurs, impasses Thieffry (rue Mirabeau), Masurel (rue Mirabeau), rue de Lille (pair).	Foyer Logement "Le Vallon Vert", allée du Béguinage
Mouvaux	24 - LILLE 2	0008	Rue Lorthois (du n°192 à fin), rue Jean Jaurès, rue de l'Épinette, impasse Degroote (rue de l'Épinette), rue du Capitaine Michel, allée Iseut, rue de Baisieux, rue de la Gaité, rue du Vert Prê, rue du Maréchal de Latre de Tassigny, rue Jean Moulin, rue du Commandant Mouchotte, rue des Patriotes, rue Guy Moquet, avenue du Maréchal Foch, allée des Frères, allée de la Motte, impasse Gouillard (rue Jean Jaurès), allée Tristan, rue des Ecoles, chemin du Voisinage Perdu, allées du Prieuré, de l'Ermitage, rue Michel Raillard, allée des Tisserands, allée René Maesen, rue Régis Corselle.	Ecole Lucie Aubrac allée René Maesen
Mouvaux	24 - LILLE 2	0009	Rues de Bir Hakeim, de la Briqueterie, du Congo (n°1 au 149), des Duriez, impasse Florin (rue de Wasquehal), rues du Mal Juin, Suzanne Lannoy-Blin, Jean-Baptiste Lebas, avenue des Lilas, impasse Mahieu (rue de Wasquehal), rues Négrier (du n°61 à la fin), Nouvelle, des Tourterelles, du Triéz, de Wasquehal, boulevard de la Marne (côté impair).	Etablissement "Les Papillons Blancs" rue Suzanne Lannoy-Blin
Neuville (La)	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Neuville-en-Ferrain	37 - TOURCOING 1	0001	Rue Pierre Comeille, Rue Jean de la Fontaine, Rue Victor Hugo, Rue Fernand Lecroart, Rue Molière, Rue Alfred de Musset, Rue Racine, Rue de Reckem, Square des Rosiers, Rue Raoul Mignon, Sentier du Triéz des Prêtres, Voie Nouvelle, Résidence les Jardins du Presbytère, Rue Maxence Van Der Meersch, Rue de la Latte, Contour de l'Eglise, Rue du Petit Menin	Hôtel de Ville, 1 place du Général de Gaulle
Neuville-en-Ferrain	37 - TOURCOING 1	0002	Rue Honoré de Balzac, Rue Alphonse Daudet, Rue René Descartes, Allée Henri Dunant, Rue des Forts, Rue Léon Gambetta, Square du Huit Mai, Square Bernard Jussieu, Rue Michel de Montaigne, Square Montesquieu, Square Jean-Moulin, Square du 11 novembre, Rue Ambroise Paré, Rue Blaise Pascal, Rue Jules Verne, Square Alfred de Vigny, Rue du Mal Bugeaud, Complexe Deportère	Ecole maternelle Ambroise Paré, 37 rue Ambroise Paré
Neuville-en-Ferrain	37 - TOURCOING 1	0003	Rue du Berquier, Rue Aristide Briand, Rue du Chemin Vert, Sentier de la Douane, Rue de la Forgette, Rue de Gand, Rue Marc Sangnier, Rue Emile Zola, Rue des Gabelous, Rue du Gallodrome, Rue des Coqueux, Rue de la Cense, Allée du Colza, Square des Ormes, Allée des Fèves, Allée des Blés d'Or, Allée des Alos, Square Sarrazin, Rue des Caudreleux, Allée des Trèfles, Allée du Seigle	Salle Roger Crayé, rue du Chemin Vert

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0204	Bureau centralisateur du canton Rue Louis ARMAND, rue Victor BALTARD, Rue BEAUMARCHAIS, rue Henri BERGSON, square Louis de BROGLIE, rue Albert CAMUS, rue du Général DAMPIERRE, rue de DIJON, rue DUGUESCLIN, rue Gustave EIFFEL, rue de l' EUROPE, chaussée Fernand FOREST du 240 à la fin des paires et du 231 à la fin des impairs, rue Jules GUESDE, rue de la LATTE du 207 à la fin des impairs et du 250 à la fin des paires, rue Jules LEURENT, rue de MACON, rue des MARAICHERS du 74 à la fin des paires et les impairs, rue des MARTYRS, rue des PHALEMPINS du 1 au 89, rue Raymond POINCARE, rue du PONT ROMPU, rue Francis de PRESSEUSE n° 1 à 35, rue RACINE les numéros pairs, la partie de la rue de la RECOLTE à l'ouest de la Chaussée Fernand Forest, rue de RONCQ du 2 au 38, rue Elisa SCALABRE-DELICOURT, rue Paul VALERY.	Ecole Condorcet, 226 rue de la Latte
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0208	Allée Jacques BAINVILLE, rue BASSE du 1 à la fin des impairs et les 94 et 96, allée Jacques BOSSUET, allée Pierre de BRANTOME, allée Jérôme CAROPINO, rue CATTEAU, cour CATTEAU 5 rue Catteau, cour DESMETTRE 13 rue de Neuville, rue Jules et Albert DRANCOURT, avenue du FERRAIN, chaussée Fernand FOREST du 2 au 238 (les paires), rue de GAND du 482 au 542 et du 469 au 517, allée Pierre GAXOTTE, chaussée GRAMME du 110 au 158, allée François GUIZOT, allée Jean de JOINVILLE, impasse LEDOUX 19 rue de Neuville, rue de NEUVILLE, rue du SOUVENIR, allée Alexis de TOCQUEVILLE.	Foyer Restaurant, rue de Courtrai
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0209	Cour ANCKAERT 198 rue de l'Yser, rue Marcel BEYENS du 37 à la fin des impairs, rue de la BRIQUETERIE, rue du Maréchal BUGEAUD, allée Jean-Baptiste CASTEL, cour CASTELAIN 71 bis rue du Pont de Neuville, rue Gustave CHARPENTIER, rue de CHATEAUDUN, avenue du CIMETIERE, rue Eric DE BISSCHOP, allée Paul DEWISME, boulevard de l'EGALITE du 307 à la fin des impairs et du 400 à la fin des paires, rue de l'ERMITAGE, rue de l'ERMITAGE PROLONGEE, rue de GAND du 544 à la fin des paires et du 519 à la fin des impairs, chaussée GRAMME du 78 au 108, rue Léon JOUHAUX, rue MAC DONALD, rue de la MALCENSE du 405 à la fin des impairs, rue du PONT DE NEUVILLE du 1 au 241 et du 2 au 232, allée François RABELAIS, rue de RECKEM, rue Ernest RENAN, rue du ROITELET les numéros impairs, allée Emile VERHAEREN, cour VRAMMOUT 15 bis rue de l'Yser, Allée Marguerite YOURCENAR, rue de l'YSER du 1 au 241 et du 2 au 252.	Ecole Maternelle Paul Claudel, 251 rue du Pont de Neuville
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0220	Allée Edouard ANDRE, allée Maurice BARRÉS, rue du BRUN PAIN du 2 au 210, rue de BRUXELLES, rue de BUENOS AIRES, allée des CERISIERS, rue des CHAMPS, rue de CHARTRES, rue du COIN DE TERRE, rue du Général DOUAY, rue Alexandre DUMAS, allée des ECOLES 107 Avenue Fin de la Guerre, allée des ERABLES, Avenue FIN DE LA GUERRE du 97 à la fin des impairs, rue Jean FROISSART les n° impairs, rue de l'HIPPODROME numéros impairs, rue LA ROCHEFOUCAULD, allée LE NOTRE, rue MONTESQUIEU, rue du MOULIN, rue d'OSTENDE, rue du REPOS n°pairs.	Ecole Maternelle Racine, Allée des Ecoles, 107 avenue de la fin de la Guerre
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0301	Rue d'ANOR du 1 au 93 et les n° pairs, cour ASSEMAINE 47 rue du Bois, cour ASSEMAINE 58 rue du Bois, rue de BAILLEUL, rue de BAVAI du 1 au 25 et du 2 au 20 bis, rue de BESANÇON, du 1 au 23 et du 2 au 44, rue du BOIS du 2 au 102 et du 1 au 105, rue de BONDUÉS du 2 au 36 et les n° impairs, rue Pierre BONNARD, rue du BRUN PAIN du 1 au 243 et du 212 au 238, rue du CLINQUET du 56 au 128, cour DUCOULOMBIER 17 rue du Brun Pain, rue Palmyr et Louis DUHEM, rue FAVART, impasse FAVART 13 rue de Bailleul, rue d'HAZEBROUCK, rue de l'HIPPODROME numéros pairs, impasse LEQUENNE 213 bis rue du Brun Pain, rue de PARIS du 2 au 52, rue Pierre PREVOST, contour SAINTE ANNE, chaussée WATT du 1 au 31.	Groupe Scolaire Herriot, Salle de Jeux 69 rue de l'Abbé Lemire
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0302	Rue d'ALEXANDRIE, promenade des BELLES RENCONTRES, rue du Maréchal BRUNE, Promenade BUISSONNIERE, rue du DAHOMEY, rue DESAIX du 51 à la fin et du 52 à la fin, cour FLIPO 109 rue de Roncq, rue Jean JAURES numéros impairs, rue du Général LAHARPE, rue de LODI, rue Henri MATISSE, rue RACINE du 1 au 135, rue de RONCQ du 27 au 195 et du 40 au 210, rue du Général SOUHAM, rue de TUNIS, rue du CANADA.	Ecole élémentaire Racine, allée des Ecoles 107 avenue de la Fin de la Guerre
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0303	Rue du BEAU SEJOUR, sentier du BEAU SEJOUR, Place Albert BOCKTAELS, BOIS D'ACHELLES, allée des CAPUCINES, rue du CLINQUET du 249 à la fin des impairs, rue du CLINQUET du 352 à la fin des paires, allée Nicolas COPERNIC, rue de l'Adjudant Chef LEROY, rue de LINSSELLES du 29 à la fin des impairs et n° 58 à 62, rue Jean MACE, allée Norbert SEGARD, rue Berthe SPRIET, alléeTRIOLET, allée du Général VANDAMME.	Ecole Maternelle Voltaire, 421 rue du Clinquet
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0304	Rue Clément ADER, rue Maryse BASTIE, rue de BESANCON n° 45 et du 46 à la fin des paires, rue Louis BLER/OT, rue Hélène BOUCHER, rue du BRUN PAIN du 245 à la fin des impairs, rue du BRUN PAIN du 240 à la fin des paires, impasse René CAILLÉ, rue Jacques CARTIER, rue Alphonse DAUDET, allée Aimée Céline DECOCK, rue Anatole FRANCE, boulevard d'HALLUIN, Place Maréchal de LATTRE DE TASSIGNY, allée Ferdinand de LESSEPS, rue du Maréchal LYAUTEY du 9 au 15 et du 10 au 16, avenue Jean MERMOZ, rue des ORIONS du 2 au 48 et du 1 au 49, chaussée Denis PAPIN du 311 à la fin des impairs et du 246 à la fin des paires, cité SAINTE ANNE, allée George SAND, sentier VANDEBEUQUE 339 rue du Brun Pain.	Ecole Brossolette, 2 rue Anatole France entrée rue du Brun Pain
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0305	Rue Philippe de COMMINES, rue Jean Baptiste COROT, rue Eugène DUTHOIT, avenue FIN DE LA GUERRE du 54 à la fin des paires, rue Paul GAUGUIN, allée des HERBES FOLLES, rue des JOYEUX VERGERS, avenue KENNEDY, rue du Maréchal LYAUTEY du 1 au 7 et du 2 au 8, rue du Général MARCHAND, allée de l'OISEAU LYRE, chaussée Denis PAPIN du 1 au 309 et du 2 au 244.	Ecole Maternelle Branly, 65 rue Eugène Duthoit
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0306	Allée Savornnan de BRAZZA, allée Paul CEZANNE, rue Samuel CHAMPLAIN, rue du Dr Joseph DEFOSSEZ, place Père de FOUCAULD, allée César FRANCK, rue du Général LAPERRINE, rue des Frères LUMIERE, rue du Maréchal LYAUTEY, du 17 à la fin des impairs, rue du Maréchal LYAUTEY du 18 à la fin des paires, rue du Général MANGIN, rue MONGE, rue Gustave NADAUD, rue des ORIONS du 50 à la fin des paires, rue des ORIONS du 51 à la fin des impairs, rue RACINE du 137 à la fin des impairs, rue RASPAIL, rue de REIMS, rue de RONCQ du 197 à la fin des impairs et du 212 à la fin des paires, rue Emilienne LALLEMAND-GALICIER.	Résidence La Roseraie, 319 rue Racine
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0307	Rue d'ANOR du 95 à la fin des impairs, rue d'ANZIN, rue de BAVAI du 27 à la fin des impairs et du 22 à la fin des paires, rue de BETHUNE du 1 à la fin des impairs, rue du BOIS du 104 au 154, rue de BONDUÉS du 38 à la fin des n° pairs, allée André CASSETTE, rue CHEVREUL, rue du CLINQUET, du 51 au 237 et du 130 au 350, rue de CONSTANTINOPLE, impasse DECOTTIGNIES 199 bis rue du Clinquet, rue d' ENGHEN, rue de FIVES, rue des Frères J & J JOIRE du 2 au 14, rue de l'Abbé LEMIRE les n° pairs et du 37, à la fin des impairs, rue du Docteur PISCART, rue Marc SANGNIER les n° pairs, chaussée WATT du 39 à la fin des impairs et du 136 à la fin des paires.	Groupe scolaire Herriot, Réfectoire 207 Chaussée Watt
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0308	Rue de BETHUNE du 2 à la fin des paires, avenue Louis BRAILLE, rue Edouard BRANLY, allée Jeanne DAL, allée Gustave FLAUBERT, rue de LINSSELLES du 1 au 27, rue Pierre LOTI, rue Abel MARTIN, impasse MESSIAEN, allée Bernard PALISSY, rue Blaise PASCAL, allée Edmond ROSTAND, rue Jean-Jacques ROUSSEAU, rue du TRAIN DE LOOS, rue VOLTAIRE, chaussée WATT du 2 au 134, allée Achille HOUDART.	Ecole Brossolette, 2 rue Anatole France entrée rue du Brun Pain
Tourcoing	37 - TOURCOING 1	0309	Rue d'AMSTERDAM, allée Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE, rue du Capitaine Pierre BERNARD, rue du BOIS du 156 à la fin des paires et du 107 à la fin des impairs, rue du CLINQUET du 1 au 49 et du 2 au 54, rue des FRANCS, rue de HAARLEM, rue HOCHÉ, rue des Frères Jules et Jean JOIRE du 16 au 38 et les n° impairs, rue Paul LANGEVIN, rue de l'Abbé LEMIRE du 1 au 35, rue de MAESTRICHT, avenue Albert MASUREL, rue de PARIS du numéro 54 à la fin des paires, rue de PARIS du 235 au 263, rue de ROTTERDAM, rue Antoine de SAINT EXUPERY, rue Marc SANGNIER les n° impairs, rue du Capitaine Bernard TOUR PARC DES FRANCS, rue de la VIGNE.	Groupe scolaire Herriot, Réfectoire 207 Chaussée Watt
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0101	Bureau centralisateur de la commune et du canton Avenue Salvador ALLENDE, rue Aristide BRIAND, Place Miss CAVELL, rue du CHATEAU du 1 à la fin des impairs, square Winston CHURCHILL, rue de la CLOCHE, rue Louis-François DESURMONT, rue Paul DOUMER, Rue GASPARD, GRAND'PLACE du 1 au 13 et du 2 au 14 et du 23 au 37 et du 24 au 38, place Victor HASSEBROUCQ, rue du HAZE numéros pairs, rue Joseph HENTGES les n° pairs, rue de l'INDUSTRIE, rue Lucien LARTILLIER, rue du Général LECLERC, rue Fidèle LEHOUCQ du 1 au 11 et du 2 au 18, rue de LILLE du 1 au 29, rue du MOULIN FAGOT du 1 au 17, rue NATIONALE du 1 au 15 et du 2 au 22, rue du NORD, place de la REPUBLIQUE, place de la RESISTANCE, rue Alexandre RIBOT, place Ch. et A. ROUSSEL du 1 au 17 et du 2 au 16, du 35 à la fin des impairs et du 34 à la fin des paires, place du Docteur ROUX, rue SAINT JACQUES du 2 au 8, rue SAINTE BARBE, rue de TOURNAI les n° impairs, rue VERTE les n° pairs,	Hôtel de ville, 10 place Victor Hassebroucq
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0102	Rue de l'Abbé BONPAIN, promenade BOUGAINVILLE, rue des BOURLEUX, rue de CAMBRAI, rue de CHANTILLY, rue du CHATEAU du 38 à la fin des paires, rue du CHENE HOUPLINE du 1 au 35 et du 2 au 60, rue CONDORCET, rue de la CROIX ROUGE du 1 au 49 et du 2 au 50, cour DESURMONT 80 bis rue de Cambrai, rue du Commandant DRIANT du 1 au 37 et du 2 au 26, rue HAUTE numéros impairs, rue Joseph HENTGES les n° impairs, rue Jean-Baptiste LEBAS du 1 au 51 et du 2 au 30, rue de la MALCENSE du 2 au 136, rue du MOULIN FAGOT, du 19 à la fin des impairs et du 2 à la fin des paires, rue PASTEUR, rue de RENAIX du 1 au 43 et du 2 au 72, rue Franklin ROOSEVELT, cour SAINT VENANT 32 bis rue du Chêne Houpline, rue VERTE les n° impairs	Ecole Primaire Michelet 34 rue Pasteur

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0103	Résidence des BAILLY, rue de la BOULE D'OR, rue des CARLIERS du 2 au 12, rue CARNOT, rue du COEUR JOYEUX, avenue Gustave DRON les pairs, rue FAIDHERBE, rue FAMELART, rue du Général GALLIENI, Centre Général de GAULLE, rue Pierre de GUETHEM, résidence Ducs d'HAVRE, rue d' HAVRE, avenue Alfred LEFRANCOIS du 1 au 35 (tous les N°), rue Fidèle LEHOUCQ du 13 à la fin des impairs et du 20 à la fin des pairs, cour LIAGRE 11 rue Famelart, rue Louis LELOIR du 31 à la fin (tous les N°), rue MOTTE, rue Paul PAINLEVE, rue PARMENTIER, rue SAINT HENRI, rue Léon SALEMBIEN du 31 à la fin et les pairs, place SEBASTOPOUL, rue THIERS, résidence de la TOISON D'OR, rue de TOURNAI les n° pairs, rue SAINT-HENRI.	Résidence Les Acacias, 2 rue des Carliers
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0104	Avenue ALBERT 1ER, rue Ferdinand BUISSON, rue du CHATEAU du 2 au 36, rue Winoc CHOCQUEEL du 1 au 93 et du 2 au 88, rue Pierre CORNEILLE, cour DELPLANQUE 128 bis rue du Tilleul, rue Pierre et Jean DERVAUX, rue du Commandant DRIANT du 39 au 87 et du 28 au 80, avenue Gustave DRON les impairs, rue de GUISNES du 1 au 67 et du 2 au 72, avenue du Maréchal JOFFRE du 1 au 47 et du 2 au 46, Avenue LA FAYETTE, avenue Alfred LEFRANCOIS du 36 à la fin (tous les N°), rue Louis LELOIR du 1 au 30 (tous les N°), allée Martin LUTHER KING, rue des PIATS du 1 au 41 et du 2 au 34, rue Henri ROL-TANGUY, rue Léon SALEMBIEN du 1 au 29, place Pierre SEMARD, rue SOUFFLOT, rue du TILLEUL du 1 au 163 et du 2 au 160.	Ecole Maternelle Corneille 19 rue Pierre Corneille
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0105	Rue d'AIRE, rue AUGEREAU, cour BAISEZ 24 bis rue Guy Moquet, cour BIGOT 25 rue de l'Epine, passage du CACHEMIRE, rue du CAIRE, cour CASIER 39 rue du Capitaine Guynemer, rue CHATEAUBRIAND, rue Winoc CHOCQUEEL du 93 bis à la fin des impairs, rue Winoc CHOCQUEEL du 90 à la fin des pairs, rue de l'EPINE, rue des GRANDS JACQUARDS, rue de GUISNES du 69 au 143 et du 74 au 158, rue du Capitaine GUYNEMER, cour HAQUETTE 46bis rue du Cap. Guynemer, impasse LALLEMAND 20 rue Augereau, rue LAVOISIER, cour LEBRUN 32 bis rue de l'Epine, rue de LEERS, rue du LEVANT, rue Guy MOQUET, rue d'ORLEANS, rue Henri PARIS, rue des PIATS, du 43 au 137 bis et du 36 au 134 bis, rue de RENAIX du 45 au 105 et 74, rue de ROME, impasse SAINT HONORE 50 bis rue Augereau, cour SAINT LOUIS 113 bis rue des Piats, rue de SAINT OMER, rue de SEVILLE, passage de la SOIE, rue du TOUQUET, cour VANDAMME 32 bis rue de l'Epine, rue du VIROLOIS du 2 au 34	Ecole élémentaire Antoine Laurent de Lavoisier, 9 rue Guy Môquet
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0106	Rue Jeanne d'ARC, rue du Chevalier BAYARD, rue de BOUVINES, rue Henri CARETTE, cour CATTEAU 199 bis rue des Piats, cour CATTEZ 228 rue des Piats, rue de CREIL, rue DUGUAY TROUIN, impasse DUTHOIT 75 bis rue du Virolois, rue des FAUVETTES, rue de GUISNES du 145 à la fin des impairs et du 160 à la fin des pairs, rue Jean Baptiste LEBAS du 53 à la fin des impairs et du 32 à la fin des pairs, rue de MERVILLE, rue des PIATS du 139 au 247 et du 178 au 240, rue de VALMY, rue Marcel VERFAILLIE, rue du VIROLOIS du 36 à la fin des pairs et les numéros impairs, rue des VOSGES, passage PETITE FLEUR, allée Charles PLUMIER.	Ecole Pasteur, 17 rue du Virolois
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0107	Rue d'ALGER, rue BLANCHE, rue Suzanne BLIN, rue du Général BONNAUD, rue BONNE NOUVELLE, Place de la CROIX ROUGE du 13 au 23 et du 12 ter au 20, rue de la CROIX ROUGE du 52 à la fin des pairs, chaussée Pierre CURIE du 1 au 79 et du 2 au 62, rue du Général DROUOT du 1 au 17, rue du LABOUREUR, impasse LECLERCQ 18 rue du Laboureur, rue Noël LEGLEYE, rue d'ORAN, cité des PEUPLIERS rue du Général Drouot, rue des PIATS du 242 à la fin des pairs et du 249 à la fin des impairs, rue de PONTOISE, rue de la POTENTE du 1 au 99 et du 2 au 54, rue Achille TESTELIN du 2 au 30.	Ecole Jules Ferry, 6 rue de la Potente
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0108	Rue AMPERE, rue d'ANGERS, rue de BEAUVAIS, rue de BERCKEM, rue du HAINAUT, rue de JEMMAPES, impasse LEPERS 19 rue de Metz, rue Gaston LEPERS, rue de LINNE, allée de LINNE, rue de la MARLIERE, rue de METZ, rue des Frères MONTGOLFIER, rue de MOUSCRON numéros pairs, impasse OPSOMER 59 rue de Metz, rue des PYRAMIDES, rue de SOISSONS les numéros impairs, rue Achille TESTELIN du 236 à la fin des pairs, rue des TROIS PIERRES du 406 à la fin (n° par n°).	Ecole Descartes, entrée rue de la Bourgogne
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0109	Rue BALZAC, rue BOILLY, rue CADEAU, cité CAMBRESIENNE 254 bis rue des Cinq Voies, rue de CHALONS, rue des CINQ VOIES du 65 à la fin et du 106 à la fin, rue DANTON, cour DELCROIX 239 bis rue des Cinq Voies, chaussée Pierre CURIE du 1 au 79 et du 2 au 62, rue du Général DROUOT du 1 au 17, rue de la FONDERIE, rue de la FONDERIE, rue des OMNIBUS, rue de ROUBAIX, rue SAINT ELOI, cour SAINT LOUIS 215 rue des Cinq Voies, cour SAINT PAUL 114 bis rue de la Tossée, rue STEPHENSON, rue de la TOSSEE, rue de l'UNION, rue des METISSAGES,	Ecole Victor Hugo, 2 rue des Cinq Voies
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0110	Rue du BLANC SEAU du 1 au 131 et du 2 au 122, quai de BORDEAUX, rue ma CAMPAGNE du 40 à la fin des pairs et du 43 à la fin des impairs, rue des CARLIERS du 158 à la fin des pairs et 163 à la fin des impairs, cour DIERKENS 78 rue du Blanc Seau, boulevard GAMBETTA du 327 au 423 et du 214 au 302, rue Francis GARNIER, impasse d' HALLUIN 47 rue du Halot, quai du HALOT, sentier du HALOT, rue du HALOT du 1 au 173 et du 2 au 164, quai de MARSEILLE, rue François MAURIAU, rue du POINT CENTRAL, rue de la TRANQUILLITE.	Ecole Jacques Prévert, 20 rue du Halot
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0111	Rue de BAZEILLES, rue des CARLIERS du 14 au 64 et du 37 au 161, rue FRANKLIN, chaussée GALILEE, boulevard GAMBETTA du 78 au 212 et du 173 à 325, rue Victor HUGO les numéros pairs et du 45 à la fin des impairs, rue MAGENTA, rue MASSENA, rue de MAUBEUGE, impasse MAZAMET 23 rue de Bazeilles, cour MEYER 64 bis rue Masséna, rue MONTYON, résidence du POINT CENTRAL, rue des QUAIS, rue de WAGRAM.	Ecole Jacques Prévert, 20 rue du Halot
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0112	Allée Raymond ARON, rue du BASSIN, cour BATAILLE 12 rue des Villas, rue Claude BERNARD, rue du BLANC SEAU du 380 au 498 et du 389 au 501, rue des BLEUETS, rue CHARCOT, rue du CONGO du 197 au 265, rue CUVIER, cour DELCROIX 4 rue Solferino, cour DELHAYE 23 bis rue de Wattignies, Square Cap. Laurent DELOS, rue DENFERT ROCHEREAU, boulevard DESCAT du 42 à la fin et les impairs, rue DIDEROT, rue du FAUCON du 20 à la fin et les impairs, cour FREMEAUX 73 rue Cuvier, rue du FRESNOY, rue Charles GOUNOD, rue KLEBER, rue L'OMOND, rue des LILAS les numéros pairs, quai des MARINIERS du 10 à la fin, rue MOLIERE, Cour PARSY 19 rue de Wattignies, rue de la PASSERELLE, rue Edgar QUINET, cité SAINT JEAN-BAPTISTE 95 rue Cuvier, cité SAINT LOUIS 85 bis rue Cuvier, rue du Général SARRAIL, rue SOLFERINO, rue du SOUDAN, rue des VILLAS, rue Antoine WATTEAU, rue de WATTIGNIES.	Ecole maternelle Claude Bernard, 3 rue des Villas
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0113	Rue des ACACIAS, rue du BLANC SEAU du 124 au 378, rue du BLANC SEAU du 133 à 387, rue des BONNETS, rue des Frères BRUNEEL, rue du CANAL, sentier du CIMETIERE, allée des CONFISEURS, rue du CONGO du 1 au 195, boulevard DESCAT du 2 au 40, rue d'ESSLING, allée des FACONNIERS, rue du FAUCON du 2 au 18, quai du FRESNOY, boulevard GAMBETTA du 304 à la fin des pairs, et du 425 à la fin des impairs, rue d'IENA, allée des IMPRIMEURS, rue JEAN XXIII, impasse LECONTE 131 rue du Congo, rue des LILAS les numéros impairs, quai des MARINIERS 1 à 9 n° par n° , impasse SIX 70 rue des Bonnets, cour SOLIDARITE 315 rue du Blanc Seau, impasse SOLIDARITE 303 rue du Blanc Seau, avenue Maxence VAN DER MEERSCH, cour VANDAMME 105 rue du Congo, rue VAUBAN, cour VERSCHUVER 125 rue du Congo, rue du VIADUC, impasse WAGNON 83 rue des Bonnets, rue Emile ZOLA.	Ecole René Lecoq, entrée 254 boulevard Descat
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0114	Rue BERANGER, rue du BLANC SEAU du 500 à la fin et du 503 à la fin, quai du BLANC SEAU, cour BRUGGEMAN 28 bis rue de Constantine, quai des CANOTIERS, rue du CONGO du 267 à la fin des impairs, rue de CONSTANTINE, rue de CROIX, rue DEREGNAUCOURT, cour DESREUX 13 rue de Mouvaux, cour DUBAR 61 bis rue de Mouvaux, rue du Docteur DUPONT, avenue EDISON, impasse GAYDET 15 rue Henri Loriant, avenue du Peintre GRAU, cour JOUVENEUX 30 rue du Dr Dupont, cour LESAGE 28 rue de Croix, rue Henri LORIDANT, rue de la MACKELLERIE, rue de MEZIERES, rue de MOUVAUX, rue des PALMIERS, rue du PRESBYTERE, rue du RIEZ, rue de SAINT QUENTIN, avenue SANTOS-DUMONT, avenue Frédéric SAUVAGE, avenue Désiré SIX, rue de WASQUEHAL	Maison des Services, 285 boulevard Descat
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0115	Rue de BAISIEUX, rue de BELFORT, rue Albert CALMETTE les numéros impairs, rue ma CAMPAGNE du 1 au 41 et du 2 au 38, allée Henri DUNANT, rue du FLOCON du 46 au 198, rue du FLOCON du 47 à la fin des impairs, Place du Maréchal FOCH du 1 au 60 (n° par n°) et du n° 65 à la fin (n° par n°), rue du HALOT du 175 à la fin des impairs, rue du HALOT du 166 à la fin des pairs, rue Myron HERRICK, avenue de la MARNE, rue de MELBOURNE, rue du RHIN, allée Arthur RIMBAUD, rue RONSARD, allée Jules STEELANDT, rue de SYDNEY, allée Antoine VAN DYCK, allée Paul VERLAINE	Ecole Jean Macé, 62 rue du Flocon
Tourcoing	38 - TOURCOING 2	0116	Rue des ANGES, rue CHANZY, quai de CHERBOURG, Traverse Pierre de COUBERTIN, rue de l' Abbé de l' EPEE, rue de la FERME, boulevard GAMBETTA du 1 au 171 et du 2 au 76, quai du HAVRE, rue Victor HUGO du 1 au 39, rue MATHON, rue du NIOT, avenue Georges POMPIDOU, rue du PORT, rue SAINT VINCENT DE PAUL, rue Edouard SASSELANGE, rue du SENTIER, rue de TURENNE, rue des URSULINES les numéros impairs, place de la VICTOIRE, rue Charles WATTINE.	Ecole Maurice Bonnot, 10 rue d'Austerlitz

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0220	Allées de Chambord, de Chantilly, Ch. le Bon, Chenonceaux, des Chaland, des Chamois, des Chansonniers, Ch. des Chaumières (du n°40 au n°46, du n°41 au n°49, du n°50 au n°58 et du n°55 au n°57), avenue Champollion, Ch. de Chasse, rue Chantepleure, allée de la Chaîne, de la Chaude Rivière, Chemins du Chat Botté, de la Chaise, rue de la Chicane, Place du Château, rue d'Orléans.	G.S. Chopin, rue Ch. le Bon - Hall
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0221	Allées Chantecler, Chardin, des Chardonnerets, des Charmettes, de la Chevalerie, des Chercheurs, avenue de la Chatellenie, de la Chanterelle.	G.S. Chopin, rue Ch. le Bon - Hall
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0230	Rues de la Contrescarpe, allées des Comptines, de la Couronne, des Clématites, du Cocher, du Coq, de la Courtine, du Colisée, chemin de la Ferme Lenglet, du Marais, du Grand Marais (15, 39).	G.S. Calmette, rue de la Contrescarpe - Salle de jeux
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0231	Allées Colette, Courteline, des Colombiers, Cocagne, de la Comédie, chemin de la Corbeille, rues de la Fabrique, du Hainaut, du 8 mai 1945 (du n°199 au n°207), des Marchenelles, impasse Ripoteocoeuil, rue de Lannoy (du n°142 au n°200, du n°256 au n°376, du n°251 au n°327 et du n°517 au n°539).	G.S. Calmette, rue de la Contrescarpe - Salle de jeux
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0232	Place C. Rousselle, des Cousins, rues Cendrillon, Colombine, des Contes, des Courettes, de la Recherche, Jules Guesde (502), allées du Camélia, des Capucines, de la Causette, des Cinq Tailles, Copernic, du Corail, de la Courbe, des Cousins, des Compagnons, des Coursives, des Campanules, des Coquelicots, des Camanettes, de la Cantilène, de Copenhague, de la Créche, du Cercle.	G.S. P. Cézanne, rue des Comices - Hall
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0233	Rues Cimaise, Constituante, Clef, Allées de la Cible, du Couchant, de la Coquille, Caroline, Coutume, Corolle, Cueillette, Centième maison, Carco, Carillon (n° 23, 25, 27, 58 et 60), Cadran (du n°1 au n°35), Concert (du n°3 au n°15, du n°2 au n°12), Convention (du n°201 à 218 et du n°27 au n°35), Clochettes, Place Jean Moulin (n°1, 2, 3), rue des Comices (du n°2 au n°52 et du n°5 au n°67), chemin des Crieurs (du n°2 au n°24 et du n°7 au n°31), de la Cousinerie (du n°16 au n°76 et du n°1 au n°15), Créativité, du 8 mai 1945 (n°133, et du n°157 au n°179), Albert Samain (n° impairs), avenue de la Marque, de Canteleux (n° impairs).	G.S. Camus, rue de la Convention - Hall
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0240	Rues Baudouin IX (n°42), Breughel, Brève, des Bacheliers, avenue du Pont de Bois, chemin des Bergères, place Léon Blum, chaussée des Visiteurs, chemin Charlie Parker.	G.S. Claude Bernard-Préau, rue Baudouin IX
Villeneuve d'Ascq	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0241	Rues de la Basoche, du Blason, du Barreau, Baudouin IX (n°31).	G.S. Bossuet, rue de la Basoche
Wahagnies	2 - ANNOEULLIN	0001	Rues Pasteur, des Ramiers, des Moulins, de la Marnelle, Arthur Laurent, des Fusillés, Anatole France, du Gal de Gaulle, Jean Jaurès, résidences Montsorel, Jean Moulin, place J.B. Lebas, résidence La Flanerie, rue Jules Ferry (du 1 au 225, du 10 au 208), avenue des Tilleuls, impasse des Cornouillers, rues des Hêtres, des Chênes.	Salle Roger Salengro
Wahagnies	2 - ANNOEULLIN	0002	Rues Jules Ferry (n°227 à fin et 210 à fin), Guy Mollet, Henri Ghesquière, Jean Baptiste Lemaire, Léon Gambetta, Pierre Curie, Ringeval, Jules Guesde, Marcel Sembat, de la Sablonneuse, du Haut Riez, des Etangs, Léon Jouhaux, de la Chapelette, résidence, Mendès France, groupe Marcel Bertrand, cité Beaux Sarts.	Ecole Jules Ferry
Wambrechies	23 - LILLE 1	0001	Allée du Béguinage, rue des Charmes, place de la Distillerie, Quai de la Distillerie, rue de la Distillerie, Quai de l'Écluse, rue des Ecoles, Place du Général de Gaulle, rue du Jardin de la Comtesse, avenue Kennedy, avenue du Général Koening, rue du Général Leclerc (du 1 au 33), rue Obert (impairs) et du 2 au 60), résidence Obert - 2 rue des Ecoles, rue du 11 Novembre 1918, chemin du Petit Paradis, Port de plaisance, Avenue de Robersart, rue des Violettes, quai du Château.	Salle des réceptions, 2 rue du 11 novembre 1918
Wambrechies	23 - LILLE 1	0002	Rue Louis Aragon, chemin de la Balle, chemin Barbe, chemin du Bas Plat, chemin du Bihamel, chemin des Bœufs, avenue de Bondues (impairs), avenue Georges Brassens, allée Jacques Brel, hameau de la Cave Saint Paul, Domaine Chante au Vent, chemin du Chêneau, route de Comines, hameau de la Dacquerie, chemin d'Espaing, chemin des 3 Fétus, chemin de la Forte Cour, chemin des Fouines, route de Linselles, hameau des 3 Louches, chemin de la Planche de Pierre (du 2 au 146 et du 1 au 145), avenue du Plat Pays, chemin des Poux Volants, rue Jacques Prévert, rue de Quesnoy (du 112 au 990), chemin des 3 Tilleuls, hameau du Saint Chrysole, allée Maxence Van Der Meersch, rue Paul Veraine, Hameau du Vert Touquet, chemin de la Vigne, Petit Chemin de la Vigne.	Ecole maternelle Madame de Ségur, chemin du Fort
Wambrechies	23 - LILLE 1	0003	Rue Ambroise Paré, rue de Braine le Château, rue Jean-Baptiste Corot, allée des Génévriers, rue de Kempen, rue La Bruyère, rue La Fontaine, rue du Général Leclerc (du 112 au 150), avenue du Maire Catteau, rue des Mésanges, rue des Rossignols, rue du Maire Marquillies, rue Jean-Jacques Rousseau, rue d'Ypres (du 1000 au 1860), rue Victor Hugo, rue Virginie Ghesquière, allée Antoine Watteau.	Ecole maternelle Madame de Sévigné, 117 avenue du Maire Catteau
Wambrechies	23 - LILLE 1	0004	Allée des Alouettes, rue des Bouvreuils, chemin du Bleu Bordeaux, rue du Chemin de Fer, Hameau de la Clé des Champs, rue de la Clé des Champs, hameau du Cliquois, chemin Desbucquois, avenue du Docteur Calmette, avenue de la Gare, rue Henri Dunant, rue Marie Curie, chemin de la Marotte, chemin du Mouton Boulonnais, avenue Pasteur, résidence Saint Mathieu, hameau du Vert Galant, rue du Vert Galant, rue d'Ypres (impairs)	Ecole primaire Jules Ferry, rue des Ecoles
Wambrechies	23 - LILLE 1	0005	Avenue de l'Abbé Pierre, avenue Clément Ader, impasse Jacqueline Auriol, cour du Beau Bouquet, avenue de Bondues (pairs), rue de Bondues, avenue Hélène Boucher, chemin du Casino, impasse Cousin, chemin du Fort, chemin du Fort (Fort de la Redoute), chemin de Halage, rue du 8 Mai 1945, rue de Marquette (du 202 au 990 et impairs), rue Jean Moulin, chemin de la Planche de Pierre (du 170 au 990 et du 165 au 999), rue de la Résistance, voie des Trams, chemin du Verger, avenue du Ferrain, allée de la Redoute, allée du Petit Châtelet, allée du Blanc Cheval, rue de Quesnoy (du 2 au 106).	Restaurant scolaire Pasteur Ségur, chemin du Fort
Wambrechies	23 - LILLE 1	0006	Ruelle de l'Agrippin, rue de l'Agrippin, cité Cavle, avenue des Châteaux (du 60 au 990 et impairs), rue du Château d'Espaing, allée du Château d'Haye, rue du Château du Ham, allée du Château des Ormes, rue du Château Saint Donat, chemin à l'Eau, rue Gounod, résidence Charles Gounod, rue Goya, domaine des Halots, résidence les Halots, rue Lamartine, rue du Général Leclerc (du 2 au 110), résidence des Marronniers, chemin Rouge, rue Rubens, rue Léonard de Vinci, rue d'Ypres (du 1870 au 990), Zone Industriale-Portuaire.	Salle des réceptions, 2 rue du 11 novembre 1918
Wambrechies	23 - LILLE 1	0007	Résidence les Anémones, résidence du Beau Passage, résidence Au Bon Coin, résidence de la Corderie, impasse Duquesnoy, résidence les Glycines, rue Gérard Leroy, rue de la Linière, rue de Marquette (du 2 au 200), résidence les Myosotis, rue des Piquières, rue du Pont Levis, résidence les Primevères, rue de Quesnoy (du 1 au 999), résidence les Roses.	Mille Club, chemin du Fort
Wambrechies	23 - LILLE 1	0008	Rue des Acacias, rue du Château Valois, avenue Georges Clémenceau, avenue du Maréchal Foch, résidence Foch, avenue du Maréchal Juin, rue du Général Leclerc (du 33 Bis au 97), rue Obert (du 70 au 120), résidence du Petit Paradis, avenue des Peupliers, cité Rasseigneur, avenue du Stade, résidence du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue d'Ypres (du 2 au 970).	Salle des Fêtes, 33 bis rue du Général Leclerc
Wannehain	36 - TEMPLEUVE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Warnton	4 - ARMENTIERES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie
Wasquehal	13 - CROIX	0001	Avenue Jean-Paul Sartre, place Maurice Schumann, rue Michelet, place de la République, place Pierre Mendès France, place du Général de Gaulle, cité Girolou, rue Hoche, rue Jean Bart, rue Jean Mace, rue André Hantson, rue Jeannine Pillaert, rue Paul Roos, avenue Nelson Mandela.	Hôtel de ville
Wasquehal	13 - CROIX	0002	Rue Ambroise Croizat, rue des Quatre Ormeaux, avenue du Roi Albert 1er, rue des Acacias, rue Claude Hugue, avenue Désiré Caus, rue du Maréchal Leclerc, rue Henri Jovenaux.	Mairie, salle des Cérémonies
Wasquehal	13 - CROIX	0003	Avenue JB Lebas, rue Kléber, impasse du Moulin Rouge, rue Nungesser, impasse du Beau Passage, rue Bernard Palissy, rue Sadi Carnot, rue du Transvaal, rue Victor Hugo, rue Marceau, allée du Brulin, rue des Chalets, rue Charles Preux, rue de l'Égalité, rue de la Ferme Delalée, rue Francisco Ferrer, rue Gaston Heurtematte, rue Gustave Dubled, rue Arthur Buysse, rue Delerue.	Salle Pierre Herman, rue Jean Macé
Wasquehal	13 - CROIX	0004	Rue Marcel Pagnol, rue du 11 novembre 1918, rue de la Paix, rue Pierre Loti, allée des Roses, rue du Boulevard, rue du Dr Roux, rue de Marcq-en-Baroeul, rue des Prés, rue du Chemin Vert, rue du Capitaine Michel.	Restaurant scolaire Lefebvre
Wasquehal	13 - CROIX	0005	Rue du Professeur Marcel Arnaud, rue Eugène Leroy, sentier du Laurier, rue de Lille, rue de la Passerelle, sentier des Buissons, rue de l'Yser, rue Raoul Follereau, rue Jules Hayart, rue Rémy Coghe, allée Chevalier de Ghistelles, allée des Cottages, avenue de Flandre (1 à 999), rue des Frères Gontier, rue Georges Sand.	Restaurant scolaire Lefebvre
Wasquehal	13 - CROIX	0006	Rue Marie Curie, rue du Molinel (1 à 25 et 2 à 18), rue Pasteur, impasse du Plomeux, impasse Tiberghien, impasse du Triest, rue du Triez (1 à 175 et 2 à 124), impasse du Vert Prè, rue Lavoisier, impasse Dekeukelaere, allée des Hêtres, allée des Aulnes, allée des Chênes, impasse Diderot, rue Emile Dellelette, rue Ernest Dujardin, place Gambetta, chemin du Halage (1 à 5 et 2 à 6), rue Henri Detailler.	Restaurant Maternelle Noir Bonnet

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0014	Secteur délimité par: rue du Vieux Bureau (non comprise), rue Anatole France (non comprise), rue des Trois Pierres, Frontière Belge.	Maternelle A. France rue de Boulogne
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0015	Secteur délimité par: rue Alfred Delecourt (non comprise), rue Richard Wagner, rue du Sapin Vert (non comprise), rue du Damier (non comprise), rue du Mont à Leux (non comprise), rue de Chardonnet (non comprise), rue du Petit Moulin (non comprise), rue Alfred de Musset (non comprise), bd de la Liberté (non compris).	Elémentaire Jean Zay rue du Sapin Vert
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0016	Secteur délimité par: rue Alfred Delecourt (non comprise), rue des Ecoles (non comprise), rue de l'Union (n° 2 à 32 et 1 à 27), rue Marcel Vanelslander, Territoire de Tourcoing, ligne de Chemin de Fer Lille-Gand, rue du Mont à Leux, rue du Damier, rue du Sapin Vert, rue Richard Wagner (non comprise).	Elémentaire Jean Zay rue du Sapin Vert
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0017	Secteur délimité par: Territoire de Roubaix, rue Frédéric Chopin, rue Camille St-Saëns (non comprise), rue Vincent Van Gogh (non comprise), rue Auguste Renoir (non comprise), rue des Ecoles, rue Alfred Delecourt (sauf du 1 au 3).	Elémentaire Léo Lagrange rue des Ecoles
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0018	Secteur délimité par: Territoire de Roubaix, Territoire de Tourcoing, rue de l'Union (non comprise), rue Alfred Delecourt (non comprise), rue des Ecoles (non comprise), rue Auguste Renoir, rue Vincent Van Gogh, rue Camille St-Saëns, rue Gustave Charpentier.	Elémentaire Léo Lagrange rue des Ecoles
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0019	Secteur délimité par: Territoire de Tourcoing, rue Nungesser et Coli, rue de l'Union (n° 29 à la fin et 34 à la fin),	Maison des Services SV, rue de l'Union
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0020	Secteur délimité par: rue Nungesser et Coli (non comprise), rue du Haut Vinage, rue Marcel Vanelslander (non comprise), rue de l'Union (du 2 au 32 et du 1 au 27 et le reste non compris), rue Alfred Delecourt (du 1 au 3).	Maternelle Jean Zay rue A. Delecourt
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0021	Secteur délimité par: Rue Emile Zola, rue Alfred de Musset, rue du Petit Moulin, rue Corneille (non comprise), rue Voltaire, rue La Fontaine (non comprise), rue Descartes.	Ecole Voltaire, rue Voltaire
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0022	Secteur délimité par rue Emile Zola (non comprise), rue Descartes (non comprise), rue la Fontaine, rue Voltaire (non comprise), rue Corneille, rue de Chardonnet, rue du Mont à Leux (non comprise), ligne de Chemin de Fer Lille-Gand Frontière Belge, ancien cours du Riez, rue Balzac.	Maison pour Tous Martinoire, rue Lamartine
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0023	Secteur délimité par: rue Florimond Lecomte, rue François Mériaux (non comprise), rue de la Paix (non comprise), rue du Beck, bd Pierre Mendès France (non compris), rue Gabriel Péri (non compris), rue de l'Avelin, rue du Congo, rue Négrier, rue du Président Roosevelt (non comprise), rue Carnot (n° 1 à 65).	Ecole Jean Jaurès, rue Jean Jaurès
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0024	Secteur délimité par: place de la Fraternité, rue Jean Lebas (côté pair), rue Vallon (non comprise), rue des Poilus (non comprise), rue du Gal de Gaulle.	Ecole Jean Jaurès, rue Jean Jaurès
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0025	Secteur délimité par: rue Jean Jaurès (non comprise), rue du Gal de Gaulle (non comprise), rue des Poilus, rue Racine (non comprise), Rond point Mendes France (non compris), rue de l'Eurozone, Rond Point de l'eurozone (non compris), RD 700, rue de Leers, Bld Mendes France (non compris), rue du Beck (non comprise), rue de la Paix, rue François Mériaux, rue Florimond Lecomte (non comprise).	Maternelle Michelet rue St Joseph
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0026	Secteur délimité par: rue Carnot n° 125 à la fin des n° impairs, rue de Stalingrad (non comprise), rue Beaufort, rue Charles Quint (non comprise), rue du Laboureur, rue Stéphane (non comprise).	Elémentaire Jean Macé, rue de Londres
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0027	Secteur délimité par: rue Carnot (n° 67 à 123), rue du Président Roosevelt, rue Négrier (non comprise), rue du Congo (non comprise), rue de l'Avelin (non comprise), rue Gabriel Péri (n° 2 à 106, 1 à 95), bd Pierre Mendès France, rue de Stalingrad, rue Stéphane.	Maternelle Jean Macé, rue de Londres
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0028	Secteur délimité par: rue Carnot (non comprise), rue du Laboureur (non comprise), rue Charles Quint, rue de Beaufort (non comprise), rue de Stalingrad (non comprise), bd Pierre Mendès France, rue François Mériaux (non comprise), rue de Leers (non comprise), territoire de Leers, territoire de Roubaix, rue Stéphane (non comprise).	Maternelle Jacques Brel, rue G. Seghers
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0029	Secteur délimité par: chemin de la Bourde, lieu-dit "La Martelotte", rue Marc Sangnier, square du 8 Mai 1945, rue Leruste (n° 60 à 128 et 85 à la fin), allée Arthur Rimbaud (non comprise), rue Paul Verlaine (non comprise), rue du Gauquier, territoire de Belgique	Village du Beau-Lieu, rue Leruste
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0030	Secteur délimité par: rue Racine (n° 2 à 30 et 1 à 53), rue Vallon (non comprise) avenue du Président Kennedy, rue du Mal de Lattre de Tassigny (non comprise), square du Petit Moulin (non comprise), rue du Mal Foch (non comprise), rue Léon Blum (non comprise), rue Gaston Defferre, rue Pierre de Coubertin, rue Turgot (non comprise), avenue Aristide Briand (non comprise), rond Point Mendes France.	Ecole A Camus, av. Kennedy
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0031	Secteur délimité par: rue de Beaulieu, rue Brossolette, rue Paul Doumer lieu-dit "La Martelotte", rue de la Carlière (non comprise), rue Boris Vian (non comprise).	Elémentaire Brossolette, rue P. Brossolette
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0032	Secteur délimité par: avenue Aristide Briand, rue Turgot, rue Emile Duhamel (non comprise), Allée Amboise Croizat (non comprise), rue Pierre Brossolette (non comprise), rue de Beaulieu (non comprise), rue boris Vian, rue de la Carlière, chemin de la Bourde (non comprise), territoire de Leers, rue de Leers, rue des lainiers, Rond-Point de l'Eurozone, rue de l'Eurozone, Rond-Point de Mendes France.	Maison des associations Bernard Vanmarcke, rue Pierre Brossolette
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0033	Secteur délimité par: rue Bourdaloue, rue Edouard Blomme (non comprise), rue Daniel Mayer, rue Pierre Brossolette (non comprise), rue Turgot (non comprise), Allée Amboise Croizat, rue Emile Duhamel, square Colbert (non compris), avenue Pierre de Coubertin (non compris), rue Gaston Defferre.	Elémentaire Pierre Curie, rue Bourdaloue
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0034	Secteur délimité par: rue Jules Guesde (n° 216 à la fin), territoire de Belgique, rue d'Estaimpuis, rue du Gauquier (non comprise), rue Paul Verlaine, allée Arthur Rimbaud, allée Emile Verhaeren, rue Edouard Blomme, rue Bourdaloue (non comprise), rue Lacordaire (non comprise), carrière Delmarre, rue du Château d'Or (non comprise).	Maternelle Marie Curie, rue Leruste
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0035	Secteur délimité par: rue Jules Guesde (n° 2 à 124), avenue de Flandre (non comprise), rue de Picardie (non comprise), rue de la Baillerie (n° 1 à 89 et n° 2 à 66), rue du Maréchal De Lattre de Tassigny (non comprise), avenue du Président Kennedy (non comprise), rue Vallon, contour Saint Liévin (Numéros pairs).	Maison de la Baillerie, rue De Lattre de Tassigny
Wattrelos	33 - ROUBAIX 2	0036	Secteur délimité par: rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, rue Jules Ferry, rue de Picardie, avenue de Flandre, rue Jules Guesde (n° 126 à 214), rue du Château d'Or, carrière Delmarre (non comprise), rue Lacordaire, rue Bourdaloue (non comprise), rue du Maréchal Foch, square Jean Moulin.	Maison de la Baillerie, rue De Lattre de Tassigny
Wavrin	2 - ANNOEULLIN	0001	Cité Victor Hugo, rue Jules Guesde, Carrière SNCF, rue des Mineurs, rue des Wazières, rue Jean-Baptiste Lebas, rue Emile Zola, rue du Docteur Calmette, rue du Marais de la Ville, résidence du Marais de la Ville, route de la Centrale, rue du Général Koenig.	Maison de l'Olivier, rue du Vert Touquet
Wavrin	2 - ANNOEULLIN	0002	Rue du Maréchal Foch, rue Marceau, rue du Colonel Driant, rue Léon Gambetta résidence Les Verts Prés, rue Jean-Jacques Rousseau, rue du Maréchal Leclerc, sentier de la Paix, rue des Saules, rue du Grand Coin, rue Jules Ferry, rue Denis Cordonnier, rue du 1er Mai, rue de la Passerelle, rue Achille Pinteaux (n° 6 à 76), place de la République, rues Sadi Carnot, des Mésanges, résidences Ampère, de l'Olivier, des Parcs.	Maison de l'Olivier, rue du Vert Touquet
Wavrin	2 - ANNOEULLIN	0003	Sentier de l'Orphelinat, rue des Moulins, chemin du Moulin & des Bois Blancs, rue Jean Moulin, rue du Riez Charlot, rue de Lille, rue Anatole France, rue du Général de Gaulle, rue de la Libération, rue Pierre Brossolette, rue de la Palombière, rue Vincent Auriol, place de la Gare, rue des Résistants, rue Faidherbe, rue du 14 Juillet, place Pasteur, rues du Fouath, Jules Verne.	Centre de l'Enfance Française Dolto rue Roger Salengro.
Wavrin	2 - ANNOEULLIN	0004	Rue Roger Salengro, rue Jean Jaurès, rue Alexandre Desrousseaux, rue du Docteur Schaffner, allée des Jardins, avenue de l'Europe, rue de l'Île de France, rue d'Aquitaine, rue Alsace-Lorraine, rue du Nouveau Siècle, rue de Verdun, rue des Roseaux, rue des Joncs, square de la Tortue, rue Achille Pinteaux (impairs, pairs du n° 78 au n° 128).	Centre de l'Enfance Française Dolto rue Roger Salengro.
Wavrin	2 - ANNOEULLIN	0005	Allée de Provence, allée de Bourgogne, allée de Gascogne, allée de Normandie, rue Raymond Poincaré & les Erables, rue Marx Dormoy & le Coulin, rue Georges Guynemer, rue des Anciens Combattants, rue du Marais de Lattre, rue du Bac, chemin du Halage, rue Georges Clemenceau, résidence Clemenceau, rue des Chênes.	Ecole maternelle Jacques Prévert, avenue de l'Europe
Wavrin	2 - ANNOEULLIN	0006	Rue du Maréchal Joffre, rue des Bruyères, rue des Siènes, rue Guy Mollet, rue du Mulet, rue de la Pierrette, rue du Bois de la Rive, rue de Laromé, rue de Beussignies, rue des Jonquilles, résidences Les Orchidées, Les Ormes, rues des Eglantines, des Coquelicots, des Violettes, des Bleuets, des Roses, Laure Cambier.	Ecole maternelle Jacques Prévert, avenue de l'Europe
Wervicq-Sud	22 - LAMBERSART	0001	Allées des Marronniers, des Ormes, des Roses, Robert Schuman, de la Fleur de Lin, du Quart de Pouce, de la Vallée d'Or, du Rouissage, Philippe de Girard, avenue des Sports, chemin des Vaches, impasse de la Lys, places de Gaulle, de l'Europe, résidences Anjou, de la Mairie, les Roses, Touraine, rues de l'Industrie, de Roetgen, des Frères St Léger, Gabriel Péri, Mozart, Rameau.	Salle du Parc "Espace 2000" rue Gabriel Péri
Wervicq-Sud	22 - LAMBERSART	0002	Allées des Acacias, des Glycines, des Platanes, avenue du Peuple Belge, Pasteur, cité Robert Vanrullen, impasses Henri Dunant, Jules Ferry, Louis Braille, rues des Frères Deblaere, des Frères Hollebecque, du Château, Henri Dunant, Jules Ferry, Louis Braille, Pierre et Marie Curie, Roger Bouvier, hors commune et hors de France.	Salle du Parc "Espace 2000" rue Gabriel Péri

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Wervicq-Sud	22 - LAMBERSART	0003	Allées Demeestere, des Jacinthes, des Jonquilles, des Lilas, des Pâquerettes, des Pensées, des Perce-Neige, des Perdreaux, des Pervenches, des Peupliers, des Piverts, des Pivoines, des Primevères, des Tilleuls, des Teinturiers, du Coteau, avenues des Tisserands, de la Pannerie, du Rivage, chemins Bas, de la Montagne, des Garennes, des Gueux, des Oblards, des Tisserands, du Château, Vert, graviers de la Justice, du Robinet, rues Aristide Briand, de l'Abbé Bonpain, de la Victoire, de Linselles, des Frères Derhore, Jean Jaurès, squares des Peupliers, des Bois.	Salle du Parc "Espace 2000" rue Gabriel Péri
Wicres	2 - ANNOEULLIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie, 1 place de l'Eglise
Willems	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0001	Rue Jean Pottière, Résidence Bidar, Clos de la Cense, Chemin des Droïttes, rue des Poilus, place du 8 Mai 1945, rue Jean Jaurès, rue de la Mairie, rue Victor Provo, rue des Ecoles, boulevard des Ecoles, résidence "Foyer Soleil", rue du Maréchal Foch, rue Louis Clermont, allée du Trio, chemin du Gardé, chemin du Meunier, rue de Rocmetz, allée Marcel Derieppe, chaussée de Verdun, rue Jean-Baptiste Lebas, clos des Tisserands, rue de la République du n°1 au 35, de la Clé des Champs, Le Petit Boulevard, allée des Tourelles, clos des Chardons bleus, rue des Hirondelles, allées des Charmilles, du Breuze, hors commune.	Salle polyvalente du pôle multifonctionnel « CADDY », square Eugène Thomas
Willems	40 - VILLENEUVE D'ASCQ	0002	Allée des Bleuets, rue de la Plaine, allée des Pâquerettes, allée des Lilas, allée des Coquelicots, allée des Laboureurs, allée des Capucines, rue d'Hem, allée des Garennes, rue de Saily, rue du Bon Conseil, rue de France, résidence La Minoterie, rue du Grand Marais, rue de Chérenge, rue du Petit Marais, rue de la Victoire, résidence La Verderie, résidence Beau Séjour, rue de la Vieille Caserne, rue du Petit Lannoy, rue Marie-Thérèse Gobert, rue du Coq, de l'Europe, du Bicentenaire, allées Famchon, des Peupliers, rue de la République (à partir du 37 + n° pairs), clos du Verger, chemin des Lisières.	Salle polyvalente du pôle multifonctionnel « CADDY », square Eugène Thomas

Commune	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Valenciennes	39 - VALENCIENNES	0022	Clos des Bleuets, boulevard des Bruyères, rues Casimir Perier, Chanteclerc, des Coquelicots, des Dahlias, cour Dautel, rues du Domaine, Emile Lebacqz, du Muguet, des Cillels, avenue de la Plaine, enclos de la Prairie, place du Rond Point, rues du Torrent (du n°1 au 17 et du 2 au 22 bis), du Verger, de la Vilette, St-Eloi, Tinchon du 57 au 75 et du 84 au 96, Marmottan, rue Michel Duchaussoy, allée du Pneuré.	Ecole Maternelle S. Cuveillier, salle B, rue des Coquelicots
Valenciennes	39 - VALENCIENNES	0023	Sentier de la Place d'Anzin, rues d'Aubry, Charles Lamoinary, du Chevalet, des Drapiers, Emile Alglave, des Eparges, Grégoire-Nicolas Finez, rues de la Fosse Dutemple, des Fougères, des Frères Janson, des Galibots, place des Glaneurs, rues Hubert Cailleau, de la Maison Blanche, Maugretout, des Mulquiers, place Nicolas Lecreux, rues de Petite Forêt, Pierre Cuvelier, impasse des Porions, rue du Puits, route Départementale 13, rues Sainte Barbe, du Terril, Valentin Conrart, Vauquois, du Torrent (du n°32 au 38), Agrigente, Mail Chatham, avenue de Düren, rue de Gliwice, place des Charbonniers, rue Violette Leduc, clos Romanée rés Le Vignoble, clos Sancerre rés Le Chais, clos Santenay rés Vignoble, clos Saumur rés Le Sarment, clos Savigny rés Le Vignoble, clos Sauterne rés Le Vignoble, clos Tokay rés Le Cep, clos de la Treille rés Vignoble, place Victor Hugo, chemin du Vignoble, clos Vouvray rés Le Chais, rue Eleuthere Mascart, clos des Tonneliers.	Ecole Maternelle Emile Zola rue d'Aubry
Verchain Maugré	6 - AULNOY LES VALENCIENNES	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Ecole Victor Hugo
Vicq	29 - MARLY	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Ecole, place Carpentier
Vieux Condé	29 - MARLY	0001	Rues Denfert (1 au 596), Faidherbe, Castiau, Denvaux, Michel, Surrans, Watteau, Gambetta, République, Longuet, Louis Blanc, Jean Jaurès, Goulette, Bay (1 au 823), Emir Devaux, de la Poste, Parmentier, Jean Jaurès (Hergnies), Beluriez, Deportes, Basly, résidence Trou-Martin.	Hôtel de Ville
Vieux Condé	29 - MARLY	0002	Rues Demaude, Henri Durre, Gosset (1 au 359), Bay (824 à 9999), Lefebvre, Milice, Vermeersch, Hugo, Pasteur, Trois Arbres, Carnot, Caby, place Vermeersch.	Ecole Marcel Caby, rue Victor Hugo
Vieux Condé	29 - MARLY	0003	Rues Dewasmes, Faniard, Laroche, Rollin, Tabary, Zola, Glycines, Cytises, Aubépines, Tamaris, Eglantines, Blancs, Benezech, Jeanne d'Arc, des Lauriers, des Ecoles.	Ecole Maternelle du Centre, place Jeanne d'Arc
Vieux Condé	29 - MARLY	0004	Rues Calonne, Carmélinat, Choquet, Crunelle, Davaine, Delory, Rosiers, Epinette, Ghesquière, Lannoy, Vantrepotte, Destrebecq, chemin du Rieu, rue des Belges.	Ecole Primaire du Mont de Péruwels, rue Ghesquière
Vieux Condé	29 - MARLY	0005	Rues Denfert (597 à 9999), Buffart, Carnot (601 à 9999), A. France (686 à 9999), Kléber, Monseu, Rieu, Vaillant, résidence Carnot, rue d'En Haut.	Ecole du Rieu, rue Kleber
Vieux Condé	29 - MARLY	0006	Rues Sambat, Anjou, Artois, Auvergne, Béguinage, Boucaut, Bustin, Deramez, avenue Beth (625 à 1200), rues Normandie, Picardie, Bouton, Bretagne, Rousillon, Champagne, Hermitage, Lebon, Martens, Marian Stryszak, Etrangers.	Ecole maternelle Solitude Pierre Lemoine
Vieux Condé	29 - MARLY	0007	Rues Strady, Gallieni, Fayolle, Foch, Joffre, Libération, Pilsudski, Soult, avenue Beth (26 à 624), rues Bouliez (700 à 9999), Loriau, Guesde, Myrtil Michel, Stil.	Ecole maternelle Solitude Pierre Lemoine
Vieux Condé	29 - MARLY	0008	Rues Carnot (1 à 600), Anatole (1 à 685), quartier Carnot, rues Blériot, Garros, du Moulin, cité Castiau, rues du 8 mai 1945, du Fresnoy, Myrtil Dumoulin, Bouliez (0 à 699), Gosset (360 à 9999), Yvon Aubert, cité St Jean.	Ecole Carnot, quartier Carnot
Wallers	34 - SAINT AMAND LES EAUX	0001	Les Ecartis, Résidence de l'Alouette : rues des Pinsons, Maurice Ravel, Georges Brassens, Hector Berlioz, Claude Debussy, Jules Massenet, rues Mattéoti, du 8 Mai 1945, Résidence Roye de Boutenie: avenue du Général Charles de Gaulle, rue du Maréchal Philippe Leclerc de Hautecloque, rues Pasteur, Charles-St-Venant, Maurice Schumann, du Général Isaac D. White, de la Fontaine Marie Gillot, allée des Rouissoirs, résidence de la Clipoterie rue Pasteur.	Salle d'Honneur Hôtel de Ville
Wallers	34 - SAINT AMAND LES EAUX	0002	Rues Ferrer, Pottier, Merrheim, place Jean Jacques Rousseau, rues Brizon, Marcel Danna, Anatole France, Emile Zola, Barbusse, Gustave Delory, Marcel Sambat, Platon, Henri Durre, Paul Lafargue, rue du Bruille.	Salle d'Animations Hôtel de Ville
Wallers	34 - SAINT AMAND LES EAUX	0003	Rues Bianqui, Jean Jaurès, chemin de l'Emallerie, rues Diderot, Voltaire, Victor Hugo, Louis Blanc, Babœuf, Michelet, Jules Guesde, Maurice Bouton (n° 1 à 53 et n°2 à 112), rue du Caporal Hugh Gray.	Salle d'Animations Hôtel de Ville
Wallers	34 - SAINT AMAND LES EAUX	0004	Rues Maurice Bouton (n°55 à 79), Audiffret-Pasquier, Benoit Malon, de Cernay, Chabaud-Latour, rue Davy, Cité de la Drève: rues de la Veine Alix, de la Veine Bernard, de la Veine Charles, de la Veine Melchior, de la Veine François, de la Veine Marie, de la Veine Pierre, de la Veine Louise, de la Veine Jean, Edouard Vaillant, Fernand Pelloutier, Lebrét de la Petite Drève, Pierre Fontaine, Pierre Mathieu, Thiers.	Maison de proximité d'Arenberg, rue Audiffret Pasquier
Wallers	34 - SAINT AMAND LES EAUX	0005	Rue Jean Dewaille, avenue d'Arenberg, Cité du Bosquet: rues de la Veine Robert, de l'Ingénieur Daubresse, du Curé Davaine, place Casimir Périer, rues de Croy, Désandrouins, du Dispensaire, chemin d'Hérin, rues Lambrecht, de Loz, Michel Rondet, Taffin, de Varsovie, de Raismes (du n° 1 à 13), des Menisiers, des Châtaigniers, lieu-dit Le Coucou.	Ecole Mixte Bosquet, rue Michel Rondet, Wallers-Arenberg
Wasnes-au-Bac	14 - DENAIN	0001 (unique)	L'ensemble de commune.	Salle polyvalente, 12 rue du Dr Calmette
Wavrechain-sous-Denain	14 - DENAIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Ecole maternelle M. Thorez, rue Louise Michel
Wavrechain-sous-Faulx	14 - DENAIN	0001 (unique)	L'ensemble de la commune.	Mairie

**Arrêté préfectoral disposant des modalités de remise en état
de la carrière GUINTOLI à BORRE**

**Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le Code de l'Environnement, notamment son article L511-1;

VU le décret n° 80-331 du 7 mai 1980 modifié le 14 novembre 2011, portant règlement général des industries extractives;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET, préfet de la région Nord Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe);

VU l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié le 5 mai 2010, relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux extraits;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2013 ayant autorisé la société GUINTOLI à exploiter une carrière de limons sur le territoire de la commune de BORRE;

VU la demande formulée par la société GUINTOLI concernant la modification des conditions de remise en état de la carrière sise à BORRE;

VU l'avis favorable du rapport de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 5 février 2015;

VU la délibération favorable de la Formation Spécialisée des Carrières, de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du 28 mai 2015 à la séance de laquelle l'exploitant était présent;

VU l'envoi du projet d'arrêté au pétitionnaire en date du 17 juin 2015;

VU l'absence de réponse de l'exploitant à la date du 8 juillet 2015, soit après l'expiration du délai de 15 jours fixé par l'article R 512-26 du code de l'environnement pour s'exprimer;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 512-1 du Code de l'Environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie le présent arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT que la société GUINTOLI a prévu les mesures propres à réduire l'impact de son installation sur l'environnement et à limiter les risques ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord ;

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET

La société GUINTOLI, dont le siège social est situé Parc d'Activités de Laurade, Saint-Etienne du Grés – B.P. 22 – TARASCON cedex (13156), est tenue de respecter, pour la poursuite de l'exploitation de sa carrière sise à BORRE et autorisée par arrêté préfectoral du 15 avril 2013, les prescriptions suivantes :

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS APPORTES AUX PRESCRIPTION DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION DU 15 AVRIL 2013

Article 2.1 – Prescriptions modificatives relatives à la remise en état

L'article 10.2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 15 avril 2013 est remplacé par l'article suivant :

« Article 10.2 – Remise en état

L'exploitant est tenu de remettre le site affecté par son activité dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement en tenant compte des caractéristiques essentielles du milieu environnant.

Sauf dans le cas de renouvellement de l'autorisation d'exploiter, la remise en état du site affecté par l'exploitation doit être achevée au plus tard à l'échéance de l'autorisation et l'extraction de matériaux commercialisables doit être arrêtée 6 mois au moins avant l'échéance de l'autorisation d'exploiter.

La remise en état des zones exploitées consiste en un remblaiement des zones excavées jusqu'au niveau du terrain naturel.

Cette remise en état comportera les principales dispositions suivantes :

- *remblaiement par des matériaux inertes provenant de l'extérieur, puis au-dessus par des matériaux de découverte issus du décapage du site ;*
- *couverture finale de 0,30 m minimum d'épaisseur de terre végétale ;*
- *nettoyage de l'ensemble des terrains et, d'une manière générale, la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site. Toutes les infrastructures liées à l'exploitation de la carrière seront démontées ;*
- *insertion satisfaisante de l'espace affecté par l'exploitation dans le paysage, compte tenu de la vocation ultérieure du site. »*

Les articles suivants incrémentent l'article 10 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 15 avril 2013

« Article 10.3 – Apport de déchets inertes

Peuvent être admis pour le remblaiement de la carrière, éventuellement en mélanges, uniquement les matériaux repris ci-après :

CODE DÉCHET(*)	DESCRIPTION (*)	RESTRICTIONS
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

Article 10.4

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission.

Article 10.5

Tous les autres déchets non repris dans l'article 10.3 dont les déchets amiantés sont interdits

Article 10.6

Avant la livraison ou au moment de celle-ci, ou lors de la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets, l'exploitant demande au producteur des déchets un document préalable indiquant : le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ; l'origine des déchets ; le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ; les quantités de déchets concernées.

Ce document est signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires, le cas échéant. La durée de validité du document précité est d'un an au maximum. Cette durée de validité peut être adaptée après avis de l'inspection des installations classées dès lors qu'une procédure interne d'optimisation de la qualité dans la gestion des déchets, est mise en place par l'exploitant. Cette procédure doit permettre d'assurer une traçabilité précise du déchet, mais aussi un contrôle régulier visant à déceler une éventuelle variation de ses caractéristiques physico-chimiques.

Le document préalable est conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement

Article 10.7

L'ensemble des contrôles ci-après doivent être réalisés par une personne nommément désignée et formée par l'exploitant.

Avant d'être admis, tout chargement de déchets fait l'objet d'une vérification des documents d'accompagnement.

Un contrôle visuel des déchets est réalisé par l'exploitant à l'entrée de l'installation avant le déchargement, puis lors du déchargement sur la plateforme de stockage intermédiaire aménagée à cet effet. Enfin, un dernier contrôle visuel a lieu lors du régilage des déchets afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé.

Le déversement direct du chargement sur son lieu de stockage définitif est interdit.

Article 10.8

En cas d'acceptation des déchets, la personne nommément désignée par l'exploitant en charge du contrôle délivre un accusé de réception au producteur des déchets sur lequel sont mentionnés à minima :

le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;

le nom et l'adresse du transporteur et, le cas échéant, son numéro SIREN ;

le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;

la quantité de déchets admise ;

la date et l'heure de l'accusé de réception.

En cas de refus, l'exploitant communique au préfet du département dans lequel se situe l'installation, au plus tard 48 heures après le refus :

les caractéristiques et les quantités de déchets refusés ;

l'origine des déchets ;

le motif de refus d'admission ;

le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;

le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Article 10.9

L'exploitant tient à jour un registre d'admission, éventuellement sous format électronique, dans lequel il consigne pour chaque chargement de déchets présenté :

*la date de réception, la date de délivrance au producteur de l'accusé de réception des déchets, mentionné à l'article 10.10, et la date de leur mise en place ;
l'origine des déchets ;*

le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;

la masse des déchets, mesurée à l'entrée de l'installation ou, à défaut, estimée à partir du volume du chargement en retenant une masse volumique de 1,6 tonne par mètre cube de déchets ;

le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, celui de la vérification des documents d'accompagnement ;

le cas échéant, le motif de refus d'admission.

Ce registre est conservé pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement.

Article 10.10

Avant le début des opérations de réception des déchets, l'exploitant informe le préfet de la fin des travaux d'aménagements liés à la réception des matériaux extérieurs de remblais, et lui adresse un dossier technique comprenant une analyse de la conformité aux conditions fixées par l'autorisation préfectorale d'exploiter. Le préfet fait alors procéder, avant tout dépôt de déchets, à une visite de l'installation afin de vérifier qu'elle est conforme aux dispositions de l'autorisation préfectorale d'exploiter.

Article 10.11

Il est interdit de procéder au brûlage de déchets sur le site.

Article 10.12

La mise en place des déchets sur le site est organisée de manière à assurer la stabilité de la masse des déchets, en particulier à éviter les glissements.

Elle est également réalisée par zone peu étendue et en hauteur pour limiter, en cours d'exploitation, la superficie soumise aux intempéries, mais aussi pour permettre un réaménagement progressif et coordonné du site selon le sens de progression proposé par l'exploitant et repris dans l'autorisation préfectorale d'exploiter en annexe 2.

L'exploitation du site et la mise en place des déchets sont confiés à une personne techniquement compétente et nommément désignée par l'exploitant.

Article 10.13

L'exploitant tient à jour un plan d'exploitation de l'installation. Ce plan coté en plan et en altitude permet d'identifier les parcelles où sont stockés les différents déchets. »

Article 3.2 – Modification du plan en annexe 1

Le plan joint en annexe III de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 15 avril 2013 est remplacé par le plan joint en annexe I du présent arrêté

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture. Une copie est déposée à la Mairie de BORRE pour y être consultée.

Un extrait de cet arrêté, énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise, est affiché à la Mairie de BORRES. Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins de Madame le Maire de la commune de BORRE.

Le même extrait est affiché en permanence, de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

ARTICLE 5 : VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, devant le tribunal Administratif de LILLE dans un délai de six mois à compter de l'achèvement des formalités de publicité et dans un délai de quatre ans à compter de la publication et de l'affichage dudit arrêté pour les installations de premier traitement des matériaux. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, Madame le Maire de BORRE, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles, au Directeur de l'Agence Régionale de Santé ainsi qu'au Sous-Préfet de Dunkerque.

Fait à Lille le 28 JUL 2015

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Guillaume THIRARD



Page 10 of 10



Faint, illegible text or markings, possibly a signature or date, located in the lower-left quadrant of the page.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Arrêté préfectoral approuvant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Avesnes-Les-Aubert

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004,
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004,
- Vu les dispositions du Code Rural en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 1969 portant constitution de l'Association Foncière de Remembrement de Avesnes-Les-Aubert,
- Vu la délibération du bureau de l'Association foncière de remembrement de Avesnes-Les-Aubert en date du 31 janvier 2015 portant adoption des statuts,
- Vu les statuts de l'Association foncière de remembrement de Avesnes-Les-Aubert reçus à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (Délégation Territoriale de Douai-Cambrai) le 4 août 2015,
- Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de la région Nord Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord (hors classe),
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2015 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du 25 juin 2015,
- Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** – Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Avesnes-Les-Aubert (joints en annexe) tels qu'adoptés par le bureau par délibération en date du 31 janvier 2015, sont approuvés.
- **ARTICLE 2** – Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord, affiché dans la commune de Avesnes-Les-Aubert et notifié au Président de l'Association Foncière de Remembrement de Avesnes-Les-Aubert à qui il appartiendra de le notifier avec les statuts aux différents propriétaires et au comptable de l'association.
- **ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Maire de la commune de Avesnes-Les-Aubert, le Président de l'Association Foncière de Remembrement de Avesnes-Les-Aubert ainsi que les propriétaires concernés et le comptable de l'association sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Douai, le 13 AOUT 2015

Pour le Préfet, par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord, par délégation,
Le Chef de la Délégation Territoriale du Douaisis et du Cambrésis


Fabrice RINGEVAL

Annexe : Statuts de l'AFR de Avesnes-Les-Aubert en date du 31 janvier 2015

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

ASSOCIATION FONCIÈRE
de REMEMBREMENT
de la commune d'AVESNES-LES-AUBERT

STATUTS

Approuvés par arrêté préfectoral du 13 AOUT 2015

Chapitre 1 : Les éléments identifiant de l'association foncière de remembrement

Article 1 – Institution

L'association foncière de remembrement (AF dans la suite du texte) de la commune d'AVESNES-LES-AUBERT a été instituée par un arrêté préfectoral en date du 10 avril 1969.

Sont membres de l'association tous les propriétaires concernés par le remembrement ordonné le 26 janvier 1993 et clôturé le 30 juin 1998 sur le territoire de la commune suivante :

- AVESNES-LES-AUBERT

avec extension sur les communes de

- SAINT-AUBERT,
- SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS,
- SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI,
- RIEUX-EN-CAMBRESIS,
- VILLERS-EN-CAUCHIES.

La liste des terrains compris dans son périmètre est celle des propriétés issues du remembrement et figurant au procès-verbal de remembrement.

La mise à jour des parcelles et des propriétaires est réalisée par le président, celle-ci ne constitue pas une modification statutaire.

L'AF est régie par les dispositions de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et de ses textes d'application, notamment le décret n°2006-504 du 3 mai 2006, sous réserve des dispositions particulières du Code Rural et de la pêche maritime antérieures au 1^{er} janvier 2006, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans les présents statuts.

L'AF est soumise au contrôle du préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Article 2 – Principes fondamentaux concernant le périmètre syndical

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004, les droits et obligations, qui découlent de la constitution de l'association, sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre et les suivent en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution ou à la réduction du périmètre.

Les propriétaires membres ont l'obligation d'informer :

- Les acheteurs éventuels des parcelles engagées dans l'association, des charges et des droits attachés à ces parcelles,
- Les locataires de l'immeuble, de cette inclusion et des servitudes afférentes.

Toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre doit, également, être notifiée au président de l'association par le notaire qui en fait le constat.

Tout propriétaire ayant omis de déclarer ou faire déclarer dans les formes sus-visées, avant le 31 décembre de l'année en cours, une mutation ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier de l'année en cours conservera la qualité de membre de l'association pour le paiement de la taxe de la dite année, conformément aux dispositions de l'Article 53 du décret du 3 mai 2006.

Article 3 – Siège et nom

Conformément à l'arrêté préfectoral instituant l'A.F., le siège est fixé en Mairie d'AVESNES-LES-AUBERT.

Les courriers peuvent être adressés à l'adresse fixée par le bureau.

Elle conserve le nom d'association foncière de remembrement.

Article 4 – Objet

En application des dispositions des Articles L 133-1 du Code Rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005, l'AF est chargée de la réalisation de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages mentionnés aux Articles L 123-8, L 123-23, L 133-3 et L 133-5 du dit code.

À titre ponctuel ou marginal, l'association pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel.

Chapitre 2 : Les modalités de fonctionnement de l'A.F.

Article 5 – Organes administratifs

L'AF a pour organes administratifs :

- l'assemblée des propriétaires,
- le bureau,
- le président, assisté d'un vice-président et d'un secrétaire.

Article 6 – Modalités de représentation à l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires réunit les propriétaires possédant au moins 5 hectares. Chaque propriétaire a droit à 1 voix par tranche de 5 hectares dans la limite maximale de 5 voix.

Les propriétaires peuvent se faire représenter par des fondés de pouvoir qui peuvent être toute personne de leur choix. Le pouvoir est valable pour une seule réunion et toujours révocable. Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est de 3.

Les propriétaires n'atteignant pas individuellement ce seuil peuvent se réunir pour se faire représenter à l'assemblée générale dès lors qu'ils représentent une superficie totale supérieure à 5 hectares.

Le représentant disposera d'un nombre de voix à hauteur d'une voix pour 5 hectares dans la limite maximale de 5 voix.

Un état nominatif des propriétaires ou des regroupements de propriétaires membres de l'assemblée des propriétaires avec indication du nombre de voix dont ils disposent est tenu à jour par le président.

Article 7 – Réunion de l'assemblée des propriétaires et délibérations

7-1 – PERIODICITE

L'assemblée générale des propriétaires se réunit en session ordinaire tous les 2 ans. Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du président.

L'assemblée générale des propriétaires peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du président dans les cas suivants :

- pour modifier les statuts de l'association dans les cas prévus à l'Article 39 de l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004,
- à la demande du bureau, du préfet ou de la majorité de ses membres pour prendre des décisions qui relèvent de ses compétences sans attendre la date de la prochaine assemblée ordinaire.

7-2 – LES CONVOCATIONS

Les convocations à l'assemblée sont adressées par le président, à chaque membre de l'association, au moins 15 jours avant la réunion.

Elles sont transmises par simple lettre, par fax, par courrier électronique ou remise en main propre.

La convocation doit être affichée en Mairie et doit indiquer :

- le jour,
- l'heure,
- le lieu,
- l'ordre du jour de la séance.

Dans ce même délai, le préfet ou son représentant ainsi que le maire des communes concernées en sont avisé pour y participer ou s'y faire représenter.

7-3 – TENUE DE LA REUNION – QUORUM

L'assemblée des propriétaires est valablement constituée quand le nombre total de voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de ses membres.

Lorsque cette condition de quorum n'est pas remplie, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour :

- au plus tôt une heure après la première convocation pour les affaires ordinaires,
- au plus tôt dans les huit jours suivants pour les décisions relatives aux statuts.

L'assemblée délibère alors valablement sans condition de quorum.

7-4 – DELIBERATIONS ET SCRUTIN

Toute délibération est constatée par un procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance, signé par le président et indiquant le résultat des votes. Le texte de la délibération soumise au vote y est annexé. Le procès verbal indique également la date et le lieu de la réunion. Il lui est annexé la feuille de présence. Ce procès verbal est conservé dans le registre des délibérations tenu par le secrétaire de séance.

Le vote a lieu à main levée sauf à la demande d'un minimum de 50 % des personnes présentes dans la salle.

En cas de partage de voix, sauf si le scrutin est secret, la voix du président est prépondérante.

Article 8 – Consultation écrite de l'assemblée des propriétaires

Sur décision du bureau, les délibérations de l'assemblée peuvent s'effectuer par une procédure écrite de consultation des propriétaires. Toutefois, l'assemblée délibère en réunion, lorsque le préfet, le tiers de ses membres ou la majorité du bureau, le demande dans le délai de 15 jours, à compter de la réception du courrier soumettant une délibération à la consultation écrite. Ce courrier mentionne cette possibilité et le délai dans lequel la demande doit être faite.

La délibération proposée ainsi que les documents d'information nécessaires sont adressés à chacun des membres par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Le Préfet du département ou son représentant en est avisé. Ce courrier définit les éléments suivants :

- Il précise le délai, qui ne peut être inférieur à 15 jours et qui court à compter de la date de réception de ces documents, imparti à chaque membre pour voter par courrier recommandé avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi.
- Il informe le destinataire qu'en l'absence de réponse écrite de sa part dans ce délai, il est réputé favorable à la délibération.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix. La réponse de chaque membre est annexée au procès-verbal.

Article 9 – Attributions de l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires délibère notamment sur :

- le rapport annuel d'activité de l'association prévue à l'Article 23 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004,

- le montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le bureau et les emprunts d'un montant supérieur,
- les propositions de modification statutaire,
- la fusion avec d'autres AF,
- l'adhésion à une union avec d'autres AF,
- le principe et le montant des éventuelles indemnités, du président et du vice-président,
- toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement.

Article 10 – Le bureau

10.1 – COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau comprend des membres à voix délibérative et des membres à voix consultative répartis comme suit :

I - membres à voix délibérative :

- a) le maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- b) 3 propriétaires désignés par la chambre d'agriculture parmi les membres de l'AF
3 propriétaires désignés par délibération du conseil municipal parmi les membres de l'AF
- c) un délégué de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord.

II - membres à voix consultative :

- l'organisme qui apporte une subvention d'équipement au moins égale à 15 % du montant total des travaux, participe, à sa demande, aux réunions de bureau (Article 23 – décret de 2006-504),
- Peut-être invitée toute personne dont il paraît nécessaire de recueillir l'avis.

Le bureau est nommé pour six ans.

Tous les membres du bureau sont rééligibles. Seuls participent au vote du bureau, les membres à voix délibératives. Tout membre à voix délibérative peut se présenter à la fonction de président, vice-président ou secrétaire.

Les membres à voix consultatives peuvent demander que leurs remarques, recommandations, soient inscrites au registre des délibérations et au compte rendu de réunion.

En cas d'élection municipale, le maire sortant perd son statut de membre du bureau dès l'élection du nouveau maire qui devient membre de droit dès son élection.

Si le maire sortant était président, vice-président ou secrétaire, il est procédé à une nouvelle élection au sein du bureau, dès l'élection du nouveau maire.

10-2 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

À l'expiration de ce mandat, le président de l'association, en exercice, saisit le président de la chambre d'agriculture puis le conseil municipal en vue du renouvellement des membres du bureau.

La chambre d'agriculture désigne et le conseil municipal élit trois titulaires et deux suppléants susceptibles de remplacer les titulaires absents.

Dès réception des désignations de la chambre d'agriculture et de la délibération du conseil municipal, le président sortant ou le doyen d'âge de l'assemblée convoque les membres nouvellement nommés et procède à l'installation du nouveau bureau.

Le président élu transmet à la DDTM la délibération constitutive ou de renouvellement du bureau nouvellement élu.

Dès sa constitution, le nouveau bureau se doit d'élire ses président, vice-président et secrétaire (cf. Article 11).

10-3 – DEMISSION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Un membre du bureau est considéré démissionnaire dans les conditions suivantes :

- par démission expresse adressée au président de l'AF ou au vice-président s'il s'agit du président,
- lorsqu'il cesse de satisfaire aux conditions d'éligibilité,
- lorsqu'il perd sa qualité de propriétaire,
- lorsqu'il est empêché définitivement d'exercer ses fonctions.

Le président après avoir constaté la démission, saisit la chambre d'agriculture pour qu'elle procède à la désignation d'un membre remplaçant si le membre défaillant avait été initialement désigné par elle. Dans le cas contraire, le président saisit le maire de la commune pour solliciter la désignation d'un membre remplaçant par le conseil municipal.

Le membre remplaçant est désigné pour la durée du mandat restant.

10-4 – DEMISSION DU PRESIDENT, VICE-PRESIDENT OU SECRETAIRE

a- Démission du président

Si le président démissionne uniquement de son poste de président, le vice-président assure l'intérim.

Le vice-président, dès qu'il a connaissance de la démission du président, convoque le bureau et fait procéder à l'élection d'un nouveau président.

Si le président est démissionnaire au sens de l'Article 10.3 ci-dessus, et quitte le bureau, le vice-président assure l'intérim.

Dès qu'il a connaissance de la démission du président en tant que président et en tant que membre du bureau, le vice-président procède :

- Dans un premier temps, au remplacement du membre du bureau. Pour cela, il saisit soit la chambre d'agriculture, soit le maire de la commune selon le cas,
- Dans un second temps, à l'élection du nouveau président.

La démission du président n'a pas d'effet sur le mandat du vice-président ou du secrétaire.

b- Démission du vice-président ou du secrétaire

Dans le cas de la démission du vice-président ou du secrétaire, le président procède au remplacement du membre de la fonction dans les mêmes conditions que dans le cas de la démission du président.

Dans le cas de démission uniquement de la fonction, la personne démissionnaire assure la charge jusqu'à son remplacement.

Dans le cas où la personne démissionne de la fonction et du bureau, le président désigne parmi les membres du bureau un secrétaire ou un vice-président par intérim.

Article 11 – Élection du Président, Vice-président et Secrétaire

Le bureau, dès son installation, élit parmi les membres à voix délibérative repris en a et b de l'Article 10-1 des présents statuts, le président, le vice-président et le secrétaire des séances qui rédigera les comptes-rendus et mettra à jour le registre des délibérations détenu en mairie (siège de l'AF).

Le bureau nouvellement installé, est présidé par le plus ancien de ses membres jusqu'à la nomination du nouveau président.

Les membres du bureau sont rééligibles et conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Si l'assemblée des propriétaires en a délibéré, le président et le vice-président peuvent recevoir une indemnité à raison de leur activité pour la durée de leur mandat.

Le bureau peut révoquer le président et (ou) le vice-président en cas de manquements à leurs obligations.

La délibération d'élection des président, vice-président et secrétaire devra être transmise à la DDTM pour contrôle de légalité.

Article 12 – Attributions du bureau

Sous réserve des attributions de l'assemblée des propriétaires, le bureau règle, par ses délibérations, les affaires de l'association.

Il est chargé notamment :

- d'élire le président, le vice-président et le secrétaire de l'A.F.
- de déterminer et d'approuver les projets de travaux et les plans d'entretien ou d'investissement annuels ou pluriannuels,
- de désigner les membres de la commission d'appel d'offres,
- d'approuver les marchés qui sont de la compétence et de délibérer sur les catégories de marché dont il délègue la responsabilité au président,
- d'arrêter le budget primitif, le budget complémentaire et les décisions modificatives,
- de voter les comptes administratif et de gestion,
- de fixer annuellement le montant de la taxe des redevances,
- d'arrêter le rôle de recouvrement des taxes ou de répartition des indemnités,
- dans la limite du plafond annuel arrêté par l'assemblée générale, de délibérer sur les emprunts dans les limites fixées par la délibération de l'assemblée des propriétaires,
- de contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement,

- d'autoriser le président à agir en justice,
- de décider du louage des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'association.
- d'adhérer à une union d'associations foncières,
- de proposer la dissolution de l'association en précisant les conditions ainsi que la dévolution de l'actif et du passif.

Article 13 – Délibération du bureau - Quorum

Le bureau se réunit au minimum deux fois dans l'année et chaque fois que le président, un tiers de ses membres ou le préfet le demande.

Le bureau délibère valablement quand plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Lorsque cette condition de quorum n'est pas remplie, le bureau est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour au plus tôt une heure après la première convocation. Le bureau délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les délibérations du bureau sont prises à la majorité des voix membres du bureau présents ou représentés.

Elles sont valables lorsque plus de la moitié des membres ou de leur représentant y ont pris part. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Un membre du bureau peut se faire représenter en réunion du bureau par un membre suppléant.

Les délibérations sont signées par le président et un autre membre du bureau. La feuille de présence signée est annexée aux délibérations. Ces délibérations doivent être consignées dans un registre consultable au siège de l'association.

Les délibérations sont exécutoires dans un délai d'un mois à compter de leur transmission au préfet, sauf opposition de celui-ci.

Article 14 – La commission d'appels d'offres

Par dérogation au deuxième alinéa de l'Article 44 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, il est créé une seule commission d'appel d'offres.

La commission comprend 3 membres :

- Le président de l'AF en tant que président de la commission d'appel d'offres,
- 2 membres du bureau élus en son sein.

Les modalités de fonctionnement de cette commission sont celles prévues par le code des marchés publics pour les communes de moins de 3 500 habitants, le président jouant le rôle du maire.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission des personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres dans les conditions prévues au code des marchés publics.

Article 15 – Attributions du Président

Les principales compétences du président sont décrites dans les Articles 23 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et 28 du décret du 3 mai 2006, notamment :

- le président prépare et exécute les délibérations de l'assemblée des propriétaires et du bureau,
- il certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes par les organes de l'association,
- il en convoque et préside les réunions,
- il est le représentant légal de l'AF,
- le président gère les marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le bureau. Il est le représentant du pouvoir adjudicateur.
- il tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de l'association ainsi que le plan parcellaire,
- il tient à jour l'état nominatif des propriétaires et des regroupements de propriétaires habilités à voter à l'assemblée générale des propriétaires ainsi que le nombre de voix dont ils disposent, le cas échéant,
- il veille à la conservation des plans, registres et autres documents relatifs à l'administration de l'association qui sont déposés au siège social,
- il constate les droits de l'association et liquide les recettes,
- il est l'ordonnateur de l'AF,
- il prépare les rôles,
- il tient la comptabilité de l'engagement des dépenses,
- il recrute, gère et affecte le personnel. Il fixe les conditions de sa rémunération. Le cas échéant, il élabore le règlement intérieur du personnel,
- il établit le rapport annuel qu'il présente à l'assemblée des propriétaires.

Le vice-président supplée le président absent ou empêché.

Chapitre 3 : Les dispositions financières

Article 16 – Comptable de l'association

Les fonctions de comptable comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AF, sont confiées au receveur municipal de la commune siège.

Le comptable est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de procéder au recouvrement de tous les revenus de l'association et de toutes les sommes qui lui seraient dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

Article 17 – Financement de l'association

Les recettes de l'AF comprennent :

- Les taxes dues par ses membres,
- Les subventions de diverses origines,
- Les produits des emprunts,
- Les recettes de conventions relatives aux activités accessoires de l'association.
- Toutes les ressources prévues à l'Article 31 de l'ordonnance 2004-632 du 1er Juillet 2004.

Le recouvrement des créances de l'association s'effectue comme en matière de contributions directes.

Les taxes sont établies annuellement par le bureau et sont dues par les membres appartenant à l'association du 1^{er} janvier de l'année de leur liquidation.

Les rôles sont rendus exécutoires par le préfet.

Les dépenses relatives aux travaux connexes prévus à l'Article L.123-8 du Code Rural et de la pêche maritime sont réparties par le bureau proportionnellement à la surface attribuée à chaque propriétaire par le remembrement, à l'exception des dépenses afférentes aux travaux d'hydraulique qui sont réparties selon leur degré d'intérêt.

Chapitre 4 : Les dispositions relatives à l'intervention de l'A.F.

Article 18 – Charges et contraintes supportées par les membres

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font partie des obligations au sens de l'Article 3 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004.

Il s'agira notamment :

- Des servitudes d'établissement des ouvrages et de passage pour les entretenir,
- De toutes les règles nécessaires à la protection des ouvrages de l'AF.

Ces règles et les modalités de leur mise en œuvre pourront être précisées dans un règlement intérieur arrêté par le bureau.

Article 19 – Propriété et entretien des ouvrages

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien.

Cependant, certains ouvrages réalisés par l'association et inclus dans le périmètre de remembrement restent la propriété des propriétaires des parcelles sur lesquelles ils se situent.

Chapitre 5 : Modification des statuts – dissolution – adhésion – transformation

Article 20 – Modification des statuts - Dissolution

Les éventuelles demandes de modifications statutaires, les demandes d'union ou de fusion d'AF sont réalisées dans les conditions prévues à l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004.

Article 21 – Union d'A.F.

Lorsque les travaux ou ouvrages prévus à l'Article L 133-8 du Code Rural et de la pêche maritime présentent un intérêt commun pour plusieurs associations foncières, celles-ci peuvent se constituer, pour les missions mentionnées à l'Article L 133-1 du même code, en unions d'associations foncières, autorisées par décision préfectorale. La décision d'adhésion à une union est prise par le bureau de l'association foncière. Les unions d'associations foncières sont soumises au même régime que les associations foncières.

Article 22 – Dissolution de l'A.F.

Lorsque l'objet en vue duquel l'association avait été créée est épuisé, le préfet peut, sur proposition du bureau de l'association, prononcer la dissolution de celle-ci après l'accomplissement des conditions imposées par l'Article 42 de l'ordonnance du 1er Juillet 2004 et, s'il y a lieu, par le préfet, en vue de l'acquittement des dettes et dans l'intérêt public.

En cas de dissolution, le bureau est seul compétent pour prendre la décision et adresser la demande au préfet.

Article 23 – Règlement intérieur

L'AF peut se doter d'un règlement intérieur et dans ce cas, l'assemblée des propriétaires approuve celui-ci lors d'une réunion.

Ce règlement précise les présents statuts sur tout ou partie de ses dispositions. Toute disposition non prévue, contraire ou non conforme aux présents statuts est considérée comme nulle. Le règlement intérieur est approuvé par l'assemblée des propriétaires. Il entre en vigueur le premier jour ouvrable suivant la date de son adoption.

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 812245298
Acte 2015-086

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 28 juillet 2015 par Monsieur Yves PIERRONNE, gérant de la SARL MUNDUS ayant pour enseigne «Free-Dom» dont le siège social est situé au 179 avenue de Dunkerque à LILLE (59000)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL MUNDUS ayant pour enseigne «Free-Dom» dont le siège social est situé au 179 avenue de Dunkerque à LILLE (59000), sous le n° **SAP / 812245298 Acte 2015-086, à compter du 28 juillet 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Art. 5. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 28 juillet 2015

Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,



Bruno BROLEZ

DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord Pas-de-Calais
Unité Territoriale Nord-Lille - 77, rue Léon Gambetta - BP 665 - 59033 LILLE CEDEX

Standard : 03 20 12 55 55

Travail Info Service : 0 821 347 347 (0,12 € TTC/mn)

www.travail-solidarité.travail.gouv.fr – www.economie.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
UNITE TERRITORIALE DU NORD-LILLE

AGRÉMENT N°
SAP / 805320363
Acte 2015 – 61

Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),
Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-13, D.7231-1, D.7231-2 et D.7233-1,

Vu le cahier des charges de l'agrément fixé par l'arrêté du 26 décembre 2011,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, Responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille,

Vu la demande d'agrément présentée par Monsieur Guillaume RICHARD, en qualité de gérant de la SARL O2 Douai dont le siège social est situé 147 rue Faidherbe – 59500 DOUAI-DORIGNIES, auprès de l'Unité territoriale Nord/Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et déclarée complète au 6 février 2015,

Vu l'avis émis le 12 mars 2015 par le Président du Conseil Général du Nord,

Vu l'expiration du délai de trois mois imparti à l'administration pour établir l'arrêté d'agrément,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – Un agrément est accordé à SARL O2 Douai – 147 rue Faidherbe – 59500 DOUAI-DORIGNIES, en tant que siège social

sous le n° **SAP / 805320363 - acte 2015/61** pour une durée de **cinq ans** à compter du **6 février 2015**.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 du Code du travail et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Art. 2. – Cet agrément couvre les activités prévues à l'article 4 dans les départements suivants :

- l'ensemble du territoire de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord-Lille ;

Art. 3. – La structure exerce son action selon la modalité suivante :

- Prestataire

Art. 4. – Cet agrément couvre les activités suivantes :

- Garde d'enfants de **moins** de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de **moins** de trois ans dans leurs déplacements,
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,

- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Garde malade à l'exclusion des soins,
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante).
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,

Les activités relevant de la déclaration et leurs conditions d'exercice sont reprises dans le récépissé de déclaration joint au présent arrêté.

Art. 5. – Sous peine de retrait de cet agrément, si l'organisme envisage de fournir des services ou de fonctionner selon un des modes d'intervention autre que celui pour lequel il est agréé ou de déployer ses activités sur un territoire autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'un signalement préalable.

Art. 6. – Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du Code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux déclarés dans la demande d'agrément,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Art. 7. – Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du Code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre.

Art. 8. – Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la :

*DIRECCTE - Unité Territoriale du Nord-Lille
77, rue Léon Gambetta - BP 665 – 59033 LILLE CEDEX*

ou d'un recours hiérarchique adressé au :

*Ministre de l'Artisanat, de l'Industrie et du Numérique
Direction générale des entreprises
Mission des services à la personne
Bâtiment Condorcet Télédoc 315 – 6, rue Louise Weiss – 75703 Paris Cedex 13.*

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le :

*Tribunal Administratif de LILLE
143, rue Jacquemars Giélee – BP 2039 – 59014 LILLE-CEDEX*

Art. 9. – Le responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 28 mai 2015



 Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité territoriale du Nord/Lille,
Bruno DROLEZ

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 805320363
Acte 2015 – 61

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord/Pas-de-Calais, Responsable de l'Unité Territoriale du Nord/Lille,

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'Unité Territoriale de Nord/Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) par Monsieur Guillaume RICHARD, gérant de la SARL O2 Douai dont le siège social est situé 147 rue Faidherbe – 59500 DOUAI-DORIGNIES.

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL O2 Douai sise 147 rue Faidherbe – 59500 DOUAI-DORIGNIES, en tant que siège social

sous le n° SAP / 805320363 – acte 2015/61 à compter du 6 février 2015.

Art. 2. – Le présent récépissé remplace le récépissé initial n° SAP/805320363 – acte 2014/128 délivré le 25 novembre 2014 et l'avenant n°1.

Art. 3. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 4. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 5. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,

- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Soutien scolaire à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Art. 6. – Les activités agrées et déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Garde d'enfants de **moins** de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de **moins** de trois ans dans leurs déplacements,
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Garde malade à l'exclusion des soins,
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante).
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,

Les conditions de réalisation de ces activités sont reprises dans l'arrêté d'agrément n° SAP/805320363 – acte 2015/61 (durée de validité, territoire d'intervention, établissements secondaires, condition de retrait, voies de recours...). Le présent récépissé n'est valable qu'accompagné de l'arrêté d'agrément ou de ses avenants.

Art. 7. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Art. 8. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du Code du travail.

Art. 9. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 28 mai 2015

P/Le DIRECTE,
le Directeur Régional Adjoint du travail,
Responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
UNITE TERRITORIALE DU NORD-LILLE

AGRÉMENT N°
SAP / 808124184
Acte 2015-003

Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne

**Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),
Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1 ;
Vu le cahier des charges de l'agrément fixé par l'arrêté du 26 décembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

Vu la demande d'agrément présentée par Madame Anne PENET, en qualité de présidente de la SAS PAPP4 ayant pour enseigne «CONFIEZ-NOUS», dont le siège social est situé 329 avenue de Dunkerque à LOMME (59160), auprès de l'Unité territoriale Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et déclarée complète le 28 février 2015 ;

Vu l'avis émis le 26 mai 2015 par le Président du Conseil Général du Nord ;

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – Un agrément est accordé à la SAS PAPP4 ayant pour enseigne «CONFIEZ-NOUS» sise 329 avenue de Dunkerque à LOMME (59160) en tant que siège social, sous le n° **SAP / 808124184 Acte 2015-003**, pour une durée de cinq ans à compter du 27 mai 2015.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 du code du travail et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Art. 2. – **Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – Cet agrément couvre les activités prévues à l'article 5 dans les départements suivants :

- l'ensemble du territoire de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord-Lille ;

Art. 4. – La structure exerce son action selon la modalité suivante :

- Prestataire

Art. 5. – Cet agrément couvre les activités suivantes :

- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile ;
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements ;
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;

- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
- Garde malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante) ;
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.

Les activités relevant de la déclaration et leurs conditions d'exercice sont reprises dans le récépissé de déclaration joint au présent arrêté.

Art. 6. – Sous peine de retrait de cet agrément, si l'organisme envisage de fournir des services ou de fonctionner selon un mode d'intervention autre que celui pour lequel il est agréé ou de déployer ses activités sur un territoire autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'un signalement préalable.

Art. 7. – Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux déclarées dans la demande d'agrément,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Art. 8. – Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre.

Art. 9. – Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la :

DIRECCTE - Unité Territoriale du Nord-Lille
77, rue Léon Gambetta - BP 665 – 59033 LILLE CEDEX

ou d'un recours hiérarchique adressé au :

Ministre de l'Artisanat, de l'Industrie et du Numérique
Direction générale des entreprises
Mission des services à la personne
Bâtiment Condorcet Télédoc 315 – 6, rue Louise Weiss – 75703 Paris Cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le :

Tribunal Administratif de LILLE
143, rue Jacquemars Gielée – BP 2039 – 59014 LILLE-CEDEX

Art. 10. – Le responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 29 mai 2015

P/ Le DIRECCTE,
Le directeur régional adjoint,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,
Unité Territoriale du Nord - Lille
B.P. 665
59033 LILLE CEDEX
Bruno DROLEZ

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITÉ TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 808124184
Acte 2015–003 Avenant 1

Modification de Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Madame Anne PENET, Présidente de la SAS PAPP4 ayant pour enseigne «CONFIEZ-NOUS» dont le siège social est situé au 329 avenue de Dunkerque à LOMME (59160).

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SAS PAPP4 ayant pour enseigne «CONFIEZ-NOUS» sise 329 avenue de Dunkerque à LOMME (59160) en tant que siège social, sous le n° **SAP / 808124184 Acte 2015-003 avenant 1**, à compter du 28 mai 2015.

Art. 2. – Le présent récépissé remplace le récépissé initial n° SAP / 808124184 Acte 2015-003 délivré le 19 décembre 2014.

Art. 3. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 4. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 5. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Soutien scolaire à domicile,

- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Livraison de repas à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Art. 6. – Les activités **agrées et déclarées** sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements,
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux *à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales*
- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux *à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales*
- Garde malade à l'exclusion des soins *à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales*
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante).
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,

Les conditions de réalisation de ces activités sont reprises dans l'arrêté d'agrément n° SAP / 808124184 Acte 2015-003 (durée de validité, territoire d'intervention, établissements secondaires, condition de retrait, voies de recours...). Le présent récépissé n'est valable qu'accompagné de l'arrêté d'agrément ou de ses avenants

Art. 7. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 8. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 9. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 29 mai 2015.

P/ Le DIRECCTE,
Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,
Unité Territoriale du Nord - Lille
B.P. 665
59093 LILLE CEDEX

Bruno DROLEZ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
UNITE TERRITORIALE DU NORD-LILLE

AGRÉMENT N°
SAP / 521956094
Acte 2015 – 082

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),
Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,
Vu le code du travail et notamment les articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-13, D.7231-1, D.7231-2 et D.7233-1,
Vu le cahier des charges de l'agrément fixé par l'arrêté du 26 décembre 2011,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord / Lille,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par Madame Elise GABERT, en qualité de gérant (e) de la SARL PRESTI'LIFE dont le siège social est situé 69 rue Gambetta – 59830 CYSOING auprès de l'Unité territoriale Nord/Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et déclarée complète le 8 juin 2015,

Vu l'absence d'avis émis par le Président du Conseil Départemental du Nord,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – Un renouvellement d'agrément est accordé à la SARL PRESTI'LIFE sise 69 rue Gambetta – 59830 CYSOING
- en tant que siège social

sous le n° SAP / 521956094 – acte 2015 / 082 pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} août 2015.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 du code du travail et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Art. 2. – Le présent arrêté complète l'arrêté d'agrément initial n° N/010810/F/59L/Q/077 délivré le 1^{er} août 2010 et l'avenant n° 1.

Art. 3. – Cet agrément couvre les activités prévues à l'article 5 dans les départements suivants :
- l'ensemble du territoire de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord/Lille.

Art. 4. – La structure exerce son action selon la modalité suivante :
- Prestataire

Art. 5. – Cet agrément couvre les activités suivantes :
- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues

par l'article L.1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales

- Garde malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L.1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.

Les activités relevant de la déclaration et leurs conditions d'exercice sont reprises dans le récépissé de déclaration joint au présent arrêté.

Art. 6. – Sous peine de retrait de cet agrément, si l'organisme envisage de fournir des services ou de fonctionner selon un des modes d'intervention autre que celui pour lequel il est agréé ou de déployer ses activités sur un territoire autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'un signalement préalable.

Art. 7. – Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux déclarés dans la demande d'agrément,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Art. 8. – Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre.

Art. 9. – Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la :

*DIRECCTE - Unité Territoriale du Nord-Lille
77, rue Léon Gambetta - BP 665 – 59033 LILLE CEDEX*

ou d'un recours hiérarchique adressé au :

*Ministre de l'Artisanat, de l'Industrie et du Numérique
Direction générale des entreprises
Mission des services à la personne
Bâtiment Condorcet Télédoc 315 – 6, rue Louise Weiss – 75703 Paris Cedex 13.*

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le :

*Tribunal Administratif de LILLE
143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59014 LILLE-CEDEX*

Art. 10. – Le responsable de l'Unité Territoriale du Nord / Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 16 juillet 2015

P/ le DIRECTTE,
Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité Territoriale du Nord / Lille,

Bruno DROLEZ



2 / 2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITÉ TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 521956094
Acte 2015 – 082

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord/ Lille,

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord/Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) par Madame Elise GABERT, gérante de la SARL PRESTI'LIFE dont le siège social est situé 69 rue Gambetta – 59830 CYSOING.

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL PRESTI'LIFE
- en tant que siège social

sous le n° **SAP / 521956094 – acte 2015 / 082** à compter du **1^{er} août 2015**.

Art. 2. – **Le présent récépissé complète l'arrêté d'agrément n° SAP / 521956094 – acte 2015 / 082.**

Art. 3. – **Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Nord / Lille de la Direccte Nord/Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 4. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 5. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,

1 / 2

- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Soutien scolaire à domicile,
- Cours à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Assistance administrative à domicile,

Art. 6. – Les activités agrées et déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Garde d'enfants de **moins** de trois ans à domicile
- Accompagnement d'enfants de **moins** de trois ans dans leurs déplacements
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à *moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales*
- Garde malade à l'exclusion des soins à *moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales*
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.

Les conditions de réalisation de ces activités sont reprises dans l'arrêté d'agrément n° SAP 521956094 – acte 2015/082 (durée de validité, territoire d'intervention, établissements secondaires, condition de retrait, voies de recours...). Le présent récépissé n'est valable qu'accompagné de l'arrêté d'agrément ou de ses avenants.

Art. 7. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 8. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Art. 9. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 16 juillet 2015

P/ Le DIRECCTE,
le Directeur Régional Adjoint du travail,
Responsable de l'Unité Territoriale du Nord/Lille,

br



cc

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 811202639
Acte 2015–058

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 11 mai 2015 par Madame Magdalena PREVOST, auto-entrepreneur, gérante de l'entreprise PREVOST Magdalena dont le siège social est situé au 306 rue Giroud à DOUAI (59500).

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise PREVOST Magdalena sise au 306 rue Giroud à DOUAI (59500), en tant que siège social sous le n° **SAP / 811202639 Acte 2015–058**, à compter du 29 avril 2015.

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Soutien scolaire à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,

- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Art. 5. Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 27 mai 2015.

P/ Le DIRECCTE,
Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,


Unité Territoriale du Nord - Lille
B.P. 665
59033 LILLE CEDEX

Bruno DROLEZ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 811467091
Acte 2015-066

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne

Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 24 mai 2015 par Madame Nathalie PLUCAIN, auto-entrepreneur, dirigeant l'entreprise NATHALIE PLUCAIN ayant pour enseigne «Nath Services» dont le siège social est situé au 27 rue de la Gare – appartement 1 à BAILLEUL (59270)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise NATHALIE PLUCAIN ayant pour enseigne «Nath Services» dont le siège social est situé au 27 rue de la Gare – appartement 1 à BAILLEUL (59270), sous le n° **SAP / 811467091 Acte 2015-066, à compter du 24 mai 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Livraison de courses à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

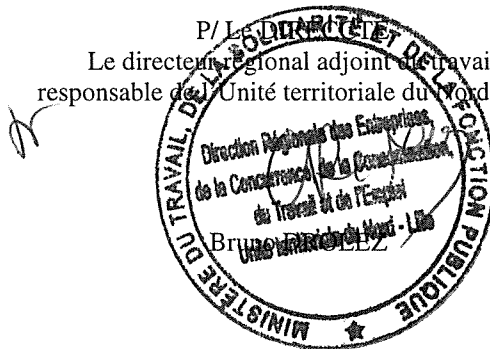
Art. 5. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 24 mai 2015

P/ Le Directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITÉ TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

**RECEPISSE N°
SAP / 811594282
Acte 2015-074**

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 12 juin 2015 par Monsieur Mickaël ROUSSEL, dirigeant de l'EURL MICKAEL ROUSSEL dont le siège social est situé au 182 rue Kennedy à ESTAIRES (59940)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'EURL MICKAEL ROUSSEL dont le siège social est situé au 182 rue Kennedy à ESTAIRES (59940), sous le n° **SAP / 811594282 Acte 2015-074, à compter du 12 juin 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,

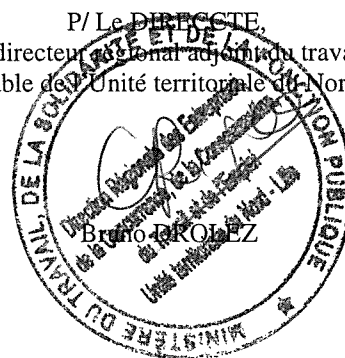
Art. 5. – Cette activité exercée par le déclarant, sous réserve d’être exercée à titre exclusif, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 12 juin 2015

P/ Le DIRECTEUR,
Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
UNITE TERRITORIALE DU NORD-LILLE

AGRÉMENT N°
SAP / 518293386
Acte 2015 – 43

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),
Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,
Vu le Code du travail et notamment les articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-13, D.7231-1, D.7231-2 et D.7233-1,
Vu le cahier des charges de l'agrément fixé par l'arrêté du 26 décembre 2011,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord/Lille,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par Monsieur Ibrahim FAYE, en qualité de gérant de la SARL PROXIM ayant pour enseigne « PROXIM SERVICES DOUAISIS » dont le siège social est situé 91 rue Delaby – 59500 DOUAI auprès de l'Unité territoriale Nord/Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et déclarée complète le 9 février 2015,

Vu la certification du Services AFNOR Certification conforme aux exigences des règles de certification NF Service – Services aux personnes à domicile – V7 et à la norme NF X50-056 (05/2008), renouvelée sous le n° 11/000526.1 du 18 avril 2015 au 18 avril 2017,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – Un renouvellement d'agrément est accordé à la SARL PROXIM ayant pour enseigne « RPOXIM SERVICES DOUAISIS » dont le siège social est situé 91 rue Delaby – 59500 DOUAI

sous le n° **SAP / 518293386 – acte 2015 / 43** pour une durée de **cinq ans** à compter du **1^{er} mai 2015**.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 du Code du travail et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Art. 2. – Le présent arrêté complète le arrêté d'agrément n°2006-2.59L.167 délivré à compter du 13 décembre 2006 et ses avenants et l'agrément n° N/010510/F/59L/Q/023 délivré à compter du 1^{er} mai 2010 et l'avenant n°1.

Art. 3. – Cet agrément couvre les activités prévues à l'article 5 dans les départements suivants :

- l'ensemble du territoire de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord/Lille,
- l'ensemble du territoire de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord/Valenciennes, sans toutefois disposer d'un établissement secondaire,
- le territoire du Pas-de-Calais (62), sans toutefois disposer d'un établissement secondaire.

Art. 4. – La structure exerce son action selon les modalités suivantes :

- prestataire
- mandataire.

Art. 5. – Cet agrément couvre les activités suivantes :

- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements,
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Garde malade à l'exclusion des soins,
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante),
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,

Les activités relevant de la déclaration et leurs conditions d'exercice sont reprises dans le récépissé de déclaration joint au présent arrêté.

Art. 6. – Sous peine de retrait de cet agrément, si l'organisme envisage de fournir des services ou de fonctionner selon un des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un territoire autre que ceux pour lesquels il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'un signalement préalable.

Art. 7. – Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du Code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux déclarés dans la demande d'agrément,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Art. 8. – Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du Code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Art. 9. – Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la :

*DIRECCTE - Unité Territoriale du Nord-Lille
77, rue Léon Gambetta - BP 665 – 59033 LILLE CEDEX*

ou d'un recours hiérarchique adressé au :

*Ministre de l'Artisanat, de l'Industrie et du Numérique
Direction générale des entreprises
Mission des services à la personne
Bâtiment Condorcet Télédoc 315 – 6, rue Louise Weiss – 75703 Paris Cedex 13.*

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le :

Tribunal Administratif de LILLE
143, rue Jacquemars Gielée – BP 2039 – 59014 LILLE-CEDEX

Art. 10. – Le responsable de l'Unité Territoriale du Nord/Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 31 mars 2015

P/ le DIRECTEUR,
le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité territoriale du Nord/Lille,



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITÉ TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 518293386
Acte 2015 – 43

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L.7232-1-1 du Code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord / Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord / Lille,

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord / Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) par Monsieur Ibrahima FAYE, gérant de la SARL PROXIM ayant pour enseigne « PROXIM SERVICES DOUAISIS » dont le siège social est situé 91 rue Delaby – 59500 DOUAI.

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL PROXIM ayant pour enseigne « PROXIM SERVICES DOUAISIS »

- 91 rue Delaby – 59500 DOUAI en tant que siège social

sous le n° **SAP / 518293386 – acte 2015 / 43** à compter du **1^{er} mai 2015**

Art. 2. – Le présent récépissé remplace l'arrêté d'agrément n° N/010510/F/59L/Q/023 délivré le 20 avril 2010.

Art. 3. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 4. – La structure exerce son activité selon les modes suivants :

- prestataire.
- mandataire

Art. 5. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,

Art. 6. – Les activités agrées et déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Garde d'enfants de **moins** de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de **moins** de trois ans dans leurs déplacements,
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Garde malade à l'exclusion des soins,
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante).
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,

Les conditions de réalisation de ces activités sont reprises dans l'arrêté d'agrément n° SAP / 518293386 – acte 2015 / 43 (durée de validité, territoire d'intervention, établissements secondaires, condition de retrait, voies de recours...). Le présent récépissé n'est valable qu'accompagné de l'arrêté d'agrément ou de ses avenants.

Art. 7. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Art. 8. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Art. 9. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 31 mars 2015

P/ Le DIRECTE,
le Directeur Régional Adjoint du travail,
Responsable de l'Unité territoriale du Nord/Lille,

n



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE

RECEPISSE N°
SAP / 518031489
Acte 2015-065

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

Vu l'agrément simple accordé à la SARL-EURL SAUGRAIN Arnaud sise au 421, rue de la Malcense à TOURCOING (59200), sous le n° N/150610/F/59L/S/064, pour une durée de cinq ans à compter du 15 juin 2010.

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 12 juin 2015 par Monsieur Arnaud SAUGRAIN, gérant de la SARL ARNAUD SAUGRAIN dont le siège social est situé au 421 rue de la Malcense à TOURCOING (59200)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL ARNAUD SAUGRAIN dont le siège social est situé au 421 rue de la Malcense à TOURCOING (59200) sous le n° SAP / 518031489 Acte 2015-065, à compter du 15 juin 2015

Art. 2. – Le présent récépissé remplace l'arrêté d'agrément initial n° N/150610/F/59L/S/064 délivré le 15 juin 2010

Art. 3. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 4. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 5. – L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage.

Art. 6. – Cette activités exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

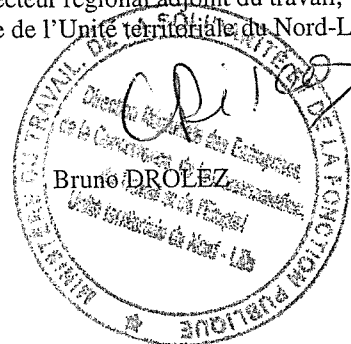
Art. 7. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 8. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 12 juin 2015

P/ Le DIRECCTE,
Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,

n



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 788551158
Acte 2015-084

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 18 juin 2015 par Monsieur Yannic SEDDIKI, auto-entrepreneur, dirigeant l'entreprise YANNIC SEDDIKI dont le siège social est situé au 26 rue de Dieppe à LILLE (59000)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise YANNIC SEDDIKI dont le siège social est situé au 26 rue de Dieppe à LILLE (59000), sous le n° **SAP / 788551158 Acte 2015-084, à compter du 18 juin 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Cours à domicile,

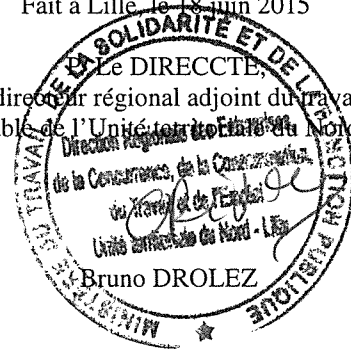
Art. 5. – Cette activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 18 juin 2015

Le DIRECTEUR,
Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale Nord-Lille,





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE

RECEPISSE N°
SAP / 811065127
Acte 2015-057

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 1^{er} avril 2015 par Madame Amélie VIEREN-CKET, auto-entrepreneur, dirigeant l'entreprise VIEREN-CKET AMELIE ayant pour enseigne «Positive Learning» dont le siège social est situé au 26 rue Marcellin Champagnat à BEAUCAMPS LIGNY (59134)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise VIEREN-CKET AMELIE ayant pour enseigne «Positive Learning» dont le siège social est situé au 26 rue Marcellin Champagnat à BEAUCAMPS LIGNY (59134), sous le n° **SAP / 811065127 Acte 2015-057, à compter du 1^{er} avril 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Soutien scolaire à domicile,
- Cours à domicile,

Art. 5. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 1^{er} avril 2015

Le DIRECTIONNADJ
Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale de Nord-Lille,
Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Unité territoriale de Nord - Lille
Bruno DROLEZ





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 811164359
Acte 2015-075

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 13 mai 2015 par Monsieur Vincent SERROUX, dirigeant de l'EURL VISION JARDIN dont le siège social est situé au 44 rue Claude Debussy à VILLENEUVE D'ASCQ (59650)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'EURL VISION JARDIN dont le siège social est situé au 44 rue Claude Debussy à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), sous le n° **SAP / 811164359 Acte 2015-075, à compter du 13 mai 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,

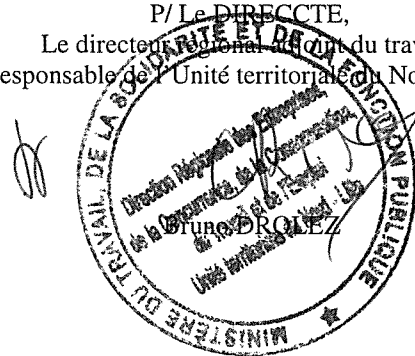
Art. 5. – Cette activité exercée par le déclarant, sous réserve d’être exercée à titre exclusif, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 12 juin 2015

P/ Le DIRECCTE,
Le directeur régional du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
**UNITÉ TERRITORIALE
DU NORD-LILLE**

RECEPISSE N°
SAP / 810764340
Acte 2015-063

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 1^{er} juin 2015 par Monsieur Romain MOREIRA, gérant de l'EURL ayant pour enseigne «VITAMINES SERVICES» dont le siège social est situé au 19 avenue du Peuple Belge à WERVICQ SUD (59117)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'EURL ayant pour enseigne «VITAMINES SERVICES» dont le siège social est situé au 19 avenue du Peuple Belge à WERVICQ SUD (59117), sous le n° **SAP / 810764340 Acte 2015-063, à compter du 1^{er} juin 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Livraison de repas à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Art. 5. – Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 1^{er} juin 2015

Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,

OS





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
UNITE TERRITORIALE
DU NORD-LILLE

RECEPISSE N°
SAP / 812379584
Acte 2015-087

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS,
PRÉFET du NORD,
Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014166-0002 du 23 septembre 2014, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais, responsable de l'Unité Territoriale du Nord Lille ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 9 juillet 2015 par Madame Laetitia WADIN, auto-entrepreneur, dirigeant l'entreprise LAETITIA WADIN ayant pour enseigne «AU PARADIS DU MENAGE» dont le siège social est situé au 7 rue des Tilleuls à SECLIN (59113)

Art. 1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise LAETITIA WADIN ayant pour enseigne «AU PARADIS DU MENAGE» dont le siège social est situé au 7 rue des Tilleuls à SECLIN (59113), sous le n° **SAP / 812379584 Acte 2015-087, à compter du 9 juillet 2015**

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Art. 3. – La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- Prestataire.

Art. 4. – L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,

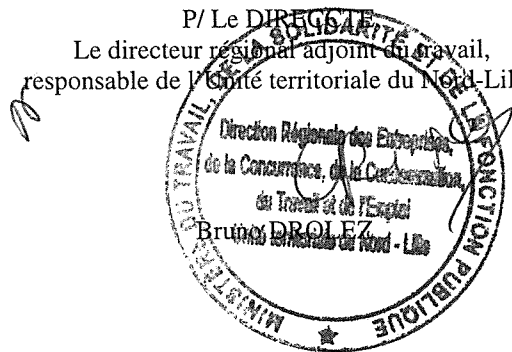
Art. 5. – Cette activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Art. 6. – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 9 juillet 2015.

P/ Le DIRECTEUR
Le directeur régional adjoint du travail,
responsable de l'Unité territoriale du Nord-Lille,





Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction Régionale des Douanes et
Droits Indirects de Lille

Pôle d'Action Economique

Arrêté préfectoral de distillation en atelier public par les bouilleurs de cru ou pour leur compte par les bouilleurs ambulants. Période et heures de distillation

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu l'article 5 de l'ordonnance n°60-1256 du 29 novembre 1960 relative à diverses mesures fiscales prises en application de la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 ;

Vu l'article 319 du code général des impôts, recueil des contributions indirectes, relatif aux lieux de distillation ;

Vu la décision du directeur régional des douanes de Lille du 11 août 2015 ;

ARRÊTE

Article 1er : La distillation en atelier public par les bouilleurs de cru ou par les bouilleurs ambulants pour le compte des bouilleurs de cru aura lieu, pendant la campagne 2015 – 2016 :

Article 2 :

- Dans l'arrondissement de CAMBRAI :

- du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015, dans les communes de LA GROISE, POMMEREUIL, REJET DE BAULIEU, ROMERIES.
- du 1^{er} au 29 février 2016 dans la commune de ST SOUPLET.
- du 1^{er} mai 2016 au 31 juillet 2016 dans la commune de LA GROISE.
- du 15 mai 2016 au 31 août 2016 dans les communes de BUSIGNY, HONNECHY, MARETZ, POMMEREUIL, REUMONT, ROMERIES.

-Dans l'arrondissement d'AVESNES SUR HELPE :

- du 1^{er} septembre 2015 au 31 octobre 2015, du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2016 et du 1^{er} au 31 août 2016 dans la commune de GOMMEGNIES.
- du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015 dans les communes de BEAUDIGNIES, BEAUFORT, BERLAIMONT, CARTIGNIES, ENGLEFONTAINE, ETROEUNGT, LANDRECIES, LE FAVRIL, LOUVIGNIES-QUESNOY, MARESCHEs, MAROILLES, NEUVILLE EN AVESNOIS, SALESCHES, POIX DU NORD, PREUX AU BOIS, PRISCHES, RUESNES, VENDEGIES AU BOIS.
- du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015, du 1^{er} mars 2016 au 31 août 2016 dans la commune de BOUSIES.
- du 15 septembre 2015 au 15 novembre 2015 dans la commune de MECQUIGNIES.

- du 15 janvier 2016 au 31 juillet 2016 dans la commune de CARTIGNIES.
- du 1^{er} avril 2016 au 31 juillet 2016 dans la commune de MAROILLES.
- du 15 avril 2016 au 31 août 2016 dans les communes de BEAUFORT, BERLAIMONT, ETROEUNGT, LE FAVRIL, HOUDAIN LES BAVAY, LANDRECIES, MECQUIGNIES, PREUX AU BOIS, PRISCHES et VENDEGIES AU BOIS.

Article 3 : Les heures d'activité des ateliers publics seront fixées de 6 heures à 17 heures dans toutes les communes.

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur régional des douanes, Direction régionale des douanes et droits indirects de Lille,
- aux Maires des communes de LA GROISE, POMMEREUIL, REJET DE BAULIEU, ROMERIES, ST SOUplet, BUSIGNY, HONNECHY, MARETZ, REUMONT, GOMMEGNIES, BEAUDIGNIES, BEAUFORT, BERLAIMONT, CARTIGNIES, ENGLEFONTAINE, ETROEUNGT, LANDRECIES, LE FAVRIL, LOUVIGNIES-QUESNOY, MARESCHES, MAROILLES, NEUVILLE EN AVESNOIS, SALESCHES, POIX DU NORD, PREUX AU BOIS, PRISCHES, RUESNES, VENDEGIES AU BOIS, MECQUIGNIES, HOUDAIN LES BAVAY.

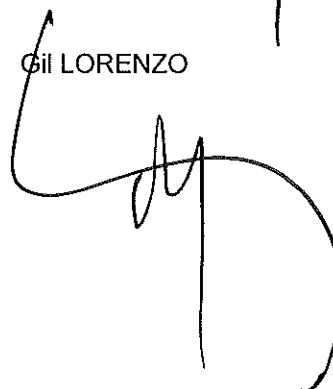
Fait à Lille, le 11 août 2015

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional des douanes



Gil LORENZO



**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD DIDIER ELOY, à Aulnoye-Aymeries**

FINESS : 590787289

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;
- Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- Vu la décision d'autorisation en date du 4 juin 2015 autorisant la transformation de l'EHPAD DIDIER ELOY, sis rue Sadi Carnot à Aulnoye-Aymeries et géré par CCAS d'AULNOYE AYMERIES ;
- Vu la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;
- Vu la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2009 ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 21 novembre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD DIDIER ELOY (590787289) pour l'exercice 2015 ;

Considérant la décision de notification de l'ARS en date du 10 juin 2015 ;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 912 685,11 € pour l'hébergement permanent.

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 76 057,09 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	45,70
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	36,80
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	27,90

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 793 244,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 66 103,67 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CCAS d'AULNOYE AYMERIES (FINESS n°590797577) et à la structure dénommée EHPAD DIDIER ELOY (590787289).

Fait à Lille le 12 AOUT 2015

Pour le Directeur
Le Directeur de
gation
siale
YVONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD VILLA SENECTA, à Bavay**

FINESS : 590783262

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;
- Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2005 autorisant l'extension de l'EHPAD VILLA SENECTA, sis rue des Remparts à Bavay ;
- Vu la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;
- Vu la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2008 ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD VILLA SENECTA (590783262) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2015 par l'ARS ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 12 juin 2015 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

Considérant la décision de notification de l'ARS en date du 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 830 983,00 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	807 359,00
Hébergement temporaire	23 624,00

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 69 248,58 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	36,50
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	27,42
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	11,65
Tarif journalier HT	32,36

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 821 574,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 68 464,50 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD Villa Senecta (FINESS n°590001038) et à la structure dénommée EHPAD VILLA SENECA (590783262).

Fait à Lille le 12 AOUT 2015

Pour le Directeur Général
La Directrice de
Délegation
régionale
Béatrice YVONNEAU

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD Les Amandines, à Cambrai**

FINESS : 590812822

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

la décision d'autorisation en date du 23 mars 2012 autorisant l'extension de l'EHPAD Les Amandines, sis 51, rue de Solesmes à Cambrai et géré par DOLCEA Groupe DVD ;

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

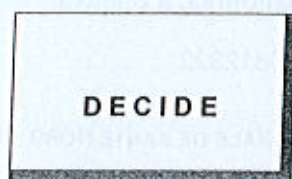
la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2008 ;

la décision tarifaire du 23 janvier 2015 portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD Les airelles à CAMBRAI ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD Les Amandines (590812822) pour l'exercice 2015 ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 1^{er} juillet 2015 ;



Article 1 La décision tarifaire en date du 23 janvier 2015 est modifiée comme suit :

Article 2 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 762 214,21 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	688 453,21
Hébergement temporaire	69 624,00
Accueil de Nuit	4 137,00

Article 3 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 63 517,85 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	40,26
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	31,38
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	15,96
Tarif journalier HT	14,67
Tarif journalier AN	13,79

Article 4 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 727 221,61 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 60 601,80 €.

Article 5 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 6 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 7 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire DOLCEA Groupe DVD (FINESS n°590048526) et à la structure dénommée EHPAD Les Amandines (590812822).

Fait à Lille le **12 AOÛT 2015**

Pour le Directeur Général et par Délégué
la Direction

Christophe YVONNEAU

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD LA DENTELLIERE, à Caudry**

FINESS : 590049698

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

la décision d'autorisation en date du 25 juillet 2013 autorisant la transformation des places de l'EHPAD LA DENTELLIERE, sis 14, rue Ambroise Paré à Caudry et géré par SAS "Santé et Gestion" ;

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

la convention tripartite prenant effet le 1^{er} avril 2011 ;

la décision tarifaire du 23 janvier 2015 portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD La dentellière à CAUDRY ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 27 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD LA DENTELLIERE (590049698) pour l'exercice 2015 ;

Considérant la décision de notification de l'ARS en date du 10 juin 2015 ;

DECIDE

Article 1 La décision tarifaire en date du 23 janvier 2015 est modifiée comme suit :

Article 2 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 1 180 140,00 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 039 010,00
Hébergement temporaire	141 130,00

Article 3 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 98 345,00 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	46,06
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	36,36
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	26,66
Tarif journalier HT	32,22

Article 4 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 1 169 208,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 97 434,00 €.

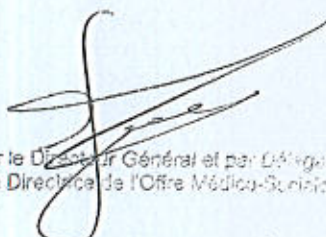
Article 5 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 6 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 7 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS "Santé et Gestion" (FINESS n°310023205) et à la structure dénommée EHPAD LA DENTELLIERE (590049698).

Fait à Lille le 19 2 AOUT 2015

Pour le Directeur Général et par Délégué
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale


Valérie VONNEAU

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD LE VERLAINE, à Colleret**

FINESS : 590809570

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 autorisant l'extension de l'EHPAD LE VERLAINE, sis rue Victor Hugo à COLLERET et géré par la SARL Le Verlainé ;

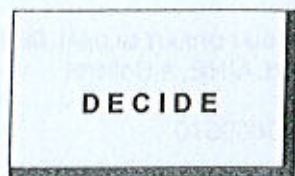
la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2009 ;

la décision tarifaire du 23 janvier 2015 portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD Le Verlainé à COLLERET ;

Considérant l'absence de transmission des propositions budgétaires et de ses annexes par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD LE VERLAINE (590809570) pour l'exercice 2015 ;

Considérant la décision de notification de l'ARS en date du 10 juin 2015 ;



Article 1 La décision tarifaire en date du 23 janvier 2015 est modifiée comme suit :

Article 2 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 366 277,00 € pour les places d'hébergement permanent.

Article 3 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 30 523,08 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	31,88
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	27,32
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	22,75

Article 4 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 270 658,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 22 554,83 €.

Article 5 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 6 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 7 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL Le Verlaine (FINESS n°590004529) et à la structure dénommée EHPAD LE VERLAINE (590809570).

Fait à Lille le 12 AOUT 2015

Pour le Directeur Général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais
le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais

VERONIQUE YVONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD LA MAISON DU PAYS DE COUSOLRE, à Cousolre**

FINESS : 590043261

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2006 autorisant l'extension de l'EHPAD LA MAISON DU PAYS DE COUSOLRE, sis 49 A RUE DE LANDELIES à Cousolre et géré par SAS "Santé et Gestion" ;

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

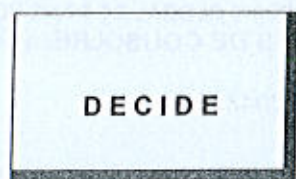
la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2010 ;

sidérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD LA MAISON DU PAYS DE COUSOLRE (590043261) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2015 par l'ARS ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 1^{er} juillet 2015 ;



Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 526 386,00 € pour l'hébergement permanent.

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 43 865,50 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	34,76
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	27,05
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	19,33

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 522 706,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 43 558,83 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire DOMIDEP (FINESS n°310019427) et à la structure dénommée EHPAD LA MAISON DU PAYS DE COUSOLRE (590043261).

Fait à Lille le **11 2 AOUT 2015**

Pour le Directeur Général et par Délégation
le Directeur des Soins Médico-Sociaux


YVONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD LES HORTENSIIAS, à Flines-lès-Mortagne**

FINESS : 590808812

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

la décision d'autorisation en date du 21 octobre 2011 autorisant l'extension de l'EHPAD LES HORTENSIIAS, sis 14 RUE GEORGES FOURNIER à Flines-lès-Mortagne et géré par DOMIDEP ;

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2008 ;

considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 27 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD LES HORTENSIIAS (590808812) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2015 par l'ARS ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 1^{er} juillet 2015;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 645 874,00 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	633 573,00
Hébergement temporaire	12 301,00

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 53 822,83 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	41,28
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	33,32
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	19,50
Tarif journalier HT	33,70

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 578 559,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 48 213,25 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire DOMIDEP (FINESS n°590004396) et à la structure dénommée EHPAD LES HORTENSAS (590808812).

Fait à Lille le 19 2 AOUT 2018

Pour le Directeur Général et par Délégation
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale


Dominique YONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD MRCH D'HAUTMONT, à Hautmont**

FINESS : 590804407

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;
- Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- /u la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- /u l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2009 autorisant l'extension de l'EHPAD MRCH D'HAUTMONT, sis 136 rue Gambetta à Hautmont et géré par Centre Hospitalier d'Hautmont ;
- /u la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;
- /u la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2008 ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD MRCH D'HAUTMONT (590804407) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2015 par l'ARS ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 1 924 675,00 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 858 411,00
PASA	66 264,00

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 160 389,58 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	43,42
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	35,87
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	28,33

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 1 907 115,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 158 926,25 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Centre Hospitalier d'Hautmont (FINESS n°590781647) et à la structure dénommée EHPAD MRCH D'HAUTMONT (590804407).

Fait à Lille le 19 2 AOÛT 2015

Pour le Directeur Général et par Délégation
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Monique Wonneau

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD RESIDENCE D'AUTOMNE, à Cateau-Cambrésis(Le)**

FINESS : 590787438

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;
- Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;
- /u l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- /u la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- 'u l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2005 autorisant l'extension de l'EHPAD RESIDENCE D'AUTOMNE, sis 28 Boulevard Paturle à Cateau-Cambrésis(Le) et géré par Centre Hospitalier de LE CATEAU ;
- 'u la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;
- u la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2010 ;
- considérant l'absence de transmission des propositions budgétaires et de ses annexes par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD RESIDENCE D'AUTOMNE (590787438) pour l'exercice 2015 ;

Considérant la décision de notification de l'ARS en date du 10 juin 2015 ;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 1 488 718,33 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 245 104,33
Accueil de Jour	140 064,00
PFR	103 550,00

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 124 059,86 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	59,95
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	48,08
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	36,22
Tarif journalier AJ	38,91

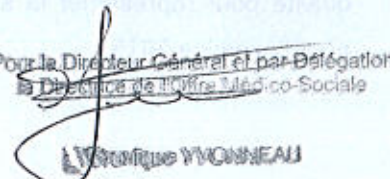
Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 1 486 938,33 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 123 911,53 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Centre Hospitalier de LE CATEAU (FINESS n°590781621) et à la structure dénommée EHPAD RESIDENCE D'AUTOMNE (590787438).

Fait à Lille le **12 AOUT 2015**

Pour le Directeur Général et par Délégation
La Directrice de l'Office Inter-Communal
Santé

Dominique YVONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD SAINT JOSEPH - LA BOISSELIERE, à Quesnoy(Le) et Maroilles**

FINESS : 590794707

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD - PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

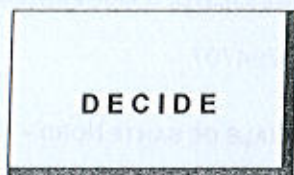
l'arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2009 autorisant la transformation des places de l'EHPAD SAINT JOSEPH - LA BOISSELIERE, sis 33 rue de Nouvelle Zélande à Quesnoy(Le) et géré par l'association Temps de Vie ;

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2008 ;

sidérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 27 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD SAINT JOSEPH - LA BOISSELIERE (590794707) pour l'exercice 2015 ;

- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2015 par l'ARS ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 19 juin 2015 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 1^{er} juillet 2015 ;



Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 641 026,00 € pour l'hébergement permanent.

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 53 418,83 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	35,07
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	26,44
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	17,82

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 641 026,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 53 418,83 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire l'association Temps de Vie (FINESS n°590805065) et à la structure dénommée EHPAD SAINT JOSEPH - LA BOISSELIERE - LA COLOMBIER (590794707).

Fait à Lille le **2 AOUT 2015**

Pour le Directeur Général et par Délégation
la Direction de l'Orre M&Aco-Sociale

YVES MONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD SAINTE EMILIE, à Maubeuge**

FINESS : 590790119

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

la décision d'autorisation en date du 30 mai 2012 autorisant la transformation partielle des places de l'EHPAD SAINTE EMILIE, sis 08, rue Sainte Emilie à Maubeuge et géré par l'association Temps de Vie ;

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

la convention tripartite prenant effet le 1^{er} juillet 2007 ;

sidérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 27 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD SAINTE EMILIE (590790119) pour l'exercice 2015 ;

- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2015 par l'ARS ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 19 juin 2015 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 871 503,00 € pour l'hébergement permanent.

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 72 625,25 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	35,03
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	28,06
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	21,09

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 871 503,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 72 625,25 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire l'association Temps de Vie (FINESS n°590805065) et à la structure dénommée EHPAD SAINTE EMILIE (590790119).

Fait à Lille le **02 AOUT 2015**

Pour le Directeur Général et par Délégation
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

MONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD LES FEUILLANTINES, à Quiévrechain**

FINESS : 590020848

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

le Code de la Sécurité Sociale ;

la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;

le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

la décision d'autorisation en date du 17 décembre 2014 autorisant la création d'un PASA au sein de l'EHPAD LES FEUILLANTINES, sis 33 BIS RUE DU LONG CORON à Quiévrechain et géré par DOMIDEP ;

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;

la convention tripartite prenant effet le 1^{er} avril 2008 ;

considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29 octobre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD LES FEUILLANTINES (590020848) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2015 par l'ARS ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 1 201 956,00 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 048 504,00
PASA	65 861,00
Hébergement temporaire	87 591,00

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 100 163,00 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	49,23
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	39,52
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	29,82
Tarif journalier HT	34,28

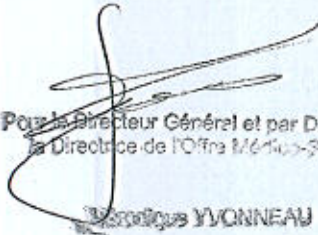
Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 1 183 903,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 98 658,58 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire DOMIDEP (FINESS n°590020798) et à la structure dénommée EHPAD LES FEUILLANTINES (590020848).

Fait à Lille le **12 AOUT 2015**



Pour le Directeur Général et par Déléguée
La Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Sandrine YVONNEAU

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2015
DE L'EHPAD Chemin Vert, à Trélon**

FINESS : 590783601

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 publiée au journal officiel du 24 décembre 2014 ;
- Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2015 publié au Journal Officiel du 10 mai 2015 pris en application de l'article L314-3 du CASF fixant pour l'année 2015, l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu la décision du directeur de la CNSA du 11 mai 2015 publiée au Journal Officiel du 19 mai 2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du CASF, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- /u la décision d'autorisation en date du autorisant l'extension de l'EHPAD Chemin Vert, sis 02 rue du chemin vert à Trélon et géré par PUBLIC AUTONOME ;
- /u la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 30 avril 2014 ;
- /u la convention tripartite prenant effet le 1^{er} janvier 2008 ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 16 décembre 2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD Chemin Vert (590783601) pour l'exercice 2015 ;
- Considérant la décision de notification de l'ARS en date du 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE

Article 1 La dotation globale de financement « soins » pour l'exercice 2015 s'élève à 878 175,00 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	787 200,00
Hébergement temporaire	23 624,00
Accueil de Jour	67 351,00

Article 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R.314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie, s'établit à 73 181,25 €.

Soit les tarifs journaliers soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	34,78
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	27,59
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	20,40
Tarif journalier HT	32,36
Tarif journalier AJ	37,42

Article 3 La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à 868 170,00 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de financement de 72 347,50 €.

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire PUBLIC AUTONOME (FINESS n°590001350) et à la structure dénommée EHPAD Chemin Vert (590783601).

Fait à Lille le **11 2 AOUT 2015**